

Le 12 septembre 2014

**CONSEIL D'AGGLOMERATION**  
**DU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2014 A 17H30**  
**PARC EXPO MULHOUSE**

- 1 Désignation du secrétaire de séance

**1<sup>ère</sup> partie : du projet de délibération 147C au  
projet de délibération 163C**

**HORS DIRECTIONS**

- 2 Projet de délibération n°147C Installation d'une nouvelle conseillère communautaire (0704)
- 3 Projet de délibération n°148C Election d'un nouvel assesseur (0704)
- 4 Projet de délibération n°144C Désignation des délégués communautaires dans divers organismes extérieurs - Délibération complémentaire (0704)
- 5 Projet de délibération n°182C Représentation de Mulhouse Alsace Agglomération au Comité d'Administration du SCOT de la Région Mulhousienne (0704)
- 6 Projet de délibération n°155C Information du Conseil d'Agglomération sur les décisions prises par délégation (0704)
- 7 Projet de délibération n°22C Règlement Intérieur du Conseil d'Agglomération et du Bureau (07)
- 8 Projet de délibération n°116C Admission en non-valeur de créances irrécouvrables (0501)
- 9 Projet de délibération n°117C Modulation du tarif de la Tascom pour 2015 (0502)
- 10 Projet de délibération 180C Transferts et créations de crédits (050)

## **ENVIRONNEMENT ET TRANSPORTS**

- 11 Projet de délibération n°111C Versement d'aides dans le cadre du GERPLAN et de la politique environnementale de l'Agglomération (110)
- 12 Projet de délibération n°128C Convention en faveur de la maîtrise de la demande d'énergie (MDE) entre EDF, m2A et la Ville de Mulhouse (110)
- 13 Projet de délibération n°166C Rapport d'activité Soléa pour l'année 2013 (13)
- 14 Projet de délibération n°167C Rapport d'activités Domibus pour l'année 2013 (13)
- 15 Projet de délibération n°168C Financement de la Navette Bus Gare de Saint-Louis - EuroAirport (13)

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

- 16 Projet de délibération n°118C Emploi - Association Alsace Active - Subvention 2014 (213)
- 17 Projet de délibération n°119C Passation d'une convention m2A/Ville de Mulhouse/Université de Haute Alsace pour l'aménagement de l'éclairage du campus de l'Illberg (UHA) (21)
- 18 Projet de délibération n°120C Subvention de fonctionnement à l'association Alsace Tech (214)
- 19 Projet de délibération n°121C Enseignement supérieur - Subvention de fonctionnement à l'UHA 2014 (214)
- 20 Projet de délibération n°122C Subvention de fonctionnement à l'association HOPLA couveuse d'entreprises (213)
- 21 Projet de délibération n°129C Aire de la Thur - Centre de création et d'activités nouvelles/choix du délégataire et approbation de la convention de délégation de service public (211)
- 22 Projet de délibération n°130C Emploi : subvention de fonctionnement pour l'organisation de l'édition 2014 du mois de l'économie sociale et solidaire en Alsace (213)
- 23 Projet de délibération n°132C Développement Economique - Participation financière complémentaire au projet "Ecotreve" dans le cadre du pôle de compétitivité "Véhicule du Futur" (211)

- 24 Projet de délibération n°135C Contrat de destination "tourisme d'affaires Alsace" : plan d'actions et budget 2014 (222)
- 25 Projet de délibération n°138C Comité Syndical du Symbio : modification des statuts (222)
- 26 Projet de délibération n°140C Développement Economique - Participation au financement de la manifestation "Terre des Nouveaux Possibles" (211)
- 27 Projet de délibération n°141C Développement Economique - Association e-nov Campus - Allocation d'une bourse aux projets de création d'entreprises innovantes (211)
- 28 Projet de délibération n°142C Convention Publique de "Renouvellement Urbain par le Développement de l'Immobilier d'Entreprises " (RUDIE) - Cession de DMC - Avenant n°4 (211)
- 29 Projet de délibération n°178C Développement Economique - Participation au financement de la manifestation "L'Economie circulaire et les alternatives matériaux pour éco-concevoir"(211)
- 30 Projet de délibération n°163C DSP pour l'exploitation du Parc des Expositions / Rapport annuel 2013 (211)

**2<sup>ème</sup> partie : projet de délibération 145C**

**SOLIDARITE, PROXIMITE ET QUALITE DU BATI**

- 31 Projet de délibération n°145C Programme Local de l'Habitat (PLH 2012 - 2017) - Bilan 2<sup>ème</sup> année : 2013 (302)

**3<sup>ème</sup> partie : du projet de délibération 156C au projet de délibération 146C**

- 32 Projet de délibération n°156C Programme d'Action ANAH - Avenant n°1 (302)
- 33 Projet de délibération n°146C Rapport annuel de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées - Année 2013 (302)

**4<sup>ème</sup> partie : du projet de délibération 131C au point divers 52**

- 34 Projet de délibération 131C Personnes âgées – Soutien aux activités de l'APAMAD – Association Pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile (313)

**EPANOUISSEMENT DES HABITANTS**

- 35 Projet de délibération n°123C Association du Musée de l'Impression Sur Etoffes - Subvention d'investissement (511)
- 36 Projet de délibération n°125C Association pour le Musée de l'Energie Electrique - Subvention d'investissement (511)
- 37 Projet de délibération n°126C Association du Musée Français du Chemin de Fer - Subvention d'investissement (511)
- 38 Projet de délibération n°127C Association pour la gestion du Musée National de l'Automobile - Subvention d'investissement (511)
- 39 Projet de délibération n°134C Association du Musée du Papier Peint à Rixheim - Subvention d'investissement (511)
- 40 Projet de délibération n°164C Reprise en gestion directe de la crèche inter-entreprises "Les Petits Chaperons Rouges" située à Wittenheim (52)
- 41 Projet de délibération n° 165 C Tarifs périscolaires – Année scolaire 2014/2015 – Complément (5205)
- 42 Projet de délibération n°136C Délégations de service public pour l'exploitation des structures petite enfance, périscolaires et extrascolaires des communes de Dietwiller , Habsheim, Pfastatt, Riedisheim, Bollwiller et Kingersheim-engagement de la procédure (5203)
- 43 Projet de délibération 183 C Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Accueil 24h/24 (5206)
- 44 Projet de délibération n°158C Elaboration d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association Mulhouse Olympic Natation – Saison 2014/2015 (5300)
- 45 Projet de délibération n°159C Centre Sportif Régional Alsace – Soutien exceptionnel à l'association de gestion (5300)
- 46 Projet de délibération n°162C Mulhouse Olympic Natation – Mesures d'accompagnement et de soutien à la filière de formation élite jeune et au développement de la natation (5300)

## **RESSOURCES, MOYENS ET SECURITE**

- 47 Projet de délibération n°143C Accès au droit et aide aux victimes – Association Themis (633)
- 48 Projet de délibération 179C Pacte pour l'emploi des personnes handicapées dans les fonctions publiques de l'Etat, territoriale et hospitalière en Région Alsace (623)
- 49 Projet de délibération 181C Modification du tableau des indemnités de fonction des membres du Conseil Communautaire (6233)

## **▪ POINTS DIVERS**

- 50 Motion de soutien à l'Euro Airport  
51 Motion relative à l'avenir de la Région Alsace  
52 Motion de soutien à l'action de l' Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l' Etat.

**Le Président  
Jean-Marie BOCKEL**



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIE CONFORME  
acte exécutoire le 01/10/2014 le  
Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**  
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL  
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Séance du 26 septembre 2014**

65 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)  
Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

**INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE  
(07/5.3/147 C)**

Suite à la démission de Madame Isabelle KUNTZ de son mandat de Conseillère Municipale de Mulhouse, Madame Nasira GUEHAMA est appelée à la remplacer en tant qu'élue communautaire en application de l'article L 273-10 du Code électoral.

Il est en conséquence procédé à l'installation de Madame Nasira GUEHAMA.

Pour Extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME  
DELIBERATION EXECUTOIRELE 01/10/2014  
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président



Jean-Marie BOCKEL



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIE CONFORME  
acte exécutoire le 01/10/2014 le  
Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**  
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL  
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Séance du 26 septembre 2014**

65 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)  
Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

**ELECTION D'UN NOUVEL ASSESSEUR (07/5.1/148 C)**

Suite à la démission de Madame Isabelle KUNTZ, il y a eu lieu d'élire un nouvel assesseur.

Il est proposé, en application de l'article L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, que ce nouvel Assesseur occupe, dans l'ordre du tableau, le même rang que son prédécesseur.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- décide que le nouvel assesseur occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qu'il remplace (23ème Assesseur)
- après avoir enregistré les candidatures, procède à l'élection du 23ème assesseur de m2A au scrutin secret et à la majorité absolue.

La candidature de M. Rémy DANTZER est enregistrée.

Nombre de suffrage obtenus : 64

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 6

Nombre de votants : 69

Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs par le bureau : 5

Nombre de suffrages exprimés : 64


Majorité absolue : 35

Monsieur Remy DANTZER est élu Assesseur.

Pour Extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME  
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 01/10/2014  
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)  
Le Président

  
Jean-Marie BOCKEL



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIÉ CONFORME  
acte exécutoire le 01/10/2014 le  
Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**

Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL  
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

**Séance du 26 septembre 2014**

65 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)

Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

**ORGANISMES EXTERIEURS – DELIBERATION COMPLEMENTAIRE  
(07/5.3/144C)**

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération est représentée au sein des associations et dans de nombreux organismes ainsi que le prévoient leurs statuts.

A ce titre il convient de désigner les représentants de Mulhouse Alsace Agglomération dans les divers organismes suivants :

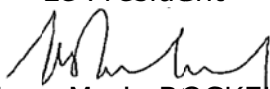
Dir	ORGANISME/ASSOCIATION	Titulaire
HD	Lycée professionnel Roosevelt	Nasira GUEHAMA <i>(en remplacement de Mme KUNTZ)</i>
HD	Lycée professionnel du Reberg	Nasira GUEHAMA <i>(en remplacement de Mme KUNTZ)</i>
HD	Conseil d'établissement du Collège Jean MACE	M. Paul - André STRIFFLER

Pour Extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME  
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 01/10/2014  
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président

  
Jean-Marie BOCKEL



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIÉ CONFORME  
acte exécutoire le 01/10/2014 le  
Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**  
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL  
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Séance du 26 septembre 2014**

65 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)  
Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

**REPRESENTATION DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION AU COMITE  
D'ADMINISTRATION DU SCOT DE LA REGION MULHOUSIENNE  
(07/5.3.3/182C)**

Lors de la séance du 17 avril, le Conseil d'Agglomération a désigné ses représentants au Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Région Mulhousienne.

La commune de Battenheim qui dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant, a souhaité modifier sa représentation afin que M. Grégory THUET succède à M. Maurice GUTH en qualité de délégué titulaire ce dernier devenant délégué suppléant à la place de M. Bernard RAPP.

Le Conseil approuve ces modifications.

<b>ORGANISME/ASSOCIATION</b>	<b>SIEGES A POURVOIR :</b>	<b>NOMS :</b>
SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCOT) DE LA REGION MULHOUSIENNE	61 titulaires 27 suppléants	<u>Titulaires :</u> Jean-Denis BAUER Olivier BECHT Patrick BINDER Olivier BISCHOFF Jean-Marie BOCKEL Annette BOUR Maryvonne BUCHERT Alain COUCHOT Rémy DANTZER Guy DUMEZ

		Francis DUSSOURD Jean-Claude ERNY Véronique FELLMANN Bertrand FELLY Christian FRANTZ Claude FREY Gilbert FUCHS Jean-Pierre GASSER Jean-Marie GERARDIN Sylvie GRISEY Bernadette GROFF <b>Grégory THUET</b> Daniel HASSLER Francis HILLMEYER Antoine HOME Gilbert IFFRIG Alfred KALUZINSKI Marianne KNAFEL-SCHWALLER Edita LAMON Alain LECONTE Daniel LEGGERI Sophie LENET Pierre LOGEL Michèle LUTZ Maurice MACK Philippe MAITREAU Henri METZGER Nathalie MOTTE Aimé MOYSES Hubert NEMETT Rémy NEUMANN Thierry NICOLAS Rémi OSTERMANN Paul QUIN Denis RAMBAUD Catherine RAPP Jean ROTTNER Jean-Luc SCHILDKNECHT Gilles SCHILLINGER André SCHMIDT Patrick SCHUBERT David SPENLINHAUER Jo SPIEGEL Michèle STRIFFLER Paul-André STRIFFLER Philippe TRIMAILLE Marie-France VALLAT Christian VOGT Jean-Pierre WALTER André WETTER Philippe WOLFF
--	--	--

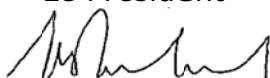
		<p><u>Suppléants :</u>  Françoise AGUDO-PERE  Thierry BELLONI  Benoit BERGDOLL  André CENTLIVRE  Jean-Claude EICHER  Jean-Michel FAIVRE  Christophe FIX  Claude GARDOU  François GEMBERLE  Philippe GRUN  Françoise HANSER  René ISSELE  Bernard JOURDAIN  Gaëlle KERN  Jacques LICHTENSTEGER  Pierre LIPP  Jean-Claude MENSCH  Danièle MIMAUD  Henri NOBEL  Pascale PIERSON  <b>Maurice GUTH</b>  Thierry SOTHER  Pierre SPONY  Madeleine STIMPL  Philippe STURCHLER  Jean TOME  Christophe ZWINGELSTEIN</p>
--	--	---

Pour Extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME  
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 01/10/2014  
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président

  
Jean-Marie BOCKEL



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIÉ CONFORME  
acte exécutoire le 01/10/2014 le  
Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**  
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL  
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Séance du 26 septembre 2014**

65 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)  
Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

**INFORMATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION SUR LES DECISIONS  
PRISES PAR DELEGATION (0704/5.2.2/155C)**

**I. Décisions du Bureau**

Lors de sa séance du 17 avril 2014, le Conseil d'Agglomération a délégué certaines compétences au Bureau.

Cette délégation de pouvoir est assortie de l'obligation pour le Bureau de rendre compte au Conseil d'Agglomération des décisions qu'il a approuvées.

Il s'agit des décisions suivantes :

Bureau du 11 juillet 2014

**Décision n°107B**

**Modification des conditions financières de sept emprunts garantis par Mulhouse Alsace Agglomération en faveur de l'OPH « Habitat de Haute Alsace »**

Afin de poursuivre son développement et d'améliorer son patrimoine, l'OPH « Habitat de Haute Alsace » a renégocié 7 emprunts sur 23 actuellement en cours avec la Caisse des Dépôts. Dans ce cadre, le Bureau a décidé de maintenir sa garantie de remboursement des prêts réaménagés indexés sur la base du livret A à compter du 1er juillet 2014 et jusqu'au remboursement des sommes dues. Les modifications des conditions financières portent sur la progressivité des échéances des emprunts qui, décroissante, permettra un rythme de remboursement accéléré et une diminution de la charge globale d'intérêts.

**Décision n°112B****Passation de l'avenant n°1 : Prestation de service pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de m2A**

Le Bureau a approuvé l'avenant au lot n°1 du marché passé avec l'entreprise VAGO pour la gestion des 3 aires d'accueil des gens du voyage de Kingersheim, Wittenheim et Mulhouse. Le lot n°2 (Rixheim et Riedisheim) reste inchangé. Pour le Lot 1, les modifications portent sur le financement d'une année supplémentaire de la prestation pour un montant de 71 874 € pour la période du 28 février 2014 au 28 février 2015. En outre, une légère réduction du personnel dédié à l'exécution des prestations est prévue ainsi qu'une prise en charge par M2A des achats de matériels relatifs aux petites réparations.

**Décision n°114B****Réhabilitation de la Patinoire à Mulhouse – Marché complémentaire**

Aucun sondage sur la piste de glace n'étant possible sans risque de mise en péril du fonctionnement des installations, ce n'est qu'après démolition du complexe, qu'il a été constaté une épaisseur moindre de l'isolant thermique et une épaisseur plus importante de la dalle support. De ce fait, la hauteur disponible pour la mise en œuvre du nouveau complexe étant insuffisante, le Bureau a approuvé la passation d'un marché complémentaire pour la modification et l'adaptation des éléments porteurs de la dalle support pour la piste froide. Le montant de cet avenant au marché n°A14/008-lot2-Démolition/gros œuvre/génie civil dont le titulaire est OLRV ARKEDIA, s'élève à 166 718 € HT.

**Décision n°109B****Marchés publics : Avenant à un marché à procédure adaptée**

Le Bureau a autorisé la conclusion d'un avenant n°3 de 5 100 euros HT au lot n°15 de menuiserie intérieure n° A 11 -001 du marché de travaux de mise en conformité ICPE du site SOLEA.

Cet avenant concerne la mise en sécurité incendie de l'atelier bus en isolant le local peinture du reste de l'atelier par la fourniture et la pose de portes laquées en acier coupe-feu 1heure et d'une porte 2 vantaux coupe - feu 1 heure. Compte-tenu des deux avenants déjà adoptés, le montant du marché modifié s'élève

désormais à 26 220, 75 € HT.

**Décision n°113B**

**Acceptation du legs de Madame Jeanne Cécile RICH**

Le Bureau accepte le legs de 4 175 € qui sera affecté au Parc Zoologique et Botanique.

**Décision n°105B**

**ZAC du Parc des Collines –Convention de travaux et de remise d’ouvrage**

Pour améliorer la desserte du parc des Collines, l'échangeur existant sera complété par un giratoire. Les travaux seront menés par la SERM dans le cadre de son contrat de concession au cours du deuxième semestre 2014. Les travaux étant localisés en partie sur des ouvrages appartenant au Département du Haut-Rhin, le Bureau a approuvé un projet de convention de travaux entre la SERM, le Département et m2A. Ce projet autorise la SERM à réaliser les travaux, définit les modalités de réception et de remise de l'ouvrage à m2A, acte le transfert de propriété à prévoir entre le Département et m2A, définit la gestion et l'entretien des différents aménagements et acte le versement de la soulte du Département à m2A (82000 € en 2015).

**Décision n°104B**

**Réaménagement de la piste d'athlétisme et rénovation du terrain de football au stade de Pulversheim – Convention de maîtrise d'ouvrage unique**

Le Bureau a donné son accord pour la signature d'une maîtrise d'ouvrage opérationnelle unique par m2A pour le réaménagement de la piste d'athlétisme à 8 couloirs ainsi que des aires de lancers et de sauts (compétence communautaire) et la rénovation du terrain de football (compétence communale) du stade des Mines de Pulversheim. Ainsi, pour garantir la cohérence des deux programmes imbriqués sur le même site, m2A assurera les missions de maîtrise d'œuvre pour mener les études et assurer le suivi des travaux.

Les travaux communautaires liés à l'aménagement de la piste d'athlétisme sont estimés à 1 080 000 € HT financés à 5,43% par la Région, 19,35 % par le CG 68 et 75, 22 % par m2A.

**Décision n°103B**

**Base nautique à Reiningue – Renouvellement de**

### **la convention de mise à disposition**

Le Bureau a décidé de reconduire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le partenariat de 3 ans qui définit les modalités de mise à disposition par m2A au CVM des espaces et des bâtiments situés à l'intérieur de la base nautique de Reiningue.

Le CVM contribue ainsi à la richesse et à la diversité de l'offre sportive existante au niveau de m2A.

### **Décision n°115B**

#### **Association pour le développement du Hockey Mulhouse (ADHM) – Accompagnement financier exceptionnel**

Le Bureau a décidé de verser une subvention exceptionnelle de 50 000€ à l'ADHM afin de compenser une partie de son préjudice lié à la fermeture de la patinoire de Mulhouse durant 9 mois en raison des travaux de mise aux normes des installations frigorifiques et de la dalle réfrigérante.

### **Décision n°108B**

#### **Evolution des missions du poste de Directeur Adjoint au Pôle Education et Enfance**

Les missions du Directeur adjoint du pôle Education et Enfance ayant évolué, le Bureau a décidé de fixer son niveau de rémunération en référence à la grille des attachés principaux.

### **Décision n°110B**

#### **Achat de vêtements de travail et de protection**

Les marchés à bons de commandes de fournitures et de vêtements de travail et de protection arrivant à échéance le 31 décembre 2014, le Bureau a décidé de lancer une consultation pour les années 2015 à 2018 sachant que le coût annuel estimatif est fixé à 310 000 euros pour le budget 2015.

## **II. Décisions du Président**

En application des délégations de pouvoirs des 4 janvier 2010 et 17 avril 2014, le Président et le cas échéant les Vice-présidents délégués, ont pris, les décisions suivantes en matière de :

- marchés publics passés par voie de procédure adaptée
- actions en justice
- contrats de transaction

- indemnité d'assurance

• **Marchés publics passés par voie de procédure adaptée**

N°	Service	Titulaire du marché	Objet	Date notification	Montant du marché (HT)	Nature
C2014194	231	EIFFAGE ENERGIE Zone Aéroparc II 8 rue des hérons 67960 ENTZHEIM	Liaison TDF - liaison vers chaufferie	27/08/2014	11 839,00 €	Travaux
C2014193	231	EIFFAGE ENERGIE Zone Aéroparc II 8 rue des hérons 67960 ENTZHEIM	Liaison réseau radio sur pylône TDF	27/08/2014	13 954,37 €	Travaux
C2014191	3251	SNEF Aire d'activités de la Thur 68840 PULVERSHEIM	Remplacement d'un échangeur vapeur à la piscine Curie.	29/08/2014	10 721,00 €	Travaux
C2014189	3213	Marc JUNG - Géomètre Expert 101 rue Théodore Deck 68500 GUEBWILLER	Campus de l'Illberg/Future BU - Relevés de géomètre	28/08/2014	7 260,00 €	Services
C2014188	231	CHLOROPHYLL VISION 96, rue du Beau Site 67220 FOUCHY	Développement application mobile zoo - réunions de spécifications	15/07/2014	5 800,00 €	Fournitures
C2014186	5301	ALSACE SPORTS NAUTIQUES 55 route de l'île Napoléon 68170 RIXHEIM	Achat d'un Scooter Seadance pour le plan d'eau de Reiningue	20/06/2014	8 666,67 €	Fournitures
C2014185	223	TDI 8 rue Acide Gaspéri 68390 SAUSHEIM	Achat d'articles personnalisés divers pour l'accueil/boutique du Parc zoologique et botanique de Mulhouse	02/07/2014	4 225,00 €	Fournitures
C2014184	232	IGN 94165 SAINT MANDE	Prestation d'ingénierie pour la mise en référence RGF93 des données géographiques	21/08/2014	3 300,00 €	Services
C2014183	070	LA POSTE 20 place Saint Marc 76035 ROUEN CEDEX	Affranchissement courrier juillet 2014	20/08/2014	27 201,37 €	Services
C2014182	5206	LINGELSER 22A route d'Altkirch 68720 ILLFURTH	Ma souris verte - F/P terrasse lames composites anti-dérapantes	26/03/2014	6 500,00 €	Travaux
C2014180	0201	CARBONE CAFE 28 avenue Kennedy 68200 MULHOUSE	Prestations audiovisuelles pour le Programme local de prévention des déchets de Mulhouse Alsace Agglomération	26/08/2014	10 000,00 €	Services
C2014179	32	DEKRA CONSEIL HSE 13c avenue Valparc 68440 HABSHEIM	Vérification quinquennale des ascenseurs <u>Lot n° 02</u> : Périscolaire et petite enfance.	28/08/2014	3 000,00 €	Services
C2014178	32	APAVE 2 rue Thiers BP 1347 68056 MULHOUSE CEDEX	Vérification quinquennale des ascenseurs <u>Lot n° 01</u> : Divers hors périscolaires et petite enfance.	28/08/2014	2 000,00 €	Services
C2014176	321	SENSE 75 avenue Oemichen B.P. 21100 Technoland 25461 ETUPES	Maintenance préventive et corrective des postes transfo (Haute tension) de m2A	20/08/2014	26 000,00 €	Services
C2014174	52	HISLER ALSACE 4 rue de l'Artois Actipolis 2 68390 SAUSHEIM	Equipement en mobiliers et matériels pour les structures périscolaires de Didenheim et Galtingue	18/08/2014	589,29 €	Fournitures



			Lot n° 07 : Jeux d'extérieur			
C2014173	52	HISLER ALSACE 4 rue de l'Artois Actipolis 2 68390 SAUSHEIM	Equipement en mobiliers et matériels pour les structures périscolaires de Didenheim et Galfingue Lot n° 06 : Jeux, jouets élémentaires	18/08/2014	976,21 €	Fournitures
C2014172	52	HISLER ALSACE 4 rue de l'Artois Actipolis 2 68390 SAUSHEIM	Equipement en mobiliers et matériels pour les structures périscolaires de Didenheim et Galfingue Lot n° 05 : Jeux, jouets maternels	18/08/2014	2 416,15 €	Fournitures
C2014171	52	B.B.S. ZA HINTERALSPACH 68240 KAYSERSBERG	Equipement en mobiliers et matériels pour les structures périscolaires de Didenheim et Galfingue Lot n° 04 : Equipement unités de vie	21/08/2014	5 789,89 €	Fournitures
C2014170	52	STEELCASE SOLUTIONS 13, rue de la Sinne 68100 MULHOUSE	Equipement en mobiliers et matériels pour les structures périscolaires de Didenheim et Galfingue Lot n° 03 : Mobiliers adultes	13/08/2014	1 020,80 €	Fournitures
C2014169	52	AUDEBERT Grandes cuisines 39 rue de la gare 68520 BURNHAUPT LE HAUT	Equipement en mobiliers et matériels pour les structures périscolaires de Didenheim et Galfingue Lot n° 02 : Matériel d'entretien - ménage	13/08/2014	818,10 €	Fournitures
C2014168	52	PLAISIR DE TABLE 158 rue d'Illzach 68100 MULHOUSE	Equipement en mobiliers et matériels pour les structures périscolaires de Didenheim et Galfingue Lot n° 01 : Vaisselle et distribution de repas	13/08/2014	2 074,71 €	Fournitures
C2014167	223	JDDecaux 17 rue Soyer 95523 Neuilly sur Seine	Campagne affichage sur Mulhouse, Colmar, Belfort et Besançon dans le cadre du plan de communication du Parc zoologique et botanique de Mulhouse	22/01/2014	11 923,41 €	Services
C2014166	231	UGAP 1 bd Archimède Champs sur Marne 77444 MARNE LA VALLEE CEDEX 2	Achat boitiers CISCO avec licences et anti-virus indissociables+ext.gar.3ans	19/06/2014	72 571,50 €	Fournitures
C2014164	231	RHINO TERRAIN 35, chemin de la Tête du Costet 88400 GERARDMER	Achat licences logicielles Rhinocity 2.0 + Rhinoceros 5.0	12/06/2014	5 353,00 €	Fournitures
C2014163	32	ADF ENVIRONNEMENT Bât. G Centre Silic - Z.I. La Bastide Blanche - B.P. 80221 13746 VITROLLES	Travaux de maintenance sur la chaudière 7 de la Centrale Thermique de l'Illberg	25/08/2014	63 880,84 €	Travaux
C2014162	223	PREVEL SIGNALISATION 29 rue de Mulhouse 68170 RIXHEIM	Impression et pose d'un décor sur rame SOLEA, pour le compte du Parc zoologique et botanique de Mulhouse	18/06/2014	5 480,00 €	Services
C2014161	5205	CLOUS 1QuaiDuMaireDietrich 67004 STRASBOURG CEDEX	Marché de restauration pour les enfants de l'école "Cour de Lorraine"	18/08/2014	148 781,00 €	Fournitures
C2014160	5302	AQUA CLEAN 16 ROUTE DE SALBRIS 18330 NANCAY	Nettoyage piste athlétisme les 24 et 25 juin 2014	22/05/2014	4 400,00 €	Services
C2014159	5205	HISLER ALSACE 4 rue de l'Artois Actipolis 2 68390 SAUSHEIM	Fournitures pédagogiques, jeux, jouets, petits équipements et mobiliers pour les sites périscolaires de m2A Lot n° 03 : Petits équipements et mobiliers	24/07/2014	20 000,00 €	Fournitures
C2014158	5205	PAPETERIES PICHON SAS ZI Molina la Chazotte 97 rue Jean Perrin CS80315	Fournitures pédagogiques, jeux, jouets, petits équipements et mobiliers pour les sites périscolaires de m2A Lot n° 02 : Jeux et jouets	24/07/2014	20 000,00 €	Fournitures

		42353 LA TALAUDIERE				
C2014157	5205	PAPETERIES PICHON SAS ZI Molina la Chazotte 97 rue Jean Perrin CS80315 42353 LA TALAUDIERE	Fournitures pédagogiques, jeux, jouets, petits équipements et mobilier pour les sites périscolaires de m2A <u>Lot n° 01</u> : Fournitures pédagogiques	24/07/2014	45 000,00 €	Fournitures
C2014156	53	GRUNENWALD 421 rue Marie Curie 01960 PERONNAS	Fourniture et installation de 2 tableaux d'affichage sportif au Palais des Sports	23/07/2014	21 324,00 €	Fournitures
C2014155	5301	LINGELSER 22A route d'Altkirch 68720 ILLFURTH	Réparation suite à vandalisme	12/05/2014	5 835,00 €	Travaux
C2014154	070	LA POSTE 20 place Saint Marc 76035 ROUEN CEDEX	Affranchissement courrier juin 2014	21/07/2014	32 424,37 €	Services
C2014153	1210	VINCENTZ 17, rue d'Eguisheim 68420 HERRLISHEIM	Installation de borne de recharge pour véhicules électriques PUPA bat 5	18/07/2014	7 171,67 €	Travaux
C2014152	121	LOXAM 50 rue des gaulois 68390 SAUSHEIM	Mise en place clôture	18/07/2014	6 266,82 €	Fournitures
C2014151	231	GLOBAL INFO 132, rue Léonard De Vinci 54340 POMPEY	Mise à jour infra existante SCCM + déploiement AV sur serveurs	16/04/2014	4 250,00 €	Fournitures
C2014150	5205	PLAISIR DE TABLE 158 rue d'Illzach 68100 MULHOUSE	Fourniture de plonge sur meuble+robinetterie	27/05/2014	5 586,00 €	Fournitures
C2014149	5205	PLAISIR DE TABLE 158 rue d'Illzach 68100 MULHOUSE	Fourniture de plonge sur meuble+robinetterie	27/05/2014	5 390,00 €	Fournitures
C2014148	321	BESB La Cité de l'Habitat - Route de Thann 68460 LUTTERBACH	Etude structure dans le cadre de la création d'une section petite enfance au Périscolaire Les Eglantines à Riedisheim	25/07/2014	6 100,00 €	Services
C2014147	070	AZ RECEPTIONS 5 rue des Frères Lumières BP 11422 68014 COLMAR CEDEX	Réception du 20 juin 2014 - inauguration espace grand nord au zoo	09/07/2014	4 972,73 €	Fournitures
C2014146	1251	TERRALYS 6 rue de la FECHT 68126 Bennwihr Gare	Etude technico-économique des voies de revalorisation possible de tous les résidus solides de combustion.	11/07/2014	3 470,00 €	Services
C2014145	5205	HISLER ALSACE 4 rue de l'Artois Actipolis 2 68390 SAUSHEIM	Equipement en mobiliers et matériels pour la structure périscolaire de Sausheim <u>Lot n° 8</u> : Jeux, jouets élémentaires	08/07/2014	2 238,11 €	Fournitures
C2014144	5205	MERLIN 65 rue Jean Monnet Parc des Collines 68200 MULHOUSE	Equipement en mobiliers et matériels pour la structure périscolaire de Sausheim <u>Lot n° 7</u> : Jeux, jouets maternels	08/07/2014	1 329,51 €	Fournitures
C2014143	5205	HISLER ALSACE 4 rue de l'Artois Actipolis 2 68390 SAUSHEIM	Equipement en mobiliers et matériels pour la structure périscolaire de Sausheim <u>Lot n° 6</u> : Jeux d'extérieur	08/07/2014	2 300,07 €	Fournitures
C2014142	5205	B.B.S. ZA HINTERALSPACH 68240 KAYSERSBERG	Equipement en mobiliers et matériels pour la structure périscolaire de Sausheim <u>Lot n° 5</u> : Equipement unités de vie	08/07/2014	11 462,76 €	Fournitures
C2014141	5205	MANUTAN 143 bd Ampère CHAURAY CS 90000 79074 NIORT CEDEX 9	Equipement en mobiliers et matériels pour la structure périscolaire de Sausheim <u>Lot n° 3</u> : Matériel HIFI et électroménager	09/07/2014	1 116,21 €	Fournitures
C2014140	5205	FERTAL 12 rue des Saules 68920	Equipement en mobiliers et matériels pour la structure périscolaire de Sausheim	08/07/2014	1 350,40 €	Fournitures

		WETTOLSHEIM	Lot n° 2 : Matériel d'entretien – ménage			
C2014139	5205	PLAISIR DE TABLE 158 rue d'Ilzach 68100 MULHOUSE	Equipement en mobiliers et matériels pour la structure périscolaire de Sausheim Lot n° 1 : Vaisselle et distribution de repas	09/07/2014	4 146,20 €	Fournitures
C2014138	321	BADER MENUISERIE ZI - 2 rue de Metz 68220 HESINGUE	Remplacement de menuiseries extérieures à la Maison DURING, siège de m2A à Mulhouse	18/07/2014	118 244,00 €	Travaux
C2014136	223	TSE 14 rue de l'industrie 68440 HABSHEIM	Mise en lumière et sonorisation de l'Espace Grand Nord pour son inauguration - Parc zoologique et botanique	17/06/2014	4 984,08 €	Services
C2014134	131	BURGEAP 27 rue de Vanves 92772 BOULOGNE BILLANCOURT	Dossier de porter à connaissance concernant les modifications intervenues sur le site depuis l'arrêté préfectoral de 2005 et analyse critique de l'arrêté	26/06/2014	5 750,00 €	Services
C2014133	3251	PROCATH 43 rue Jean Monnet BP 2066 68059 MULHOUSE CEDEX 2	Stade Nautique - Travaux de réparation du filtre	24/06/2014	11 600,00 €	Travaux
C2014132	223	PARTENAIRE Régie 15 rue Louis Blanc 69006 Lyon	Campagne Web Alsace et Franche-Comté pour le Parc zoologique et botanique de Mulhouse	21/02/2014	5 000,80 €	Services
C2014131	223	CLEAR CHANNEL 4 places des Ailes 92641 BOULOGNE BILLANCOURT	Campagne d'affichage sur Colmar, Montbéliard et Strasbourg - Grand format pour le Parc zoologique et botanique de Mulhouse	28/01/2014	8 395,62 €	Services
C2014130	0502	FINANCE ACTIVE 46 rue de Notre Dame des Victoires 75002 PARIS	Assistance produit	22/05/2014	3 500,00 €	Services
C2014129	5206	MOMENTO CONSEIL 17 RUE DE QUIMPER 68200 MULHOUSE	Audit financier	18/06/2014	15 000,00 €	Services
C2014128	3251	FERBECK & FUMITHERM ZI Les Berlioz 38300 LES EPARRES	Travaux de briquetage décennale de la chaudière à charbon de la piscine Pierre et Marie Curie.	13/06/2014	10 618,00 €	Travaux
C2014127	070	LA POSTE 20 place Saint Marc 76035 ROUEN CEDEX	Affranchissement courrier mai 2014	13/06/2014	28 374,72 €	Services
C2014119	6213	RICOH FRANCE SAS Parc Tertiaire SILIC - 7/9 avenue Robert Schuman 94150 RUNGIS	Fourniture et maintenance d'un système d'impression numérique noir et blanc d'une vitesse minimale de 105 copies/minute	13/05/2014	160 000,00 €	Fournitures
C2014118	121	GARAGE RELLE 22 boulevard des Nations 68200 MULHOUSE	Acquisition d'une berline d'occasion avec reprise	30/05/2014	28 878,75 €	Fournitures
C2014116	231	DIGORA 98, rue de Hochfelden 67200 STRASBOURG	Renouvellement du système de stockage (SAN)	12/05/2014	183 372,00 €	Fournitures
C2014115	433	EST SIGNALISATION 3 rue des Vignes 68320 HOLTZWHR	Parc zoologique et botanique	21/05/2014	19 039,00 €	Travaux
C2014114	6212	AMAC 60 bd Roosevelt 68200 MULHOUSE	Prestation de qualification et d'insertion professionnelle des publics en difficulté à travers une activité support Lot n° 2 : Prestation support de	13/05/2014	72 000,00 €	Services

			nettoyage des locaux			
C2014113	326	LINGELSER 22A route d'Altkirch 68720 ILLFURTH	Sécurisation de la base nautique de Reiningue.	12/05/2014	5 835,00 €	Travaux
C2014112	231	TEAMNET 10, rue Mercœur 75011 PARIS	Parapheur électronique	18/07/2012	4 875,00 €	Fournitures
C2014111	070	LA POSTE 20 place Saint Marc 76035 ROUEN CEDEX	Affranchissement courrier avril 2014	13/05/2014	25 371,08 €	Services
C2014110	0202	SCOOP Communication 585 rue de la Juine 45160 OLIVET	Préresse du journal communautaire « L'Agglo »	05/06/2014	12 000,00 €	Services
C2014106	231	ORACLE FRANCE 15 bd Charles De Gaulle 92715 COLOMBES CEDEX	Mise à jour 2014 Maintenance Oracle	05/05/2014	18 856,00 €	Services
C2014105	321	C2S SECURITE 2 Lotissement Chambrun 68520 BURNHAUPT LE HAUT	Vérification et maintenance des systèmes de sécurité incendie de type 1 et 2a	16/05/2014	35 000,00 €	Services
C2014102	321	VERITAS 2a Avenue de Strasbourg Parc des Collines 68350 DIDENHEIM	Vérification triennale des systèmes de sécurité incendie de type 1 et 2a des bâtiments de m2A	16/05/2014	6 500,00 €	Services
C2014101	121	ACOMETIS PRODUCTION 7 place du 17 novembre 68360 SOULTZ	Fourniture et montage d'équipements de viabilité hivernale <u>Lot n° 2</u> Fourniture d'une lame de dénivelage d'un poids de 450 à 500 kg	02/06/2014	5 762,00 €	Fournitures
C2014100	121	ACOMETIS PRODUCTION 7 place du 17 novembre 68360 SOULTZ	Fourniture et montage d'équipements de viabilité hivernale <u>Lot n° 1</u> Fourniture et montage d'une saleuse sur un engin porte-outils	02/06/2014	16 876,00 €	Fournitures
C2014099	321	C2S SECURITE 2 Lotissement Chambrun 68520 BURNHAUPT LE HAUT	Vérification et maintenance des SSI de type 2b à 4 des bâtiments communautaires <u>Lot n° 2</u> : Périscolaires et petite enfance	15/05/2014	29 000,00 €	Services
C2014098	321	OMNI Protections 1 rue de Vieux-Thann 68700 Cernay	Vérification et maintenance des SSI de type 2b à 4 des bâtiments communautaires <u>Lot n° 1</u> : Bâtiments divers	15/05/2014	24 000,00 €	Services
C2014096	231	DELL 1, rue point Benjamin Franklin 34938 MONTPELLIER Cedex 9	Achat de Switchs Brocade M5424 FC8	03/04/2014	10 820,00 €	Fournitures
C2014095	3252	FELLER INDUSTRIES 2 rue de l'Industrie 68360 SOULTZ	Mise en conformité de l'ascenseur de la Patinoire.	24/04/2014	4 350,33 €	Travaux
C2014091	231	DYCTAL 68200 MULHOUSE	Achat photocopieur couleur C284E	31/03/2014	4 439,00 €	Fournitures
C2014090	070	LA POSTE 20 place Saint Marc 76035 ROUEN CEDEX	Affranchissement courrier mars 2014	23/04/2014	12 514,44 €	Services
C2014089	321	ERIANE SARL 3A rue Pasteur 68170 Rixheim	Travaux de désamiantage et de traitement des sols du Carré Central du Technopôle à Mulhouse <u>Lot n° 02</u> : Traitement de sol – Résine	05/05/2014	19 061,00 €	Travaux
C2014088	321	MADER 7 rue de la Plaine	Travaux de désamiantage et de traitement des sols du Carré Central	05/05/2014	30 040,00 €	Travaux

		68500 GUEBWILLER	du Technopôle à Mulhouse <u>Lot n° 01 : Désamiantage</u>			
C2014087	131	INEO SYSTRANS Avenue de Conflans 2 allée Edouard Branly 78260 ACHERES	Acquisition de 23 modules d'information voyageurs pour le BHNS (art.28-II du CMP)	05/05/2014	68 701,00 €	Fournitures
C2014083	0201	KOHM 3 rue Louis Apffel 67000 STRASBOURG	Production du magazine « Le Lien » et de la lettre interne « Le Lien, Ressources humaines »	09/04/2014	60 000,00 €	Fournitures
C2014082	3251	SNEF Aire d'activités de la Thur 68840 PULVERSHEIM	Remplacement de 2 pompes de filtration du stade nautique de l'Ilberg.	14/04/2014	9 491,00 €	Travaux
C2014080	070	LA POSTE 20 place Saint Marc 76035 ROUEN CEDEX	Affranchissement courrier mars 2014	10/04/2014	9 803,20 €	Services
C2014076	52	DOMICILE SERVICES HAUTE ALSACE 75 Allée Gluck 68060 MULHOUSE Cedex	Prestation de qualification et d'insertion professionnelle des publics en difficulté à travers une activité support <u>Lot n° 1 : Prestation support de participation au service des repas et de nettoyage dans les périscolaires</u>	03/04/2014	100 000,00 €	Services
C2014074	0202	GRLI 3 avenue des Deux Fontaines 57140 WOIPPY	Achat de papier et l'impression du journal communautaire «L'Agglo»	03/04/2014	70 000,00 €	Services
C2014073	32	FERBECK & FUMITHERM ZI Les Berlioz 38300 LES EPARRES	Réfection d'une chaudière à charbon à la Piscine Pierre Curie	03/04/2014	60 853,00 €	Travaux
C2014072	223	LES CHAPITEAUX DU RHIN Zone Industrielle Ouest 68490 HOMBOURG	Mise à disposition, montage et démontage de chapiteaux pour différentes manifestations au Parc zoologique et botanique de Mulhouse	31/03/2014	32 000,00 €	Fournitures
C2014037	231	GFI CHRONO TIME 145, bd Victor Hugo 93400 SAINT-OUEN	Maintenance 2014 du progiciel Chrono Time N° 2403	01/07/2014	5 388,00 €	Services

- **Actions en justice**

- Décision du 23 janvier 2014 désignant un avocat pour assurer la défense des intérêts de m2A dans le cadre de la réalisation des travaux du tramway de l'Agglomération mulhousienne
- Constitution de partie civile des 18 février et 25 juillet 2014 suite à l'endommagement du grillage d'une piscine

- **Contrats de transaction**

- Indemnisation versée à un usager suite au vol de son vélo
- Indemnisation versée à une société suite à la destruction involontaire de son matériel
- Indemnisation versée à un tiers suite à l'endommagement de son portail

•

**Indemnité d'assurance**

- Acceptation de l'indemnité perçue suite à l'endommagement des locaux d'un multi-accueil

Le Conseil d'Agglomération prend acte des décisions prises par délégation.

Pour Extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME  
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 01/10/2014  
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président

  
Jean-Marie BOCKEL



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIE CONFORME  
acte exécutoire le 01/10/2014 le  
Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**  
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL  
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Séance du 26 septembre 2014**

65 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)  
Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

**REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'AGGLOMERATION ET DU BUREAU  
(07/5.2.1/22 C)**

L'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités territoriales applicable également aux Etablissements publics de Coopération intercommunale prévoit l'adoption d'un règlement intérieur dans les six mois suivant l'installation du Conseil d'Agglomération.

Le règlement intérieur organise le fonctionnement du Conseil d'Agglomération et du Bureau.

Il apporte également des précisions concernant la composition et le fonctionnement des Commissions de travail et de la Mission d'information et d'évaluation. Il précise les moyens d'information mis à la disposition des habitants qui souhaitent participer à la vie locale.

Le Conseil d'Agglomération adopte le règlement intérieur du Conseil d'agglomération et du Bureau.

PJ : Règlement intérieur

Pour Extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME  
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 01/10/2014  
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président

  
Jean-Marie BOCKEL

*Mulhouse Alsace Agglomération*

**REGLEMENT INTERIEUR  
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Du 26 septembre 2014



## **SOMMAIRE**

### **CHAPITRE I – LE PRESIDENT, LES VICE-PRESIDENTS ET LES ASSESSEURS**

- A - ELECTIONS ART. 1 à 7  
B - DESIGNATION DES VICE-PRESIDENTS ET DES ASSESSEURS ART. 8 à 11

### **CHAPITRE II - REUNIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION ET DU BUREAU**

- A - CONVOCATIONS AUX SEANCES ART. 12 à 13  
B - EMPECHEMENTS, PROCURATIONS, ABSENCES ART. 14 à 16  
C - OUVERTURE DES SEANCES ART. 17 à 18  
D - DEROULEMENT DES SEANCES ART. 19 à 23  
E - RAPPEL A L'ORDRE ART. 24 à 25  
F - SUSPENSION DE SEANCE ET CLOTURE DES DEBATS ART. 26 à 28  
G - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ART. 29  
H - QUESTIONS ORALES ART. 30

### **CHAPITRE III - PRESIDENCE, POLICE INTERIEURE DES DEBATS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION ET DU BUREAU**

- A - PRESIDENCE ET POLICE INTERIEURE ART. 31 à 33  
B - PUBLICITE DES SEANCES ART. 34 à 35

### **CHAPITRE IV - MODALITES DE VOTE** ART. 36 à 38

### **CHAPITRE V - MOTIONS, AMENDEMENTS, PROPOSITIONS ET VOEUX**

- A - AMENDEMENTS ET PROPOSITIONS ART. 39 à 41  
B - MOTIONS ET VOEUX ART. 42 à 44

### **CHAPITRE VI – REDACTION DES COMPTES RENDUS ET PULICITE DES DECISIONS** ART. 45 à 50

### **CHAPITRE VII – COMMISSIONS**

- A - COMPOSITION ART. 51 à 55  
B - FONCTIONNEMENT ART. 56 à 59

### **CHAPITRE VIII – MISSIONS D'INFORMATION ET D'EVALUATIONS** ART. 60

### **CHAPITRE IX – PARTICIPATION DES HABITANTS A LA VIE LOCALE**

- A - CONSULTATION DES ELECTEURS ART. 61  
B - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS  
LOCAUX ART. 62  
C - COMITES CONSULTATIFS ART. 63

## CHAPITRE I

### **LE PRESIDENT, LES VICE-PRESIDENTS ET LES ASSESSEURS**

#### **A - ELECTIONS**

##### ART. 1

Pour l'élection du président, des vice-présidents et des assesseurs, les membres du conseil sont convoqués dans les formes et délais prévus par le code général des collectivités territoriales ; la convocation contient la mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé.  
(L 5211-1 et L2122-8)

##### ART. 2

La séance dans laquelle il est procédé à l'élection du président est présidée par le plus âgé des membres du conseil d'agglomération.  
(L 2122-8)

##### ART. 3

Le conseil d'agglomération élit le président parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.  
(L 2122-4 et L 2122-7)

##### ART. 4

Le conseil ne délibère valablement que lorsque la majorité des membres en exercice est présente. Le quorum s'apprécie point par point. Le vote par procuration est admis.  
(L 2121-17 et 2121-20)

##### ART. 5

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.  
(L 2122-7)

##### ART. 6

Une fois élu, le président assure la présidence de l'assemblée communautaire.

#### ART. 7

Si, pour une raison quelconque, une nouvelle élection du président est nécessaire, il est procédé également à une nouvelle élection des membres du bureau dans les conditions ci-dessous. Dans ce cas, l'assemblée est convoquée par le 1<sup>er</sup> vice-président.  
(L 2122-8 - 9 et 10)

### **B - DESIGNATION DES VICE-PRESIDENTS ET DES ASSESSEURS**

#### ART. 8

Le conseil d'agglomération détermine le nombre des vice-présidents sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Il fixe également le nombre d'assesseurs.  
(L 5211-10)

#### ART. 9

Le rang des vice-présidents et assesseurs résulte de l'ordre de leur élection. Lorsque la place d'un vice-président ou d'un assesseur devient vacante, les vice-présidents ou assesseurs qui occupent les places subséquentes prennent celle de l'élu qui les précède.

#### ART. 10

Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouveau vice-président ou un nouvel assesseur, le conseil d'agglomération peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.  
(L 2122 - 10)

## ART. 11

Après l'élection des vice-présidents et assesseurs, le président dresse l'ordre du tableau fixé comme suit :

- le président
- les vice-présidents dans l'ordre de leur élection
- les assesseurs dans l'ordre de leur élection
- les conseillers par ordre alphabétique

Le président tient ce tableau à jour. Toute personne qui veut en prendre connaissance peut en demander présentation au secrétariat du conseil d'agglomération.

(R 2121-2 et R 2121-4)

## **CHAPITRE II**

### **REUNIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION ET DU BUREAU**

#### **A - CONVOCATIONS AUX SEANCES**

##### ART. 12

Les séances du conseil d'agglomération se tiennent au moins une fois par trimestre au lieu, jour et heure indiqués par la convocation.

Le bureau se tient au lieu, jour et heure indiqués par la convocation.

Les séances ont toujours lieu sur le ban de m2A.

(L5211-11)

Le président convoque l'assemblée par écrit adressé aux élus au moins cinq jours francs avant la séance. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé sans pouvoir être inférieur à un jour franc. La convocation doit être accompagnée de l'ordre du jour des affaires mises en délibération.

(L 2121-12)

Tout autre mode de transmission, notamment sous forme numérique, pourra être mis en œuvre avec l'accord des élus concernés.

##### ART. 13

Chaque délibération ou décision fait l'objet d'un rapport adressé avec la convocation.

Les rapports ainsi mis à la disposition des élus sont à considérer comme confidentiels jusqu'à leur adoption.

Les documents préparatoires aux délibérations ou décisions peuvent être consultés sur demande motivée adressée au président.

(L 2121-12)

Si la délibération ou la décision concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces annexes peut être consulté au siège de la communauté par tout conseiller communautaire qui en fait la demande.

(L 2121-12)

Le projet de délibération ou de décision indique le service où la consultation peut s'effectuer.

## **B - EMPECHEMENTS, PROCURATIONS, ABSENCES**

### ART. 14

Tout conseiller empêché d'assister à une séance est tenu d'en informer le président par écrit, avant la réunion, en lui indiquant les raisons de son absence.

### ART. 15

Lorsqu'une commune ne dispose que d'un seul conseiller titulaire et en cas d'absence de ce conseiller, et sous réserve que le président en ait été préalablement informé, le conseiller communautaire suppléant peut le remplacer avec voix délibérative lors des réunions du conseil d'agglomération. Le conseiller suppléant est destinataire des convocations aux réunions de l'organe délibérant, ainsi que des documents annexés à celles-ci. L'article L 273-5 du code électoral est applicable aux conseillers communautaires suppléants.

(L5211-6 al3)

En outre, quel que soit le nombre de conseillers dont dispose une commune, un élu empêché d'assister à une séance peut donner, pouvoir écrit de voter en son nom à un collègue de son choix. Un même élu ne peut être porteur que d'une seule procuration. Elle est toujours révocable et valable pour une seule séance sauf en cas de maladie, dûment constatée, où elle peut être valable pour trois séances consécutives.

(L 2121-20)

### ART. 16

Les conseillers porteurs d'une procuration en font part au président avant la séance ; mention en est faite au procès-verbal par l'indication du mandat et du mandataire. Dans le cas où plusieurs procurations seraient présentées, émanant d'un même conseiller absent, la dernière en date est seule valable ; si la postériorité ne peut être établie, les différentes procurations s'annulent.

Tout conseiller qui quitte définitivement la salle avant la fin de la séance doit en informer le Président et indiquer, le cas échéant, qu'il donne procuration à un collègue nommément désigné.

Le vote par procuration est admis pour tous les modes de scrutin et notamment pour les élections.

(L 2121-20)

## **C - OUVERTURE DES SEANCES**

### ART. 17

A chaque séance, les noms des conseillers présents, et absents, sont inscrits sur un registre spécial. Les procurations données par les conseillers absents sont également enregistrées.

### ART. 18

Le conseil d'agglomération et le bureau ne délibèrent valablement que si la majorité des membres en exercice assiste à la séance.

Il est dérogé à cette règle lorsque, convoqué une seconde fois pour le même ordre du jour, le nombre des conseillers présents n'est pas, cette fois encore, supérieur à la moitié. La seconde convocation doit rappeler expressément cette disposition.

## **D - DEROULEMENT DES SEANCES**

### ART. 19

Lors de chacune de ses séances, le conseil d'agglomération nomme un secrétaire de séance.

### ART. 20

Les affaires sont soumises à l'examen du conseil et du bureau en suivant l'ordre du jour. Les questions qui n'y sont pas mentionnées ne peuvent être débattues en séance.

Lorsque le conseil d'agglomération et le bureau ont été convoqués en urgence conformément à l'article 12, l'assemblée se prononce sur l'urgence en début de séance.

### ART. 21

Tout conseiller désirant prendre la parole doit la demander au président. Le président peut limiter le temps de parole en fonction du nombre d'intervenants.

Les conseillers ne peuvent prendre la parole plus d'une fois sur une même affaire, à moins que le président ne les y autorise.

La parole est donnée immédiatement, et hors tour de parole, aux conseillers désirant présenter une observation sur l'application des dispositions légales ou réglementaires.

## ART. 22

Le président, les vice-présidents, les assesseurs et les membres du conseil d'agglomération ne peuvent prendre part aux débats et délibérations relatifs aux affaires dans lesquelles ils sont intéressés personnellement ou comme mandataires.

(L2131-11)

Les recours contre une décision du conseil d'agglomération à raison de la participation du président, d'un vice-président ou de membres du conseil à une délibération sur les affaires de cette nature seront jugés par la voie de la procédure administrative contentieuse.

## ART. 23

Le président peut prescrire que les agents communautaires assistent aux séances.

## **E - RAPPEL A L'ORDRE**

### ART. 24

Un orateur s'écartant de l'objet de la délibération peut être rappelé à l'ordre par le président.

### ART. 25

En cas de récidive ou si un orateur se laisse aller à des expressions injurieuses ou offensantes ou s'il perturbe le bon déroulement des débats, le président peut lui retirer la parole.



## **F - SUSPENSION DE SEANCE ET CLOTURE DES DEBATS**

### ART. 26

Une courte suspension de séance afin de permettre une concertation pourra être accordée par le président, à la demande d'au moins deux conseillers communautaires.

### ART. 27

Le président déclare la discussion close :

- lorsque plus personne ne demande la parole, ou que le droit de parole est épuisé
- lorsque la majorité des présents le demande
- lorsque la majorité des présents demande un ajournement auquel cas l'affaire est retirée de l'ordre du jour.

### ART. 28

Après la clôture de la discussion, le président résume, si nécessaire, les propositions soumises au vote.

## **G - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

### ART. 29

Le conseil d'agglomération débat sur les orientations générales du budget dans la période de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Les données synthétiques sur la situation financière sont jointes à la convocation. Elles portent notamment sur :

- les principaux investissements projetés
- le niveau d'endettement et la progression envisagée
- les charges de fonctionnement et leur évolution
- les taux d'imposition des taxes locales.

La parole est accordée par le président aux membres du conseil d'agglomération selon les modalités fixées pour les débats ordinaires.  
(Art L 5211-36)

## **H - QUESTIONS ORALES**

### ART. 30

Chaque conseiller peut adresser au président des questions orales ayant trait aux affaires de l'agglomération.

Les questions orales devront être déposées au moins cinq jours francs ouvrés avant le début de la séance, faute de quoi le président aura la faculté de les renvoyer à la séance suivante du conseil d'agglomération.

La question doit être sommairement rédigée et se limiter aux éléments strictement indispensables à sa compréhension.

Au fur et à mesure de leur dépôt, les questions orales sont inscrites par le président à l'ordre du jour du conseil d'agglomération qui suit le dépôt.

Les questions orales sont évoquées en tout dernier lieu, après examen complet des questions figurant à l'ordre du jour. Le président appelle la question orale en fixant le temps de parole imparti à son auteur pour l'exposer.

Le président y répond. L'auteur de la question dispose ensuite de la parole pendant une durée qui ne peut excéder cinq nouvelles minutes. Le président peut répliquer. Aucune autre intervention ne peut avoir lieu sur cette même question.

(L 2121-19)

## **CHAPITRE III**

### **PRESIDENCE, POLICE INTERIEURE ET PUBLICITE DES DEBATS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION ET DU BUREAU**

#### **A - PRESIDENCE ET POLICE INTERIEURE**

##### ART. 31

Le conseil et le bureau sont présidés par le président et, à défaut, par le vice-président pris dans l'ordre du tableau.  
(L 2121-14)

##### ART. 32

Le président a seul la police de l'assemblée. Il peut faire expulser de la salle de séance du conseil tout individu qui trouble l'ordre public.  
(L 2121-16)

En cas de crime ou de délit (et notamment de propos injurieux ou diffamatoires), il en dresse le procès-verbal et en saisit immédiatement le procureur de la république.

##### ART. 33

Lors de la séance où le compte administratif est débattu, le conseil d'agglomération élit un président de séance.

Le président du conseil d'agglomération peut participer à la discussion, mais il est tenu de se retirer avant le vote.

(L 2121-14 al. 2 et 3)

## **B - PUBLICITE DES SEANCES**

### ART. 34

Les séances du conseil d'agglomération sont publiques.

Le public peut assister aux séances du conseil d'agglomération dans la limite des places disponibles. Il doit observer le silence durant toute la durée de la séance. Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites.

A la demande du président ou de trois membres, le conseil d'agglomération par vote à main levée et à la majorité absolue des membres présents ou représentés peut décider, sans débat, qu'il se réunit à huis clos. (L 2121-18).

### ART. 35

La convocation et l'ordre du jour du conseil d'agglomération sont affichés dans chaque commune composant la communauté d'agglomération.

La convocation et l'ordre du jour sont communiqués avant chaque séance à la presse locale, pour en permettre la publication à l'exception des points pour lesquels le huis clos est sollicité.

Les représentants de la presse peuvent assister aux réunions du conseil d'agglomération.

Toute facilité leur est donnée pour exercer leur mission d'information dans le respect des lois en vigueur et celui du présent règlement.

(L 2121-10)

Les photographes ou cameramen doivent préalablement recevoir l'agrément du président de séance avant d'exercer. Cet agrément pourra leur être refusé si leur nombre ou leur comportement est susceptible de compromettre le bon déroulement de la séance.

## **CHAPITRE IV**

### **MODALITES DE VOTE**

#### ART. 36

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.  
En cas d'égalité de suffrages, la voix du président est prépondérante.

Le vote électronique peut être utilisé tant pour les scrutins publics que pour les scrutins secrets.

#### ART. 37

Lors des scrutins publics, il est procédé au vote nominal sur décision du président ou à la demande écrite et signée du quart des membres présents. Les noms des votants, avec la désignation de leur vote, sont insérés au procès-verbal.

(L 2121-21)

#### ART. 38

Il est procédé au vote par scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame, par demande écrite et signée, ou s'il s'agit de procéder à une élection.

Lors des scrutins secrets, en cas de partage de voix, la proposition est rejetée.  
(L 2121-21)

Dans le cas d'une élection, après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

(L 2121-21)

Le conseil d'agglomération peut décider, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

(L 2121-21)

## **CHAPITRE V**

### **MOTIONS, AMENDEMENTS, PROPOSITIONS ET VOEUX**

#### **A - AMENDEMENTS ET PROPOSITIONS**

##### ART. 39

Tout conseiller peut proposer des amendements ou des contre - propositions.

##### ART. 40

A la demande du président ou du tiers des conseillers présents, les contre-propositions ou amendements devront être formulés par écrit.  
Sur décision du conseil, ils peuvent être envoyés aux commissions pour étude.

##### ART. 41

Les amendements ou contre-propositions sont mis aux voix avant la proposition finale du président. En présence de plusieurs amendements ou contre - propositions, le président fixe le rang de priorité.

#### **B - MOTIONS ET VOEUX**

##### ART. 42

Le droit du conseil d'agglomération d'adresser au représentant de l'Etat des vœux ou des réclamations est limité aux domaines touchant aux compétences communautaires; leur objet doit être en liaison directe avec les intérêts communautaires. Les propositions contraires à ces dispositions ne sont pas inscrites à l'ordre du jour.

(L 2121-29)

#### ART. 43

Les motions proposées par les membres du conseil, à l'exception de celles ayant trait aux affaires dont la discussion est à l'ordre du jour, sont remises au président par écrit.

Elles sont portées à l'ordre du jour de la prochaine séance lorsqu'elles lui parviennent au plus tard six jours francs ouvrés avant ladite séance et, en cas d'urgence, deux jours francs ouvrés avant la séance.

Le conseil se prononce sur l'urgence.

#### ART. 44

Le texte des motions soumises est communiqué aux membres du conseil si possible en même temps que l'ordre du jour.

Le conseil se prononce sur l'opportunité d'examiner les motions proposées, de les renvoyer aux commissions ou de les inscrire à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

## CHAPITRE VI

### **REDACTION DES COMPTES - RENDUS ET PUBLICITE DES DECISIONS**

#### ART. 45

Le président est chargé de veiller à la rédaction rapide du procès-verbal des séances publiques. Ces comptes - rendus sont remis gratuitement sur support numérique ou papier aux membres du conseil et peuvent être obtenus par toute personne physique ou morale au siège de la communauté d'agglomération après acquittement des droits dont le montant est fixé par le Conseil d'Agglomération.

#### ART. 46

Le texte des déclarations, discours ou autres interventions rédigés à l'avance et lus en séance sont à remettre au secrétaire du conseil, au plus tard à la fin de la séance pour l'insertion au compte - rendu.

#### ART. 47

Le nom de chaque orateur précède le texte de son intervention. Avant l'impression définitive, il est donné connaissance au conseiller intéressé des propos transcrits.

Des rectifications peuvent être demandées dans les 48 heures de la communication des épreuves faute de quoi la transcription est considérée comme approuvée. Seules des modifications de style peuvent être apportées, ou des erreurs rectifiées, et sans que le sens des paroles prononcées puisse être altéré. Les différends éventuels sont réglés par le président sous réserve de l'approbation du conseil d'agglomération.

#### ART. 48

Le procès-verbal de chaque séance est soumis pour signature aux conseillers qui étaient présents, lors d'une prochaine réunion du conseil.

Les comptes - rendus des séances à huis clos ne sont ni imprimés ni diffusés. Ils sont établis en deux exemplaires.

#### ART. 49

Le compte-rendu sommaire de chaque séance est, dans les huit jours suivants, affiché au siège de la communauté et dans chaque commune la composant.  
(L 2121-25, L5211-47, R 2121-11).

La publication des délibérations est assurée dans le recueil des actes administratifs conformément aux règlements en vigueur.

(R 5211-41)



ART. 50

Les délibérations approuvant une convention de délégation de service public font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans l'ensemble des communes concernées.

(L5211-48)

## **CHAPITRE VII**

### **COMMISSIONS**

#### **A - COMPOSITION**

##### ART.51

En vue de l'étude des affaires de sa compétence et de la préparation de ses délibérations, le conseil peut constituer en son sein des commissions permanentes ou temporaires.

Chaque élu communautaire peut siéger de façon permanente dans deux Commissions. Les commissions sont par ailleurs ouvertes à l'ensemble des conseillers communautaires et municipaux qui souhaitent y assister ponctuellement.

##### ART.52

Ces commissions peuvent également entendre des personnes extérieures au conseil à titre d'expert. Ils n'ont jamais voix délibérative.

##### ART. 53

Le conseil peut, en cas de besoin, compléter une commission, en réunir deux ou plusieurs pour l'étude en commun de certaines affaires.

##### ART. 54

Lorsqu'il s'agit de délibérer sur une question soumise par un conseiller à une commission permanente, ce conseiller est toujours invité lors de l'examen de l'affaire. Il peut être désigné comme rapporteur et participe, dans ce cas, aux débats avec voix délibérative.

## ART. 55

La commission d'appel d'offres est composée du président ou de son représentant et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste au sein du Conseil d'Agglomération.

(art 22 du Code des Marchés Publics)

Pour chaque délégation de service public une commission est constituée. Sa composition se fait selon les mêmes règles que celles de la commission d'appels d'offres.

(art. L1411-5 du CGCT)

La commission locale d'évaluation des transferts de charges est chargée d'évaluer les transferts de charges permettant la neutralisation des mouvements financiers entre la communauté d'agglomération et ses communes membres.

Elle est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune membre.

## **B - FONCTIONNEMENT**

### ART. 56

Chaque commission se réunit à l'initiative du président ou sur demande, adressée au président, du tiers de ses membres. La convocation sera faite par écrit, mail ou fax cinq jours au moins avant la séance et, en cas d'urgence, au moins un jour avant. Elle indiquera les questions à l'ordre du jour.

(L 2121-22)

### ART. 57

Le président est de droit président de chaque commission. Il peut déléguer la présidence à un vice-président, un assesseur, ou un conseiller communautaire.

Le président de la commission est assisté d'un référent administratif.

### ART. 58

Les séances des commissions ne sont pas publiques.

### ART. 59

Les séances des commissions font l'objet de procès-verbaux succincts qui ne peuvent être publiés.

## **CHAPITRE VIII**

### **MISSIONS D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION**

#### ART. 60

Lorsqu'un sixième de ses membres le demande, le conseil d'agglomération délibère sur la création d'une mission d'information et d'évaluation, chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt communautaire ou de procéder à l'évaluation d'un service public communautaire. Un même conseiller ne peut s'associer à une telle demande plus d'une fois par an.

Aucune mission ne peut être créée à partir du 1er janvier de l'année civile qui précède l'année du renouvellement général des conseils municipaux.

(L-2121-22-1)

Il appartient au conseil d'agglomération une fois saisi de se prononcer sur l'opportunité de la création de la mission d'information et d'évaluation.

La mission d'information et d'évaluation peut également inviter à participer à ses travaux avec voix consultative des personnes qualifiées, extérieures au conseil d'agglomération dont l'audition lui paraît utile.

Les rapports remis par la mission d'information et d'évaluation ne peuvent en aucun cas lier le conseil d'agglomération.

## **CHAPITRE IX**

### **PARTICIPATION DES HABITANTS A LA VIE LOCALE**

#### **A - CONSULTATION DES ELECTEURS**

##### ART. 61

Un cinquième des électeurs inscrits sur des listes électorales, ou l'ensemble des maires des communes membres, ou la moitié des membres du conseil d'agglomération peut demander par écrit à ce que soit inscrite à l'ordre du jour du conseil d'agglomération l'organisation d'une consultation sur toute affaire relevant de la décision de l'assemblée.

La décision d'organiser la consultation appartient à l'assemblée délibérante.

La délibération qui décide la consultation indique expressément que cette consultation n'est qu'une demande d'avis.

Après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, l'autorité territoriale arrête sa décision.

En outre, un délai d'un an est à respecter entre deux consultations.

(L 5211-49 et suiv, R 5211-42 et suiv)

#### **B- COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

##### ART. 62

La commission consultative des services publics locaux est notamment compétente pour l'examen des conditions de fonctionnement des services publics locaux exploités en régie dotée de l'autonomie financière et de ceux faisant l'objet d'une gestion déléguée.

Elle est présidée par le président ou son représentant et comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés en application du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales désignés par l'assemblée délibérante.

(L-1413-1)

## **C - COMITES CONSULTATIFS**

### Art. 63

Le conseil d'agglomération peut créer des comités consultatifs sur toutes affaires d'intérêt communautaire concernant tout ou partie du territoire.

Il en fixe la composition sur proposition du président. Le comité comprend des représentants du conseil d'agglomération, des représentants des associations locales, des personnes n'appartenant pas au conseil.

(L 5211-49-1)



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIE CONFORME  
acte exécutoire le 01/10/2014 le  
Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**  
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL  
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Séance du 26 septembre 2014**

65 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)  
Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

**ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURABLES  
(0501/7.10.3/116C)**

Le Trésorier de Mulhouse Alsace Agglomération demande l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Elles comprennent essentiellement des loyers impayés, des impayés de périscolaire, des redevances d'enlèvement de déchets et des salaires perçus à tort.

La répartition par exercice d'origine est la suivante :

**BUDGET PRINCIPAL**

2007	220,76 €
2008	3 699,73 €
2009	1 977,47 €
2010	145,03 €
2011	1 697,19 €
2012	1 481,56 €
2013	4 452,00 €
2014	194,04 €

TOTAL 13 867.78 €

Les vérifications ont confirmé que les créances sont irrécouvrables du fait de l'insolvabilité ou du départ sans adresse connue des débiteurs, de la mise en liquidation des biens de sociétés débitrices, ainsi que de la modicité de leur montant.

**- sur le budget principal 2014**

Chapitre 65/compte 6541/rubrique 020  
Service gestionnaire et utilisateur 050  
Ligne de crédit 3977 « Créances admises en non-valeur» 13 867.78 €

Le Conseil d'Agglomération de m2A :

- décide l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables et leurs imputations,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires.

Pour Extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME  
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 01/10/2014  
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président

  
Jean-Marie BOCKEL





Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIE CONFORME  
acte exécutoire le 03/10/2014 le  
Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**  
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL  
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Séance du 26 septembre 2014**

65 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)  
Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

**MODULATION DU TARIF DE LA TASCOM POUR 2015**  
**(0502/7.2/117C)**

En application de la loi de Finances pour 2010 réformant la taxe professionnelle et procédant à la réaffectation de certains impôts, la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) est perçue depuis 2011 au profit des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

La TASCOM est due par les établissements dont le chiffre d'affaires est supérieur à 460 000 € et qui ont une surface commerciale de plus de 400 m<sup>2</sup>.

Le seuil de surface ne joue cependant pas si l'établissement appartient à une enseigne totalisant plus de 4 000 m<sup>2</sup>.

Les collectivités affectataires de cette ressource ont la possibilité d'en moduler le produit, en appliquant aux montants de la taxe un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2 et ne comportant que deux décimales.

Ce coefficient ne peut être inférieur à 0,95 ni supérieur à 1,05 au titre de la première année pour laquelle cette faculté est exercée, et il ne peut ensuite varier de plus de 0,05 chaque année. La délibération qui y procède doit être prise avant le 1<sup>er</sup> octobre pour une application au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

En 2013, m2A a perçu la TASCOM à hauteur de 3 516 187 € et avait décidé par délibération du 27 septembre 2013 d'appliquer un coefficient de 1,15 pour 2014. En délibérant avant le 1<sup>er</sup> octobre 2014, il est possible de porter ce coefficient à 1,20 pour les impositions de 2015, pour un gain d'environ 160 000 €.

Le Conseil d'Agglomération :

-applique un coefficient multiplicateur de 1,20 au produit de la TASCOM pour 2015,

-charge Monsieur le Président ou son Vice-président délégué de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour Extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME  
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 03/10/2014  
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président

  
Jean-Marie BOCKEL



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIE CONFORME  
acte exécutoire le 01/10/2014 le  
Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**  
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL  
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Séance du 26 septembre 2014**

65 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)  
Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

**TRANSFERTS ET CREATIONS DE CREDITS (050 / 7.1.2 / 180C)**

Pour permettre aux services communautaires et mutualisés de poursuivre leurs activités, il convient de procéder aux créations et transferts de crédits suivants :

**BUDGET GENERAL**

**Régularisations diverses en sections de fonctionnement et d'investissement**

Le règlement de diverses opérations nécessite le réajustement des dotations suivantes :

**Dépenses réelles de fonctionnement**

chapitre 65 / compte 6574 / fonction 020	30 000
ligne de crédit 5177 « subvention fonctionnement mutuelle »	€
serv gestionnaire et utilisateur 623	
chapitre 011 / compte 60628 / fonction 813	-100 000 €
ligne de crédit 1313 « autres fourn. non stockées »	
serv gestionnaire et utilisateur 121	
chapitre 012 / compte 6218 / fonction 020	100 000 €
ligne de crédit 13545 « personnel saisonnier été »	
serv gestionnaire et utilisateur 121	

chapitre 012 / compte 64112 / fonction 251 380 661 €  
ligne de crédit 9779 « rémunérations »  
serv gestionnaire et utilisateur 623

chapitre 011 / compte 6042 / fonction 251 -380 661 €  
ligne de crédit 19002 « prestations »  
serv gestionnaire et utilisateur 5205

chapitre 65 / compte 6574 / fonction 90 106 000 €  
ligne de crédit 9472 « subventions »  
serv gestionnaire et utilisateur 211

chapitre 65 / compte 657341 / fonction 020 83 000 €  
ligne de crédit 13964 « fonds de concours »  
serv gestionnaire et utilisateur 050

chapitre 67 / compte 673 / fonction 01 30 000 €  
ligne de crédit 943 « titres annulés exercices antérieurs »  
serv gestionnaire et utilisateur 050

chapitre 011 / compte 60628 / fonction 020 -30 000 €  
ligne de crédit 5741 « fournitures »  
serv gestionnaire et utilisateur 050

**TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 219 000 €**

**Dépenses d'ordre de fonctionnement**

chapitre 023 / compte 023 / fonction 01 -189 000 €  
ligne de crédit 37 « virement à la section d'investissement »  
serv gestionnaire et utilisateur 050

**TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT -189 000 €**

**TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 30 000 €**

**Recettes réelles de fonctionnement**

chapitre 70 / compte 70848 / fonction 020 30 000 €  
ligne de crédit 8264 « mise à disposition personnel »  
serv gestionnaire et utilisateur 623

**TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 30 000 €**

**TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 30 000 €**

**Dépenses réelles d'investissement**

chapitre 21 / compte 2128 / fonction 23 -110 000 €  
ligne de crédit 12355 « aménagement campus universitaire »  
serv gestionnaire et serv utilisateur 214

chapitre 23 / compte 238 / fonction 23 110 000 €  
ligne de crédit 19137 « aménagement campus universitaire »  
serv gestionnaire et serv utilisateur 214

chapitre 21 / compte 21318 / fonction 71 -106 000 €  
ligne de crédit 16735 « travaux Cetim Cermat »  
serv gestionnaire et serv utilisateur 324

chapitre 204 / compte 2041412 / fonction 020 -83 000 €  
ligne de crédit 13965 « fonds de concours aux communes »  
serv gestionnaire et serv utilisateur 050

chapitre 27 / compte 27638 / fonction 020 683 313 €  
ligne de crédit 19135 « transaction Marie Louise »  
serv gestionnaire et serv utilisateur 622

chapitre 454100103 / compte 4541 / fonction 70 20 000 €  
ligne de crédit 16730 « PIG avance crédits précarité CG »  
serv gestionnaire et serv utilisateur 302

chapitre 454100103 / compte 4541 / fonction 70 30 000 €  
ligne de crédit 17915 « PIG avance CG Habitat Indigne »  
serv gestionnaire et serv utilisateur 302

chapitre 454100103 / compte 4541 / fonction 70 2 500 €  
ligne de crédit 19118 « PIG reversemt CG sub Habiter Mieux »  
serv gestionnaire et serv utilisateur 302

chapitre 21 / compte 21561 / fonction 020 5 000 €  
ligne de crédit 5630 « travaux »  
serv gestionnaire et serv utilisateur 050

**TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT 551 813 €**

**Dépenses d'ordre d'investissement**

chapitre 041 / compte 4582 / fonction 01 1 560 €  
ligne de crédit 19134 « régul. écriture gare Staffelfelden »  
serv gestionnaire et serv utilisateur 432

**TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT 1 560 €**

**TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 553 373 €**

**Recettes réelles d'investissement**

chapitre 27 / compte 27638 / fonction 020 683 313 €  
ligne de crédit 19136 « transaction Marie Louise »  
serv gestionnaire et serv utilisateur 622

chapitre 454200103 / compte 4542 / fonction 70 20 000 €  
ligne de crédit 16731 « PIG rbst crédits précarité CG »  
serv gestionnaire et serv utilisateur 302

chapitre 454200103 / compte 4542 / fonction 70 30 000 €  
ligne de crédit 17916 « PIG rbst CG Habitat Indigne »  
serv gestionnaire et serv utilisateur 302

chapitre 454200103 / compte 4542 / fonction 70 2 500 €  
ligne de crédit 19117 « rbst sub Habiter Mieux –part CG»  
serv gestionnaire et serv utilisateur 302

chapitre 204 / compte 20422 / fonction 70 5 000 €  
ligne de crédit 19116 « rbst sub Habiter Mieux – part m2A»  
serv gestionnaire et serv utilisateur 302

**TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT** **740 813 €**

**Recettes d'ordre d'investissement**

chapitre 041 / compte 204412 / fonction 01 1 560 €  
ligne de crédit 19133 « régul. écriture gare Staffelfelden»  
serv gestionnaire et serv utilisateur 432

chapitre 021 / compte 021 / fonction 01 -189 000 €  
ligne de crédit 49 « virement de la section d'investissement»  
serv gestionnaire et serv utilisateur 050

**TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT** **-187 440 €**

**TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT** **553 373 €**

Le Conseil d'Agglomération approuve les créations et transferts de crédits proposés ci-dessus au budget général.

Pour Extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME  
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 01/10/2014  
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président

  
Jean-Marie BOCKEL



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIÉ CONFORME  
acte exécutoire le 01/10/2014 le  
Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**  
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL  
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Séance du 26 septembre 2014**

65 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)  
Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

**VERSEMENT D'AIDES DANS LE CADRE DU GERPLAN ET DE LA POLITIQUE  
ENVIRONNEMENTALE DE L'AGGLOMERATION- (110/7.5/111C)**

Le programme annuel 2014, lié au GERPLAN (Plan de Gestion des Espaces Naturels et Périurbains) et voté en Conseil d'Agglomération du 24 janvier 2014, fait mention des projets éligibles à une aide du Conseil Général du Haut-Rhin.

m2A assure depuis 2010 une politique volontariste de soutien financier et technique en complément de ceux du Conseil Général du Haut-Rhin.

Une première délibération du 28 juin 2014 a désigné les membres du Comité d'agrément interne (Comité de préservation de la biodiversité et de gestion des espaces naturels) et permis de fixer des critères d'éligibilité, des taux et niveaux d'aides de m2A.

Ce comité étudie, sur la base d'un appel à projet, les dossiers en fonction de leur compatibilité avec les objectifs de la politique environnementale de l'agglomération.

La répartition des subventions (plafonnées) se fait en fonction des thèmes abordés avec des taux majorés pour les actions en lien avec l'agriculture, la biodiversité ou encore la sensibilisation.

En application de ces principes, le Comité d'agrément s'est réuni le 26 juin 2014 pour analyser les projets éligibles en cours de réalisation et proposer le versement d'aides financières aux maîtres d'ouvrage.

**Propositions d'aides pour les opérations 2014**



Les projets présentés sont ceux dont l'état d'avancement a permis l'étude complète du dossier.

**En investissement :**

Action	Montant total HT	% et montant aide m2A	% et montant attendu CG68	Thème concerné
Brunstatt – ouverture du ruisseau du Burnenbach	6 655 €	<b>10%-666 €</b>	40% 2 662 €	Régulation et protection des eaux
Staffelfelden – sensibilisation au maraîchage urbain et au développement des productions locales	3 000 €	<b>20%-600 €</b>	40% 1 200 €	Agriculture durable
Zimmersheim – mise en place de prairies fleuries	300 €	<b>20%- 60 €</b>	0	Préservation de la biodiversité
Zillisheim – réalisation de panneaux d'information dans l'arboretum du Glorhagweg	1 723 €	<b>10%-173 €</b>	40% 689 €	Cadre de vie et patrimoine

**En fonctionnement :**

Action	Montant total HT	% et montant aide m2A	% et montant attendu CG 68	Thème concerné
Rixheim – gestion pastorale des espaces verts	4 000 €	<b>10%-400 €</b>	10%-400 €	Régulation et protection des eaux
Rixheim – parcours de découverte de la biodiversité autour du bassin d'orage des étangs de pêche	4 200 €	<b>10%-420 €</b>	50%-2 100 €	Cadre de vie et patrimoine

Le montant total des aides d'investissement m2A s'élève à 1 499 € dans l'imputation suivante du budget :

Imputation Ch. 204 Art. 2041411 Fonct. 830 LC n° 12545

Le montant total des aides de fonctionnement m2A s'élève à 820 € dans l'imputation suivante du budget :

Imputation      Ch. 65          Art. 6574          Fonct. 833          LC n° 5583

Le Conseil d'Agglomération :

- approuve le versement des aides proposées par le Comité d'agrément aux maîtres d'ouvrage des opérations listées précédemment,
- charge le Président ou son représentant de leur mise en œuvre.

Pour Extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME  
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 01/10/2014  
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président

  
Jean-Marie BOCKEL



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIÉ CONFORME  
acte exécutoire le 01/10/2014 le  
Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**  
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL  
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Séance du 26 septembre 2014**

65 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)  
Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

**CONVENTION EN FAVEUR DE LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE  
(MDE) ENTRE EDF, M2A ET LA VILLE DE MULHOUSE (110/8.8/128C)**

Les grands objectifs de la politique énergétique française sont inscrits dans la loi de programme dite POPE du 13 juillet 2005 et retranscrits dans le Code de l'Énergie. Cette loi a notamment créé le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), instrument phare de la politique de Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE), qui vise à valoriser financièrement les actions permettant la réalisation d'économies d'énergie, sous réserve de satisfaire à certains critères.

M2A et la Ville de Mulhouse attachent une importance particulière à la maîtrise de la demande en énergie. Elles ont engagé depuis de nombreuses années des actions visant à réduire leurs consommations d'énergie respectives et, plus globalement, à diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur leur territoire. Ces actions s'inscrivent dans le Plan Climat Energie Territorial mis en place en 2006.

Les vendeurs d'énergie, dont EDF, sont des acteurs « obligés » qui doivent développer des actions d'efficacité énergétique auprès des maître d'ouvrage afin de les aider à améliorer la performance énergétique de leur patrimoine.

C'est sur cette base que m2A et la Ville de Mulhouse d'une part, et EDF d'autre part, constatant leur volonté commune d'agir dans le cadre du dispositif CEE, **décident d'inscrire leur démarche dans le cadre d'une convention permettant la réalisation d'actions de MDE sur le patrimoine des 2 collectivités.**

La présente convention est non exclusive, s'applique aux sites prédéterminés par m2A et la Ville de Mulhouse (liste non exhaustive), et définit les modalités et conditions de partenariat entre EDF, m2A et la Ville de Mulhouse, afin :

- pour m2A et la Ville de Mulhouse, de réaliser des actions de MDE sur leur patrimoine en cédant les CEE à EDF aux prix fixés ci-dessous,
- pour EDF, d'inciter à la réalisation d'opérations de MDE en participant financièrement à leur mise en œuvre en contrepartie de l'obtention des droits à CEE induits par cette mise en œuvre.

Le prix d'achat des CEE par EDF est fixé dans la convention à 2,8 €/MWh (MegaWattheures) pour la majorité des travaux qui seront réalisés, avec un tarif légèrement plus élevé (3,5 €/MWh) pour les rénovations globales qui atteignent un montant plus conséquent d'économies d'énergie. Elle prendra fin le 31/12/2017, date de fin de la 3ème période du dispositif national des CEE.

Pour mémoire, depuis 2007, un partenariat a été établi avec EDF qui a acheté les CEE générés par les travaux d'économies d'énergie du patrimoine communal (Mulhouse) et communautaire. Le prix d'achat par EDF était fixé à 2 €/MWh jusqu'en 2012, et 2,5 en 2013. Les CEE valorisés en 2013 s'élevaient au total à 11 400 GWh pour un montant financier de 28 500 €.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Le Conseil d'Agglomération :

- approuve le principe et valide le projet de convention,
- autorise M. le Président ou son représentant à signer la convention.

PJ : Projet de convention

Pour Extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME  
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 01/10/2014  
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président

  
Jean-Marie BOCKEL

**CONVENTION EN FAVEUR DE LA  
MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE**

**ENTRE EDF, la Ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération.**

Entre :

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION, sise 2 RUE PIERRE ET MARIE CURIE BP90019  
68948 MULHOUSE cedex 9 immatriculée sous le n° de siret 20002328100013, représenté par  
M. BOCKEL Jean-Marie, agissant en sa qualité de Président, dûment habilité à cet effet, en vertu  
de la délibération du Conseil d'Agglomération du 26/09/2014,

d'une part,

LA VILLE DE MULHOUSE, commune sise 2 RUE PIERRE ET MARIE CURIE BP120 68948  
MULHOUSE cedex 9, immatriculée sous le n° de siret 21680224900013, représenté par M.  
ROTTNER Jean, agissant en sa qualité de Maire, dûment habilité(e) à cet effet, en vertu de la  
délibération du Conseil Municipal du 22/09/2014,

d'autre part,

ci-après désignées ensemble par « les Bénéficiaires »

et

ELECTRICITE DE FRANCE, Société Anonyme au capital de 930.004.234,00 euros, dont le  
siège social est situé à Paris 8ème, 22-30, avenue de Wagram, immatriculée au Registre du  
Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° RCS Paris 552 081 317, faisant élection de  
domicile à PARIS LA DEFENSE 92050 - 20, place de la Défense, représentée par M YVES  
CHEVILLON, agissant en qualité de Directeur Commercial Régional, dûment habilité(e) à cet  
effet,

ci-après désignée par « EDF »,

d'autre part,

Les Bénéficiaires et EDF pouvant également être désignés chacun et chacune ou collectivement  
par « la Partie » ou « les Parties ».

**PREAMBULE**

Les Bénéficiaires attachent une importance particulière à la Maîtrise de la Demande d'Énergie  
(ci-après « MDE ») et souhaitent inciter leurs sites (ci-après « Sites »), à développer des actions  
visant à réduire leurs consommations énergétiques. Ils s'assignent par ailleurs des objectifs de  
réduction globale de leurs consommations énergétiques et de respect de l'environnement.

Le titre II du Code de l'Énergie a déterminé un objectif national d'économies d'énergie. Elle  
dispose que des actions permettant la réalisation d'économies d'énergie peuvent permettre  
l'obtention de Certificats d'Économies d'Énergie (ci-après « CEE »), sous réserve de satisfaire à  
certains critères.

EDF, acteur obligé, a développé des offres d'efficacité énergétique pour aider les maîtres  
d'ouvrage à améliorer la performance énergétique de leur patrimoine.

Par conséquent, EDF et les Bénéficiaires constatant la communauté de leurs intérêts, décident  
d'inscrire leur démarche dans le cadre d'une convention (ci-après « la Convention ») permettant  
la promotion et la réalisation d'actions de MDE.

Ceci étant préalablement exposé, les Parties sont donc convenues de ce qui suit :

**ARTICLE 1. OBJET**

La présente Convention, a pour objet de définir les objectifs et les conditions de partenariat entre  
les Bénéficiaires et EDF afin :

- Pour les Bénéficiaires : de permettre la réalisation d'actions de MDE sur leurs Sites,  
situés en France métropolitaine hors Corse, listés ci-après (sites déterminés par les  
Bénéficiaires) :
  - *Chaudière condensation, école maternelle Furstemberger*
  - *Optimiseur de chauffage, école maternelle Furstemberger*
  - *Chaudière condensation, école maternelle Pranard*
  - *Optimiseur de chauffage, école maternelle Pranard*
  - *Chaudière condensation, stade de l'ILL*
  - *Optimiseur de chauffage, stade de l'ILL*
  - *Isolation de la toiture, technopole,*
  - *Isolation des murs, périscolaire Galfingue,*
  - *Isolation de la toiture, périscolaire Galfingue*
  - *Patinoire, récupération de chaleur sur un groupe de production de froid*
  - *Patinoire, isolation dalle basse*

Liste non exhaustive.

- Pour EDF : d'accompagner les Bénéficiaires dans l'identification d'opérations d'efficacité  
énergétique et de les inciter à réaliser ces opérations notamment en participant financièrement à  
leur mise en œuvre en contrepartie de l'obtention des droits à CEE induits par cette mise en  
œuvre.

**ARTICLE 2. CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION**

Les Parties conviennent que les actions de MDE répondant aux critères suivants relèvent de la  
Convention :

- Les actions répondant aux critères des opérations dites « standardisées » donnant lieu à  
attribution de CEE, telles que prévues par l'article 2 du décret n° 2010-1664 du 29 décembre  
2010 relatif aux certificats d'économies d'énergie pris en application de la loi POPPE modifiée et  
dont la liste est déterminée par les arrêtés du 19 juin 2006, 19 décembre 2006, 22 novembre  
2007, 21 juillet 2008, 23 janvier 2009, 28 juin 2010 et 28 janvier 2011 ainsi que les éventuels  
textes futurs. Les évolutions des fiches permettant la définition d'une action standardisée seront  
donc prises en compte au cours de la Convention.
- Les actions dites « spécifiques » pourront également être intégrées à la présente  
Convention sous réserve d'un accord entre les Parties. Elles donneront lieu à versement d'un  
accompagnement financier dans les conditions prévues à la présente Convention sous réserve  
de validation par l'autorité administrative compétente de son éligibilité aux CEE et du volume de  
CEE attribués induit par sa mise en œuvre.

### ARTICLE 3. ENGAGEMENTS DES BENEFICIAIRES

Les Bénéficiaires s'engagent à :

- Organiser, en partenariat avec EDF, des réunions d'information pour sensibiliser leurs Sites à la mise en œuvre de cette Convention, à ses objectifs et ses modalités d'application.
- Inciter leurs Sites à réaliser des actions de Maîtrise de la Demande d'Energie répondant aux critères de l'article 2 et susceptibles de générer des économies d'énergie éligibles aux CEE.
- Reconnaître et faire reconnaître à EDF la légitimité et la prérogative de déposer les dossiers de CEE produits dans le cadre des dispositions exposées à l'article 2. A cet effet, les Bénéficiaires s'engagent à ne pas autoriser un tiers à déposer de dossier CEE pour les actions relevant de la Convention. EDF joindra à chaque dossier de demande de CEE, l'Attestation sur l'Honneur de la convention signée par les Bénéficiaires et contre-signée par le Site sur lequel les travaux d'efficacité énergétique ont été réalisés (voir modèle en annexe).
- Fournir ou faire fournir à EDF l'ensemble des documents permettant de valoriser les actions de MDE au titre du dispositif des CEE pour lesquelles EDF aura apporté un accompagnement conformément aux dispositions de la présente Convention. Ainsi et pour chaque action de MDE entrant dans le champ d'application de la Convention, les Bénéficiaires s'engagent à fournir ou faire fournir :

- l'attestation de travaux (annexe 2) témoignant du bon achèvement des travaux ou de l'action d'efficacité énergétique, dûment signée par le Directeur du Site du Bénéficiaire et par le professionnel metteur en œuvre ou assurant la maîtrise d'œuvre de l'opération,
- La copie de la facture relative à chaque opération ou la copie d'un (ou plusieurs) document(s) financier(s) ou comptable(s) ou, à défaut, tout autre document permettant de s'assurer de la réalisation effective de chaque opération,
- tous justificatifs, selon les instructions d'EDF, concernant l'action de MDE, susceptibles d'être demandés par l'autorité administrative compétente pour la constitution du dossier de dépôt de CEE conformément aux dispositions prévues notamment dans les arrêtés du 19 juin 2006 et du 29 décembre 2010 et qui seront prévues dans les futurs textes.

L'ensemble des éléments du dossier de CEE tels que visés ci-dessus sont à remettre à EDF dans les plus brefs délais et au plus tard dans les 4 mois suivant la date de fin des travaux. A défaut, les Bénéficiaires s'engagent à ce que le dossier ne puisse être pris en compte au titre de la présente Convention.

Il est entendu que les éléments ci-dessus seront obtenus et transmis à EDF sous la responsabilité des Bénéficiaires et des Sites des Bénéficiaires qui se portent garants auprès d'EDF de l'exactitude des justificatifs, données etc., qui seront communiqués par leurs soins. Ces éléments seront à transmettre exclusivement à l'interlocuteur EDF désigné à l'article 6 de la présente Convention pour pouvoir prétendre aux dispositions de cette dernière.

Afin de veiller à la qualité des actions d'efficacité énergétiques et à leur conséquence positive sur la réduction des factures d'énergie, EDF mène des contrôles par sondage des actions réalisées. Dans cette perspective, les Bénéficiaires et les Sites des Bénéficiaires acceptent d'apporter leur pleine et entière collaboration à l'exécution de la présente Convention. A ce titre, ils s'engagent notamment à accorder toute facilité à EDF ou à ses prestataires pour qu'ils puissent accéder au Site. De plus, ils s'engagent à obtenir et à communiquer toutes les informations concernant les actions d'efficacité énergétique de la présente convention, en leur possession et/ou en possession du professionnel en charge de ces actions.

De même, ils s'engagent à accorder toute facilité d'accès aux services du ministère chargé de l'énergie qui souhaiteraient contrôler la nature des travaux et la réalisation effective de ceux-ci.

L'article 10 du décret 2010-1664 du 29 décembre 2010 relatif aux certificats d'économies d'énergie indique que « l'ensemble des documents commerciaux, techniques, financiers et

comptables relatifs à la réalisation de chaque action doit être tenu à disposition pendant la période de délivrance et la suivante ». Par conséquent, nonobstant la durée de la présente Convention, l'engagement de collaboration susvisé sera maintenu pendant toute la période de délivrance de certificats d'économies d'énergie et la suivante.

- Et plus généralement, respecter toute obligation mise à sa charge au titre de la présente Convention.

### ARTICLE 4. ENGAGEMENTS D'EDF

EDF s'engage à :

- Organiser, en partenariat avec les Bénéficiaires, des réunions d'information de leurs Sites à la mise en œuvre de cette Convention, à ses objectifs et ses modalités d'application. Ces réunions porteront sur les dispositions issues du titre II du Code de l'Energie (notamment les éléments requis par les pouvoirs publics pour constituer un dossier pouvant donner droit à CEE) et sur les offres d'efficacité énergétique d'EDF
- Participer financièrement aux actions de MDE entrant dans le champ d'application de la Convention sous la forme d'une Incitation Commerciale versée pour chaque action de MDE mise en œuvre et dont les droits à CEE sont reconnus exclusivement à EDF.
- Et plus généralement, à respecter toute obligation mise à sa charge au titre de la présente Convention.
- Cette convention n'a pas de caractère d'exclusivité

### ARTICLE 5. DETERMINATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE D'EDF ET CONDITIONS DE VERSEMENT

#### 5.1 Détermination des Incitations Commerciales versées au Site ayant réalisé les actions MDE éligibles aux CEE

Pour chaque action de MDE relevant de la présente Convention, EDF versera une Incitation Commerciale (IC) proportionnelle au nombre de GWh cumac attribués par l'autorité administrative compétente à EDF au titre de l'action de MDE, à raison de :

Volume action MDE	Incitation Commerciale (IC)
Volume < 5 GWhcumac	2,8 €/MWhcumac
> 5 GWhcumac	3,5 €/MWhcumac
Si la somme de l'ensemble des dossiers >100 GWhcumac:	3,8 €/MWhcumac

Cependant, l'Incitation Commerciale due pour une action de MDE ne pourra excéder 100% du montant des travaux H.T. (fouriture et mise en œuvre des matériels performants donnant droit à CEE). EDF se réserve le droit de vérifier le respect de ce plafond notamment en demandant aux Bénéficiaires de l'opération de présenter la facture correspondante.

**Interlocuteur EDF**

**Véronique MUNDEL**

EDF COLLECTIVITES  
54 Avenue Robert Schuman  
68100 MULHOUSE

Tel : 03 45 81 00 81 – 06 61 02 99 42  
Fax : 03 89 35 24 05  
veronique.mundel@edf.fr

**Interlocuteur des Bénéficiaires**

**Patrick GALMICHE (suivi technique)**

Tel : 03 89 32 59 61  
patrick.galmiche@mulhouse-alsace.fr

**Estelle CHENU (suivi administratif)**

Tel 03 69 77 65 01  
estelle.chenu@mulhouse-alsace.fr

ou leurs successeurs éventuels. L'autre Partie en est alors immédiatement informée.

**ARTICLE 7. CONFIDENTIALITE**

Chacune des Parties convient du caractère confidentiel des droits et obligations fixés à la présente Convention.

Les Parties s'engagent à ne pas divulguer les informations et documents fournis par l'autre Partie, de quelle que nature qu'ils soient, économique, financière, commerciale ou technique, auxquels elles pourraient avoir accès du fait de l'exécution de la présente Convention.

En conséquence, si l'une des Parties désire divulguer à des tiers ces informations, elle s'engage à demander par écrit à l'autre Partie son autorisation préalable et écrite.

L'engagement de confidentialité pris par les Parties restera en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention et après l'expiration ou la résiliation, quelle qu'en soit la cause, pendant une durée de deux (2) ans.

**ARTICLE 8. DUREE ET RESILIATION**

**8.1 DUREE**

Sans préjudice des stipulations des articles 3, 7 et 9, la présente Convention entre en vigueur et prend effet à la date de sa signature et prendra fin le 31/12/2017. Cependant, les actions de MDE en cours à cette date pour lesquelles une attestation sur l'honneur des Bénéficiaires, une attestation de travaux conformes aux modèles visés en annexe 1 et 2 ont été signées, et un élément de preuve financier ou comptable a été fourni, bénéficieront des dispositions de la Convention.

**8.2 RESILIATION**

**8.2.1 Résiliation pour faute de l'une des Parties :** l'inexécution de ses obligations par l'une ou l'autre des Parties pourra conduire à la résiliation de la présente Convention par l'autre Partie, après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet pendant un délai de 15 jours. Cependant, les actions MDE en cours à cette date pour

**5.2 Conditions de versement de l'incitation Commerciale**

Le versement de l'incitation commerciale est à réception de la décision de l'autorité administrative

L'incitation Commerciale est due à compter de l'attribution définitive à EDF, par l'autorité administrative compétente, des CEE issus de l'action de MDE concernée.

Elle est calculée conformément aux dispositions de l'article 5.1.

*Sous réserve de l'attribution définitive à EDF, par l'autorité administrative compétente, des CEE issus de l'action de MDE concernée, l'incitation Commerciale sera versée par virement bancaire au plus tard le 30 du mois suivant la réception de la facture du Site ayant réalisé les travaux éligibles aux CEE adressée à l'adresse de facturation précisée ci-dessous.*

Les factures du Site concerné, après validation par EDF, seront à adresser à :

EDF - Direction Commerce - Division Entreprises  
Direction PEPs - Département CEE  
18 rue du capitaine Guynemer  
92400 Courbevoie

**ARTICLE 6. MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE / SUIVI DE LA CONVENTION**

La mise en oeuvre des engagements pris par les Parties dans le cadre de la Convention sera suivie par un Comité de Pilotage qui sera chargé de :

- Etablir le calendrier des actions de communication et d'information décrites à l'article 3 et 4 ci-dessus,
- Dresser le programme prévisionnel des actions des Bénéficiaires en matière de MDE,
- Etablir à chaque réunion, un bilan des actions de MDE menées par les Bénéficiaires et des dossiers transmis à EDF,
- Faire le suivi des GWh CLIMAC prévisionnels et obtenus pour la bonne application des dispositions relatives aux Incitations Commerciales visées à l'article 5.

Le Comité de Pilotage pourra se réunir tous les semestres ou à la demande expresse de l'une des deux Parties par écrit. Un compte rendu sera systématiquement établi par EDF à l'issue des réunions du Comité de Pilotage. Ce compte-rendu sera adressé aux Bénéficiaires. Si aucune réserve n'est formulée par ce dernier dans un délai de 15 jours par écrit, le compte-rendu sera considéré comme accepté.

Le Comité de Pilotage sera composé des personnes ci-dessous qui seront également les Interlocuteurs désignés des Parties pour l'exécution de la présente Convention. Tout courrier relatif à l'exécution de la présente Convention devront exclusivement leur être adressé :

lesquelles une attestation sur l'honneur des Bénéficiaires conforme à l'annexe 1 a été signée seront menées à leur terme.

**3.2.2 Résiliation en cas de modification des textes relatifs à l'obtention des CEE incompatibles avec les dispositions de la Convention :** les Parties conviennent expressément, qu'en cas de modification des textes législatifs ou réglementaires relatifs aux économies d'énergie ou aux CEE rendant inapplicables les dispositions de la présente Convention, elles se rencontreront à l'initiative de la partie la plus diligente pour en étudier les adaptations nécessaires. A défaut d'accord ou en cas d'impossibilité d'adapter la Convention dans un délai d'un mois à compter de la 1ère réunion des Parties, cette dernière sera résiliée de plein droit sans possibilité pour l'une ou l'autre des Parties de prétendre à une quelconque indemnité.

Cependant, si les modifications concernent les pièces nécessaires pour la constitution d'un dossier pour l'obtention des CEE, ces dernières se substitueront aux pièces listées dans la présente Convention de plein droit et sans entraîner la résiliation de la Convention.

#### **ARTICLE 9. RESPONSABILITE**

Chaque des Parties est responsable de l'exécution des obligations mises à sa charge au titre de la Convention.

Il est entendu que la participation d'EDF au titre de la Convention et ne saurait être interprétée comme une validation des actions mises en oeuvre à quelque stade que ce soit, les Bénéficiaires et les Sites restant seuls responsables du choix des prestataires retenus pour la mise en oeuvre des actions de MDE et des conséquences éventuelles de ses décisions sur son activité.

Par conséquent, les Bénéficiaires et les Sites renoncent d'ores et déjà à tout recours contre EDF du fait de la mise en oeuvre des actions de MDE pour lesquelles cette-dernière aura apporté son concours financier.

Par ailleurs, les Bénéficiaires et les Sites engagent leur responsabilité notamment sur la nature des déclarations qu'ils auront pu apporter, pendant la période de délivrance des Certificats d'Economies d'Energie et la suivante. De ce fait, en cas de manquement constaté par l'autorité administrative compétente donnant lieu à l'application de pénalités par cette dernière, EDF se réserve le droit de réclamer aux Bénéficiaires ou aux Sites le paiement de ces pénalités.

#### **ARTICLE 10 - NON - EXCLUSIVITE**

Il est entendu que la présente Convention est conclue sans engagement d'exclusivité au profit de l'une ou l'autre des Parties.

#### **ARTICLE 11. LITIGES - ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Les contestations relatives à la validité, l'interprétation ou à l'exécution de la convention seront avant toute demande en justice soumises à un règlement amiable entre les Parties.

Pour les différends qui ne pourraient être réglés à l'amiable, le droit français sera seul applicable et les Tribunaux de Paris seront seuls compétents.

#### **ARTICLE 12. CESSION**

Aucune Partie ne peut céder à un tiers tout ou partie de ses droits ou obligations au titre des présentes sans le consentement préalable et écrit de l'autre Partie.

Fait à Mulhouse, le <date>

En trois exemplaires originaux,

Pour MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION

Pour la Ville de MULHOUSE

Jean-Marie BOCKEL

Jean ROTTNER

Président

Maire

Pour ELECTRICITE DE FRANCE

Didier FRUHAUF

Directeur du Développement Alsace





Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIÉ CONFORME  
acte exécutoire le 01/10/2014 le  
Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**  
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL  
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Séance du 26 septembre 2014**

65 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)  
Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

**RAPPORT D'ACTIVITE SOLEA POUR L'ANNEE 2013 (131/1.2.4/166C)**

m2A a confié à la Société anonyme d'économie mixte Soléa l'exploitation des transports publics urbains de l'agglomération mulhousienne sous forme de délégation de service public pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2018.

Aux termes de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « le délégataire produit chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ». Le contenu de ce rapport est détaillé à l'article R.1411-7 du CGCT.

Le rapport d'activité produit par Soléa aborde les points suivants :

- **Offre, fréquentation et recettes** :  
2013 est l'année de lancement du tram-bus. Pour offrir aux habitants des communes de Kingersheim, Wittenheim et Ruelisheim un nouveau service dont les améliorations soient perceptibles par tous, m2A et ses partenaires ont décidé d'agir à la fois sur les aménagements de voirie, sur le véhicule et sur le service. Un nouveau concept en est issu : le tram-bus. Celui-ci améliore le temps de parcours, le confort des voyageurs et l'accessibilité pour tous. C'est également l'année de l'intégration de Streinbrunn-le-Bas dans le PTU, avec l'extension de la ligne 57.

La fréquentation annuelle du réseau est de 20 millions de déplacements, en augmentation de 1,5%. Sur un jour de semaine, elle s'établit à 112 000 voyages dont 55% en tramway ou tram-train. Les recettes, quant à elles, s'élèvent à 9,2 millions d'euros hors taxes, en progression de 2,24%. A noter que pour simplifier la gamme tarifaire, la zone 2 a été supprimée. Dorénavant, la tarification est la même sur l'ensemble des communes de m2A.

- **Information et communication** :  
Après le lancement des premiers e-services en 2012, Soléa a enrichi l'application Smartphone d'une fonctionnalité « horaires temps réel » pour la ligne 4. De nouveaux outils de communication ont également vu le jour comme une newsletter trimestrielle. Les objectifs poursuivis en 2013 étaient de promouvoir les abonnements annuels, d'attirer de nouveaux clients et d'accompagner la suppression de la zone 2.
- **Qualité de service** :  
Les trois certifications ISO pour la maintenance des bus, des rames et des installations fixes ont été confirmées en 2013. Par ailleurs, 4 nouvelles lignes de bus ont obtenu la certification NF Service : les lignes 17, 20, 22 et 23. Les lignes 4 et 17 ont été déclarées accessibles en septembre, s'ajoutant ainsi aux lignes 30, 14 et 15. Concernant les incivilités, elles sont en augmentation en 2013 passant à 347 faits recensés contre 242 en 2012. Cette année a également été marquée par l'envoi de cocktails Molotov sur le tramway en janvier. Une réorganisation du service « Prévention Sécurité Contrôle » est lancée pour améliorer l'efficacité de la lutte contre la fraude et réduire les incivilités.
- **Ressources humaines et dialogue social** :  
26 personnes ont été embauchées en CDI dont 4 par le biais d'un contrat d'avenir portant l'effectif de Soléa à 569 personnes. Un chantier social a également été engagé pour revoir les conditions de travail des agents de conduite.
- **Rapport financier** :  
Les charges d'exploitation s'élèvent en 2013 à 45,3 millions d'euros, soit une augmentation de 2,9%. Cette augmentation est essentiellement liée à la progression des charges sociales (+0,64 M€) et des salaires (+0,45 M€). Compte tenu des produits d'exploitation s'élevant à 45,5 millions d'euros, le résultat d'exploitation 2013 est de 212.827 €.

Conformément à l'article L.1411-3 du CGCT, le Conseil d'agglomération prend acte de la présente communication.

PJ : rapport d'activité Soléa pour l'année 2013

Pour Extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME  
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 01/10/2014  
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président

  
Jean-Marie BOCKEL



# Rapport d'activité 2013



les transports de l'agglomération mulhousienne



Rapport d'activité 2013

## SOLEA Transports de l'Agglomération Mulhousienne

Société Anonyme d'Economie Mixte Locale  
Au capital de 1 500 000 Euros

Siège Social :  
97 rue de la Mertzau – 68100 Mulhouse  
R.C. Mulhouse B 945 551 018

### Conseil d'Administration AU 31/12/2012

M. Eugène RIEDWEG	Président du Conseil d'Administration
La Société Transdev représentée par M. Francis CHAPUT	Directeur Délégué Grand Urbain France
M. Alain PITTAVINO	Directeur Industriel Transdev France
Mme Anne THERON	Adjointe Directeur Délégué Grand Urbain France
M. Olivier FERRAND	Directeur Financier Transdev France
M. Stéphane LAPUJOLADE	Direction de l'Innovation
Mme Myriam MAHE LORENT	Directrice Interrégionale adjointe CDC Alsace
m2A représentée par M. Jean-Luc SCHILDKNECHT	Adjoint au Maire d'Illzach
La Stuce représentée par M. Pascal ZARAMELLA	Directeur Général
La Chambre de Commerce représentée par M. Francis LARGER	Membre du Bureau et Trésorier
Le CIC Est représenté par M. Michel BEHRA	Directeur Du Centre d'Affaires Entreprises

### DIRECTION

M. Philippe CHERVY  
Directeur Général

### COMITE DE DIRECTION

M. Dany KEREZEON  
M. Fabrice SAKEZIN  
M. Alexis STEYAERT  
Mme Valérie TRIBOULET  
Directeur d'Exploitation  
Directeur Administratif et Financier  
Directeur Technique  
Directrice Commerciale et Marketing



Rapport d'activité 2013

## SOMMAIRE

	Page
<b>1. OFFRE, FREQUENTATION, RECETTES.....</b>	<b>4</b>
<b>1.1 Une offre diversifiée et hiérarchisée.....</b>	<b>4</b>
1.1.1 Le tram-bus, première ligne de bus à haut niveau de service dans l'agglomération.....	4
1.1.2 Extension du P.T.U.....	5
1.1.3 Le Transport à la Demande : bilan après 2 ans de fonctionnement....	5
1.1.4 Une production kilométrique redéployée.....	6
<b>1.2 Evolution de la fréquentation.....</b>	<b>9</b>
1.2.1 Fréquentation par ligne (comptages octobre 2013).....	10
1.2.2 Les parkings relais.....	13
<b>1.3 Recettes.....</b>	<b>13</b>
1.3.1 Les titres multimodaux.....	13
1.3.2 Les titres occasionnels.....	14
1.3.3 Les abonnements.....	14
1.3.4 Historique des recettes.....	15
1.3.5 Réseaux de distribution .....	17
1.3.6 Contrôle et fraude.....	19
<b>2. PLAN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION.....</b>	<b>20</b>
<b>2.1 Proposer aux clients Soléa de nouveaux services via le web.....</b>	<b>20</b>
<b>2.2 Créer une dynamique commerciale autour des produits tarifaires pour développer la montée en gamme et séduire de nouveaux clients.....</b>	<b>22</b>
<b>2.3 Valoriser la nouvelle offre de transport et conquérir de nouveaux clients autour du concept Tram-bus.....</b>	<b>23</b>
<b>2.4 Soléa partenaire des projets et initiatives locales.....</b>	<b>24</b>
<b>3. QUALITE DE SERVICE.....</b>	<b>25</b>
<b>3.1 Les engagements qualité contractuels.....</b>	<b>25</b>
<b>3.2 Engagement de Soléa dans une démarche globale de qualité.....</b>	<b>25</b>
<b>3.3 Les réclamations clients.....</b>	<b>26</b>
<b>3.4 Accessibilité du réseau.....</b>	<b>26</b>
<b>3.5 Prévention et sécurité.....</b>	<b>27</b>
<b>3.6 L'exploitation du tramway.....</b>	<b>28</b>
3.6.1 Accidentologie.....	28
3.6.2 Le matériel roulant.....	29
3.6.3 Les Installations Fixes et Systèmes d'Information.....	30



3.7 L'exploitation bus.....	32
3.8 Travaux de remise aux normes du remisage bus : avancement du dossier en 2013.....	33
4. POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE.....	34
5. LE TRAM-TRAIN.....	35
5.1 Le bilan de l'exploitation conjointe Soléa/Snfc.....	35
5.2 Le bilan de la maintenance.....	35
5.3 Les différents chantiers.....	35
5.4 Les dossiers en cours.....	35
6. RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL.....	36
6.1 La lutte contre l'absentéisme des conducteurs.....	36
6.1.1 Approfondir l'étude visant à réduire les risques psychosociaux dans l'entreprise.....	37
6.1.2 Des missions d'infirmier de santé au travail renforcées.....	37
6.1.3 Politique de recrutement.....	37
6.2 Le dialogue social.....	37
6.2.1 La Négociation Annuelle Obligatoire en 2013.....	37
6.2.2 Les autres accords signés en 2013.....	37
6.3 Les mouvements sociaux.....	38
6.4 Les effectifs.....	39
7. ASSISTANCE TECHNIQUE.....	40
8. RAPPORT FINANCIER.....	41
BILAN.....	42
RESULTAT.....	43
BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET ANNEXE DES COMPTES ANNUELS.....	50
ANNEXES.....	61

## 1 OFFRE, FREQUENTATION, RECETTES

### 1.1 Une offre diversifiée et hiérarchisée

Après une année 2010 ponctuée par l'extension du PTU à 8 nouvelles communes au sud de l'agglomération et la mise en service commerciale du tram-train à l'ouest, 2011 a été l'année de la diversification de l'offre déployée avec la création de Filéa et du site de covoiturage.

L'année 2012 a été une année de stabilisation de l'offre : elle représente en kilométrage une année complète d'amélioration de la fréquence sur 2 lignes bus structurantes (10 et 16) appliquée à partir de septembre 2011 ainsi que de la progression de la desserte de la zone d'emplois du Pôle 430 par la ligne 23.

2013 voit l'arrivée d'un nouveau concept de ligne bus : le tram-bus, présentant une vision modernisée des déplacements en bus dans l'agglomération.

Le PTU s'étend à nouveau en septembre 2013 vers le sud, avec l'arrivée de la commune de Steinbrunn le Bas.

#### 1.1.1 Le tram-bus, première ligne de bus à haut niveau de service dans l'agglomération

Une ligne d'un nouveau concept a été déployée en septembre 2013 au nord de l'agglomération, reliant le pôle d'échanges tramway Châtaignier aux communes de Kingersheim et Wittenheim.

#### a. Les caractéristiques retenues pour cette ligne :

##### Un itinéraire plus pratique :

- Une ligne **simple et directe** en correspondance avec la ligne 1 à Châtaignier,
- Des **correspondances** garanties à Châtaignier organisées avec 1 tramway sur 2 en journée.

#### Des bus plus tôt et plus tard :

- Des bus de 5h à minuit du lundi au samedi en correspondance avec le 1<sup>er</sup> et le dernier tramway à Châtaignier,
- Des horaires en correspondance avec tous les tramways le matin avant 7h, en soirée après 20h, le dimanche de 7h à minuit et les jours fériés.

#### Des temps de parcours plus rapides :

- Une circulation des bus plus **fluide**,
- Des temps de parcours et des horaires plus **fiables** grâce aux aménagements des arrêts et au système de **priorité bus** installé aux feux des différents carrefours traversés,
- Une **voie réservée** aux bus (200 m de part et d'autre du carrefour) pour traverser plus rapidement la RD 430.

#### Une ligne plus accessible :

- Des larges portes **coulissantes** sur les bus et un plancher bas inspirés du tramway,
- Des hauteurs de quai adaptées pour un **accès facilité** des personnes à mobilité réduite, des poussettes....

#### Des équipements pour plus de confort :

- Des abris voyageurs sur chacune des stations de la ligne,
- 2 stations équipées d'un **distributeur automatique** de titres de transport : Hirschau et Place Thiers,
- Des **véhicules neufs et modernes** livrés au printemps 2014.

#### Une information voyageur plus accessible

- Des **écrans d'information** indiquant la durée d'attente des prochains bus en temps réel installés sur 4 stations de la ligne



- Des **QR-codes** sur les fiches horaires affichées en stations pour accéder aux horaires des prochains passages de bus ainsi qu'à l'actualité de la ligne en situation dégradée.

La ligne 4 a été mise en service le 2 septembre 2013 accompagnée d'une restructuration partielle du réseau.

Ses équipements ont été installés progressivement de septembre à début 2014.

#### b. La réorganisation des lignes au nord de l'agglomération

La création de la ligne 4 tram-bus s'est accompagnée d'une restructuration des lignes bus 19, 22, 23 et 60 :

- **La ligne 19** : elle relie depuis septembre 2013 le centre de Wittenheim (place Thiers), le pôle 430, la station Châtaignier et Illzach centre.
- **La ligne 22** : elle dispose d'un nouveau terminus à Kingersheim Usines, les arrêts entre Usines et Kaligone sont supprimés.
- **La ligne 23** : elle a changé de terminus (Flandres au lieu de Pôle 430) mais a conservé sa liaison directe avec le tramway à Rattachement. Sa fréquence est réduite (18/23 min au lieu de 15 min).
- **La ligne 4** rejoint directement de Châtaignier la place Thiers à Wittenheim et effectue son terminus à Ste Barbe, quartier wittenheimois. La commune de Ruelisheim est desservie par un prolongement de la ligne en heures de pointe, matin, midi et soir. En complément, Filéa permet de rejoindre du centre de Ruelisheim le centre de Wittenheim (commerces, correspondance lignes 4 et 19).

#### 1.1.2 Extension du P.T.U.

La commune de **Steinbrunn le Bas** intègre le réseau Soléa en septembre 2013. Elle est desservie par la **ligne 57** partant de la gare centrale à Mulhouse et se prolonge de Bruebach à Steinbrunn le bas pour desservir les 2 arrêts de la commune, Orphelins et Stiermatt (terminus), du lundi au samedi. Cette ligne est affrétée au conseil général.

Steinbrunn est la 33<sup>ème</sup> commune de l'agglomération.

#### 1.1.3 Le Transport à la Demande : bilan après 2 ans de fonctionnement

Baptisé **Filéa**, le service de proximité, créé en septembre 2011, propose des dessertes sur demande effectuées en taxi ou minibus. Il permet aux habitants de 16 communes - Battenheim, Baldersheim, Bollwiller, Bruebach, Dietwiller, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Galingue, Heimsbrunn, Pulversheim, Reiningue, Staffelfelden, Zillisheim, Zimmersheim et le quartier Fernand Anna à Wittenheim - de disposer d'une solution de transport souple et adaptée complémentaire aux services effectués en autocar en heures de pointe.

#### Quelques chiffres clés :

- Plus de 1 000 inscrits au service Filéa
- Plus de 7 500 courses sont effectuées annuellement avec une moyenne mensuelle de 630 courses
- 94,2% de clients satisfaits (enquête satisfaction 2012)
- 82,7% des clients Filéa estiment que ce transport à la demande est un vrai plus par rapport à une ligne régulière
- La moitié des clients Filéa déclarent qu'ils se déplaceraient moins si ce service n'existait pas.

Depuis le 2 septembre 2013, le transport à la demande Filéa s'est étendu à Ruelisheim pour une desserte plus souple et plus adaptée de la commune en heures creuses.

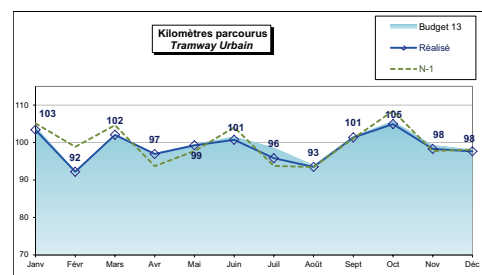
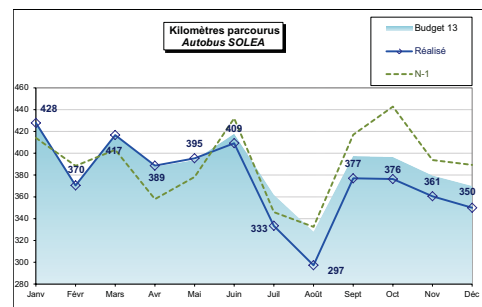
4 arrêts sont desservis à Ruelisheim du lundi au samedi en complément de la ligne 4 :

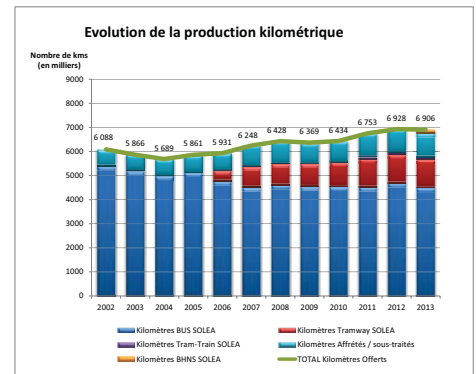
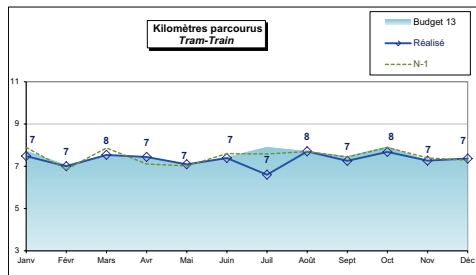
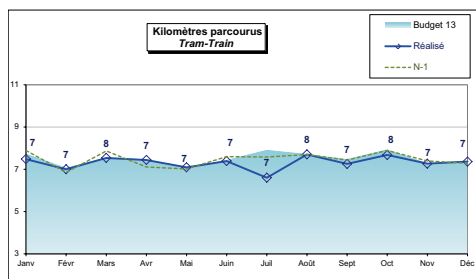
- Notre Dame du Chêne
- St Georges
- Fey
- Pont de l'Ill

#### 1.1.4 Une production kilométrique redéployée

Quantitativement, la politique d'offre menée se traduit par les résultats suivants par mode d'exploitation :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	évolution
Kilomètres Bus (en milliers)	4786	4 528	4 620	4 557	4 549	4 534	4 695	4 503	-4,10%
Kilomètres BHNS (en milliers)								134	
Kilomètres Tramway (en milliers)	432	861	888	953	1 021	1 169	1 197	1 186	-0,88%
Kilomètres Tram-Train (en milliers)					6	91	90	88	-2,01%
Kilomètres Sous-traités et Affrétés (en milliers)	713	859	920	859	858	959	947	996	5,16%
<b>Total kilomètres (en milliers)</b>	<b>5 931</b>	<b>6 248</b>	<b>6 428</b>	<b>6 369</b>	<b>6 434</b>	<b>6 753</b>	<b>6 928</b>	<b>6 906</b>	<b>-0,32%</b>





• L'offre de transport diminue en 2003 et 2004 du fait de l'organisation du réseau pendant les travaux du tramway : temps de parcours augmentés, effectifs de conduite constants, ajustement de l'offre à la baisse.

• En 2005, elle augmente suite aux améliorations apportées à partir des horaires d'hiver 2004/2005, appliqués à compter de septembre 2004.

En 2006, elle est stable jusqu'en avril, puis augmente à partir de la mise en service du tramway.

• 2007 correspond en année pleine à la configuration complète du réseau restructuré et intègre l'effort déployé en septembre sur les communes périphériques et les lignes bus 11, 12 et 19.

2008 intègre en année pleine les efforts déployés en septembre 2007 ainsi que le resserrement des fréquences en hyper pointe le matin sur le tramway pour absorber la charge.

2009 combine l'extension de tramway à Bourtwiller à kilomètre constant et une politique de réduction des kilomètres bus, ce qui se traduit par une baisse globale des kilomètres bus (en propre ou en sous-traitance) de 2,2% par rapport à 2008 et une augmentation du tramway de 7%.

• 2010 intègre les variations kilométriques générées par l'extension de la ligne 1 en 2009 (restructuration bus, suppression d'une ligne sous-traitée, augmentation offre tramway sur 3 stations) ainsi que la réintégration de kilomètres bus supprimés en 2009 lors de la démarche de réduction des kilomètres totaux. La rentrée anticipée des rames le soir en semaine a été maintenue.

La mise en service du tram-train conjointe à la création de la ligne 3 et de la restructuration de 3 lignes bus ayant eu lieu le 12 décembre ne pèse pas dans la production kilométrique annuelle 2010.

• En 2011, la variation de km effectués en tramway (+ 148 000 km) provient principalement de la ligne 3 circulant entre Gare centrale et Lutterbach gare et comptant sur l'année complète en 2011. Les kilomètres tram-train sont des kilomètres nouveaux en 2011, la mise en service du tram-train datant de décembre 2010. Ils pèsent pour 85 000 km dans la hausse de l'offre.

L'extension du PTU à 8 nouvelles communes s'est traduite par une hausse des kilomètres affrétés au Conseil Général et des kilomètres de transport à la demande de l'ordre de 100 000 km au total.

• En 2012, le volume global des km est directement impacté par son statut d'année bissextile qui augmente mécaniquement l'offre par rapport à 2011. La variation globale des km effectués en tramway provient également du maintien en ligne des 2 rames qui jusqu'en septembre 2011 rentraient au CEM entre 14 et 16h.

Les km bus augmentent du fait du cadencement des lignes 10 et 16 ainsi que de l'amélioration de l'offre sur la ligne 23 mise en œuvre en septembre 2011. Les travaux du pont Anna Schoen qui ont débuté en juillet 2012 à Mulhouse ont impacté fortement les km de la ligne 10 également.

La baisse des km tram-train est liée à la suppression de la 1ère course du matin remplacée par un TER. La baisse des kms sous-traités et affrétés est liée à la réorganisation de l'offre périurbaine suite à l'élargissement du PTU, basée sur la suppression d'une partie de la sous-traitance et la mise en place de Filéa en septembre 2011.

• En 2013, le volume global des kilomètres (6,9 M km) est stable par rapport à 2012.

Le volume en bus baisse légèrement (-60 000 km) en raison d'une diminution de l'offre impactant la fréquence des lignes 15, 17 et 23 pendant l'été 2013:

- Ligne 15 : fréquence de 17 minutes (pour 15 mn en 2012)
- Ligne 17 : fréquence de 18 minutes (pour 15 mn en 2012). La correspondance avec les lignes 3 et tram-train à Dornach Gare ne peut plus être assurée systématiquement.
- Ligne 23 : fréquence de 18 minutes (pour 15 mn en 2012)

L'axe tram-bus représente 134 000 km en 2013 sur 4 mois de circulation.

Les kilomètres sous-traités et affrétés augmentent d'environ 50 000 km du fait de l'extension du PTU à une nouvelle commune (Steinbrunn le bas) d'une part, et d'autre part en raison du transfert de circuits scolaires du CG 68 au réseau urbain (accord CG68/m2A).

Le tramway et le tram-train représentent le même volume de kilomètres en 2013 qu'en 2012.



## 1.2 Evolution de la fréquentation

Après 3 années successives de baisse de la fréquentation de 2003 à 2005 dans un contexte de baisse quantitative et qualitative d'offre, la tendance s'était inversée en 2006 avec un retour à la hausse de la fréquentation (470 000 déplacements, soit +2,8 % / 2005). En 2007 et 2008, cette hausse s'est poursuivie et amplifiée.

Après une année 2009 qui avait vu la fréquentation du réseau se stabiliser à un peu plus de 19 millions de déplacements (déplacements évalués d'après les ventes et les mobilités par titre selon les mobilités annexées au contrat de DSP) après 3 années de hausse, la fréquentation globale a légèrement décliné en 2010, de l'ordre de -0,5 %.

En 2011, suite à la mise en service commercial du tram-train et la restructuration des lignes bus sur le secteur ouest, la fréquentation a progressé de 1,4% par rapport à 2010, soit +0,9% par rapport à 2009, affichant ainsi 19,5 millions de déplacements annuels.

En 2013, la fréquentation dénombrée par enquête sur un jour de semaine scolaire affiche une progression de 4,9% par rapport à la fréquentation mesurée fin 2011, soit l'équivalent de 5 000 voyages supplémentaires par jour.

Les voyages comptabilisés en octobre 2013 (source enquête BVA) sur le réseau un jour type de semaine scolaire représentent ainsi :

- 61 000 voyages par jour sur les lignes tramway et tram-train (interne PTU)
- 51 000 voyages par jour sur les lignes bus
- 112 000 voyages par jour sur l'ensemble des lignes

55% des voyages sont effectués en tramway ou tram-train, 45% en bus, répartition stable depuis 2010.

L'arrivée du tram-train et du tramway sur la ligne 3 a modifié les habitudes de déplacements en particulier sur les lignes 1 et 2, compte-tenu des tronçons communs successifs et a remplacé des déplacements avec correspondance entre lignes 1 et 2 à Porte jeune par des trajets directs en ligne 3.

Depuis 2006, le trafic bus a progressé de 19,5%.

### 1.2.1 Fréquentation par ligne (comptages octobre 2013)

Aucune enquête de dénombrement n'ayant été menée sur le réseau Soléa fin 2012, l'évolution du trafic par ligne est établie comparativement à l'enquête de 2011. Les comptages affichent les fréquentations suivantes par ligne un jour type en semaine pour les services d'hiver :

112 000 voyages sont dénombrés sur les lignes Soléa fin 2013, pour 108 000 voyages en 2011, 107 000 en 2010, 103 000 en 2008 et 93 000 en 2007.

Les lignes de tramway enregistrent une fréquentation quotidienne de :

- L1 Gare centrale->Châtaignier : 27 000 (24% du total des voyages)
- L2 Coteaux->Nouveau Bassin : 28 000 (25%)
- L3 (tramway et tram-train PTU) : 6 000 (6%)

Les 2 stations principales sont Porte Jeune (28 600 montées-descentes/jour), et Gare centrale (9 150 montées-descentes/jour).

Sur le bus qui enregistre 45% des montées totales du réseau, les principales lignes sont par ordre décroissant :

- L16 Osenbach->Camus : 8 700 (8% du total des voyages)
- L11 Brustlein->Austerlitz : 8 400 (7%)
- L10 Gare centrale->Austerlitz : 8 100 (7%)
- L15 Brunstatt->Sausheim : 4 700 (4%)
- L4 Châtaignier->Ste Barbe/Pont de l'Ilh : 3 000 (3%)
- L18 Gare->Rixheim : 2 700 (2%)
- L14 Gare->Riedisheim : 2 200 (2%)
- L20 Riedisheim->Technopôle : 2 100 (2%)
- L19 Wittenheim->Illzach : 2 100 (2%)
- L23 Pôle 430->Lutterbach : 2 000 (2%)
- L30 Emile Muller->Gare : 1 800 (2%)
- L12 Pfstatt/Richwiller->Rattachement : 1 600 (1%)

Les progressions par groupe de lignes bus sont les suivantes :

- Lignes 4-19-22-23 (secteur nord restructuré) : hausse de 1000 voyages par jour soit +14% par rapport à 2011,
- Lignes 10-11-15-16 : hausse de 1 576 montées par jour depuis 2011, soit +5,6%,
- Lignes 12-14-17-18-30 : hausse de 800 montées par jour depuis 2011, soit +8,4%,
- Lignes 20-21-24 : hausse de 200 montées par jour depuis 2011, soit +7%.



En ce qui concerne l'axe tram-train, les comptages d'octobre 2013 affichent 6 000 voyageurs quotidiens, soit une progression depuis fin 2011 de la fréquentation des lignes 3 et tram-train dans le périmètre urbain de **72% entre janvier 2011 et octobre 2013**.

Le tram-train entre l'agglomération mulhousienne et la Vallée de Thann par jour de semaine en moyenne :

- Près de 2900 voyageurs circulent quotidiennement au sein du PTU à bord du tram-train
- 2 000 effectuent un trajet entre une station de la Vallée et le PTU, dont 25% montent ou descendent à Lutterbach Gare,
- 800 déplacements s'effectuent entre 2 stations de la Vallée, hors du PTU Mulhousien.

→ Une fréquentation globale de l'axe multiplié par 2 entre fin 2013 et 2009 (chiffres de trafic 2009 sources SNCF).

L'axe Mulhouse – Thann :

- Plus de 5 600 voyageurs bénéficient des services du tram-train (hausse de 24% depuis 2011),
- 2 000 voyageurs voyagent en TER (source SNCF 2012),
- 3 000 voyageurs en tramway

• Ter + tram-train + tramway = près de 11 000 voyages par jour

#### Répartition des voyages entre Gare centrale et Lutterbach Gare :

- 33% des montées-descentes à Porte Jeune et Gare Centrale
- 25% dans le centre-ville de Mulhouse : stations Mairie, Porte Haute et Tour Nessel
- 10% à Lutterbach gare
- 11% sur les stations de Dornach : Zu Rhein et Dornach Gare

#### Les voyages par kilomètre :

Globalement, un jour type (en semaine scolaire), on constate une progression du ratio de voyages/km sur les lignes Soléa entre 2011 et 2013 :

- 17,3 sur les lignes de tramway 1 et 2, pour 17 en 2011,
- 6,4 sur les lignes 3 et tram-train (PTU) pour 6 en 2011,
- 3,5 sur les lignes de bus pour 3,1 en 2011.

V/K PAR LIGNE	Voyages 2013	V/K
Ligne 1 Gare Centrale ↔ Châtaignier	27 065	18,1
Ligne 2 Coteaux ↔ Nouveau Bassin	28 233	16,5
Ligne 3 Gare Centrale ↔ Lutterbach Gare	3 025	6,4
Ligne Tram-Train Gare Centrale ↔ Lutterbach Gare (trajets PTU) *	2 885	6,5
Ligne 4 Châtaignier ↔ Ste Barbe / Pont de l'ill	3 004	2,8
Ligne 10 Gare Centrale ↔ Austerlitz	8 121	4,0
Ligne 11 Brustlein ↔ Austerlitz	8 421	6,5
Ligne 12 Cité Amélie 2 / Etang St Pierre ↔ Rattachement	1 635	2,3
Ligne 14 Gare Centrale ↔ Ste Ursule	2 228	3,3
Ligne 15 A Ashe/ Vignerons ↔ Les Fleurs / Espale	4 698	3,1
Ligne 16 Osenbach ↔ Camus / Matisse / Collines	8 730	4,8
Ligne 17 Gifop ↔ Lutterbach Gare / Kleindorf	1 492	2,3
Ligne 18 Gare Centrale ↔ Chemin Vert	2 691	2,5
Ligne 19 Place de Thiers / Pôle 430 ↔ Kingersheim Usines	2 054	1,5
Ligne 20 Lilas / Alsace ↔ Dornach Gare	2 138	2,4
Ligne 21 Hôpital Emile Muller ↔ Camus	1 058	1,9
Ligne 22 Kingersheim Usines ↔ Rotonde / St Jean	1 124	1,7
Ligne 23 Flandres ↔ Chevreuils	1 950	2,8
Ligne 24 Colibris ↔ Lefebvre	240	1,7
Ligne 30 Hôpital Emile Muller ↔ Gare Centrale	1 781	3,2
<b>TOTAL RESEAU</b>	<b>112 573</b>	<b>5,7</b>
<b>BUS</b>	<b>51 365</b>	<b>3,5</b>
<b>TRAMWAY et TRAM-TRAIN</b>	<b>61 208</b>	<b>14,9</b>

\* voyages réalisés dans le PTU (hors voyages intra-vallée et hors voyages PTU - Vallée)

Le v/k tramway sur un jour de semaine scolaire a constamment progressé de 2006 à 2008, passant de 15,3 à 19,9. Avec l'extension sur la ligne 1 à Bourtzwiller puis la mise en service de la ligne 3 et du tram-train modifiant la répartition des voyages et l'organisation des déplacements, ce ratio a baissé, passant à 17,3 (hors ligne 3 et tram-train) en 2013.

### 1.2.2 Les parking relais

En 2013, plus de **110 000 voitures** se sont stationnées sur l'un des 2 parkings tramway. Chaque voiture étant en moyenne occupée par 1,78 personnes, le service P+tram a induit près de **400 000 voyages** sur les lignes tramway. Le nombre de voitures stationnées en 2013 enregistre une **baïsse de 6,2%** par rapport à 2012 qui fait suite à des évolutions variables depuis 2009 :

2012/2011 : -2,5%  
2011/2010 : +2,6%  
2010/2009 : -13%

Les voitures sont réparties également entre les deux parkings avec une fréquentation moyenne de 400 voitures/jour. Les mois de janvier et décembre sont les mois les plus forts et représentent environ 21% du nombre de stationnements annuels.

### 1.3 Recettes

Les recettes HT ont progressé de **+2,24%** en 2013 après une hausse de 1,52 % en 2012, passant ainsi de 9 002 K€ fin 2012 à 9 204 K€ fin 2013 soit **+202 K€**.

Comparativement aux recettes enregistrées en 2006, année de mise en service du tramway, **les recettes HT ont progressé de 30 %**.

Si la structure globale de la gamme tarifaire est restée stable en 2013, elle s'est enrichie d'un nouveau titre occasionnel, le **mini carnet de 5 tickets**. La tarification zonale au sein du PTU a été supprimée au 1<sup>er</sup> septembre, se traduisant ainsi par **une tarification unique sur l'ensemble des communes** du territoire desservi.

Les tarifs ont augmenté en septembre 2013 de 2,1%, hausse concernant l'ensemble des titres excepté le ticket 1 voyage, celui-ci ayant augmenté 2 années consécutives. Après être passé de 5,5% à 7% au 1<sup>er</sup> janvier 2012, le taux de TVA applicable aux titres de transport est passé à 10% au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cette augmentation impacte négativement l'évolution des recettes HT.

### 1.3.1 Les titres multimodaux

La réouverture en 2012 de la ligne Mulhouse-Mulheim-Freiburg a conduit à la création d'un titre multi-modal transfrontalier, DuAl. Ticket Journée et abonnement mensuel sont disponibles pour voyager avec un titre unique de Freiburg ou Mulheim jusqu'à Mulhouse avec accès au réseau Soléa.

Les titres multimodaux sont ainsi composés de trois gammes :

- **Alsaplus** (= train + Soléa) : abonnements mensuels et hebdomadaires, pour étudiants et pour salariés, ticket 24h et groupe régional.
- **Attitudes** (créé en décembre 2010 pour le tram-train) : ticket 1 voyage vendu à l'unité ou en carnet de 10, ticket Aller-retour, abonnement mensuel.
- **DuAl** (= train Freiburg + Soléa) : ticket journée et abonnement mensuel.

Avec **486 K€ en 2013**, la vente des titres multimodaux représente **5,28 % des recettes totales**, augmentant de 14% entre 2012 et 2013, après une hausse de 8% en 2012 :

- Les tickets représentent 7% des ventes multimodales avec 36K€ annuels (dont 30 K€ en tickets Attitudes) pour 30K€ en 2012, 24K€ en 2010 et 35K€ en 2011.
- Les abonnements représentent 450K€ (395K€ en 2012 et 355K€ en 2011), soit une évolution de 11% en un an, répartition ainsi :
  - Alsaplus : + 48 K€ (+15%)
  - Attitudes : + 7 K€ (+9%)

### 1.3.2 Les titres occasionnels

Les recettes HT des titres occasionnels ont légèrement baissé en 2013 (-0,75%). Cette baisse provient de l'augmentation du taux de TVA et de la baisse des ventes. Les recettes de tickets Unité et Duo représentent 65% du total des titres occasionnels : 2 526K€ en 2013 pour 2614 k€ en 2012. Les recettes issues de ces 2 titres majeurs ont baissé en 1 an de 3,4%, malgré une forte hausse de leur tarif respectif.

Les Tickets **Famille** et **24h** apportent un CA de 100 K€ en 2013, CA supérieur à celui de 2012 (+5,3%). Le Ticket **P+tram** génère une recette de 206 K€ en 2013, soit une baisse de 6%. Ces 3 titres particulièrement utilisés par des clients occasionnels ou de nouveaux clients représentent **3,3 % des recettes totales** de l'année (3,5% en 2012).

En septembre, **création d'un nouveau titre** : → le **mini carnet de 5 tickets** au prix de 6,75€. Sa vente n'ayant pu être déployée chez les dépositaires dans les communes, les ventes ont été inférieures à celles attendues. Environ 400 carnets ont été vendus mensuellement en fin d'année 2013.

### 1.3.3 Les abonnements

Globalement **les recettes d'abonnement progressent de + 4,2 %** sur l'année.

Les abonnements Liberté destinés aux salariés poursuivent leur progression mais plus modérément en 2013 : +1,5 % (+4,7% de recettes). Près de 46 000 abonnements ont circulé en 2013, pour 40 000 en 2010 et un peu moins de 30 000 en 2007.

Les recettes d'abonnements Age d'or dédiés aux seniors poursuivent également leur hausse : + 7,2% (+4,5% de titres vendus avec plus de 8 500 abonnés en 2013).

Les abonnés scolaires (Junior) ont augmenté de +1,4%, avec 112 676 abonnements « équivalents mois » en circulation sur l'année, effet positif de la politique volontariste en faveur de la fidélisation et de l'annualisation. La part d'abonnés annuels est passée de 48% en 2012 à 53% en 2013, cette part étant de 42% en 2011.

La suppression du paiement de l'abonnement annuel Junior en 2 fois s'est traduit par des reports vers un paiement en une fois (Atout) ou vers le nouveau mode de paiement proposé en 4 fois (dont 3 par prélèvement bancaire) : Access'.

Le nombre d'abonnés Junior annuels a progressé de 12% à la rentrée scolaire de septembre 2013, passant de 4826 en 2012 à 5400 fin 2013.

### 1.3.4 Historique des recettes

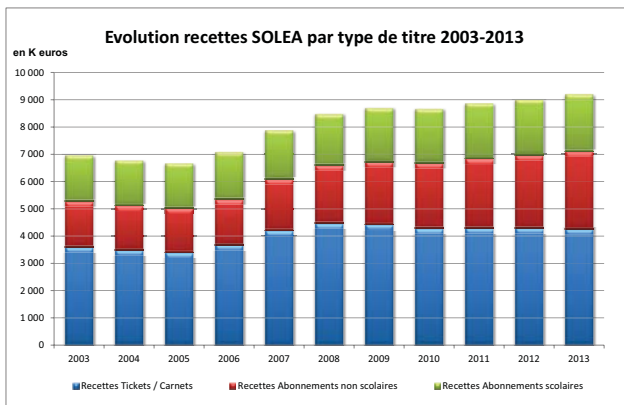
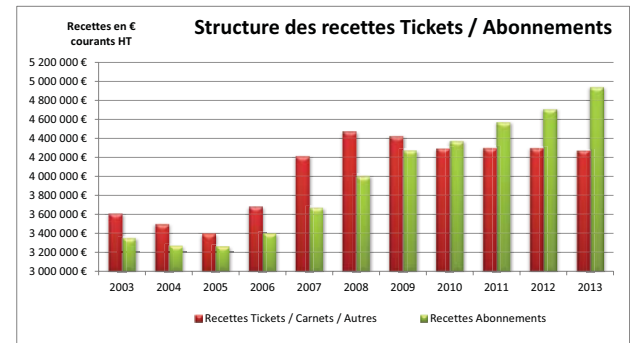
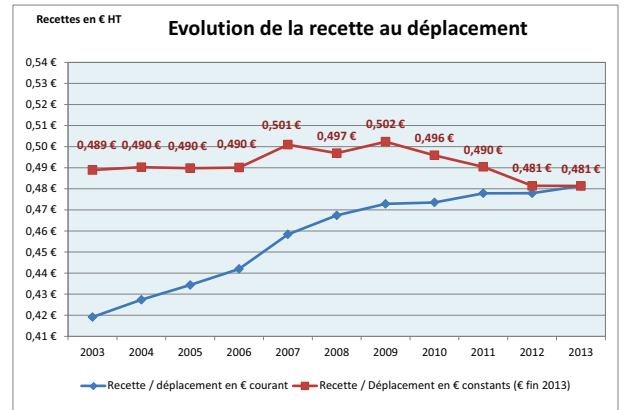
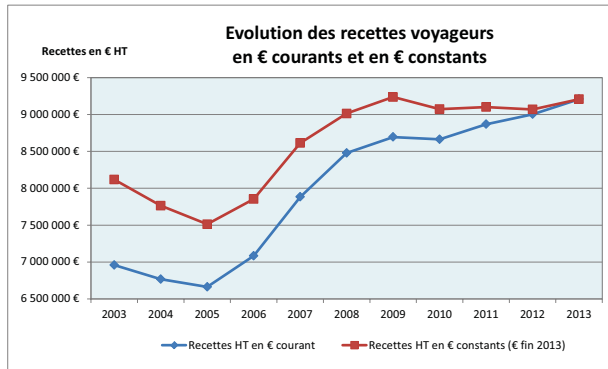
Valeurs en K€

Evolution des recettes	2003	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2013 / 2012	Evolution 2013 / 2003
Total Tickets / Carnets	3 602 103	4 472 739	4 422 713	4 290 899	4 299 679	4 297 745	4 268 206	-0,69%	18,49%
Total Abonnements non scolaires	1 683 594	2 125 671	2 304 431	2 393 790	2 541 797	2 680 505	2 840 812	5,98%	68,73%
Total Abonnements scolaires	1 674 227	1 879 481	1 966 765	1 978 502	2 026 101	2 024 166	2 097 964	3,65%	25,31%
Total Recettes HT	6 959 924	8 477 891	8 693 909	8 663 191	8 867 577	9 002 416	9 206 982	2,27%	32,29%

A partir de l'automne 2003, les effets des travaux préparatoires au tramway et la réduction de l'offre en particulier sur les lignes principales ont pesé sur la fréquentation, phénomène qui s'est accentué fortement au début du printemps 2004. La baisse des recettes s'est interrompue en 2006 et la tendance positive apparue mi-2006 s'est nettement confirmée entre 2007 et 2009.

Après une année de stabilité en 2010, la progression des recettes s'est maintenue régulièrement en 2011 et 2012, elle s'est confirmée en 2013. La part des déplacements avec abonnement augmente néanmoins fortement cette année, ce qui impacte le ratio recettes par déplacement. Cela peut s'expliquer par différents phénomènes :

- Une forte hausse des tarifs des tickets notamment le ticket unité,
- Une forte augmentation des abonnés salariés amplifiée par la prime transport,
- L'augmentation de la fraude.



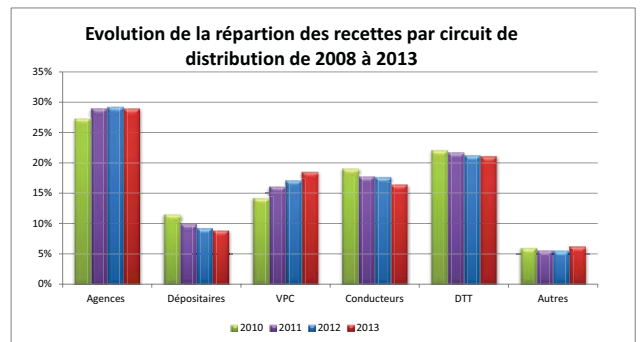
### 1.3.5 Réseaux de distribution

La constitution du réseau de distribution est restée stable en 2013. La distribution des titres aux voyageurs s'effectue à travers 6 canaux :

- 50 Distributeurs Automatiques de Titres en stations tramway dont 4 sur la voie dédiée (lignes 3 et tram-train) et 2 sur la ligne 4 tram-bus,
- 37 commerçants points de vente dans les communes dont 4 dans la vallée de Thann pour les titres Attitudes,
- 2 agences commerciales (Porte Jeune et Gare centrale),
- Les conducteurs à bord des bus,
- La vente par correspondance mensuelle (Goélan) et annuelle (Atout et Access),
- La boutique en ligne.

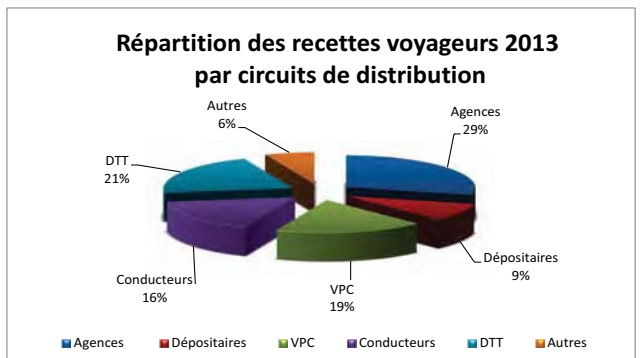
La boutique en ligne propose depuis novembre 2012 un 6<sup>ème</sup> canal de vente pour nos clients, avec paiement sécurisé par carte bancaire, et envoi sans frais à partir de 15€ de commande. Tous les titres sont disponibles (sauf P+tram, 1 voyage, Duo et Libellule). La boutique permet également de créer directement sa carte d'abonnement.

Les abonnements Joker n'étant disponibles jusqu'à présent qu'en agences commerciales sont également proposés sur l'e-boutique (système sécurisé/gestion des droits). Septembre 2013 a été la première rentrée scolaire avec l'e-boutique : 600 abonnements annuels Junior et Campus ont été commandés via ce nouvel outil entre août et septembre. En dehors de ces 2 mois, les produits phare en volume d'achat (70% des achats) sont le carnet 10 tickets, l'abonnement mensuel Liberté et le Junior mensuel.



La part des ventes par réseau de distribution dans le CA a très légèrement évolué sur l'année 2013. Les ventes à bord par les conducteurs ont diminué d'un point par rapport à 2012.

A l'inverse, la part des ventes par correspondance (Goélan+annuels+e-boutique) est passée de 17 à 18,50%. La part des autres circuits reste stable. L'e-boutique représente en 2013 1,3% des ventes avec 120 000 € d'achats.



### 1.3.6 Contrôle et fraude

Année	2003	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Contrôles	515 387	925 591	819 598	745 699	745 311	839 915	849 347
Taux de contrôle	2,48%	4,11%	3,59%	3,28%	3,23%	3,42%	3,56%
Fraude Apparente	1,48%	0,90%	1,16%	1,13%	1,66%	1,61%	2,36%
Nombre de PV	7 583	8 366	9 489	8 449	12 403	13 530	20 025
Taux de recouvrement	40,02%	52,71%	50,56%	49,53%	49,18%	46,22%	41,51%
Effectif	22,17	28,50	28,00	28,00	29,42	30,67	31,00
Contrôles / ETP	23 247	32 477	29 271	26 632	25 336	27 389	27 398

Le taux de contrôle est supérieur à 2012 (3,56% contre 3,42% en 2012). Le nombre de contrôles s'établit à 849 347 contrôles pour l'année 2013, en légère hausse par rapport à 2012.

Ce résultat a été obtenu malgré :

- un taux de fraude apparent toujours plus élevé (2,36% contre 1,61% en 2012),
- un nombre de PV qui augmente de 48% en 2013 (20 025 PV).

Les effets de la crise sont très présents, cela se traduit par une prise de risque de plus en plus importante de la part des fraudeurs et un taux de recouvrement qui baisse encore de près de 5 points, avec 41,51 % de PV payés en 2013 pour 50 % en 2009/2010.

La disponibilité des équipes s'est dégradée en 2013 avec une augmentation de 50% des agressions envers les vérificateurs. Malgré cela, le nombre de contrôles par agent est pratiquement stable en 2013.

Une réorganisation du service Prévention Sécurité Contrôle est en cours.

Elle consiste à affecter des équipes véhiculées pour le contrôle des lignes en périphérie et des équipes pédestres concentrées sur les flux importants du centre-ville notamment sur le tramway.

Une formation de tous les agents est prévue visant à adapter les méthodes de contrôle au contexte actuel.

## 2 PLAN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Le plan d'information et de communication 2013 s'est concentré sur trois enjeux principaux : les outils digitaux, la valorisation de la nouvelle offre autour du tram-bus, la dynamique commerciale.

### 2.1 Proposer aux clients Soléa de nouveaux services via le web

En 2013, nous nous sommes appuyés sur les nouveaux e-services Soléa créés en 2012 pour créer et développer de nouveaux outils de communication digitale :

- Ouverture de l'**e-Boutique** Soléa en novembre 2012 permettant au client-internaute, depuis son domicile 24h/24 et 7j/7, de créer sa carte d'abonnement, d'acheter des abonnements mensuels et annuels, des tickets, de payer par carte bancaire en toute sécurité, de recevoir sa commande à domicile dans les jours qui suivent. **Pour dynamiser les ventes en ligne, un jeu concours a été organisé en ligne début 2013.**

- **Application smartphone** : proposée au public depuis septembre 2012 sur android et iphone, l'application Soléa permet de rechercher des horaires des prochains passages de bus ou tram à un arrêt, d'identifier l'arrêt de bus ou tram le plus proche en se géo-localisant, de connaître les éventuelles perturbations sur la ligne empruntée.

Depuis septembre 2013, l'application s'est enrichie de la **fonctionnalité « horaires temps réel »**. Ce nouveau service a donné lieu à une campagne d'affichage en station tramway, déclinée à bord des véhicules et sur les différents documents commerciaux.



- **QR codes** : des QR codes permettant de consulter plus rapidement sur son smartphone, lorsque l'on est déjà à l'arrêt, les **horaires en temps réel des prochains bus**, ont été imprimés sur les fiches horaires affichées en septembre sur la nouvelle ligne 4 en avant-première. En cas de perturbation sur la ligne ou à l'arrêt, le QR code fournit les horaires théoriques ou une information commerciale (arrêt de report, durée de la déviation...). Il permet également de télécharger directement l'application Soléa. L'ensemble des fiches horaires est progressivement équipée de cette fonctionnalité permettant à Soléa de diffuser une information de plus en plus précise, fiable et rassurante pour les voyageurs.



- **Newsletter Soléa** : créée en 2013, elle a pour vocation d'instaurer une e-relation trimestrielle avec nos clients en les informant de notre actualité réseau, des tarifs, des services, de communiquer sur des chiffres clés, proposer des idées sorties et des bons plans partenaires. 3 newsletters ont été diffusées (avril, septembre et décembre).



### 2.2 Créer une dynamique commerciale autour des produits tarifaires pour développer la montée en gamme et séduire de nouveaux clients

Trois axes de communication ont été déployés cette année afin de développer les recettes commerciales :

- **Promotion des abonnements annuels pour fidéliser nos clients** :
  - Liberté et prime transport,
  - Age d'or : partenariat avec les Vitrites de Mulhouse pour les jeudis des seniors,
  - Junior pour la rentrée avec la promotion de l'achat en ligne,
  - Campus pour la rentrée universitaire.



- **Promotion des tickets pour attirer de nouveaux clients et les inciter à l'usage du réseau de façon occasionnelle** :

- Elle est essentiellement fondée sur des partenariats avec des générateurs de déplacements en transport en commun dans le cadre d'événements ponctuels : un blocmarque Soléa (mode de transport, ligne, station ou arrêt de desserte de l'événement, titre et tarif adapté à l'événement) est relayé à bord des bus et des tramways sur les affiches des partenaires (Cirque, Nuit des mystères...), en homepage du site web et dans les bons plans sorties de la newsletter.



- Le shopping de Noël est la période idéale pour inciter les automobilistes à l'essai et l'usage des P+tram : la campagne d'affichage station a été déclinée sur la vitrine de l'agence commerciale Porte Jeune et sur les ondes de radio. Le P+tram a également été valorisé lors des soldes d'été en juillet sur les radios locales « Shopping copines ».



#### • Suppression de la zone 2 en septembre 2013 :

- Communication dans les communes de la zone 2 pour accompagner la mise en place d'une tarification unique sur le périmètre urbain en septembre : distribution d'un flyer dans les communes concernées par l'évolution tarifaire.



### 2.3 Valoriser la nouvelle offre de transport et conquérir de nouveaux clients autour du concept Tram-bus

- Une vaste campagne d'information a été déployée à partir de juin 2013 dans les 4 communes concernées par l'évolution des lignes au nord de l'agglomération et par le lancement du Tram-bus : magazine Soléa et flyer par commune ont notamment été distribués dans les boîtes aux lettres.



- Le lancement de la ligne Tram-bus s'est accompagné d'événements à Kingersheim et Wittenheim pour présenter le concept des nouveaux bus, aller à la rencontre des habitants pour leur expliquer la ligne, la restructuration et les convaincre des atouts de la ligne avec le tram-bus.



- Les véhicules n'étant pas livrés en septembre 2013, les bus affectés à la ligne ont été habillés sur le thème de la campagne.



- Un dépliant dédié au tram-bus valorisant ses atouts, ses innovations et expliquant le calendrier de déploiement a été diffusé aux habitants et aux clients.



### 2.4 Soléa partenaire des projets et initiatives locales

Au-delà de la valorisation et de l'accompagnement des projets auprès du public et des voyageurs, Soléa a poursuivi en 2013 son plan d'actions aux côtés des partenaires locaux dans un souci de soutien aux initiatives locales.

Ces rames, ces vedettes...

Les rames habillées au fil des événements de l'agglomération en sont un exemple dynamique :

En 2013, l'Opéra, le Zoo, l'Orientoscope, ou encore le Pôle Textile d'Alsace se sont exposés sur les voies du tram mulhousien.



## 3 QUALITE DE SERVICE

### 3.1 Les engagements qualité contractuels

Conformément au nouveau contrat de délégation qui lie Soléa et m2A, 8 familles de critères qualité sont suivies :

- information des voyageurs
- accueil des clients et attitude commerciale
- régularité et respect de l'offre
- disponibilité et maîtrise des équipements
- état et propreté des équipements et installations
- sécurité et lutte contre la fraude
- satisfaction clients
- engagements dans la démarche de certification

Un système de mesures mensuelles et trimestrielles est mis en place de façon à suivre la performance de Soléa dans la réalisation des objectifs de satisfaction fixés. Un système de bonus/malus par critère est déclenché trimestriellement en fonction des résultats, et donne lieu à un bilan annuel.

Pour l'année 2013, troisième année d'application des mesures, les critères relatifs aux familles Information des voyageurs, Attitude commerciale, Propreté du matériel roulant, Disponibilité des équipements, Engagements dans la démarche de certification du réseau, donnent lieu à des résultats positifs. Ils génèrent du bonus sauf la propreté des véhicules dont le résultat se situe dans la zone neutre.

Les critères associés aux familles Réalisation de l'offre (volume kms bus/courses tramway ainsi que ponctualité bus/régularité tramway) et Lutte contre la fraude (taux de contrôle et taux de fraude mesurée) ne répondent pas aux niveaux d'exigence définis dans le contrat et génèrent du malus. L'enquête satisfaction clients n'a pas été réalisée en 2013, celle de 2012 ayant eu lieu en fin d'année et celle de 2014 planifiée en avril.

### 3.2 Engagement de Soléa dans une démarche globale de qualité

#### • Les certifications ISO confirmées :

Certifié ISO 9002 depuis 1995 pour la maintenance des bus et depuis 2007 pour la maintenance des rames de tramway, Soléa a obtenu la certification de la maintenance des installations fixes en 2009.

En 2014, les trois maintenances ont conservé leurs certifications. La maintenance du tram-train étant intégrée à la maintenance tramway est également certifiée par l'AFNOR. Cette maintenance fait l'objet d'un audit complémentaire par la SNCF afin de valider le respect des processus de maintenance définis par la SNCF dans le cahier des charges « maintenance tram-train ». Cet audit annuel, qui a validé en 2011 puis 2012 l'agrément de maintenance SNCF, a également donné lieu à un résultat positif lors du renouvellement en juin 2013.

#### • le déploiement du programme de certification NF service des lignes et des services de Soléa :

En juin 2009, Afnor a attribué à Soléa la certification NF service pour les lignes de tramway 1 et 2 et pour la ligne bus 19. En 2010, les lignes bus 11 et 16, première et troisième ligne bus du réseau ont été certifiées à leur tour.

La démarche menée sur l'amélioration de la qualité de service en agences commerciales a abouti à leur certification en 2010.

En 2011, ce sont les lignes 12, 14 et 30 ainsi que la ligne 3 tramway qui ont été certifiées par AFNOR, suivies en 2012 par les lignes 10, 15 et 18.

En 2013, les lignes 17, 20, 22 et 23 ont été certifiées NF Service lors de l'audit annuel. Suite à la restructuration partielle du réseau au nord et la refonte importante de l'itinéraire de la ligne 19, sa certification a quant à elle été suspendue jusqu'à l'audit de 2014. Cet audit devra confirmer ces certifications et lever la suspension de la ligne 19. Les trois dernières lignes du réseau jour seront alors présentées à l'admission dont deux sous-traitées : les lignes 4, 21 et 24.

#### • Déploiement de la démarche ISO sur toute l'entreprise :

Le processus d'élargissement de la certification Iso à l'ensemble des activités de l'entreprise a été enclenché au second semestre 2013. Les premières activités concernées sont la Régulation des lignes, le Planning de conduite et le Management de la conduite. L'objectif fixé est de soumettre l'ensemble de l'entreprise à l'audit de certification en 2016.

### 3.3 Les réclamations clients

La baisse de réclamations enregistrées en 2007 puis en 2008 s'est stabilisée en 2009 et 2010. En 2011, le nombre de réclamations avait progressé de 17% avec 626 réclamations traitées sur l'année pour 537 en 2010, 572 en 2008, 801 en 2007.

Cette recrudescence s'expliquait notamment par les événements suivants :

- Le pic d'absentéisme au printemps 2011,
- les déviations liées aux grands chantiers de voirie sur l'année,
- la mise en place de Filéa qui avait nécessité une période de réglage tant avec le sous-traitant qu'avec nos adhérents,
- Les mouvements sociaux en octobre-novembre 2011.

De nouvelles réclamations étaient également apparues en 2011 du fait de la mise en service commerciale du tram-train. Celles-ci ont diminué en 2012 et concernaient essentiellement le traitement des PV voyageurs et la nouvelle règle de validation à bord des rames sur le périmètre SNCF.

Plus généralement, les réclamations avaient fortement diminué en 2012 avec **452 traitements de signalements clients**, soit une **baisse de 28%** par rapport à 2011. Cette baisse ramène à un niveau de réclamations plus cohérent et s'explique pour partie par l'absence de modification de lignes en 2012 et une meilleure fiabilité des services (diminution de l'absentéisme conduit et absence de mouvements sociaux importants).

**540 réclamations clients ont été traitées en 2013**, soit une progression de 19% par rapport à 2012. Cette augmentation est générée majoritairement par :

- La restructuration du réseau au nord en septembre,
- Une hausse des réclamations des services sous-traités (nouveaux circuits scolaires transférés en septembre chez Soléa.) La part des réclamations relatives aux sous-traitants augmente et représente 29% du total.

### 3.4 Accessibilité du réseau

Tout comme la ligne 30 en 2008, puis les lignes 14 et 15 en 2012, **ce sont les lignes 4 et 17 qui ont été déclarées accessibles en septembre 2013**. C'est le **signe des efforts menés par les communes, m2A et Soléa** pour la mise en accessibilité progressive du réseau.

Depuis septembre 2013 circulent ainsi sur les **lignes 4 et 17** des bus équipés d'un plancher bas et d'une palette rétractable afin d'assurer un **meilleur accès et plus de confort à bord pour les personnes à mobilité réduite**. Les 13 nouveaux bus mis à disposition de Soléa en 2013 sont équipés de 2 espaces UFR.

**Des annonces sonores et visuelles** des arrêts sont présentes à bord des véhicules.

Les arrêts accessibles sont identifiés par la présence d'un picto UFR sur la signalétique aux points d'arrêts.

Sur la ligne 4, on compte **20 arrêts accessibles supplémentaires**. Sur la ligne 17, **12 arrêts** sont accessibles.

Au-delà de la participation de Soléa au suivi des travaux de mise en accessibilité des arrêts aux côtés des mairies et de m2A jusqu'à la réalisation des essais, de l'adaptation et l'actualisation de l'information voyageurs, Soléa a également collaboré en 2013 à cette démarche commune par les actions suivantes :

- Participation à la commission intercommunale d'accessibilité,
- Sensibilisation du public aux handicaps et au respect de l'accessibilité aux arrêts (magazine juin 2013),
- Valorisation des actions de m2A et des communes lors du point presse annuel de rentrée (septembre 2013) et dans le magazine Soléa de juin 2013 (interview du vice-président de m2A).

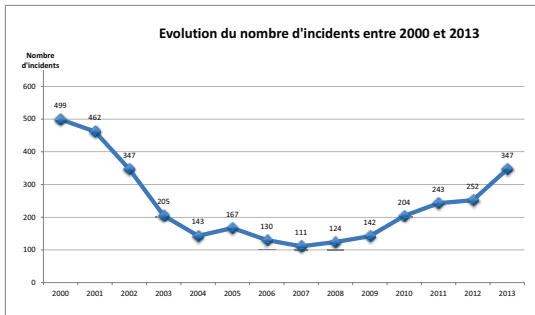
### 3.5 Prévention et sécurité

L'année 2013 a été fortement marquée par l'attaque cocktails Molotov du tramway de la ligne 2 le 5 janvier 2013 et nous observons une augmentation très nette des incidents en 2013 (347 faits contre 252 en 2012). C'est la plus mauvaise année depuis 2002.

Ceux-ci se décomposent de la manière suivante :	
Atteintes aux agents SOLEA	107
Jets de projectiles	49
Vandalisme	32
Atteintes aux clients	26
Incivilités	132

Ce sont les atteintes aux agents Soléa et surtout les incivilités qui ont augmenté par rapport à 2012. Les atteintes aux agents Soléa se caractérisent par des agressions physiques d'agents en hausse, principalement envers les vérificateurs (18 agressions contre 13 en 2012) et des altercations verbales envers les conducteurs également en hausse (83 altercations contre 66 en 2012). De même, les incivilités et notamment les perturbations, chahuts et poignées d'alarme tirées ont plus que doublé (132 contre 50 en 2012). Nous constatons également une nouvelle baisse des jets de projectiles.

A partir de juillet 2013, des conducteurs, alternant conduite et prévention, sont venus renforcer le dispositif de prévention, créé en septembre 2012, permettant ainsi d'être présent sur les quartiers des Coteaux et Bourtzwiller. Ce travail de prévention a permis une baisse du nombre de jet de projectiles sur le quartier de Bourtzwiller (6 jets de projectiles contre 15 en 2012) et de commencer le travail de prévention auprès des jeunes des Coteaux suite à l'incident de janvier 2013.



## 3.6 L'exploitation du tramway

### 3.6.1 Accidentologie

Le bilan de l'accidentologie 2013 est relativement stable en ce qui concerne le volume : 20 accidents dénombrés en 2013 contre 19 en 2012 et 28 en 2011.

La baisse d'accidents de personnes est importante puisque nous en déplorons 3 en 2013 contre 5 en 2012 et 10 en 2011.

Depuis avril 2012, Soléa a recentré son activité d'analyse des accidents et des événements conduite dans une unité à part entière (Unité Contrôle Sécurité Accidents).

Cette organisation a permis de proposer à l'Autorité Organisatrice des améliorations sur les infrastructures suite à certains accidents graves.

Cette unité produit également les statistiques annuelles transmises au STRMTG. Le ratio d'accidents aux 10 000 km se situe pour 2013 à 0,17, contre 0,15 en 2012 et 0,22 en 2011.

Nous n'avons pas eu à déplorer d'incident d'exploitation majeur d'un point de vue sécurité des circulations sur l'année 2013.

Suivi des accidents Tramway	2008		2009		2010		2011		2012		2013	
	en nombre	en % du total	en nombre	en % du total	en nombre	en % du total	en nombre	en % du total	en nombre	en % du total	en nombre	en % du total
Corporel	6	38%	9	28%	11	34%	10	34%	5	17%	3	10%
Accident Matériel	10	63%	23	72%	21	66%	19	66%	12	41%	17	59%
TOTAL	16	100%	32	100%	32	100%	29	100%	17	59%	20	69%
Ratio / 10 000 kms	0,180		0,336		0,313		0,248		0,142		0,169	



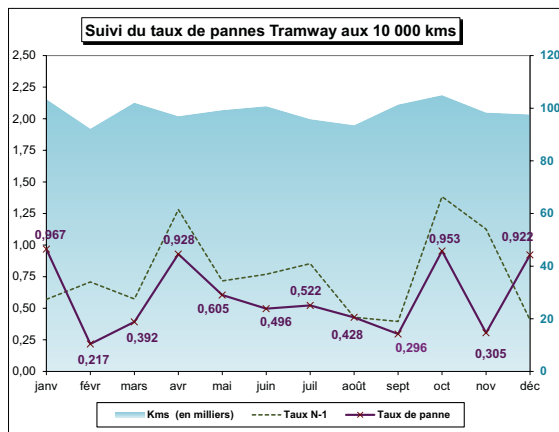
### 3.6.2 Le matériel roulant

Le taux de panne tramway moyen sur 2013 est de 0,586 pannes aux 10 000 kms contre 0,768 en 2012, 0,898 en 2011 et 1,253 en 2010.

Si le taux de panne pour l'année 2013 est bien maîtrisé en moyenne sur l'année, l'amélioration est principalement due à l'absence de neige et de grands froids.

Le taux moyen de pannes tramway de la responsabilité de Soléa est de 0,39 pannes aux 10 000 km en 2013 contre 0,42 en 2012.

La fiabilité du matériel, associée à une maintenance exigeante, nous permet depuis la mise en service de la ligne 3 une exploitation en heures de pointe le matin avec 21 rames en ligne sur un parc de 22 rames, soit un taux de réserve inférieur à 5 %.



### 3.6.3 Les Installations Fixes et Systèmes d'Information

L'activité de l'unité Installations Fixes a été très importante en 2013. De nombreuses actions de réparations ont été réalisées sur les équipements des installations du tramway. De nombreuses modifications et aménagements ont été réalisés dans le bâtiment administratif et dans les ateliers.

Ainsi, ont été réalisés principalement par fonction :

#### Signalisation ferroviaire

- Réfection de 3 circuits de voies à Porte Jeune, et de 2 à Gare centrale suite à des destructions liées aux circulations abusives de véhicules routiers sur la plateforme.
- Travaux de ventilation du local de Porte Jeune suite à des problématiques d'humidité.
- Tentatives de réparations, sans succès jusqu'à ce jour, du circuit de voie BD04 de la Gare centrale qui présente depuis sa mise en service des dysfonctionnements très pénalisants pour l'exploitation. Un travail sera mené entre Soléa, m2A et le gestionnaire du pont Wilson pour explorer d'autres pistes techniques.

#### Gestion Technique Centralisée

- Reprise de toutes les visus GTC pour les rendre cohérentes entre elles afin d'offrir une ergonomie identique d'un équipement à un autre d'un même système.
- Création et mise en service de la visu GTC de la nouvelle sous-station Porte Haute.
- Création et mise en service des remontées d'alarmes de franchissement au rouge des feux de signalisation ferroviaire pour les zones de manœuvres de Gare Centrale et du Centre d'Exploitation et de Maintenance.

#### Energie

- Travaux d'étanchéification de la sous-station Porte Jeune avec assistance sécuritaire des entreprises en charge des travaux.
- Mise en place et en service de la nouvelle sous-station Porte Haute.

- Modification des trappes d'accès aux locaux souterrains de Porte Jeune dont l'ergonomie présentait des risques importants pour la sécurité des opérateurs.
- Délestage de l'onduleur de la sous-station Rond-point Stricker consécutif à la mise en service de la zone de manœuvre depuis la mise en exploitation du tram-train.

#### Voie

- Réalisation du Meulage ondulatoire des rails sur 8 km.
- Rechargement des ornieres porteuses à Porte Jeune (à faire au minimum tous les 9 mois d'après le retour d'expérience Soléa).
- Rechargement des cœurs de croisement à Porte Jeune et Stricker.
- Echange d'aiguille à Stricker.
- Echange des tringles à Nouveau Bassin, Coteaux, Stricker et Châtaignier du fait d'une mauvaise conception des tringles par Vossloh, ce qui nous conduit en l'absence de modification de ces tringles par Vossloh de devoir par précaution les remplacer tous les ans systématiquement.
- Décalaminage des voies du CEM et des terminus.
- Réparation et consolidations des traversées obliques de Porte Jeune du fait des casses répétées et continues.
- Réparation des rails cassés à Musée de l'auto, Europe et au CEM.
- Rechargement d'une courbe du CEM.

Le suivi des traversées obliques en ornieres porteuses de Porte Jeune a fait apparaître des fissures supplémentaires sur celles qui n'ont pas été remplacées. Leur remplacement doit être programmé au plus tôt car les risques de coupures d'exploitation du tramway sont importants.



### Ligne Aérienne de Contact

- Remplacement d'un poteau suite à accrochage par un tiers dans le secteur de Tuilerie. Cet incident a entraîné un arrêt d'exploitation jusqu'à sa réparation dans la nuit suivante.
- Déplacement de l'interrupteur de ligne aérienne de Rattachement suite aux travaux de réaménagement de la place.
- Echanges de boucles isolantes présentant des défauts de fabrication
- Mise en place d'une sourdine à Tuilerie suite à une plainte de riverain.

### Bâtiment

- Remplacement des filtres des séparateurs d'hydrocarbures et des clapets du réseau d'eaux usées du site CEM.
- Pose de lignes de vie dans les ateliers tram et bus.
- Participation à l'installation des nouveaux automates de tickets conducteurs et monnayeurs.
- Installation des écrans de communication interne en salle de prise de service et dans les ateliers.
- Renforcement vidéo surveillance sur les entrées du site CEM.
- Relamping remisage tramway.
- Modification du guichet du P + tram Université pour répondre aux demandes de la médecine du travail.
- Suivi des pré-réceptions des travaux relatifs au nouveau hall de grand lavage bus.
- Réparation du réseau de distribution d'eau du bâtiment administratif du fait de la mauvaise qualité des tuyaux en cuivre installés lors de la construction.
- Suivi des réparations de la chaudière.
- La mise en place d'une cabine de peinture dans la station-service du tramway destinée à permettre la mise en peinture des éléments du tramway indémodables. Cette cabine de peinture a été financée dans le cadre du CICE comme abordé dans la partie financière.

### Stations

- BHNS : Mise en service des deux distributeurs de titres ainsi que des 4 bornes d'information voyageurs.
- Mise en œuvre d'un lavage des revêtements de station plus performant mais certaines tâches résistent (tâches de soda, chewing-gum, graisses, ...)

### Ordonnancement

- Du fait de la nouvelle réglementation sur les Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), un travail important est en cours pour répondre aux sollicitations des entreprises qui réalisent des travaux le long des installations du tramway. Cette nouvelle réglementation va nécessiter de plus en plus de moyens humains pour y répondre, dans les prochains mois et prochaines années.
- Suivi Installation Classée Protection de l'Environnement (ICPE) pour accompagner la maîtrise d'œuvre.

### 3.7 L'exploitation bus

Le nombre d'accidents a très fortement baissé en 2013 par rapport à 2012 et 2011, passant de 0,49 accidents aux 10 000 km en 2012 à 0,38. Proportionnellement, le nombre d'accidents sous responsabilité Soléa a également fortement baissé en passant de 71% en 2012 à 48% en 2013. Pour réduire l'occurrence de ces accidents, les actions correctives mises en œuvre en 2012 à travers la création d'un poste de chargé d'accidents qui a pour mission de suivre de manière plus précise les secteurs accidentogènes et les conducteurs multi-impliqués ont porté leur fruit. Des rapports et propositions ont été transmis à m2A de manière périodique afin que des travaux soient entrepris sur la voirie. Le taux moyen de pannes bus sur 2013 est de 0,343 pannes aux 10 000 kms contre 0,321 en 2012 et 0,247 en 2011. Ce résultat s'est dégradé et nous confronte à la réalité du vieillissement du parc.

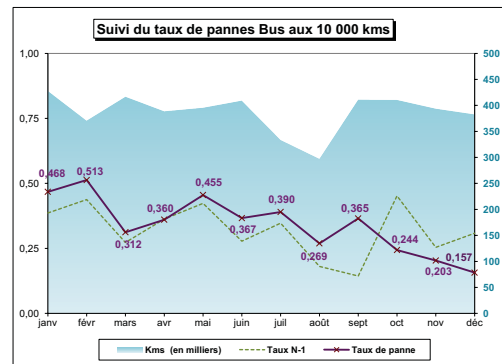
Nous risquons notamment de rencontrer des problèmes de disponibilité de matériel et une élévation significative des coûts de maintenance, liés à la fin de vie des moteurs et des transmissions ainsi que des organes comme les portes et les châssis.

L'arrivée en 2013 des 13 nouveaux véhicules a été une très bonne nouvelle pour le réseau et pour les clients.

L'année 2013 a également généré un accroissement significatif de l'activité des électriciens bus du fait :

- de l'arrivée des 13 véhicules qu'il a fallu équiper en SAE, Vidéo surveillance et billettique,
- de la fin de vie du système de vidéosurveillance bus qui génère beaucoup de réparations coûteuses en temps et en indisponibilité du système.

Suivi des accidents Bus	2008		2009		2010		2011		2012		2013	
	en nombre	en % du total	en nombre	en % du total	en nombre	en % du total	en nombre	en % du total	en nombre	en % du total	en nombre	en % du total
Responsabilité Tiers	57	27%	50	26%	59	32%	66	29%	53	23%	56	24%
Responsabilité partagée	9	4%	16	8%	10	5%	16	7%	13	6%	5	2%
Responsabilité Soléa	148	69%	129	66%	115	63%	143	64%	165	71%	112	48%
TOTAL	214	100%	195	100%	184	100%	225	100%	231	100%	173	75%
Ratio / 10 000 kms	0,46		0,43		0,40		0,50		0,49		0,38	



### 3.8 Travaux de remise aux normes du remisage bus : avancement du dossier en 2013

Le site de la Mertzau est classé « Installation Classée Protection de l'Environnement » soumis à autorisation Préfectorale avec l'arrivée du tramway et de son atelier de maintenance. Les deux remisages bus couverts n'étant plus aux normes, le choix a été fait de les détruire pour les remplacer par un remisage à ciel ouvert avec auvent de protection sur l'avant des véhicules.

Les travaux se sont déroulés en deux phases :

- 1) La phase de démolition des remisages existants en juillet et en août 2010.
- 2) Les travaux de mise aux normes : les marchés qui ont débuté mi-décembre 2009 ne sont pas complètement terminés.

En 2012, les travaux suivants ont été finalisés :

- enlèvement des cuves au niveau du nouveau hall de lavage bus,
- finalisation des enrobés du remisage bus,
- la réfection du revêtement sur le parking conducteurs dont les travaux de rabotage ont été réalisés et des tranchées ont été faites dans le cadre du chantier initial,

#### Il reste à finaliser en 2014 :

- la réalisation des systèmes de traitement des eaux de l'atelier bus pour être conforme aux exigences ICPE,
- la finalisation des travaux ICPE pour rendre les installations conformes aux exigences du code du travail,
- l'enlèvement des cuves de la chaufferie du fait de la présence d'amiante,
- le dévoiement de la multibulaire au niveau des cuves ce qui permettra de les mettre à une profondeur permettant de les protéger,
- La réception du hall de grand lavage des bus
- La réception des travaux d'installation d'air comprimé,
- La réception et la mise en service des portails,
- L'acquisition par m2A d'un laveur haute pression pour les bus.

Par ailleurs il est nécessaire de procéder au plus vite :

- à la réfection totale de la toiture de l'atelier bus dont les fuites sont de plus en plus importantes et gênent des gens auprès du personnel en activité.
- au remplacement de la chaudière dont la vétusté a été constatée par les spécialistes.

### 4 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

En complément des actions menées dans les ateliers de maintenance dans le cadre de leurs activités quotidiennes (gestion des déchets notamment), et conformément à l'obligation imposée par la loi, Soléa a réalisé fin 2012 son 1<sup>er</sup> bilan d'émission de gaz à effet de serre. Un bilan carbone a également été élaboré conjointement. Ces deux démarches ont abouti à un plan d'actions pluri-annuel visant à réduire l'impact de notre activité sur l'environnement. Ont été confirmées en priorité pour les années 2013 à 2016 les actions suivantes :

- Renforcer la formation des conducteurs à l'éco-conduite en s'appuyant sur le système "driver aid" des nouveaux bus livrés en 2013, système permettant un suivi individuel de consommation par le conducteur en poste pendant sa journée de conduite,
- Mettre en place une politique d'achat favorisant les produits "décarbonés" et locaux,
- Améliorer l'isolation des bâtiments et renouveler certains équipements ou proposer leur renouvellement (chaudière par exemple) en s'appuyant sur un suivi et une analyse des consommations en gaz et électricité,
- Inciter les sous-traitants à utiliser des énergies plus propres et/ou à faire un suivi plus précis de leurs consommations (+éco-conduite, report des consommations, engagements sur la réduction des émissions de CO2),
- Réaliser une analyse plus précise des déplacements notamment domicile-travail des salariés dans le but de réaliser un Plan de Déplacement Entreprise,

• Sensibiliser le personnel à la démarche environnementale par une communication interne adaptée.

#### Les actions engagées en 2013 :

- une consultation a été réalisée pour la gestion des déchets de l'ensemble des activités du CEM. L'objectif de cette consultation est d'étendre le tri à l'ensemble des locaux et de renforcer l'engagement de Soléa pour la protection de l'environnement.
- un diagnostic thermique des bâtiments a été réalisé sous pilotage du pôle transport.
- une communication régulière en interne auprès du personnel sensibilise régulièrement aux éco-gestes du quotidien.



## 5 LE TRAM – TRAIN

### 5.1 Le bilan de l'exploitation conjointe Soléa/SnCF

La deuxième année d'exploitation du tram-train confirme l'amélioration constante et permanente des performances de régularité.

Les aménagements sur les contrôleurs de carrefours ont permis de stabiliser les performances du tram-train et par là-même d'améliorer la ponctualité des lignes de tramway sur les parcours communs.

Il reste à étendre ces modifications sur les autres carrefours à feux des 2 premières lignes.

### 5.2 Le bilan de la maintenance

Les rames Avanto sont maintenues par Soléa suivant le plan de maintenance SNCF et sous les exigences sécuritaires de la SNCF qui réalise de nombreux audits pour vérifier notre savoir-faire.

Durant l'hiver 2012/2013, le phénomène de blocage des pantographes en position basse suite à leur repli obligatoire sous le pont de Cernay dans les périodes de gel a continué à exister malgré les interventions de réglage de SIEMENS. Ce phénomène nous fait craindre une fragilité conceptuelle des pantographes qui d'après notre expérience en tramway ne sont pas conçus pour subir des sollicitations répétées et systématiques. Nous continuons à alerter la SNCF sur ce point et sommes vigilants sur le suivi de cet équipement.

Par ailleurs, l'année 2013 a permis de poursuivre la mise en GBE (Garage Bon Etat) de 4 rames de tram-train de manière à limiter les coûts d'exploitation.

### 5.3 Les différents chantiers

Les stations de la voie dédiée sont sous la responsabilité de la SNCF à l'exception des systèmes Vidéo, Sonorisation et Distributeurs de titres.

Ces équipements sont en service depuis la mise en exploitation du tram-train. Aucune dégradation notable n'a été rencontrée en 2013 sur ces équipements.

Pour ce qui est de l'affichage dynamique des informations sur la voie dédiée, il fonctionne toujours en mode dégradé et les données qu'il affiche ne sont que des données théoriques avec une ergonomie de type SNCF. Le groupe de travail formé entre Soléa et SNCF au printemps 2012 pour améliorer ce système d'affichage et le rendre conforme aux prescriptions des AO et aux besoins des voyageurs n'est plus suivi par la SNCF. A ce jour nous ne disposons d'aucun planning de mise en service de la part de la SNCF, gestionnaire du système.

Concernant les annonces sonores, la mise en service des annonces de correspondance sur la ligne tramway a été mise en service en juillet 2013. Les messages sonores des rames tram-train ont été modifiés suite à un travail des équipes Soléa.

### 5.4 Les dossiers en cours

L'année 2013 n'a pas permis de clore l'ensemble des contrats de partenariat à rédiger et signer avec la SNCF.

Il s'agit notamment des contrats d'exploitation et de maintenance.

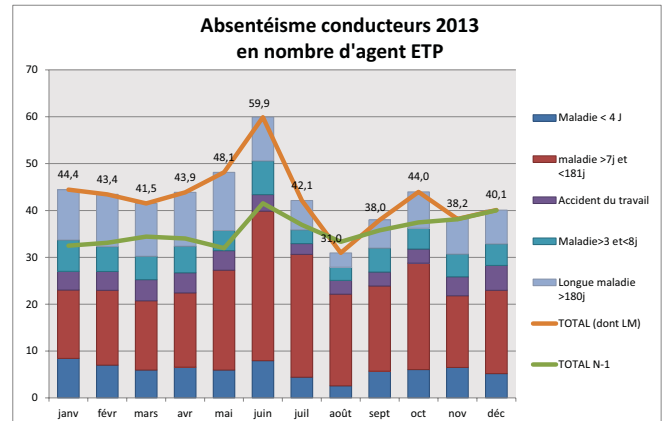
Tous les moyens sont mis en œuvre pour atteindre cet objectif en 2014.

## 6 RESSOURCES HUMAINES ET DIALOGUE SOCIAL

### 6.1 La lutte contre l'absentéisme des conducteurs

La politique d'embauche importante de conducteurs s'est poursuivie en 2013. Elle vise à mettre l'entreprise en léger sursis afin de réduire la dette sociale. Soléa connaît paradoxalement des difficultés pour recruter des conducteurs receveurs correspondant aux exigences du métier.

2013 a vu le démarrage d'un chantier social important visant à refondre les conditions de travail des agents de conduite. Ce travail de longue haleine vise à adapter les contraintes du métier aux attentes des agents. Il aboutira en 2014.



### 6.1.1 Approfondir l'étude visant à réduire les risques psychosociaux dans l'entreprise

Le groupe de travail sur les risques psychosociaux s'est réuni à plusieurs reprises en 2013. Certains facteurs de risque identifiés ont fait l'objet de prises de mesures immédiates pour les atténuer. D'autres vont devoir faire l'objet d'une réflexion à plus long terme avec les instances représentatives, notamment au travers du chantier sur les conditions de travail des conducteurs, les deux sujets étant étroitement liés.

### 6.1.2 Des missions d'infirmier de santé au travail renforcées

Le responsable Santé - Hygiène - Sécurité arrivé en décembre 2012 s'est intégré au sein de la Direction des Ressources Humaines. Il pilote certains dossiers transversaux (Risques Psychosociaux, Document Unique).

Par ailleurs, il assure le lien entre le service de Santé au Travail, les salariés et la Direction. Il interviendra progressivement sur les questions de la sécurité dans l'entreprise ainsi que dans le domaine de la formation des secouristes du travail.

### 6.1.3 Politique de recrutement

26 personnes ont été embauchées en CDI au cours de l'année 2013. Ces recrutements ont essentiellement été mis en place sur des postes de conducteurs receveurs. Ils ont, pour certains, bénéficié des dispositifs d'aide mis en place par l'Etat ou par l'organisme paritaire collecteur agréé du transport urbain :

#### • Contrats de Professionnalisation

9 personnes ont pu accéder à un CDI en contrat de professionnalisation. Ce contrat d'insertion en alternance permet aux personnes de moins de 26 ans et aux demandeurs d'emploi d'acquérir une qualification afin de favoriser leur insertion ou leur réinsertion dans la vie professionnelle.

#### • Contrat d'Avenir

4 personnes de moins de 26 ans ont signé un CDI par le biais d'un contrat d'avenir. Les emplois d'avenir ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes, peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

D'un point de vue social, un plan d'action au contrat de génération a été conclu avec les partenaires sociaux en octobre 2013.

Les 3 objectifs majeurs de ce dispositif permettent :

- L'emploi des jeunes en CDI,
- Le maintien dans l'emploi ou le recrutement des seniors,
- La transmission des compétences et des savoir-faire.

### 6.2 Le dialogue social

#### 6.2.1 La Négociation Annuelle Obligatoire 2013

Cette année encore, le dialogue a permis de conclure et de signer un accord annuel portant sur les rémunérations.

La mesure principale a été de porter la valeur du point à 8,35 € au 31.12.2013.

#### 6.2.2 Les autres accords signés en 2013

Une série d'accords visant différents points de la vie sociale de Soléa ont été signés en 2013 :

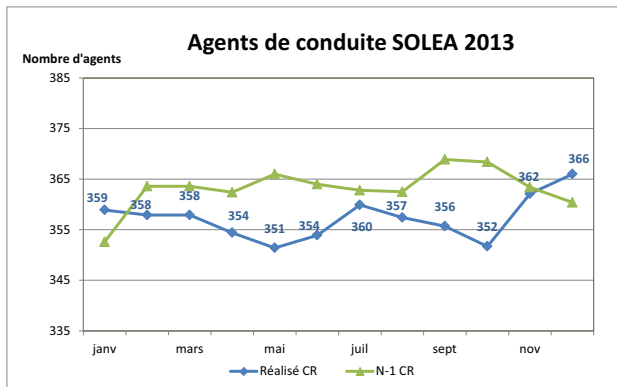
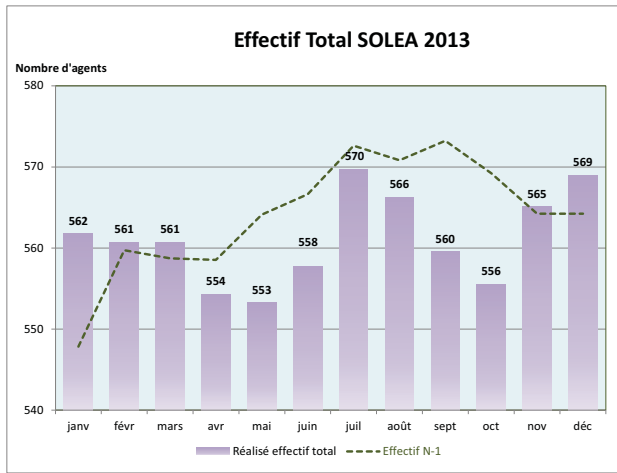
- Un accord collectif sur une garantie «incapacité-invalidité des non cadres»
- Un accord collectif sur la garantie «complémentaire de remboursement de frais médicaux»
- Un accord de participation des salariés aux résultats de l'entreprise
- Un accord d'intéressement pour les années 2013-2014-2015. Cet accord «gagnant-gagnant» se base pour partie sur les résultats des critères qualité tels que définis dans le contrat DSP st sur des critères plus «internes» tels que la baisse de l'absentéisme, la consommation de gazole et l'accidentologie.
- Un accord sur le « contrat de génération » en application des articles L.5121-11 du code du travail
- Un accord sur le développement professionnel des agents de la Direction Commerciale et Marketing.

### 6.3 Les mouvements sociaux

Les événements de début 2013 liés à l'attaque du tramway ont provoqué une très vive émotion auprès du personnel notamment de conduite.

Il s'en est suivi un mouvement social assimilé à un «droit de retrait».

Plusieurs réunions en interne et des annonces faites par le Président de m2A et le Maire de Mulhouse sur l'aménagement du terminus à Coteaux et le renouvellement de l'ensemble des matériels de vidéo-surveillance entre autre, ont permis de rassurer les salariés qui ont, après 15 jours d'interruption de la desserte entre Université et Coteaux, repris leur service.



**Les principales missions menées en 2013 sont :**

- Fin de l'étude pour le projet de simplification de la circulation des rames dans la zone Porte Jeune
- Démarche accessibilité => enjeux techniques Tram : aménagements techniques des rames à prévoir
- Mise en place d'une centrale de graissage sur l'infrastructure du tramway : proposer une solution technique et la valoriser
- Etude sur l'optimisation du plan de maintenance du tram-train
- Etude sur la sécurisation des infrastructures des systèmes en cas de catastrophe :
  - radio
  - PCC (système + alimentation en énergie)
 → Le but étant d'identifier les systèmes et locaux à risques et d'évaluer une estimation des coûts par système
- Etude sur la modification du réglage du système des patins magnétiques des CITADIS
- Certification NF service : assistance sur les mises en place des nouveautés normatives et sur l'évolution vers une Certification de Service, certification des parking P+tram
- Certification ISO : réalisation d'un état des lieux de l'activité Régulation dans le cadre de la certification de l'entreprise et assistance pour la planification de la démarche

- Environnement : veille réglementaire, point zéro sur la réglementation environnementale (transmis à m2A)

- Gestion des déchets : point zéro sur la réglementation et plan d'actions

- Analyse de la grille tarifaire et projet d'évolution, assistance pour la valorisation des impacts financiers des modifications (tarification solidaire...)

- Etude sur la desserte des TGV en gare de Mulhouse : proposition d'une offre TAD en complémentarité du tram, benchmark

- Site internet : assistance dans le diagnostic technique

**Les missions reportées en 2014 sont :**

- Assistance sur la refonte du site internet (consultation, ...)

- Problème d'énergie sur le secteur de la gare (disjonction)

- Amélioration de la Vitesse Commerciale bus

## RAPPORT FINANCIER 2013

## BILAN

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été élaborés et sont présentés conformément aux règles comptables françaises.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues au titre de cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'application du règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs modifié par le règlement CRC 03-07 n'a entraîné aucun impact significatif sur les comptes présentés.

-----

Le bilan arrêté au 31 décembre 2013 accuse à l'actif et au passif un total de 14 388 402 € contre 14 359 430 € en 2012, soit une augmentation de 29 000 €.

**COMMENTAIRES SUR LES VARIATIONS IMPORTANTES DE CERTAINS CHAPITRES PAR RAPPORT A L'EXERCICE PRÉCÉDENT**

**ACTIF**

**IMMOBILISATIONS**

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :**

Cette rubrique concerne les logiciels informatiques standards achetés par l'Entreprise ainsi que ceux conçus et développés par elle-même. Ils sont amortis sur une durée probable d'utilisation de 5 ans. Les frais de création et de dépôt de la marque « SOLEA » sont venus se rajouter en 2002 à ce type d'immobilisations. Ils sont amortis sur 10 ans.

Elles figuraient au dernier bilan pour un montant brut de	1 280 566 €
- Valeur des logiciels acquis en 2013	+ 428 068 €
- Immobilisations en cours au 31 décembre 2013	- 148 695 €
- Valeur des logiciels sortis de l'actif en 2013	- 0 €
- Immobilisations en cours au 31 décembre 2012	- 0 €

**Montant brut en fin d'exercice :** **1 559 939 €**

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Elles figuraient au dernier bilan pour un montant brut de 3 685 016 €

Valeur des immobilisations acquises en 2013 :

- Agencement des constructions	1 69 604 €
- Matériel et outillage	51 425 €
- Installations générales, agencements	0 €
- Matériel de transport	266 784 €
- Matériel de bureau, informatique, mobilier	65 556 €
- Immobilisations en cours au 31 décembre 2013	31 500 €
	<u>+ 584 869 €</u>

Valeur des immobilisations sorties de l'actif en 2013 :

- Agencements des constructions	64 €
- Matériel et Outillage	11 338 €
- Installations générales, agencements	0 €
- Matériel de transport	107 484 €
- Matériel de bureau, informatique, mobilier	57 966 €
- Immobilisations en cours au 31 décembre 2012	0 €
	<u>- 176 852 €</u>

**Montant brut en fin d'exercice :** **4 093 033 €**

**AMORTISSEMENTS**

Les éléments d'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens. Les amortissements sont pratiqués suivant le mode linéaire ou dégressif et aux taux habituels dans la profession. La valeur nette comptable ainsi obtenue peut être considérée comme économiquement justifiée. Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondant aux amortissements comptables.

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :**

Les amortissements de ce chapitre s'élevaient à	646 309 €
Amortissements de l'exercice	+ 101 444 €
Amortissements des immobilisations sorties de l'actif en 2013	- 0 €

**Valeur des amortissements en fin d'exercice :** **747 753 €**

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES :**

Les amortissements de ce chapitre s'élevaient à	2 620 323 €
Amortissements de l'exercice	+ 247 984 €



Amortissements des immobilisations sorties de l'actif en 2013

- Agencement des constructions	64 €
- Matériel et outillage	9 283 €
- Matériel de transport	94 235 €
- Matériel de bureau, informatique, mobilier	56 318 €
	<u>- 159 900 €</u>

**Valeur des amortissements en fin d'exercice :** **2 708 407 €**

**IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

**PARTICIPATIONS :**

En 1993, la Société a souscrit pour 9 147 € d'actions au titre de sa participation, à hauteur de 5 %, dans le capital de la STUCE (Transports de Colmar et Environs).

**TITRES IMMOBILISES :**

La Société a souscrit pour 1 000 € de parts dans le GIE Formation Transdev.

**PRETS :**

Le prêt de 38 175 € accordés directement par l'entreprise jusqu'en 1992, dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction a été soldé et les fonds ont été remboursés à l'Autorité Organisatrice.

**DEPOTS et CAUTIONNEMENTS :**

La situation du compte, au 31 décembre 2013 correspond aux,	
- dépôts divers (Air liquide, Verlingue, ...)	232 000 €
- cautionnements divers (local rue Pasteur et parkings)	8 030 €
- cautionnements divers (local Gare)	4 942 €
	<u>244 972 €</u>

**STOCKS**

Les stocks de matières et fournitures sont valorisés au coût moyen pondéré. La valeur brute comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Stocks SOLEA	2013	2012	Variation
Matières et fournitures consommables	1 594 216 €	1 212 027 €	+ 382 188 €
Provision pour dépréciation	- 13 981 €	- 18 962 €	- 4 981 €
Travaux en cours	0 €	0 €	- 0 €
Stocks nets	1 580 235 €	1 193 065 €	+ 387 170 €

La valeur des stocks progresse notamment :

- Les pièces détachées : + 360 000 €.

**CRÉANCES D'EXPLOITATION**

La répartition des créances d'exploitation selon leur nature et leur échéance dans l'annexe des comptes.

Les créances clients et comptes rattachés d'un montant de 1 937 653 € sont en diminution de 2 009 000 € ; ce poste a enregistré une baisse sensible de l'encours de la m2A ainsi qu'une baisse de l'encours de la SNCF qui comprenait notamment en 2012 la facturation de la conduite depuis 2010.

Les autres créances d'exploitation et créances diverses représentent un montant total de 2 327 876 € ; elles sont en progression par rapport à 2012 notamment en raison de la prise en compte de la créance CICE.



## VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET TRESORERIE

Les valeurs mobilières de placement sont représentées par des SICAV et la trésorerie par des comptes à vue ou à terme.

L'encours des valeurs mobilières et de la trésorerie a progressé de 693 000 €. Ce montant représente la trésorerie globale de l'entreprise ; il est à relativiser en raison du paiement des dettes qui sont réglées dans les premiers jours de janvier et notamment les fournisseurs et les organismes sociaux.

## COMPTES DE REGULARISATION

Charges constatées d'avance :

Les charges constatées d'avance restent relativement stables à 160 079 €.

## PASSIF

### CAPITAUX PROPRES

1) Composition du capital :

La composition du capital social est indiquée à l'annexe N° 7. Le capital social a été porté à 1 500 000 € par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 04 novembre 2003 et constatée par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2003.

2) Résultat de l'exercice :

L'information concernant la formation du résultat de l'exercice est fournie dans les notes sur le compte de résultat.

Le solde du résultat de l'exercice précédent après distribution d'un dividende de 100 000 € a été porté en autres réserves conformément à la décision de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes.

### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

#### PROVISIONS POUR RISQUES :

Les provisions s'élèvent à 380 960 € et se répartissent ainsi :

- des provisions pour litiges en raison d'affaires prud'homales pour un total de 327 000 € contre 415 000 € en 2012,
- des autres provisions pour risques d'un total de 54 000 €.

Comme les années précédentes, les provisions ont été évaluées à la valeur des demandes des salariés ; c'est une méthode prudente qui a été conservée et qui abouti parfois à des reprises de provisions en partie sans objet.

#### PROVISIONS POUR CHARGES :

Les provisions s'élèvent à 472 182 € et se répartissent ainsi :

- des provisions pour médailles du travail,
- une provision pour redressement de CET pour 337 000 €.

## DETTES

### DETTES FINANCIÈRES :

Aucun emprunt n'a été contracté par la Société au cours de l'exercice.

Les dettes financières pour un montant de 38 175 € ont été soldées cette année; il s'agissait du retour à l'Autorité Organisatrice, à la fin de la période légale d'investissement d'une durée de 20 ans, des prêts accordés dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction.

### DETTES D'EXPLOITATION ET DETTES SUR IMMOBILISATIONS :

Elles représentent 8 087 787 € en 2013, contre 9 107 184 € en 2012, soit une diminution nette de 1 019 397 € qui s'explique par le règlement d'une partie de l'encours de la conduite SNCF sur les voies urbaines depuis décembre 2010 et de l'en-cours de l'affrètement du Conseil Général du Haut-Rhin depuis 2008.

### AUTRES DETTES

Le montant du poste est de 697 462 € en 2013.

### COMPTES DE REGULARISATION

Le montant du poste est de 1 133 470 € en 2013.

## COMPTE DE RESULTAT

### COMMENTAIRES SUR LES VARIATIONS IMPORTANTES DE CERTAINS CHAPITRES PAR RAPPORT A L'EXERCICE 2013

## CHARGES

### CHARGES D'EXPLOITATION

L'analyse des principales charges d'exploitation appelle les commentaires suivants :

1) Postes :

« Achats de matières premières et autres approvisionnements » (carburants, électricité de traction, huiles, pneumatiques, pièces de rechange véhicules, petites fournitures, etc.), net des variations de stocks :

Et

« Autres achats et charges externes »

Le Poste « Achats de matières premières et autres approvisionnements » (carburants, électricité de traction, huiles, pneumatiques, pièces de rechange véhicules, petites fournitures, etc.), net des variations de stocks, est de 4 189 k€ en 2013 contre 4 039 k€ en 2012.

Nos dépenses « Autres achats et charges externes » représentent 11 155 k€ en 2013 contre 11 398 k€ en 2012.

- Les raisons principales qui ont fait évoluer ces trois postes entre 2012 et 2013 sont :
- Les pièces détachées progressent avec le remplacement d'une partie des bandages de roues des tramways,
  - Les régularisations de 2011 passées en 2012 et sans incidence sur le résultat car compensé par la CF,
  - Les honoraires liés aux réclamations en vue de réduire notre taux accident du travail ont baissé significativement.



2) Poste « Impôts et Taxes » :

Le poste « Impôts et Taxes » représente 1 907 k€ en 2013 contre 1 839 k€ en 2012 ; le poste « Taxe sur les Salaires » explique en grande partie cette progression par le gel des bases de calcul.

3) Poste « Salaires et traitements » :

Le montant des « Salaires et traitements » s'est élevé, en 2013, à 18 103 k€ contre 17 654 k€ en 2012, en progression de 2,5 %.

La progression des salaires s'explique notamment par une légère progression de la production kilométrique et par les mesures salariales.

Il est à noter que :

- une provision pour intéressement a été passée pour un montant de 91 k€,
- le montant du crédit d'impôt compétitivité des entreprises (CICE) n'a pas été inclus dans ce poste, mais dans celui de l'Impôt Société comme les autres crédits d'impôts.

4) Poste « Charges Sociales » :

Le montant des « Charges Sociales » s'est élevé, en 2013, à 9 053 k€ contre 8 416 k€ en 2012, en progression de 7,6 %, évolution nettement supérieure à celle des salaires.

Les charges URSSAF progressent fortement en raison de la baisse significative des régularisations du taux d'accident du travail contrairement aux années précédentes.

5) Poste « Dotations aux Amortissements et Provisions » :

Le poste « Dotations aux Amortissements et Provisions » s'est élevé à 906 k€ en 2013 contre 679 k€ en 2012, soit une progression de 227 k€.

Le poste « Provision pour risques et charges » évolue sensiblement en 2013, en raison du provisionnement d'une proposition de redressement de la « CET 2010 » arrivée courant décembre et sans incidence sur le résultat car compensée par la CF.

Le poste des « Dotations aux amortissements » a progressé sensiblement en 2013 en raison de l'importance des investissements réalisés fin 2012 et courant 2013.

6) Poste « autres charges » :

Le Poste « autres charges » représente 36 k€ en 2013 contre 32 k€ en 2012.

**CHARGES FINANCIERES**

Les charges financières sont nulles.

**CHARGES EXCEPTIONNELLES**

Le détail des charges exceptionnelles est donné à l'annexe N° 9.

**PARTICIPATION DES SALARIES / IMPÔT SUR LES BENEFICES**

Contrairement à l'année 2012, il n'y a pas de participation ; le montant négatif représente la régularisation de la participation 2012.

L'impôt société représente 6 k€ en 2013 contre 216 k€ en 2012. La ventilation de l'impôt est donnée à l'annexe N° 8.

Le détail des opérations éligibles au CICE et leur impact sur les comptes de l'entreprise sont donnés à l'annexe N° 12.



## PRODUITS

**PRODUITS D'EXPLOITATION**

1) Le chiffre d'affaires et les subventions d'exploitation :

Le chiffre d'affaires s'est élevé en 2013, à 11 534 k€ contre 11 531 k€ en 2012. Cette stagnation du chiffre d'affaires s'explique par :

- Une faible progression des recettes ventes de titres de moins de 1 %,
- Une progression significative des recettes infractions de près de 36 %,
- Une baisse significative de l'activité maintenance des tram-trains qui annule la progression des autres postes.

Les subventions d'exploitation sont composées presque exclusivement de la compensation financière forfaitaire que nous verse la m2A ; qui passe de 32 227 k€ à 33 375 k€, soit une progression de 1 148 k€ ou + 3,5 %. Les principaux facteurs, outre l'actualisation, qui font évoluer cette compensation sont :

- L'actualisation des coûts pour 614 k€,
- La prise en compte de l'évolution des charges d'exploitation pour 333 k€ et notamment celles relatives aux gros travaux sur les tramways,
- La provision pour « rectification de la CET 2010 pour 337 k€,
- La régularisation de CF 2011 en 2012 sans incidence sur les résultats.

2) Reprises sur provisions et transferts de charges :

Les reprises sur provisions et transferts de charges représentent 647 k€ en 2013 contre 814 k€ en 2012. Cette diminution de 167 k€ provient d'une baisse significative des reprises sur provisions compensée partiellement par une progression des transferts de charges.

3) Autres produits :

Les autres produits représentent 8 k€ en 2013 contre 6 k€ en 2012.

**PRODUITS FINANCIERS**

Les produits financiers progressent sensiblement malgré un contexte de taux d'intérêts faibles ; une partie de la trésorerie excédentaire ayant été placée en 2011 à des taux nettement supérieurs à ceux du marché.

**PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Le détail des produits exceptionnels est donné à l'annexe N° 9.

## RESULTAT DE L'EXERCICE

Le compte de résultat fait ressortir au 31 décembre 2013 un bénéfice de 936 394 € contre 254 867 € en 2012. L'année 2013 profite pleinement des dispositions CICE sans en avoir toutes les charges.





**BILAN, COMPTE DE RESULTAT  
ET  
ANNEXE DES COMPTES ANNUELS**

**BILAN au 31 DECEMBRE**

Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2013	31/12/2012
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Cessions, brevets et droits similaires	1 289 253	747 753	541 500	214 876
Fonds commercial	230 000		230 000	230 000
Autres immobilisations incorporelles	40 686		40 686	169 381
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	421 165	412 358	8 807	10 679
Constructions	699 505	423 561	275 944	128 270
Installations techniques, matériel, outillage	1 125 272	761 713	363 559	379 734
Autres immobilisations corporelles	1 815 564	1 110 778	704 816	549 009
Immobilisations en cours	31 500		31 500	
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	9 147		9 147	9 147
Créances rattachées à des participations	1 000		1 000	1 000
Autres titres immobilisés				38 175
Prêts				249 160
Autres immobilisations financières	244 973		244 973	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>5 908 095</b>	<b>3 456 163</b>	<b>2 451 932</b>	<b>1 996 432</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements	1 594 216	13 961	1 580 234	1 193 066
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				5 442
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	1 937 654	6 112	1 931 541	3 932 975
Autres créances	2 327 876		2 327 876	1 850 833
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	2 648 472		2 648 472	2 517 228
(dont actions propres)				
Disponibilités	3 285 268		3 285 268	2 723 394
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	163 079		163 079	140 080
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>11 956 564</b>	<b>20 094</b>	<b>11 936 471</b>	<b>12 362 986</b>
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 864 659</b>	<b>3 476 257</b>	<b>14 388 402</b>	<b>14 359 430</b>



Passif

Rubriques	31/12/2013	31/12/2012
Capital social ou individuel (dont versé : 1 500 000 )	1 500 000	1 500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :		
Réserve légale	150 000	150 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours	4 898	4 898
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes	1 025 258	870 390
Report à nouveau		
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>936 394</b>	<b>254 868</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3 616 550</b>	<b>2 790 166</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	360 960	467 778
Provisions pour charges	472 162	133 019
<b>PROVISIONS</b>	<b>853 142</b>	<b>620 797</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		38 175
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 443 202	4 640 456
Dettes fiscales et sociales	4 287 433	4 246 480
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	357 143	220 244
Autres dettes	697 462	752 253
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	1 133 470	1 060 668
<b>DETTES</b>	<b>9 919 711</b>	<b>10 958 478</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 388 402</b>	<b>14 359 430</b>

**COMPTE DE RESULTAT  
au 31 DECEMBRE**



Rubriques	France	Exportation	31/12/2013	31/12/2012
Ventes de marchandises	1 078		1 078	69
Production vendue de biens	2 128		2 128	
Production vendue de services	11 531 180		11 531 180	11 533 849
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>11 534 385</b>		<b>11 534 385</b>	<b>11 533 918</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			33 376 498	32 232 282
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			646 713	813 926
Autres produits			4 870	5 751
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>45 562 467</b>	<b>44 585 888</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			4 571 586	4 155 131
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-382 188	-115 903
Autres achats et charges externes			11 155 527	11 398 400
Impôts, taxes et versements assimilés			1 906 555	1 839 328
Salaires et traitements			18 102 790	17 653 869
Charges sociales			9 053 354	8 415 816
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			349 431	240 680
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			15 843	22 815
Dotations aux provisions			540 521	415 119
Autres charges			38 251	32 015
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>45 349 639</b>	<b>44 067 330</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>212 827</b>	<b>528 557</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations			4 698	1 539
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			58 950	57 345
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				3 269
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			2 692	7 002
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>66 340</b>	<b>69 155</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				665
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				<b>665</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>66 340</b>	<b>68 490</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>279 167</b>	<b>597 048</b>

Rubriques	31/12/2013	31/12/2012
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	25 700	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>25 700</b>	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		750
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	16 951	4 698
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>16 951</b>	<b>5 448</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>8 749</b>	<b>-5 448</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-32 437	120 692
Impôts sur les bénéfices	-616 042	215 840
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>45 654 506</b>	<b>44 655 043</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>44 718 112</b>	<b>44 400 175</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>936 394</b>	<b>254 868</b>



## ANNEXE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été élaborés et sont présentés conformément aux règles comptables françaises.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues au titre de cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'application du règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs modifié par le règlement CRC 03-07 n'a entraîné aucun impact significatif sur les comptes présentés.

Il n'y a pas de produits ou de charges significatifs imputables à un autre exercice.

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2013 dont le total est de 14 388 402 euros et au compte de résultat de l'exercice dont le total des produits est de 45 654 506 euros, et dégageant un bénéfice net comptable de 936 394 €

### Sommaire des tableaux annexes

- Etat de l'actif immobilisé
- Etat des amortissements
- Etat des amortissements - Durées d'amortissement par familles d'immobilisations
- Etat des provisions
- Etat des créances et des dettes
- Etat des créances & dettes Entreprises liées
- Composition du capital
- Ventilation du chiffre d'affaires (hors taxes)
- Précisions sur le rattachement des charges et produits et précisions sur certains postes du compte de résultat
- Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices
- Effectif moyen de l'entreprise
- CICE

## Annexe 1

### IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports	
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT</b>				
<b>AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			665 886	
Terrains	1 280 568			
	421 165			
Constructions sur sol propre				
Const. Install. générales, agenc., aménag.	529 965		169 605	
Install. techniques, matériel et outillage ind.	1 085 185		51 426	
Installations générales, agenc., aménag.	92 491			
Matériel de transport	470 053		266 786	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 086 160		65 556	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			584 991	
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 685 018</b>		<b>1 138 362</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	9 147			
Autres titres immobilisés	1 000			
Prêts et autres immobilisations financières	287 336		123 942	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>297 483</b>		<b>123 942</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 263 067</b>		<b>1 928 190</b>	
Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT</b>				
<b>AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES</b>	386 512		1 559 039	
Terrains			421 165	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.		65	699 505	
Installations techn., matériel et outillages ind.		11 339	1 125 272	
Installations générales, agencements divers			92 491	
Matériel de transport		107 484	639 354	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		57 966	1 093 750	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		563 491	31 500	
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>730 344</b>		<b>4 093 036</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			9 147	
Autres titres immobilisés			1 000	
Prêts et autres immobilisations financières		166 305	244 973	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>166 305</b>		<b>255 120</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>386 512</b>	<b>896 650</b>	<b>5 908 065</b>	



## Annexe 2

## AMORTISSEMENTS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice	
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT</b>					
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORÉES</b>					
Terrains	410 488	1 872		412 358	
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations générales, agenc. aménag.	401 695	21 931	85	423 591	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	705 451	65 548	9 254	761 713	
Installations générales, agenc. et aménag. divers	56 148	9 249		65 397	
Matériel de transport	398 249	40 054	94 238	344 067	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	648 297	109 336	58 318	701 315	
Emballages récupérables, divers					
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>2 620 326</b>	<b>247 887</b>	<b>159 903</b>	<b>2 708 410</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 296 635</b>	<b>349 431</b>	<b>159 903</b>	<b>3 456 163</b>	
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>					
Rubriques	Dotations		Reprises		Mouvements
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	amortissements fin exercice
<b>FRAIS ETBL</b>					
<b>AUT. INC.</b>					
Terrains					
Construct.					
- sol propre					
- sol autrui					
- installations					
Install. Tech.					
Install. Gén.					
Mat. Transp.					
Mat bureau					
Emball récup.					
<b>CORPOREL</b>					
<b>Acquis. titre</b>					
<b>TOTAL</b>					
<b>Charges réparties sur plusieurs exercices</b>					
Rubriques	Début d'exercice	Augmentation	Dotations	Fin d'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

## ETAT DES AMORTISSEMENTS

## Durées d'amortissement par familles d'immobilisations

Les éléments d'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissements déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens. Les amortissements sont pratiqués suivant le mode linéaire ou dégressif et aux taux habituels dans la profession. La valeur nette comptable ainsi obtenue peut être considérée comme économiquement justifiée. Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondant aux amortissements comptables. Le mode dégressif utilisé précédemment pour le matériel de bureau, le matériel informatique et les appareils automatiques a été abandonné au profit du mode linéaire pour les acquisitions ultérieures au 1er janvier 2011.

Nature des Immobilisations	Durée	Mode	Taux
Constructions sur sol d'autrui	30 ans	linéaire	3,33%
Agencements des Constructions	10 ans	linéaire	10%
Matériel et outillage	10 ans	linéaire	10%
Matériel de transport	10 ans	linéaire	10%
Matériel de transport	5 ans	linéaire	20%
Mobilier	10 ans	linéaire	10%
Matériel de bureau	5 ans	linéaire	20%
Matériel informatique	5 ans	linéaire	20%
Appareils automatiques	5 ans	linéaire	20%



## Annexe 4

## ETAT DES PROVISIONS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
Provisions pour litiges	415 130	195 766	284 010	326 888
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	133 019	3 067	500	135 496
Provisions pour impôts		336 656		336 656
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	72 648	5 000	23 576	54 072
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>620 797</b>	<b>540 621</b>	<b>308 176</b>	<b>853 142</b>
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobil. financières				
Dépréciations stocks et en cours	18 962	13 981	18 962	13 981
Dépréciations comptes clients	13 935	1 862	9 684	8 112
Autres dépréciations				
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>32 897</b>	<b>15 843</b>	<b>28 647</b>	<b>20 094</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>653 694</b>	<b>556 364</b>	<b>336 822</b>	<b>873 236</b>
Dotations et reprises d'exploitation		556 364	336 822	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

## Annexe 5

## ETAT DES CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an	
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	244 973	116 000	128 973	
Clients douteux ou litigieux	8 505	1 992	4 513	
Autres créances clients	1 931 149	1 931 149		
Créance représentative de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	158 088	9 186	147 800	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	140 705	140 705		
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	817 654	196 007	621 647	
Etat, autres collectivités : taxes sur la valeur ajoutée	747 788	747 788		
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés				
Etat, autres collectivités : créances diverses	53 121	53 121		
Groupe et associés				
Débiteurs divers	411 624	325 007	86 557	
Charges constatées d'avance	163 079	163 079		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 673 582</b>	<b>3 681 092</b>	<b>989 489</b>	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice		38 175		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				
ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 443 202	3 443 202		
Personnel et comptes rattachés	1 510 721	1 510 721		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 270 064	2 270 064		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxes sur la valeur ajoutée	17 371	17 371		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	489 278	489 278		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	357 143	357 143		
Groupe et associés	96	96		
Autres dettes	897 366	897 366		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 133 470	1 066 670	66 600	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9 918 711</b>	<b>9 852 111</b>	<b>66 600</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice		38 175		
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				



**ETAT DES CREANCES ET DETTES  
RELATIVES AUX ENTREPRISES LIEES**

Eléments significatifs concernant les entreprises liées et les participations (*)		
POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES (en K€)	
	liées (intragroupes)	avec lesquelles la société a un lien de participation (M2A)
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Avances et acomptes sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	2	1 024
Autres créances	2	
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	539	7
Autres dettes		335
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières		

(\*) à partir de 10 % du capital

**COMPOSITION DU CAPITAL**

Le capital de 1 500 000 Euros est divisé en 100 000 actions ordinaires de 15 Euros à droit de vote simple

Les principaux actionnaires au 31 Décembre 2013 sont présentés par le tableau suivant :

Dénomination de l'actionnaire	Nombre d'actions	% du Capital
TRANSDEV S.A.	87 834	87,83%
RATP - Développement	0	0,00%
M2A (anciennement SITRAM)	10 000	10,00%
STUCE - Colmar	1 000	1,00%
Banques	800	0,80%
Chambre de Commerce de Mulhouse	200	0,20%
Industries et Privés	71	0,07%
Actions non délivrées	95	0,10%
<b>Total</b>	<b>100 000</b>	<b>100,00%</b>

**Les comptes sont consolidés dans la Société :**

**VEOLIA TRANSDEV**, Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 1 182 037 000,00 €, dont le siège social est sis 32 Boulevard Gallieni, Immeuble Sereinis, 92130 ISSY LES MOULINEAUX immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro d'inscription 521.477

**VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES - Hors Taxes**

Nature	Montant	Variation 2013/2012
<b>Prestations de services :</b>		
SOLEA - Facturées à l'Autorité Organisatrice	778 620	4,41%
SOLEA - Autres prestations de services	9 410 517	1,34%
<b>Sous-total</b>	<b>10 189 137</b>	<b>1,57%</b>
<b>Autres produits :</b>		
Ventes de produits résiduels et marchandises	3 205	
Produits des activités annexes	1 342 042	-10,67%
<b>Sous-total</b>	<b>1 345 247</b>	<b>-10,47%</b>
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>11 534 384</b>	<b>0,004%</b>

**REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES 2013**

	avant impôt	impôt correspondant	après impôt
Résultat courant	279 166	-16 917	262 249
Résultat exceptionnel	8 748	-2 916	5 832
Participation des salariés	32 437		32 437
CICE/CR.IMP.APPR./DIVIDENDES	635 874		635 874
Résultat	956 225	-19 833	936 392

**CHARGES A PAYER**

Nature	Montant
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 578 918
Dettes fiscales et sociales	2 569 012
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0
Autres dettes	296 267
<b>Total</b>	<b>4 444 197</b>



## PRODUITS A RECEVOIR

Nature	Montant
Créances rattachées à des participations	0
Prêts	0
Autres immobilisations financières	0
Créances clients et comptes rattachés	1 151 258
Autres créances	260 408
<b>Total</b>	<b>1 411 666</b>

## CHARGES EXCEPTIONNELLES

Nature	Montant	Total
<b>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion :</b>		0
- Pénalités sur marchés	0	
- Pénalités et amendes fiscales et pénales	0	
- Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	0	
- Rappels d'impôts	0	
- Autres charges exceptionnelles	0	
<b>Valeurs comptables des éléments d'actif cédés :</b>		16 951
- Immobilisations Incorporelles	0	
- Immobilisations Corporelles	16 951	
- Immobilisations Financières	0	
- Autres éléments d'actif	0	
<b>Autres charges exceptionnelles :</b>		0
- Malis provenant de clauses d'indexation	0	
- Lots	0	
- Malis provenant du rachat par l'entreprise d'actions et d'obligations émises par elle-même	0	
<b>Dotations aux provisions réglementées (Immobilisations) :</b>		0
- Amortissements dérogatoires	0	
- Provisions pour investissements	0	
<b>Dotations aux provisions réglementées (Stocks) :</b>		0
- Provisions pour hausse de prix	0	
- Provisions pour fluctuation des cours	0	
<b>Dotations aux autres provisions réglementées :</b>		0
<b>Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers :</b> ( Valeurs mobilières de placement)		0
<b>Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels :</b>		0
<b>Total</b>	<b>16 951</b>	



## PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature	Montant	Total
<b>Produits exceptionnels sur opérations de gestion :</b>		0
- Débits et pénalités perçus sur achats et ventes	0	
- Libéralités reçues	0	
- Rentrées sur créances amorties	0	
- Dégrevements d'impôts	0	
- Autres produits exceptionnels	0	
- Dommages Accidents CTX	0	
<b>Produits des cessions d'éléments d'actif :</b>		25 700
- Immobilisations Incorporelles	0	
- Immobilisations Corporelles	25 700	
- Immobilisations Financières	0	
- Autres éléments d'actif	0	
<b>Quote-part de subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice :</b>		0
<b>Reprises sur provisions réglementées (Immobilisations) :</b>		0
- Amortissements dérogatoires	0	
- Provisions pour investissements	0	
<b>Reprises sur provisions réglementées (Stocks) :</b>		0
- Provisions pour hausse de prix	0	
- Provisions pour fluctuation des cours	0	
<b>Reprises sur autres provisions réglementées :</b>		0
<b>Reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnels:</b>		0
<b>Reprises sur provisions pour dépréciations exceptionnelles :</b>		0
<b>Total</b>	<b>25 700</b>	



## RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES

## DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013
<b>1 - Capital en fin d'exercice :</b>					
Capital social	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Nombre des actions ordinaires existantes	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer - par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
<b>2 - Obligations et résultats de l'exercice :</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	35 531 761	33 808 142	11 145 158	11 533 918	11 534 384
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	135 321	633 458	1 211 154	675 978	856 887
Impôts sur les bénéfices (1)	57 200	114 406	254 992	215 840	22 834 (1)
Participation des salariés due au titre de l'exercice (2)	5 276	37 943	122 879	88 455 (2)	0 (2)
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	112 404	157 180	312 179	254 867	936 394
Résultat distribué	0	0	0	0	100 000
<b>3 - Résultat par action :</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,73	4,81	8,33	3,39	15,05
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,12	1,57	3,12	2,55	9,36
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	1
<b>4 - Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	533 (*)	539 (*)	549 (*)	582 (*)	577 (*)
Montant de la masse salariale de l'exercice	15 015 192	15 892 138	16 307 468	17 653 868	18 102 759
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales)	7 300 393	7 538 761	7 910 220	8 415 816	9 053 353
(*) Effectif en équivalent temps complet.					
(1) Ce montant correspond au montant de l'IS estimé de l'année sans tenir compte des crédits d'impôts et en particulier du CICE					
(2) La participation 2012 a été corrigée de l'écart entre le montant provisionné et le montant payé					



## EFFECTIF MOYEN DE L'ENTREPRISE

Annexe 11

Catégories	Cadres	Agents de Maîtrise et Techniciens	Employés	Conducteurs ou Ouvriers	2013		2012	
					Total	Total conversion	Total	Total conversion
Total	14,85	69,68	20,15	472,67	577,35	565,57	582,50	570,74

Calcul des effectifs en équivalences présents. C'est-à-dire : tout personnel confondu, y compris les agents en longue maladie, en congé sabbatique, en congé parental, en congé sans solde.

Le montant des engagements donnés, en matière de primes de départ à la retraite, s'élève au 31 décembre 2013 à **1 713 533 euros**.

Le total des heures de DIF accumulées par les salariés au 31 décembre 2013 est de **54 129**.

## Principes comptables

Le produit du montant du CICE a été comptabilisé au compte « Impôts sur les sociétés » comme la plupart des crédits d'impôts. L'avantage de cette comptabilisation est de favoriser la comparaison du résultat d'exploitation entre exercices.

La créance a été enregistrée dans un sous-compte de « Etat - Impôts sur les bénéfices » ; l'entreprise n'a pas demandé le financement de ce crédit d'impôt pour payer ses actions et elle n'a pas obtenu de remboursement de l'Administration ; celui-ci n'étant récupérable qu'en 2017.

## Actions

Les actions ont portées sur les investissements et sur le fonctionnement. Le tableau ci-dessous liste les actions menées et leur objectif.

ACTIONS	
INVESTISSEMENTS	OBJECTIF
Cabine de maintenance carrosserie atelier Tramway	Amélioration des conditions de travail dans les travaux de maintenance carrosserie des tramways et tram-trains.
Application M Ticket	Donner aux clients occasionnels la possibilité d'acheter facilement des titres en dehors des points de ventes et des distributeurs automatiques.
Vidéo surveillance & contrôle accès	Amélioration des conditions de sécurité des personnes et des biens.
Système "Driver aid"	Outil informant le conducteur de sa consommation de carburant lui permettant ainsi d'adapter sa conduite dans le but de réduire la consommation de carburant.
HASTUS - application self-service	Outil informatique permettant aux conducteurs de modifier leurs horaires, notamment par un système de bourse d'échanges.
Renouvellement véhicules	Action qui a permis de renouveler par anticipation les véhicules les plus anciens et les plus taxés (taux de Co2) et donc de réaliser des économies de maintenance et de taxes.
FONCTIONNEMENT	
Formation tram-train	Les conducteurs tram-train forment un petit groupe et il était devenu nécessaire de maintenir notre capacité à conduire des tram-trains en toutes circonstances.

## Impact sur les comptes et montant du CICE

Les actions menées et éligibles au titre CICE ont eu un impact différent selon quelles ont porté sur de l'investissement ou du fonctionnement.

Le tableau ci-dessous :

- Liste et valorise les actions menées et rapproche cette valeur du montant du CICE acquis,
- Evalue leur impact sur les comptes de 2013 et calcule le résultat net comptable 2013 charges futures liées au CICE déduites.



ACTIONS			
INVESTISSEMENTS	Dépenses	Dotations 2013	Dotations futures
Cabine de maintenance carrosserie atelier Tramway	31 500,00	0,00	31 500,00
Application M Ticket	40 686,00	0,00	40 686,00
Vidéo surveillance & contrôle accès	147 569,58	1 719,78	145 849,80
Système "Driver aid"	85 257,46	560,59	84 696,87
HASTUS - application self-service	70 878,00	1 398,14	69 479,86
Renouvellement véhicules	140 585,76	11 635,46	128 950,30
<b>Total des Investissements</b>	<b>516 476,80</b>	<b>15 313,97</b>	<b>501 162,83</b>

ACTIONS			
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Charges 2013	Charges futures
<b>Formation tram-train</b>			
Salaires & charges	107 442,14	107 442,14	0,00
Frais pédagogiques	140 781,00	140 781,00	0,00
Frais de déplacement	5 039,65	5 039,65	0,00
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>253 262,79</b>	<b>253 262,79</b>	<b>0,00</b>

ACTIONS			
SYNTHESE	Dépenses	Charges 2013	Charges futures
Montant des actions CICE	769 739,59	268 576,76	501 162,83
CICE comptabilisé	621 646,76	Résultat comptable	936 394,15
Excédent	148 092,83	Résultat hors CICE	435 231,32



les transports de l'agglomération mulhousienne

97, rue de la Mertzau • BP 3148  
68063 Mulhouse cedex  
Tél. 03 89 66 77 77 • Fax 03 89 66 77 11

contact@solea.info

www.solea.info



The logo for Soléa, featuring the word "Soléa" in a stylized, flowing script font. The letter "S" is large and elegant, with a long tail that curves under the rest of the word. The "o" and "l" are smaller and more compact, while the "é" and "a" are also smaller and follow the curve of the "l".

Soléa

les transports de l'agglomération mulhousienne



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIÉ CONFORME  
acte exécutoire le 01/10/2014 le  
Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**  
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL  
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Séance du 26 septembre 2014**

65 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)  
Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

**RAPPORT D'ACTIVITES DOMIBUS POUR L'ANNEE 2013 (131/1.2.4/167C)**

m2A a confié au groupement GIHP TAM l'exploitation du service de transport adapté aux personnes à mobilité réduite sous forme de délégation de service public pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2013.

Aux termes de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « le délégataire produit chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ». Le contenu de ce rapport est détaillé à l'article R.1411-7 du CGCT.

Le rapport d'activité, produit par le GIHP TAM, aborde les éléments suivants :

- **Fréquentation** : Domibus a réalisé 75 113 transports en 2013 dont 48 637 pour les ayants-droits m2A et 26 476 pour les scolaires identifiés par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Si le nombre de transports scolaires réalisés progresse de 10,1%, celui des ayants-droits est stable (-0,5%). Les personnes éprouvant des difficultés à marcher représentent 47% des transports.
- **Equipements** : Le parc est constitué de 13 minibus, 1 bus de réserve et d'un véhicule léger. Son âge moyen à fin 2013 est désormais de 7 ans.
- **Rapport financier** : Les charges d'exploitation 2013 s'élèvent à 1 648 K€ et les produits à 1 669 K€. En tenant compte des charges et des produits financiers et exceptionnels, le résultat global de l'exercice 2013 est de 10 K€.



Conformément à l'article L.1411-3 du CGCT, le Conseil d'agglomération prend acte de la présente communication.

PJ : rapport d'activité Domibus pour l'année 2013

Pour Extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME  
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 01/10/2014  
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président

  
Jean-Marie BOCKEL



# rapport d'activité Domibus

---

# 2013



Service de transport spécialisé réservé aux personnes à mobilité réduite  
GIHP TAM - 41b, allée Glück - 68100 MULHOUSE  
SAS au capital de 38 000 €

### ***Un résultat économique positif (10,6 K€).***

### ***Un effectif conducteur en hausse de 1,3 ETP par rapport à 2012***

Suite à l'embauche d'1 ETP, l'effectif chauffeur est désormais de 13 ETP à fin 2013.

Le personnel administratif, quant à lui, est à hauteur de 6 ETP, constitué par 4 agents de réservation, 1 régulateur et un Directeur. Un agent de réservation a été ajouté en décembre pour renforcer l'équipe aux heures de pointe (10h00-12h00 et 14h00-15h00).

### ***Un parc de 15 véhicules***

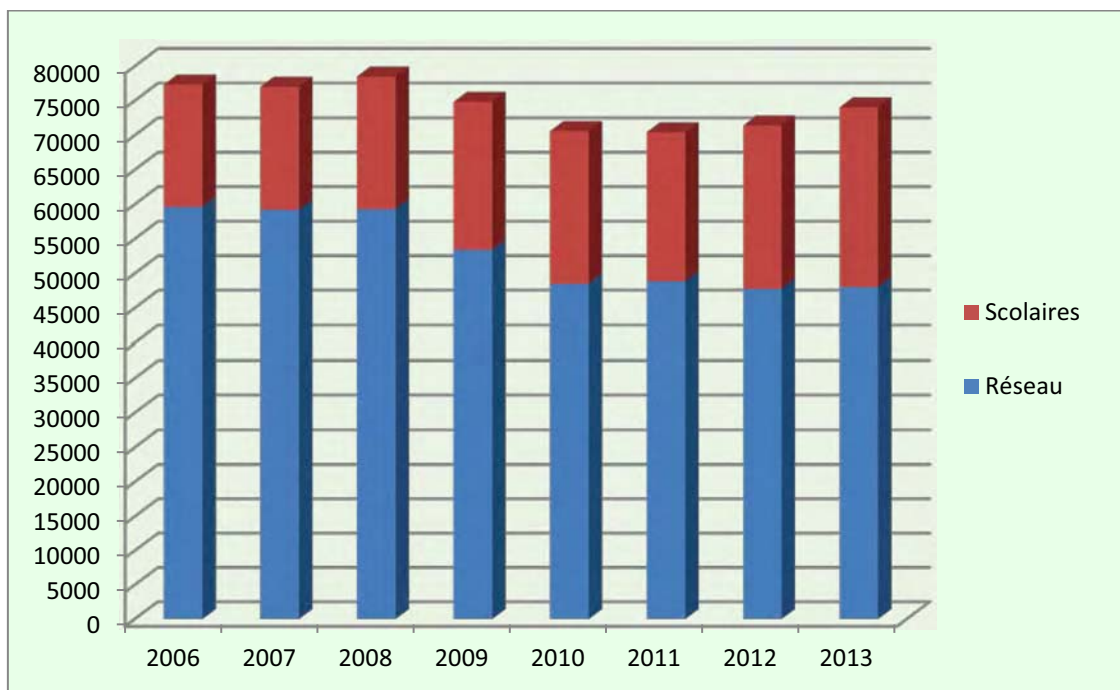
Le parc est actuellement constitué de 13 minibus actifs, 1 minibus de réserve et d'un véhicule léger. Son âge moyen à fin 2013 est de 7 ans.

### ***Un comité d'usagers actif***

L'assemblée générale du comité d'usagers s'est tenue le 24 janvier 2013 au Centre de Réadaptation de Mulhouse sous la présidence de Joseph PENNER, président du comité des Usagers de DOMIBUS. Une soixantaine de personnes était présente. Nous avons fait un point sur les résultats de l'année 2012, sur les perspectives de 2013 et répondu aux questions de certains de nos clients.

Le comité d'usagers s'est réuni 3 fois durant l'année 2013.

### Evolution du nombre de transports



Le nombre de transports global programmé faisant partie du périmètre de financement de la DSP (**79 153**), est en légère hausse par rapport à 2012 (+2,56%). Les nombreuses annulations, 4 040 soit 5,56% de l'ensemble, nous ont en fait conduits à ne réaliser que **74 001** transports effectifs et 1112 déplacements inutiles. Ce chiffre est supérieur de 3,69 % à celui de 2012 (71 367).

Cette progression est due principalement à une hausse des transports scolaires de 2 097 transports (+8,24%). Les transports réseau, sont quant à eux restés pratiquement au même niveau qu'en 2012 (**51 590 contre 51 708 en 2012**).

L'ensemble de notre activité a généré un total de 761 374 km.

## Répartition des transports par modes

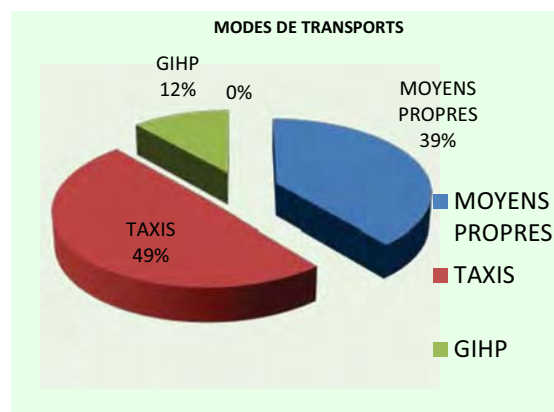
DOMIBUS a réalisé 29 340 transports par ses moyens propres, soit 39,06% de la totalité des transports, contre 43,48% en 2012, soit 31 642 transports.

Cette baisse de plus de 7% des transports en moyens propres est principalement due à un fort absentéisme.

La sous-traitance se répartit quant à elle de la façon suivante :

37 128 pour les taxis, soit 49,43% de l'ensemble des transports (46,31% en 2012) et 8 645 transports pour le GIHP, soit 11,51% de l'ensemble des transports réalisés (10,21% en 2012).

	2013	%	2012	%
<b>NB DE DEPLACEMENTS REALISES (Abs inclus)</b>	<b>75 113</b>	<b>100%</b>	<b>72 777</b>	<b>100%</b>
MOYENS PROPRES	29 340	39,06%	31 642	43,48 %
TAXIS	37 128	49,43%	33 703	46,31 %
GIHP	8 645	11,51%	7 432	10,21 %
TOTAL SOUS-TRAITANCE	45 773	60,94%	41 135	56,52 %



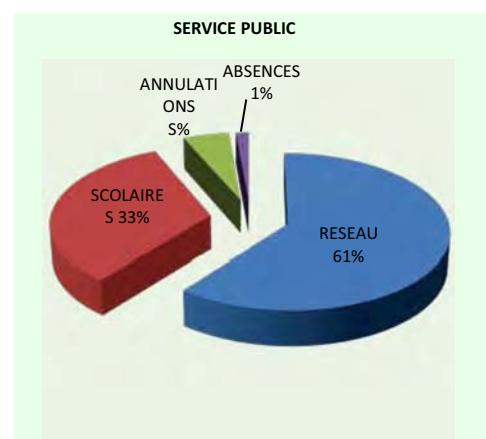
## Répartition des transports du service public par catégories

Les transports scolaires réalisés connaissent une forte évolution (+ 2 390 transports soit + 10,11%).

Les transports « réseau » réalisés restent assez stables, puisqu'ils se situent à +0,51 % de ceux enregistrés en 2012, soit une réduction de 244 transports.

Les annulations tardives ou absences au rendez-vous, restent à un niveau élevé (6,50 % des transports programmés), toutefois inférieur à celui de 2012.

	2013	%	2012	%
RESEAU	47 982	60,62 %	47 738	61,86 %
SCOLAIRES	26 019	32,87 %	23 629	30,62 %
ABSENCES	1 112	1,40 %	1 410	1,48%
<b>TOTAL TP. REALISES</b>	<b>75 113</b>	<b>5,10 %</b>	<b>72 777</b>	<b>5,70 %</b>
ANNULATIONS	4 040	5,10 %	4 397	5,70 %
<b>TOTAL TP. PROGRAMMES</b>	<b>79 153</b>	<b>100 %</b>	<b>77 174</b>	<b>100 %</b>



## Transports programmés par type de handicap

L'ensemble des catégories reste relativement stable. On note une légère progression de la part des fauteuils roulant et des déficients visuels (+1% chacun). L'explication réside dans un fort accroissement des transports scolaires de ces catégories, dont les transports programmés ont progressés de 8,24% en 2013.

La part des transports de personnes déficientes visuelles reste quant à elle stable à 11,5 %.

	2013	%	2012	%
FAUTEUILS ROULANTS	19 487	24,62 %	18 272	23,68 %
MARCHE DIFFICILE	37 033	46,78 %	36 813	47,70 %
DEFICIENTS VISUELS	9 949	12,57 %	8 860	11,48 %
DEFICIENTS INTELLECTUELS	8 921	11,27 %	9 408	12,19 %
ACCOMPAGNATEURS	3 763	4,75 %	3 821	4,95 %
<b>TOTAL</b>	<b>79 153</b>	<b>100 %</b>	<b>77 174</b>	<b>100 %</b>

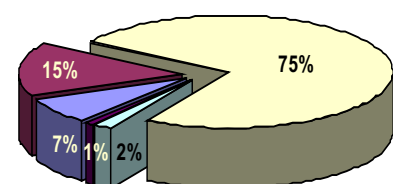
## Répartitions des transports non pris en charge par la M2A

On note une baisse importante des transports privés (sorties d'établissements et transports de personnes non inscrites au service).

Les transports « sécurité sociale » connaissent une hausse de 5% par rapport à 2012. Ils représentent désormais 15 % des transports privés du service.

La sous-traitance GIHP est elle aussi en hausse de plus de 10 % et représente toujours l'activité la plus importante du service en transports privés.

	2013	%	2012	%
TRANSPORTS PRIVES	338	7,50 %	539	10,10 %
SECURITE SOCIALE	1 061	15,35 %	1 104	9,59 %
SOUS-TRAITANCE GIHP	5 947	74,33 %	5 345	76,50 %
ANNULATIONS	391	2,13 %	153	2,35 %
ABSENCES	142	0,70 %	50	1,45 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 879</b>	<b>100 %</b>	<b>7 191</b>	<b>100 %</b>



■ Transports facturés	■ Transports Sécu	□ Sous-traitance GIHP
□ Annulations	■ Absences	

La société GIHP-TAM a obtenu un certificat de qualité « Qualicert » le 22 juillet 2008 à l'issu d'un audit mené par les techniciens de la société SGS ICS. Ce certificat valable 3 ans a ensuite été contrôlé chaque année puis renouvelé le 9 janvier 2012 à la suite d'un nouvel audit.

Cette certification de service est la reconnaissance par un organisme indépendant de la conformité de notre service aux exigences définies par le référentiel spécifique au transport de personnes à mobilité réduite RE/TPH validé le 26 novembre 2003 et publié au Journal Officiel en mars 2004.

L'obtention de cette certification de service valorise les efforts que nous réalisons au quotidien pour mieux répondre aux attentes de notre clientèle.

Les principales caractéristiques certifiées sont :

1. Une prestation de transport basée sur la ponctualité, la sécurité et le confort du client.
2. Un service de réservation ouvert 7 heures par jour, une permanence en dehors des horaires d'ouverture et des outils de réservation multiples.
3. Des véhicules identifiables, adaptés au handicap du client, propres et entretenus.
4. Des informations communiquées à toutes les étapes de l'utilisation du service.
5. Une écoute particulière des clients et des donneurs d'ordre.

Le certificat de conformité est disponible en annexe.

Dans le cadre de cette recherche permanente de qualité de service, nous avons mis en place des procédures de contrôles internes qui nous permettent aussi de justifier l'intéressement qualité prévu par la convention qui nous lie à la M2A.

Nous contrôlons ainsi l'état de propreté de tous nos véhicules une fois par semaine et nous réalisons une enquête qualité auprès d'un échantillon de notre clientèle une fois par mois. Le résultat de ces contrôles est ensuite annualisé afin de pouvoir dégager des résultats sur 200 points pour l'accueil téléphonique, la qualité du transport et l'état des véhicules.

Ces différents contrôles et enquêtes montrent un niveau de qualité satisfaisant puisque le score de 2013 est de **575,32 points** sur un total maximum de 600, soit un coefficient de **0,96**.

Il en résulte un intéressement estimé à 37 594,84 HT en €uros 2007, soit 44 070,29 €uros HT valeur 2013. La moitié de cette prime sera reversée au personnel.

<b>COMPTE-RENDU DU SUIVI QUALITE - ANNEE 2013</b>						
<b>ELEMENTS CONTROLEES</b>	<b>1° TRIMESTRE</b>	<b>2° TRIMESTRE</b>	<b>3° TRIMESTRE</b>	<b>4° TRIMESTRE</b>	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL PRIME DE QUALITE</b>
<b>ACCUEIL</b>						
Accessibilité téléphonique	7,00	7,33	7,67	9,33	31,33	
Accueil téléphonique personnalisé	10,00	10,00	10,00	9,67	39,67	
Prise en compte de la demande	10,00	10,00	10,00	9,33	39,33	
Offre de réservation	9,33	10,00	9,67	9,67	38,66	
Négociation	9,67	9,33	9,00	9,67	37,67	
<b>Total accueil</b>	<b>46,00</b>	<b>46,67</b>	<b>46,33</b>	<b>47,67</b>	<b>186,67</b>	<b>11 000,00</b>
<b>ATTITUDE DU CONDUCTEUR ET ACCOMPAGNEMENT</b>						
Ponctualité	7,67	9,33	9,00	8,00	34,00	
Accueil conducteur	9,67	9,67	9,67	10,00	39,00	
Sécurité	9,33	10,00	10,00	10,00	39,33	
Confort	10,00	9,67	10,00	9,33	39,00	
Accompagnement trottoir à trottoir	10,00	10,00	10,00	10,00	40,00	
<b>Total conducteur</b>	<b>46,67</b>	<b>48,67</b>	<b>48,67</b>	<b>47,33</b>	<b>191,33</b>	<b>2 400,00</b>
<b>PROPRETE INTERIEURE</b>						
Vitres ( y compris pare-brise)	4,85	5,00	4,94	5,00	19,79	
Barres et poignées de maintien	5,00	5,00	5,00	5,00	20,00	
Sièges (coussins et coques)	4,70	5,00	4,88	4,55	19,14	
Plancher du véhicule	4,87	4,77	4,82	4,58	19,05	
Éléments d'information	5,00	5,00	5,00	5,00	20,00	
<b>Total intérieur</b>	<b>24,42</b>	<b>24,77</b>	<b>24,64</b>	<b>24,14</b>	<b>97,98</b>	
<b>PROPRETE EXTERIEURE</b>						
Propreté de la carrosserie (avant arrière côtés) coef 3	4,96	4,92	5,00	4,97	19,86	
Propreté des accès	5,00	4,83	4,94	5,00	19,77	
Pictogrames et décoration	5,00	5,00	5,00	5,00	20,00	
<b>Total extérieur</b>	<b>24,88</b>	<b>24,61</b>	<b>24,94</b>	<b>24,91</b>	<b>99,34</b>	
<b>Total propreté</b>	<b>49,30</b>	<b>49,38</b>	<b>49,58</b>	<b>49,05</b>	<b>197,32</b>	<b>14 194,84</b>
<b>Total qualité</b>	<b>141,98</b>	<b>144,71</b>	<b>144,58</b>	<b>144,05</b>	<b>575,32</b>	<b>37 594,84</b>





## *Les résultats*



L'exercice 2013 enregistre un excédent économique de 10,6 K€.

Ce résultat légèrement excédentaire a pu être obtenu grâce au crédit impôts compétitivité emploi, dont le montant s'élève à 16 669 €uros et sans lequel le résultat aurait été à hauteur de celui de 2012 (-6 069 €uros en 2013 contre -5 776 €uros en 2012)

**Annexe 1**

Bilan 2013

**Annexe 2**

Résultat d'activité 2013

**Annexe 3**

Coefficient d'actualisation

**Annexe 4**

Contribution forfaitaire

**Annexe 5**

Certificat Qualicert

## BILAN 2013

ACTIF		VALEURS BRUTES	AMORTIS. PROVISION	VALEURS NETTES	RAPPEL 2012	PASSIF		TOTAL 2013	TOTAL 2012
Actif immobilisé	CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	0	0	0	0	Capitaux propres	CAPITAL	103 895	103 895
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLE	0	0	0	0		Capital souscrit appelé versé	38 000	38 000
	Frais établissements	0	0	0	0		RESERVES	65 895	65 895
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 031	2 609	423	892		REPORT A NOUVEAU	-5 776	0
	Mobilier	3031,41	2609	423	892		RESULTAT DE L'EXERCICE	10 620	-5 776
	Immo. Apportées par concédant	0	0	0	0		TOTAL CAPITAUX PROPRES	108 740	98 119
	Apports du concédant	0	0	0	0		PROVISIONS RISQUES & CHARGES	22 762	20 168
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000	0	5 000	5 000		Provisions pour risques	22 762	20 168
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	8 031	2 609	5 423	5 892	TOTAL PROVISIONS	22 762	20 168		
Actif circulant	CREANCES USAGERS & CTES RATT	338 470	5 247	333 223	300 936	Dettes	EMPRUNTS & DETTES ETS CREDIT	25 029	25 495
	AUTRES CREANCES	316 455		316 455	77 922		comptes courants + int, courus	25 029	25 495
	Etat	34 135	0	34 135	73 878		DETTE FOURN. & CPTES RATTACH	364 234	100 536
	Autres créances	282 321	0	282 321	4 045		DETTE FISCALES ET SOCIALES	181 703	167 798
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEM	0	0	0	0		Personnel	52 181	55 614
	DISPONIBILITE	41 930	0	41 930	77 733		Organismes sociaux	81 759	79 951
	Banques	36 949	0	36 949	74 945		Etat	36 308	20 519
	Banques, intérêts à recevoir	0	0	0	0		Autres collectivités publiques	11 455	11 715
	Caisses	4 981	0	4 981	2 789		AUTRES DETTES	0	56 707
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	5 436	0	5 436	6 340		Charges à payer	0	56 707
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	702 291	5 247	697 045	462 932		TOTAL DETTES	570 966	350 537
TOTAL DE L'ACTIF	710 323	7 856	702 467	468 824	Autres	PRODUITS CONSTATES	0	0	
						TOTAL DU PASSIF		702 467	468 824

## Annexe 2

<i>COMPTE DE RESULTAT 2013 - EN LISTE</i>		
	TOTAL 2013	TOTAL 2012
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 656 314</b>	<b>1 581 669</b>
Prestations de service	1 630 381	1 555 795
Reprise sur provisions, transferts de charges	8 870	9 648
Autres produits de gestion courante	17 062	16 226
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 648 888</b>	<b>1 583 181</b>
Autres achats et charges externes	927 119	875 037
Impôts, taxes et versements assimilés	15 730	14 786
Salaires et traitements	471 440	453 432
Charges sociales	239 603	228 165
Crédit Impôt Compétitivité Emploi	-16 669	0
Dotations aux amortissements sur immobilisations	469	469
Dotations dépréciation actif circulant	5 247	7 344
Autres charges de gestion courante	5 950	3 948
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>7 425</b>	<b>-1 512</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>4 732</b>	<b>121</b>
Rémunération des comptes courants	4 732	121
Produits cessions VMP	0	0
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>806</b>	<b>723</b>
intérêts comptes courants	806	723
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>3 927</b>	<b>-602</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>11 352</b>	<b>-2 113</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>8 285</b>	<b>0</b>
Produits exceptionnels sur opération de gestion	8 285	0
Reprises sur amortissements et provisions	0	0
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>9 017</b>	<b>3 662</b>
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	6 423	738
Dotations aux amortissements et provisions	2 594	2 924
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-732</b>	<b>-3 662</b>
<b>PARTICIPATION SALARIES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TOTAL DES PRODUITS	1 669 331	1 581 790
TOTAL DES CHARGES	1 658 711	1 587 566
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>10 620</b>	<b>-5 776</b>

## Calcul du coefficient d'actualisation (In) Année 2013

AJUSTEMENT TARIFAIRE RESEAU 2013					
	Ro	PTo	Quantités de titres	PTn	RRn
<b>Σ</b>	44 707	0,91	37 717	<b>1,40</b>	<b>52 808,00</b>
Ticket détail	445	1,20			0,00
Ticket détail 2 zones	6	1,80			0,00
Ticket carnet	44 059	0,90	37 711	1,40	52 795,40
Ticket carnet 2 zones	197	1,425	6	2,10	12,60
	Str/Sto =	1,17224311			
	PTn/Pto =	1,54636622			
	<b>CRn=</b>	<b>-19 757</b>			

AJUSTEMENT TARIFAIRE 2013						
	Quantités de titres	PTo	Reo	Quantités de titres	PTn	RRn
<b>Σ</b>	<b>12 785</b>	<b>4,13</b>	<b>52 779</b>	<b>10 920</b>	<b>4,55</b>	<b>49 703</b>
Foyer Steinel service public	5 502	3,60	19 807,20			
Accueils de Jour	1 809	3,60	6 512,40	5 677	3,50	19 894,04
Foyer Fontaine	880	3,60	3 168,00			
<b>TOTAL FOYERS</b>	<b>8 191</b>	<b>3,60</b>	<b>29 488</b>	<b>5 677</b>	<b>3,50</b>	<b>19 894,04</b>
CAT	4594	5,07	23 291,58	5 243	5,69	29808,84
	<b>4594</b>	<b>5,07</b>	<b>23 291,58</b>	<b>5 243</b>	<b>5,69</b>	<b>29 808,84</b>
	Str/Sto =	1,17224311				
	PTn/Pto =	1,10254674				
	<b>CRn=</b>	<b>3 464</b>				

## CALCUL DU COEFFICIENT D'ACTUALISATION (In)

ANNEE 2013				
Rubriques	poids en %	Indices o	Indices n	poids indiciels 2013
Neutralisation	2,00	100,00	100,00	2,00
Gazole	3,00	165,68	214,37	3,88
Salaires		94,75	108,90	
Charges sociales		47,52	50,05	
Total frais de personnel	45,60	139,78	163,40	53,31
Taxis	26,00	125,38	147,96	30,68
Ingénierie	9,00	217,09	244,85	10,15
Entretien et réparations	3,00	137,25	170,34	3,72
EBIQ ajusté	11,40	104,70	123,79	13,48
<b>TOTAL</b>	<b>100,00</b>			<b>117,22</b>
		<b>I 2013 =</b>	<b>1,172243</b>	

## Contribution forfaitaire - Année 2013

	Montants H.T. en €uros 2007	In	Montants H.T. en €uros 2013	Montants T.T.C. en €uros 2013
<b>Nombre estimé de transports de transports 2013</b>				
Nombre de transports services publics	37 717			
Nombre de transports scolaires conseil général 68	26 476			
Nombre de transports CAT	5 243			
Nombre de transports établissements PH PA	5 677			
Nombre total de transports	75 113			
Complément de prix de base	1 093 000,00			
<b>Complément de prix estimé année en cours</b>			<b>1 301 415,85</b>	<b>1 392 514,96</b>
ST2009	1 093 000,00	1,1722	1 281 261,72	1 370 950,04
Interessement qualité à 300 €uros 2007	37 594,84	1,1722	44 070,29	47 155,21
Evolution tarifaire réseau			-19 756,69	-21 139,66
Evolution tarifaire établissements PH PA			3 464,11	3 706,60
Minoration location	-6 542,00	1,165	-7 623,58	-8 157,23
<b>Complément de prix perçu année en cours</b>				
Versement effectué par M 2A	1 063 302,12	1,1722	1 246 448,58	1 333 699,98
<b>Régularisation année précédente</b>				
A recevoir sur années antérieures				
<b>Régularisation à intervenir</b>				
A verser à G.I.H.P. TAM			<b>54 967,27</b>	<b>58 814,98</b>
LOYER GIHP Lorraine transports	6 542,00	1,129	7 387,95	7 794,28

**Certificat QUALICERT**





## CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

- 1) Une prestation de transport basée sur la ponctualité, la sécurité et le confort du client
- 2) Un service de réservation ouvert 7 heures par jour, une permanence en dehors des horaires d'ouverture et des outils de réservation multiples
- 3) Des véhicules identifiables, adaptés au handicap du client, propres et entretenus
- 4) Des informations communiquées à toutes les étapes de l'utilisation du service
- 5) Une écoute des clients et des donneurs d'ordres



Certificat N°4912  
Page 2  
Edité le 22/07/2008

QUALICERT est la Marque de Certification de Services de SGS ICS SAS  
191, avenue Aristide Briand - 94237 CACHAN Cedex  
Téléphone : 01.41.24.84.99 Télécopieur : 01.41.24.89.96 [www.fr.sgs.com](http://www.fr.sgs.com)  
SAS au capital de 50 000 € R.C. S. Créteil 403 293 103 - APE 743 B



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIÉ CONFORME  
acte exécutoire le 01/10/2014 le  
Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**  
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL  
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Séance du 26 septembre 2014**

66 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)  
Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

**FINANCEMENT DE LA NAVETTE BUS GARE DE SAINT LOUIS-  
EUROAIRPORT (132/1.4.3/ 168C)**

La navette bus reliant la gare de Saint Louis à l'EuroAirport, organisée par la Communauté de Communes des Trois Frontières (CC3F), fonctionne grâce à un partenariat entre la Région Alsace, le Conseil Général du Haut Rhin, la Communauté de Communes des Trois Frontières, la Chambre de Commerce d'Industrie Sud Alsace Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération.

Sa fréquentation est en constante augmentation : 75 447 passagers en 2010, 100 848 en 2011, 100 666 en 2012 et 112 012 en 2013.

La convention de financement de la navette a été conclue par les cinq partenaires en 2012. L'augmentation, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, du taux de TVA passant à 10 % et la demande de la Chambre de Commerce et d'Industrie Sud Alsace Mulhouse de voir sa contribution diminuée ont des répercussions financières sur les contributions respectives des autres partenaires. Des modifications doivent donc être apportées. C'est l'objet de l'avenant 1 proposé qui porte sur :

- la modification du tarif du ticket Unité : le tarif est porté de 2 € à 2,50 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 suite aux répercussions financières liées à la hausse de la TVA à cette même date et à la modification de la participation de la CCI,
- la révision du montant de la contribution de la Chambre de Commerce et d'Industrie Sud Alsace Mulhouse (d'un montant de 20 000 € TTC),
- la mise à jour du compte d'exploitation et du plan de financement du service entre les différents partenaires.

La contribution de m2A était de 50 986 € en 2013. Avec l'augmentation du tarif, cette participation restera stable pour les années à venir.

Les crédits sont disponibles au Budget Principal :

Chapitre 65 - article 6574 – fonction 815

Service gestionnaire et utilisateur 132

Ligne de crédit n° 7095

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve la participation au financement de l'exploitation de la navette routière à hauteur de 22,28%, pour la période 2014-2018, reliant l'EuroAirport et la gare de Saint-Louis,
- accorde à la CC3F, une subvention d'un montant de 50 832 €TTC indexée sur la formule d'indexation du contrat de DSP Distribus, représentant 22,28% de la contribution d'équilibre arrêtée à la somme de 248 154,50 €TTC au titre des charges annuelles d'exploitation de l'année 2014,
- approuve les termes de l'avenant 1 de la convention en annexe,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces inhérentes au dossier.

PJ : 1 avenant

Pour Extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME  
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 01/10/2014  
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président

  
Jean-Marie BOCKEL

# **Convention de financement de la navette bus reliant la gare de Saint-Louis à l'EuroAirport**

## **AVENANT N°1**

### **ENTRE**

- La Communauté de Communes des Trois Frontières, représentée par son Président agissant en vertu de la délibération du

### **ET**

- Le Département du Haut-Rhin, représenté par le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, agissant en vertu de la délibération du
- La Région Alsace, représentée par le Président du Conseil Régional, agissant en vertu de la délibération du.
- La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par le Président du Conseil d'agglomération, agissant en vertu de la délibération du
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Sud Alsace Mulhouse, représentée par son Président, agissant en vertu.

Il est convenu ce qui suit :

### **PREAMBULE**

L'EuroAirport de Basel-Mulhouse-Freiburg est situé sur le territoire de la Communauté de Communes des Trois Frontières, Autorité Organisatrice du réseau de transport urbain Distribus.

Sa desserte par les transports en commun a été assurée à titre expérimental, depuis janvier 2008 par une navette bus reliant l'aérogare à la gare de Saint-Louis fonctionnant tous les jours de l'année, financée par le Conseil Général du Haut-Rhin, la Région Alsace, Mulhouse Alsace Agglomération, la Chambre de Commerce et d'Industrie Sud Alsace Mulhouse et la Communauté de Communes des Trois Frontières.

Face au succès du service et à sa bonne fréquentation (112 012 voyages en 2013), les partenaires ont décidé de pérenniser son financement en attendant la construction du raccordement ferroviaire de l'Euroairport.

Cette navette bus est intégrée dans le contrat de délégation de service public du réseau Distribus dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2018, et dans lequel elle fait l'objet d'un mode financement particulier justifié par son caractère régional.

Une convention de partenariat définit les modalités de financement du service par les différents partenaires pour les sept années à venir jusqu'au 31 décembre 2018.

L'augmentation, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, du taux réduit de TVA passant à 10 % et la demande de la Chambre de Commerce et d'Industrie Sud Alsace Mulhouse de voir sa contribution diminuée ont des répercussions financières sur les contributions respectives des autres partenaires.

Afin de compenser ces incidences, il a été décidé de modifier le tarif du ticket à l'unité et d'acter la nouvelle donne financière dans un avenant n°1.

Il est convenu ce qui suit :

## Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet :

- La modification du tarif du ticket à l'unité.
- La révision du montant de la contribution de la Chambre de Commerce et d'Industrie Sud Alsace Mulhouse.
- La mise à jour du compte d'exploitation et du plan de financement du service entre les différents partenaires.

## Article 2 – Modification du tarif du ticket à l'unité

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, le tarif du ticket à l'unité valable sur la navette reliant la gare de Saint-Louis et l'aéroport est porté de 2.00 € à 2.50 €.

Les recettes commerciales supplémentaires générées par cette revalorisation tarifaire, calculées sur la base des ventes 2012 du titre à unité, s'établissent à 30 197 € HT /an.

Le compte d'exploitation à l'article 4 du présent avenant prend en compte ces recettes commerciales supplémentaires.

## Article 3 – Contribution de la Chambre de Commerce et d'Industrie Sud Alsace Mulhouse

La contribution de la Chambre de Commerce et d'Industrie Sud Alsace Mulhouse est fixée, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, à un montant annuel forfaitaire de 20 000 € TTC pour la durée de la convention, jusqu'au 31 décembre 2018.

## Article 4 – Compte d'exploitation

Le tableau de l'article 4 de la convention de financement est mis à jour pour prendre en compte l'incidence du passage du taux réduit de la TVA à 10 % et la revalorisation du tarif du ticket à l'unité sur les recettes commerciales.

L'ensemble des montants est exprimé en Euros HT valeur janvier 2012.

	<b>Euros HT</b>
Charges d'exploitation	445 474,00 €
Recettes Commerciales (impact de la TVA à 10 %)	189 682,00 €
Recettes supplémentaire (ticket unité à 2,50€)	30 197,00 €
Recettes commerciales totales	219 879,00 €
<b>Contribution d'équilibre</b>	<b>225 595,00 €</b>

## Article 5 – Dispositions financières

### 5.1 Plan de financement

Le plan de financement du service, valable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, fixe pour la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2018, les taux de répartition du solde déduction faite de la participation forfaitaire de la CCI. L'ensemble des montants est exprimé en Euros HT valeur janvier 2012.

	<b>Taux de répartition</b>	<b>Euros HT</b>	<b>Euros TTC</b>
Contribution d'équilibre		225 595,00 €	248 154,50 €
Participation forfaitaire de la CCI		18 181,82 €	20 000,00 €
<b>Solde à répartir entre les partenaires</b>		<b>207 413,18 €</b>	<b>228 154,50 €</b>
Conseil Général du Haut-Rhin	<b>0.4403</b>	91 324,02 €	100 456,43 €
Région Alsace	<b>0.2228</b>	46 211,66 €	50 832,82 €
Mulhouse Alsace Agglomération	<b>0.2228</b>	46 211,66 €	50 832,82 €
CC des Trois Frontières	<b>0.1141</b>	23 665,84 €	26 032,43 €

### 5.2 Formule d'actualisation

Les montants financiers visés aux articles 4 et 5.1, à l'exclusion de la participation forfaitaire de la CCI Sud Alsace Mulhouse, sont indexés chaque année par application de la formule d'indexation prévue dans le contrat de délégation de service public du réseau Distribus.

## Article 6 – Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention de financement demeurent inchangées

Le présent avenant a été établi en 5 exemplaires originaux notifiés à chacune des parties signataires.

Fait à Saint-Louis, le .....2014

Fait cinq exemplaire originaux, le .....2014

Pour le Conseil Général du Haut-Rhin  
Le Président du Conseil Général du Ht-Rhin

Pour la Chambre de Commerce et  
d'Industrie Sud Alsace Mulhouse  
Le Président de la CCISAM

Monsieur Charles BUTTNER

Monsieur Jean-Pierre LAVIELLE

Fait à Saint-Louis, le .....2014

Fait à Saint-Louis, le .....2014

Pour la Région Alsace  
Le Président du Conseil Régional d'Alsace

Pour la Communauté d'Agglomération  
Mulhouse Alsace Agglomération  
Le Président de la M2A

Monsieur Philippe RICHERT

Monsieur Jean Marie BOCKEL

Fait à Saint-Louis, le 9 octobre 2014

Pour la Communauté de Communes  
des Trois Frontières  
Le Président de la CC3F

Monsieur Roland IGERSEIM



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIÉ CONFORME  
acte exécutoire le 01/10/2014 le  
Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**  
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL  
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Séance du 26 septembre 2014**

67 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)  
Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

**EMPLOI – ASSOCIATION ALSACE ACTIVE – SUBVENTION 2014 (213/8.6/118C)**

L'emploi, l'orientation et la formation tout au long de la vie restent une préoccupation majeure de l'ensemble de nos concitoyens et de notre collectivité intercommunale.

Bien que relevant en premier lieu de l'Etat, le service public de l'emploi et le nouveau service public de l'orientation s'appuient sur un réseau d'acteurs locaux. Celui-ci facilite l'adaptation des compétences des demandeurs aux offres d'emplois disponibles sur le territoire, aux offres de formations et aux besoins des entreprises du territoire.

Dans le cadre de sa stratégie de développement territorial, m2A mène une action globale se structurant autour de 3 axes principaux :

1. Accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs recherches et soutenir l'insertion par l'activité économique : m2A soutient les structures relais comme la MEF, Sémaphore ou Réagir, qui sont chargées de mettre en œuvre la politique définie par la collectivité.
2. Favoriser l'adaptation des jeunes et de la population active aux mutations du marché du travail.  
La politique de l'emploi de m2A entend anticiper les mutations du marché du travail, afin de permettre aux demandeurs d'emplois de s'adapter aux spécificités du territoire.
3. Soutenir le développement économique en favorisant l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire.

La volonté d'un engagement fort de m2A se traduit par un soutien financier important et régulier aux acteurs communautaires compétents en la matière.



ALSACE ACTIVE a été créée en 1996 pour faciliter la création d'emplois durables par l'activité économique et pour aider des personnes en difficultés d'insertion professionnelle. Elle est membre du réseau national France Active constitué de 33 fonds territoriaux qui luttent contre l'exclusion par une pratique solidaire du financement des entreprises.

L'association a pour fonction :

- L'accompagnement technique et financier des porteurs de projets (qualification des projets, expertise économique et financière, décision et intervention financière, intermédiation bancaire, suivi des projets financés).
- La mise en complémentarité des opérateurs techniques, du travail social au banquier (qualification, animation et développement d'un réseau de correspondants).
- L'implication des banques et le développement des partenariats bancaires (sensibilisation des exploitants bancaires, mise en place d'outils communs d'appréciation des projets, décisions concertées).

ALSACE ACTIVE a pour but la consolidation et le développement des initiatives d'insertion économique par la mise en place d'outils financiers et par la mobilisation de moyens humains et techniques.

A ce titre, elle dispose d'un Fonds de Garantie géré par Alsace Active Dotation. Ce fonds de garantie permet à ALSACE ACTIVE de mobiliser les ressources nécessaires pour intervenir financièrement en faveur des entreprises ayant un projet d'insertion, qu'il s'agisse d'apports en fonds propres, d'octroi de garantie sur des prêts ou d'autres concours appropriés.

Cette intervention financière a pour vocation d'agir sur les besoins économiques de l'entreprise, non couverts par le milieu bancaire ou financier. Elle peut bénéficier à la création d'entreprises et d'emplois sur le territoire de l'agglomération de Mulhouse.

L'association dispose d'une délégation sur une enveloppe de 200 prêts/an à taux zéro (de 1000 à 10 000€) dans le cadre du dispositif NACRE.

L'activité d'Alsace Active pour 2013 sur le territoire de m2A se présente comme suit :

- Nombre de personnes accueillies : 88
- Nombre de dossiers présentés en comité : 57
- Nombre de dossiers accordés : 41
- Montant des garanties mobilisées : 1 590 232 €
- Emplois créés ou consolidés : 193

Le budget de fonctionnement prévisionnel 2014 de l'Association ALSACE ACTIVE s'élève à 870 500 € dont :

Etat	151 000 €
NACRE	122 000 €
Caisse des Dépôts et Consignations	193 500 €
Fonds de Revitalisation	30 000 €
Conseil Régional	95 000 €
FSE	80 000 €

Au titre de l'exercice 2014, il est proposé d'allouer à l'association ALSACE ACTIVE, pour les dépenses liées à la mise en œuvre de son fonds de garantie, une subvention de 15 000 €.

Le crédit est disponible au BP 2014- service gestionnaire et utilisateur 213 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 90 - Enveloppe 16552 « Subvention à ALSACE ACTIVE ».

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- décide le versement, en 2014, d'une subvention de fonctionnement de 15 000 € à l'Association ALSACE ACTIVE,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à établir et à signer toutes pièces nécessaires.

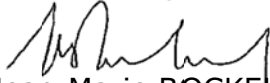
P.J. : 1 convention

Pour Extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME  
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 01/10/2014  
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président

  
Jean-Marie BOCKEL

<p style="text-align: center;"><b>CONVENTION 2014</b> <b>Pour le versement d'une subvention en faveur de l'association</b> <b>ALSACE ACTIVE</b></p>
---

Entre

Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par son Vice-Président, Monsieur Jean-Luc SCHILDKNECHT, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 26 septembre 2014, désignée sous le terme « m2A »,

d'une part,

Et

L'association ALSACE ACTIVE, représentée par son Président, Monsieur Alain VAUTRAVERS, désignée sous le terme « ALSACE ACTIVE »

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**PREAMBULE :**

L'emploi, l'orientation et la formation tout au long de la vie restent une préoccupation majeure de l'ensemble de nos concitoyens et de notre collectivité intercommunale.

Bien que relevant en premier lieu de l'Etat, le service public de l'emploi et le nouveau service public de l'orientation s'appuient sur un réseau d'acteurs locaux. Celui-ci facilite l'adaptation des compétences des demandeurs aux offres d'emploi disponibles sur le territoire, aux offres de formations et aux besoins des entreprises du territoire.

Dans le cadre de sa stratégie de développement territorial, m2A mène une action globale se structurant autour de 3 axes principaux :

1. Accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs recherches et soutenir l'insertion par l'activité économique : m2A soutient les structures relais comme la MEF, Sémaphore ou Réagir, qui sont chargées de mettre en œuvre la politique définie par la collectivité.
2. Favoriser l'adaptation des jeunes et de la population active aux mutations du marché du travail.  
La politique de l'emploi de m2A entend anticiper les mutations du marché du travail, afin de permettre aux demandeurs d'emplois de s'adapter aux spécificités du territoire.
3. Soutenir le développement économique en favorisant l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire.

<p style="text-align: center;"><b>CONVENTION 2014</b> <b>Pour le versement d'une subvention en faveur de l'association</b> <b>ALSACE ACTIVE</b></p>
---

Entre

Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par son Vice-Président, Monsieur Jean-Luc SCHILDKNECHT, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 26 septembre 2014, désignée sous le terme « m2A »,

d'une part,

Et

L'association ALSACE ACTIVE, représentée par son Président, Monsieur Alain VAUTRAVERS, désignée sous le terme « ALSACE ACTIVE »

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**PREAMBULE :**

L'emploi, l'orientation et la formation tout au long de la vie restent une préoccupation majeure de l'ensemble de nos concitoyens et de notre collectivité intercommunale.

Bien que relevant en premier lieu de l'Etat, le service public de l'emploi et le nouveau service public de l'orientation s'appuient sur un réseau d'acteurs locaux. Celui-ci facilite l'adaptation des compétences des demandeurs aux offres d'emploi disponibles sur le territoire, aux offres de formations et aux besoins des entreprises du territoire.

Dans le cadre de sa stratégie de développement territorial, m2A mène une action globale se structurant autour de 3 axes principaux :

1. Accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs recherches et soutenir l'insertion par l'activité économique : m2A soutient les structures relais comme la MEF, Sémaphore ou Réagir, qui sont chargées de mettre en œuvre la politique définie par la collectivité.
2. Favoriser l'adaptation des jeunes et de la population active aux mutations du marché du travail.  
La politique de l'emploi de m2A entend anticiper les mutations du marché du travail, afin de permettre aux demandeurs d'emplois de s'adapter aux spécificités du territoire.
3. Soutenir le développement économique en favorisant l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire.

La volonté d'un engagement fort de m2A se traduit par un soutien financier important et régulier aux acteurs communautaires compétents en la matière.

ALSACE ACTIVE a pour objet, en Alsace, d'encourager et de soutenir toute initiative d'insertion, reconnue par les autorités territoriales compétentes, permettant la création et le développement des entreprises qui créent des emplois pour des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

L'une des missions d'ALSACE ACTIVE consiste à renforcer les fonds propres d'associations d'utilité sociale créant ou pérennisant des emplois par le développement d'activités à caractère économique.

A cet effet, l'association dispose d'un certain nombre d'outils de financement, dont le contrat d'apport associatif et la garantie d'emprunt développés avec l'appui de la Région Alsace.

La présente convention est établie dans le but de préciser les modalités de collaboration entre m2A et ALSACE ACTIVE.

### **Article 1 – Missions d'ALSACE ACTIVE**

L'association s'engage à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de la stratégie territoriale Mulhouse Alsace Eco 2020, des actions de soutien à la création d'entreprises et au développement économique local.

ALSACE ACTIVE a pour but la consolidation et le développement des initiatives d'insertion économique par la mise en place d'outils financiers et par la mobilisation de moyens humains et techniques.

A ce titre, elle dispose d'un Fonds de Garantie géré par Alsace Active Dotation. Ce fonds de garantie permet à ALSACE ACTIVE de mobiliser les ressources nécessaires pour intervenir financièrement en faveur des entreprises ayant un projet d'insertion, qu'il s'agisse d'apports en fonds propres, d'octroi de garantie sur des prêts ou d'autres concours appropriés.

Cette intervention financière a pour vocation d'agir sur les besoins économiques de l'entreprise, non couverts par le milieu bancaire ou financier. Elle peut bénéficier à la création d'entreprises et d'emplois sur le territoire de l'agglomération de Mulhouse.

### **Article 2 – Subvention allouée à ALSACE ACTIVE**

Au titre de l'année 2014, une subvention de 15 000 € est attribuée à ALSACE ACTIVE pour les dépenses liées à la mise en œuvre de son fonds de garantie.

Elle fera l'objet de deux versements :

- 7 500 € d'acompte lors de la signature de la présente convention,
- Le solde au courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2014 et après présentation du bilan d'activité 2013.

Un bilan intermédiaire sera transmis au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014 afin d'évaluer le montant de la participation financière de m2A au titre de l'année suivante.

La volonté d'un engagement fort de m2A se traduit par un soutien financier important et régulier aux acteurs communautaires compétents en la matière.

ALSACE ACTIVE a pour objet, en Alsace, d'encourager et de soutenir toute initiative d'insertion, reconnue par les autorités territoriales compétentes, permettant la création et le développement des entreprises qui créent des emplois pour des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

L'une des missions d'ALSACE ACTIVE consiste à renforcer les fonds propres d'associations d'utilité sociale créant ou pérennisant des emplois par le développement d'activités à caractère économique.

A cet effet, l'association dispose d'un certain nombre d'outils de financement, dont le contrat d'apport associatif et la garantie d'emprunt développés avec l'appui de la Région Alsace.

La présente convention est établie dans le but de préciser les modalités de collaboration entre m2A et ALSACE ACTIVE.

### **Article 1 – Missions d'ALSACE ACTIVE**

L'association s'engage à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de la stratégie territoriale Mulhouse Alsace Eco 2020, des actions de soutien à la création d'entreprises et au développement économique local.

ALSACE ACTIVE a pour but la consolidation et le développement des initiatives d'insertion économique par la mise en place d'outils financiers et par la mobilisation de moyens humains et techniques.

A ce titre, elle dispose d'un Fonds de Garantie géré par Alsace Active Dotation. Ce fonds de garantie permet à ALSACE ACTIVE de mobiliser les ressources nécessaires pour intervenir financièrement en faveur des entreprises ayant un projet d'insertion, qu'il s'agisse d'apports en fonds propres, d'octroi de garantie sur des prêts ou d'autres concours appropriés.

Cette intervention financière a pour vocation d'agir sur les besoins économiques de l'entreprise, non couverts par le milieu bancaire ou financier. Elle peut bénéficier à la création d'entreprises et d'emplois sur le territoire de l'agglomération de Mulhouse.

### **Article 2 – Subvention allouée à ALSACE ACTIVE**

Au titre de l'année 2014, une subvention de 15 000 € est attribuée à ALSACE ACTIVE pour les dépenses liées à la mise en œuvre de son fonds de garantie.

Elle fera l'objet de deux versements :

- 7 500 € d'acompte lors de la signature de la présente convention,
- Le solde au courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2014 et après présentation du bilan d'activité 2013.

Un bilan intermédiaire sera transmis au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014 afin d'évaluer le montant de la participation financière de m2A au titre de l'année suivante.

L'utilisation de la subvention à des fins autres que celles définies par la présente convention entraînera l'annulation et le remboursement de la subvention accordée.

Conformément à la réglementation en vigueur, et notamment l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 complétée par le décret 2001-495 du 6 juin 2001, ALSACE ACTIVE sera soumise au contrôle de m2A. Elle lui adressera tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la présente convention.

### **Article 3 - Evaluation**

ALSACE ACTIVE établira un compte rendu annuel de ses activités qui servira de base à l'établissement du programme annuel d'actions.

Elle adressera à m2A, dans le mois suivant la clôture des comptes et leur approbation par l'assemblée générale, le bilan, le compte de fonctionnement et de résultat et l'annexe dûment certifiés par le commissaire aux comptes, ainsi que le rapport de ce dernier.

ALSACE ACTIVE s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par m2A des objectifs énumérés à l'article 1, notamment l'accès à toutes les pièces justificatives des dépenses et à tous autres documents dont la production serait jugée utile.

### **Article 4 – Communication**

ALSACE ACTIVE indiquera dans les présentations et documents à destination du public, que ce soit sous forme matérialisée ou numérique, qu'elle bénéficie du soutien de Mulhouse Alsace Agglomération.

### **Article 5 – Durée**

La présente convention est conclue pour l'année 2014.

Si l'une des parties souhaite y mettre fin, elle devra en avvertir l'autre partie trois mois avant l'expiration de la période annuelle en cours par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les modalités de remboursement de la fraction de subvention non utilisée seront fixées d'un commun accord entre les parties, à défaut d'accord, à dire d'expert.

Etabli en deux exemplaires originaux

Fait à Mulhouse, le .....2014

Pour l'Association  
ALSACE ACTIVE  
Le Président

Pour Mulhouse Alsace  
Agglomération  
Le Vice-Président

Alain VAUTRAVERS

Jean Luc SCHILDKNECHT



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIE CONFORME  
acte exécutoire le 01/10/2014 le  
Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**  
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL  
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Séance du 26 septembre 2014**

68 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)  
Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

**PASSATION D'UNE CONVENTION m2A/VILLE DE MULHOUSE/  
UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE POUR L'AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE  
DU CAMPUS DE L'ILLBERG (UHA) (214/1.4.1/ 119C)**

Le Contrat Plan Etat Région 2007 – 2013 prévoit le financement des travaux concernant l'amélioration de l'aménagement du Campus universitaire pour un montant total de 800 000 €. Il est prévu que ces travaux soient pris en charge à hauteur de 500 000 € par l'Etat et 300 000 € par m2A.

Parmi les opérations concernées figure la rénovation des équipements d'éclairage qui sécurisent le mail central du campus de l'Illberg qui sont obsolètes.

Il s'avère donc nécessaire de les remplacer, d'améliorer la qualité de l'éclairage et d'optimiser sa consommation électrique.

Le montant du budget pour cette opération est estimé à 280 000 € TTC.

Le financement suivant est proposé :

- Université de Haute Alsace : 170 000 €
- m2A : 110 000 €

Il vous est proposé la prise en compte de cette action qui viendra ainsi solder notre engagement sur la ligne du CPER libellée « aménagement du campus ».

En application des articles L 5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'UHA et m2A souhaitent confier la réalisation des travaux de remplacement de l'éclairage à la Ville de Mulhouse, maître d'ouvrage, dans les conditions définies par le projet de convention ci-joint.

Cette convention précise les modalités de participation de m2A et de l'UHA au financement de l'opération.

Le crédit de 110 000 € nécessaire est disponible au BP 2014.



Le Conseil d'Agglomération:

- décide le versement d'un montant de 110 000 € à la Ville de Mulhouse pour les travaux d'aménagement électrique du campus de l'Illberg,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention afférente entre m2A, la Ville de Mulhouse et l'Université de Haute Alsace.

PJ : 1

Pour Extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME  
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 01/10/2014  
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président

  
Jean-Marie BOCKEL

CONVENTION DE FINANCEMENT POUR  
L'AMENAGEMENT DU CAMPUS DE L'ILLBERG

Entre,

Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par son Vice-Président M. Ayoub BILA, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 26 septembre 2014 et désignée sous le terme m2A,

L'Université de Haute Alsace (UHA) de Mulhouse, représentée par sa Présidente Mme Christine GANGLOFF-ZIEGLER et désignée sous le terme UHA,

Et

La Ville de Mulhouse, représentée par son Adjoint Délégué M. Philippe TRIMAILLE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2014,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

#### **Préambule**

Dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région 2007/2013, l'UHA et m2A participent au financement de l'aménagement du campus de l'Illberg.

Parmi les projets d'aménagement des campus mulhousiens, l'un d'eux consiste à remplacer l'éclairage sur le mail central du campus de l'Illberg et à améliorer la qualité de l'éclairage, les équipements en place s'avérant obsolètes.

En qualité de Maître d'ouvrage, la Ville de Mulhouse réalisera les travaux de remplacement de l'éclairage sur le mail central du campus de l'Illberg. L'UHA et m2A en assureront le financement.

#### **Article 1 – Objet**

La présente convention a pour objet de :

- Définir les modalités d'exécution du projet et de la réalisation des travaux définis à l'article 2.
- Fixer la répartition du coût des travaux et les conditions de versement des sommes correspondantes à la Ville de Mulhouse par l'UHA et par m2A.

#### **Article 2 – Programme de l'opération**

Les équipements d'éclairage qui sécurisent le mail central du campus de l'Illberg sont obsolètes.  
Il s'avère nécessaire de les remplacer, d'améliorer la qualité de l'éclairage et d'optimiser sa consommation électrique.

La localisation des travaux prévus est précisée sur le plan de situation annexé à la présente convention.

D'un commun accord, les parties peuvent ajuster le programme de l'opération pour tenir compte, par exemple, des coûts réels des travaux tout en restant dans l'enveloppe prévisionnelle prévue dans l'article 4.

#### **Article 3 – Conditions de réalisation des travaux**

La Ville de Mulhouse assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Elle réalise, sous sa responsabilité, les missions décrites ci-après :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les travaux seront réalisés
- Obtention, le cas échéant, des autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux
- Lancement des consultations requises à la dévolution des marchés de travaux, attribution par la commission d'appel d'offres compétente de la Ville de Mulhouse, signature et gestion des marchés de travaux et de toute pièce contractuelle nécessaire à la réalisation de l'opération, objet de la présente convention
- Versement de la rémunération des entreprises
- Direction, contrôle et réception des travaux
- Gestion de garantie de parfait achèvement et décennale des ouvrages nécessaires à l'opération
- Gestion administrative, financière et comptable de l'opération
- Actions en justice éventuelles

En cas de modification substantielle des plans des travaux visés à l'article 2 et détaillés en annexe, la Ville de Mulhouse s'engage à soumettre ces modifications à l'avis préalable de l'UHA et de m2A. Les propositions de modifications seront transmises à l'UHA et à m2A par écrit. En l'absence de réponse dans un délai d'un mois à compter de sa réception, les avis de l'UHA et de m2A seront réputés favorables. En cas d'avis défavorable, les parties se réuniront afin de parvenir à un accord.

La Ville de Mulhouse sera propriétaire des ouvrages qu'elle aura réalisés et en assurera l'entretien.

#### **Article 4 – Conditions financières**

##### **4.1 Absence de rémunération de la prestation**

La Ville de Mulhouse assure à titre gratuit la maîtrise d'ouvrage des travaux, objet de la présente convention.

##### **4.2 Coût prévisionnel de l'opération et répartition**

Le coût prévisionnel de réalisation de l'opération s'élève à 280 000 € TTC.

Le financement est assuré par m2A pour un montant de 110 000 €, et par l'UHA pour le solde.

Si, à l'issue de la consultation, le coût de l'opération devait s'avérer inférieur à l'estimation de 280 000 €, la participation de m2A à hauteur de 110 000 € ne sera pas modifiée, le complément s'imputant sur le montant à la charge de l'UHA.

Si le coût devait s'avérer supérieur à 280 000 €, un avenant sera proposé à l'UHA qui décidera d'assumer ou non le dépassement du montant des travaux qui s'en suivraient.

#### **4.3 Taxe sur la Valeur Ajoutée**

La Ville de Mulhouse préfinance la totalité de la TVA et récupère cette dernière par le biais du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).

#### **4.4 Modalités de versement**

La participation financière de l'UHA et de m2A sera versée à la Ville de Mulhouse selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 30% du coût prévisionnel hors taxe à la notification de la convention
- Le solde sur présentation du relevé final des dépenses composé :
  - du décompte général définitif,
  - de l'état récapitulatif des mandatement réalisés, visé par l'ordonnateur et le comptable public.

La participation de l'UHA et de m2A sera versée par mandat administratif conformément aux règles de la comptabilité publique.  
Le comptable assignataire pour la dépense est le Trésorier Principal Municipal de Mulhouse.

#### **Article 5 – Responsabilités et assurance**

La Ville de Mulhouse est responsable de tout dommage causé aux personnes ou aux biens, résultant de la réalisation des travaux.  
Elle garantit l'UHA et m2A de tout recours lié à cette réalisation.

La Ville de Mulhouse déclare avoir souscrit une police d'assurance assortie de montants de garantie suffisants pour couvrir sa responsabilité civile au titre de cette réalisation.

#### **Article 6 – Communication**

La Ville de Mulhouse fera mention du financement de l'UHA et de m2A sur le chantier et dans toute présentation qui pourra être faite de l'opération.

#### **Article 7 – Avenant**

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant.

#### **Article 8 – Durée de la convention**

La présente convention prend effet à compter de sa signature et expire à la date du dernier versement du solde du montant dû au titre de la convention.

#### **Article 9 – Résiliation**

En cas de non-respect par l'une des parties de ses engagements au titre de la présente convention, cette partie peut être mise en demeure par l'autre partie d'exécuter l'obligation en cause par une lettre recommandée avec accusé de réception.  
A défaut d'exécution de cette obligation dans un délai d'un mois suivant la réception du courrier, les parties devront se concerter pour tenter de trouver une solution amiable mutuellement acceptable pour achever tout ou partie des travaux prévus dans le cadre de la présente convention. A défaut d'une telle solution sous un délai de deux mois après réception de la mise en demeure initiale, la présente convention sera résiliée de plein droit.

En cas de résiliation en cours de travaux dans les conditions définies par le présent article, le financement de l'UHA et de m2A sera limité aux travaux déjà réalisés et justifiés par la Ville de Mulhouse, après réception d'un décompte accompagné de l'ensemble des justificatifs relatifs aux travaux mandatés.

#### **Article 10 – Règlement des litiges**

Tout litige né de l'application ou de l'interprétation de la présente convention sera soumis au Tribunal Administratif de Strasbourg.

#### **Article 11 – Liste des annexes**

Annexe 1 : plan de situation

Fait en trois exemplaires  
A Mulhouse, le

Pour l'Université de  
Haute Alsace  
La Présidente

Pour la Ville  
de Mulhouse  
l'Adjoint Délégué

Pour m2A  
Le Vice-Président

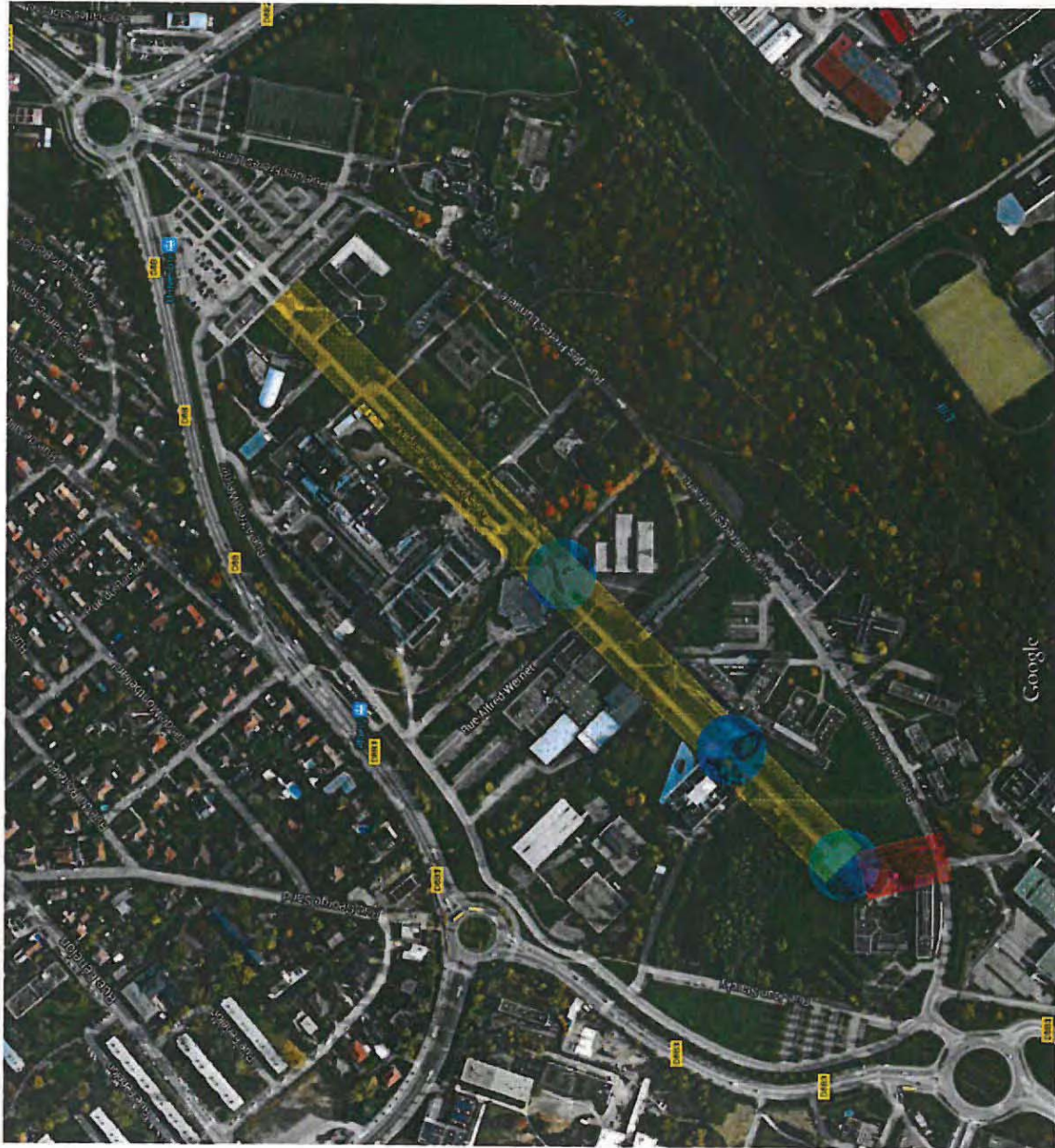
Christine GANGLOFF-ZIEGLER

Philippe TRIMAILLE

Ayoub BILA



# Périmètre



Tranche ferme :



Placettes



Allée

Tranche conditionnelle :



Allée



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIE CONFORME  
acte exécutoire le 01/10/2014 le  
Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**  
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL  
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Séance du 26 septembre 2014**

68 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)  
Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION ALSACE TECH  
(214/8.6/120C).**

L'association Alsace Tech, créée le 8 mars 2007, regroupe les 10 grandes écoles d'Alsace, parmi lesquelles l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse (ENSCMu) et l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace (ENSISA). Le réseau représente plus de 4000 étudiants issus de 40 spécialités de formation d'ingénieurs, architectes et managers, masters et doctorants.

m2A est membre d'Alsace Tech depuis sa création.

La stratégie du réseau pour les trois années 2014-2016, porte sur deux axes : l'innovation et l'entrepreneuriat et la collaboration transfrontalière.

Sur le premier axe, Alsace Tech vise d'une part à renforcer le rapprochement entre les écoles et les entreprises du territoire et d'autre part, à mettre en œuvre des projets pédagogiques renforçant les profils entrepreneuriaux des étudiants. Sur le second axe, un effort particulier sera porté au rapprochement des établissements d'enseignement supérieur du Rhin supérieur et au développement de compétences des étudiants en gestion de projets transfrontaliers, offrant ainsi au territoire une main d'œuvre qualifiée et adaptée aux spécificités de la Région.

Alsace Tech développe 4 objectifs :

- Accroître la lisibilité des écoles par la création d'une identité commune Alsace Tech, au plan national et international
- Développer des projets communs de formation et d'évaluation de la performance

- Renforcer les liens entre les écoles et le monde économique au plan national et international
- Promouvoir et faciliter l'accès aux filières scientifiques et techniques

Pour l'année 2014, ces quatre objectifs initiaux sont réaffirmés et plus particulièrement le renforcement des liens avec les entreprises régionales et la collaboration transfrontalière avec d'autres établissements du Rhin supérieur. Ces objectifs seront déclinés en un programme comprenant des actions reconduites et des actions nouvelles. Il s'agit des actions suivantes, en réponse aux quatre grands objectifs du réseau.

#### Un plan de communication global

Le réseau Alsace Tech dispose d'une identité visuelle affirmée, présente sur son site internet et sur ses supports de communication. Elle s'est déclinée dans ses projets annexes, tels que le Forum Alsace Tech entreprises ou le groupement des juniors entreprises « Juniors Alsace Tech ».

#### Les actions vers les entreprises

Cet axe revêt un caractère prioritaire pour le réseau. Afin de mieux faire connaître les grandes écoles d'ingénieurs, architecture et management auprès du monde industriel et économique, Alsace Tech publiera annuellement une plaquette présentant les compétences et prestations des écoles (stages, projets techniques, junior entreprise...) ainsi qu'un calendrier des stages. Cette information sera relayée sur son site web sous l'espace à destination des entreprises.

#### Le Concours Alsace Tech - Innovons ensemble

Expérimenté en 2009, le concours étudiants inter-écoles de création d'entreprises mobilise chaque année davantage de jeunes. La participation étudiante est passée de 25 à 45 puis 73 et s'est ouverte en 2013 aux étudiants des universités et des IUT d'Alsace.

#### Le Parcours double compétence

Alsace Tech poursuivra son travail en termes d'ingénierie pédagogique à travers la création de passerelles entre les cursus en ingénierie, management et architecture.

#### Le soutien à des initiatives étudiantes inter-écoles

Le réseau poursuit son soutien au réseau des juniors entreprises existantes, Juniors Alsace Tech, et à la création de Juniors entreprises dans les écoles n'en disposant pas.

Le réseau encouragera les actions en faveur de la diversité et de l'égalité des chances dans les grandes écoles et multipliera les actions d'information et d'orientation auprès des jeunes lycéens.

Le budget prévisionnel 2014 d'Alsace Tech s'élève à 341 000 € dont :

Région : 55 000 €  
CUS : 30 000 €  
CG 67 : 2 000 €  
CG 68 : 2 000 €  
M2A : 4 000 €

Une subvention de 5 000 € a été attribuée à Alsace Tech respectivement en 2011, 2012 et 2013.

Il est proposé de maintenir une subvention à Alsace Tech compte-tenu de l'intérêt que présentent ses actions pour le territoire et pour son attractivité, mais de la ramener à 4 000 € pour 2014, puisque le Forum Entreprises organisé chaque année par Alsace Tech n'aura pas lieu cette année sur Mulhouse, comme ce fut le cas précédemment, mais à Strasbourg.

Les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2014 – chapitre 65 – compte 6574 – enveloppe 17812 « Autres subventions à l'enseignement supérieur ».

Le Conseil d'Agglomération :

- Approuve le versement d'une subvention de 4 000 € à l'Association Alsace Tech
- Autorise le Président ou son représentant d'établir et de signer toutes pièces nécessaires.

Pour Extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME  
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 01/10/2014  
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président

  
Jean-Marie BOCKEL



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIÉ CONFORME  
acte exécutoire le 01/10/2014 le  
Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**  
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL  
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Séance du 26 septembre 2014**

69 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)  
Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

**S ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A  
L'UHA 2014 (214/8.1/121C)**

En matière d'enseignement supérieur, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'est fixée trois priorités :

- favoriser le développement et renforcer le rayonnement des établissements d'enseignement supérieur de l'agglomération mulhousienne,
- soutenir la recherche et renforcer les liens entre les laboratoires et le tissu économique local, notamment au travers des pôles de compétitivité et de compétences,
- accompagner l'Université de Haute Alsace (UHA) dans sa démarche d'association à l'Université de Strasbourg (UNISTRA), afin de faire naître de nouvelles synergies, facteurs de développement de l'université mulhousienne.

La stratégie de l'UHA dans le domaine de la recherche pour la période quinquennale 2013-2017 consiste à :

- recentrer les activités de recherche de l'Université de Haute-Alsace sur quelques thématiques-clé et la renforcer sur ses valeurs et spécificités,
- renforcer les pôles de recherche en les impliquant fortement dans la gouvernance,
- mettre en place des plateformes mutualisées de compétences et techniques,
- favoriser les recherches partenariales.



Ces objectifs s'inscrivent dans la stratégie que m2A entend favoriser au travers de Mulhouse Alsace Eco 2020, notamment en matière d'enseignement supérieur avec un levier prioritaire qui est celui de l'innovation.

Une démarche partenariale est engagée à partir d'un binôme fort constitué par m2A et l'UHA, afin de construire une stratégie locale de l'innovation.

Trois enjeux sous-tendent cette démarche :

- des enjeux économiques : identifier les nouveaux relais de croissance et favoriser le développement des entreprises du territoire ,
- des enjeux d'emplois : anticiper les besoins tout en conservant les emplois sur le territoire ,
- des enjeux d'attractivité : attirer de nouvelles entreprises et faciliter les recrutements.

Dans le cadre de ce partenariat fort, m2A apporte son appui à l'UHA en complément des financements du Conseil Régional et du Conseil Général, en soutenant trois domaines bien identifiés relevant de ses priorités et de ses objectifs :

- la recherche,
- les projets étudiants,
- les colloques universitaires.

L'enveloppe 2014 se décompose comme suit :

### **1. Le soutien à la recherche : 85 000 €**

Mulhouse Alsace Agglomération souhaite concentrer son action sur le soutien à la recherche, facteur d'innovation et de transferts de technologies pour le territoire. Les thématiques de recherche soutenues par m2A entrent dans le cadre de cet objectif, à savoir le renforcement des filières d'excellence des organismes de recherche mulhousiens et leurs liens avec les pôles de compétitivité et de compétences technologiques.

Cette aide permettra de financer quatre projets de thèses et d'acquérir des équipements structurants pour une recherche d'excellence dans les domaines d'activités stratégiques (DAS) prioritaires pour l'université, notamment la chimie, les matériaux fonctionnels, les mobilités ou le numérique.

Il est proposé d'octroyer en 2014 une subvention de 85 000 € aux laboratoires mulhousiens, décomposée comme suit :

#### ***1. 1. Le financement de quatre bourses de thèses : 60 000 € :***

Les thèses sont financées pour une durée de 2 ans prolongeable d'une année, à raison de 15 000 € par an, sous réserve de la transmission à m2A d'un bilan intermédiaire à l'issue de la deuxième année.

Les projets ont tous débuté en 2012.

- 15 000 € au Laboratoire de Physique et Mécanique Textiles (LPMT) pour le financement de la thèse intitulée « *Valve cardiaque textile : l'influence de la structure du tissu sur les modes de défaillance* ».
- 15 000 € à l'Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M) pour le financement de la thèse « *Contrôle photochimique de la micromécanique des couches des polymères* ».
- 15 000 € au Laboratoire de Physique et Mécanique Textiles (LPMT) pour le financement de la thèse « *Microstructures et propriétés mécaniques de fibres à base de polymères bio sourcés chargés* ».
- 15 000 € au Laboratoire Modélisation Intelligence Processus Systèmes (MIPS) pour le financement de la thèse « *Contribution à l'optimisation mécanique d'une microcentrale hydraulique* ».

### **1. 2. Le financement de deux équipements : 25 000 €**

Le choix des équipements s'inscrit pleinement dans les thématiques qui structurent la stratégie de recherche de l'UHA. Pour l'année 2014, la thématique « Chimie et matériaux » a été privilégiée comme en témoignent les demandes du Laboratoire Chimie Organique et Bioorganique (COB) et de l'Institut des Sciences et Matériaux de Mulhouse (IS2M).

- Réacteur photochimique pour la synthèse organique de type « Rayonet » - Laboratoire COB – 6 170 €, soit 100% du coût de l'équipement

Ce système permet de réaliser des réactions chimiques dans des conditions éco-compatibles sous irradiation lumineuse.

C'est un outil incontournable pour établir des projets de recherche ambitieux à fort potentiel de valorisation scientifique dans un contexte de compétition internationale.

Cet investissement sera aussi valorisable au niveau local en favorisant les interactions entre laboratoires et participera à l'effort de cohésion de la chimie à l'UHA.

Cet instrument pourra par ailleurs être mis à disposition de partenaires industriels dans le cadre de prestations de services.

- Dispositif d'analyse multi-échelle de propriétés électriques - IS2M – 18 830 €, soit 20% du coût de l'équipement qui est de 91 000 €
  - Soutien du Conseil Général : 21 000 €
  - Autres : 51 670 €

L'objectif scientifique principal est l'étude de couches minces à propriétés semi-conductrices par voie photochimique.

Ce dispositif original par son approche multi-échelle viendra compléter les plateformes de caractérisation des matériaux de l'IS2M.

Il est adapté à l'analyse et à la mesure des propriétés électriques d'une vaste gamme de matériaux.

Il sera utilisé dans le cadre de prestations de services ou de contrats de recherche.

## **2. Le soutien aux projets étudiants : financement de la Commission d'Aide aux Projets Etudiants (CAPE) : 10 000 €**

Mulhouse Alsace Agglomération souhaite poursuivre son soutien en faveur du développement de la vie étudiante. La Commission d'Aide aux Projets Etudiants (CAPE) finance des actions collectives ou individuelles émanant des étudiants, conformément au cahier des charges validé par m2A, l'UHA, le Centre Local des Œuvres Universitaires et Scolaires (CLOUS), et la Ville de Colmar. Ces actions se présentent comme suit : expositions, manifestations culturelles ou sportives, actions humanitaires ou favorisant la vie étudiante, accueil des étudiants étrangers, etc.

## **3. Le soutien financier aux colloques universitaires : 5 000 €**

Ces colloques, sélectionnés pour leur caractère national, transfrontalier et international contribuent au rayonnement scientifique de l'UHA et à la promotion du territoire.

Les colloques suivants se tiennent en 2014 :

- *Journée internationale de tribologie*
- *Conférence de géométrie en l'honneur de Tudor Zamfirescu*
- *Algèbre, théorie des déformations et groupes quantiques*
- *International workshop on layered materials*
- *The 5th european nanomanipulation workshop*
- *Un expert responsable ?*
- *Culture et médias numériques à l'ère de la diversité*
- *Gide et la musique*
- *Mise en récit de la douleur entre littérature et sciences de la vie*
- *De l'écriture et des fragments : littérature, arts, culture*
- *Journée d'étude sur Jean Thenaud*
- *Projet Villa*
- *Colloque Hackers*

Les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2014 :  
chapitre 65- article 6574 - fonction 23, service gestionnaire et utilisateur 214,  
ligne de crédit n° 5590 – Subvention UHA.

Le Conseil d'Agglomération :

- Décide le versement d'une subvention de 100 000 € à l'Université de Haute-Alsace destinée au financement :
  - de quatre bourses de thèses pour un montant total de 60 000 €,
  - de deux équipements pour un montant de 25 000 €,
  - de la Commission d'Aide aux Projets Etudiants (CAPE), pour un montant de 10 000 €,
  - de colloques pour un montant de 5 000 €.
  
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention 2014 entre m2A et l'Université de Haute-Alsace, ainsi que toutes les pièces contractuelles.

P.J : 1 convention.

Pour Extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME  
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 01/10/2014  
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président

  
Jean-Marie BOCKEL

## CONVENTION

Entre

Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par son Vice-président, Monsieur Ayoub BILA, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 26 septembre 2014 et désignée sous le terme « m2A »

d'une part,

Et

L'Université de Haute-Alsace, 2 rue des Frères Lumière, 68 200 Mulhouse, représentée par sa Présidente, Madame Christine GANGLOFF-ZIEGLER et désignée sous le terme « UHA »,

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

### **Article 1 - Objet**

L'Université de Haute Alsace (UHA) constitue un élément d'attractivité et de développement majeur de l'agglomération mulhousienne. Aussi, m2A souhaite soutenir la croissance de son université. Elle s'est fixée trois priorités :

- 1) favoriser le développement et renforcer le rayonnement des établissements d'enseignement supérieur de l'agglomération mulhousienne,
- 2) favoriser les transferts de technologies des laboratoires vers le tissu économique local, notamment au travers des pôles de compétitivité et de compétences,
- 3) accompagner l'UHA dans sa démarche d'association avec l'Université de Strasbourg.

Ces objectifs s'inscrivent dans la stratégie que m2A entend favoriser au travers de Mulhouse Alsace Eco 2020, notamment en matière d'enseignement supérieur avec un levier prioritaire qui est celui de l'innovation.

Une démarche partenariale est engagée à partir d'un binôme fort constitué par m2A et l'UHA.

Trois enjeux sous-tendent la stratégie locale de l'innovation :

- des enjeux économiques : identifier les nouveaux relais de croissance et favoriser le développement des entreprises du territoire ,
- des enjeux d'emplois : anticiper les besoins tout en conservant les emplois sur le territoire ,
- des enjeux d'attractivité : attirer de nouvelles entreprises et faciliter les recrutements.

m2A apporte son appui à l'UHA en complément des financements du Conseil Régional et du Conseil Général, en soutenant trois domaines bien identifiés relevant de ses priorités et de ses objectifs :

- la recherche,
- les projets étudiants,
- les colloques universitaires.

## **Article 2 – Montant de la subvention**

Au titre de l'année 2014 la subvention allouée s'élève à **100 000 €**, ventilée comme suit :

### **1. Le soutien à la recherche, pour un montant total de 85 000 €**

#### **1.1. Le financement de quatre bourses de thèses : 60 000 €**

Les thèses sont financées pour une durée de 2 ans prolongeable d'une année, à raison de 15 000 € par an, sous réserve de la transmission à m2A d'un bilan intermédiaire à l'issue de la deuxième année.

- 15 000 € au Laboratoire de Physique et Mécanique Textiles (LPMT) pour le financement de la thèse intitulée « *Valve cardiaque textile : l'influence de la structure du tissu sur les modes de défaillance* ».
- 15 000 € à l'Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M) pour le financement de la thèse « *Contrôle photochimique de la micromécanique des couches des polymères* ».
- 15 000 € au Laboratoire de Physique et Mécanique Textiles (LPMT) pour le financement de la thèse « *Microstructures et propriétés mécaniques de fibres à base de polymères bio sourcés chargés* ».
- 15 000 € au laboratoire Modélisation Intelligence Processus Systèmes (MIPS) pour le financement de la thèse « *Contribution à l'optimisation mécanique d'une microcentrale hydraulique* ».

#### **1.2. Le financement de deux équipements : 25 000 €**

Le choix des équipements s'inscrit pleinement dans les thématiques qui structurent la stratégie de recherche de l'UHA. Pour l'année 2014, la thématique « Chimie et matériaux » a été privilégiée comme en témoignent les demandes du Laboratoire Chimie Organique et Bioorganique (COB) et de l'Institut des Sciences et Matériaux de Mulhouse (IS2M).

- Réacteur photochimique pour la synthèse organique de type « Rayonet » - Laboratoire COB – 6 170 €

Ce système permet de réaliser des réactions chimiques dans des conditions éco-compatibles sous irradiation lumineuse.

C'est un outil incontournable pour établir des projets de recherche ambitieux à fort potentiel de valorisation scientifique dans un contexte de compétition internationale.

Cet investissement sera aussi valorisable au niveau local en favorisant les interactions entre laboratoires et participera à l'effort de cohésion de la chimie à l'UHA.

Cet instrument pourra par ailleurs être mis à disposition de partenaires industriels dans le cadre de prestations de services.

- Dispositif d'analyse multi-échelle de propriétés électriques - IS2M - 18 330 €

L'objectif scientifique principal est l'étude de couches minces à propriétés semi-conductrices par voie photochimique.

Ce dispositif original par son approche multi-échelle viendra compléter les plateformes de caractérisation des matériaux de l'IS2M.

Il est adapté à l'analyse et à la mesure des propriétés électriques d'une vaste gamme de matériaux.

Il sera utilisé dans le cadre de prestations de services ou de contrats de recherche.

## **2. Le soutien aux projets étudiants pour un montant de 10 000 €**

m2A souhaite poursuivre son soutien en faveur du développement de la vie étudiante. La Commission d'Aide aux Projets Etudiants (CAPE) finance des actions collectives ou individuelles émanant des étudiants, conformément au cahier des charges validé par m2A, l'UHA, le Centre Local des Œuvres Universitaires et Scolaires (CLOUS) et la Ville de Colmar. Ces actions se présentent comme suit : expositions, manifestations culturelles ou sportives, actions humanitaires ou favorisant la vie étudiante, accueil des étudiants étrangers, etc.

## **3. Le soutien aux colloques pour un montant de 5 000 €**

Ces colloques, sélectionnés pour leur caractère national, transfrontalier et international contribuent au rayonnement scientifique de l'UHA et à la promotion du territoire.

### **Article 3 – Notification et mention de l'aide financière**

La subvention fera l'objet d'un versement de 100 000 € à l'UHA.

L'UHA informera par courrier les bénéficiaires (école doctorale, laboratoires, chercheurs, étudiants...) de l'aide qui est apportée par m2A et transmettra la copie de ces courriers à m2A. Il est demandé, par ailleurs, aux bénéficiaires de faire mention du financement de m2A à l'occasion de toute action de communication relative aux opérations visées à l'article 2 ainsi que de faire état, sur ou à proximité immédiate des équipements financés, du soutien financier de m2A.

#### **Article 4 – Justification des dépenses**

L'Université de Haute-Alsace communiquera à m2A un état des dépenses accompagné des pièces justificatives visées par le Comptable du Trésor Public.

#### **Article 5 – Sanctions**

En cas de non-exécution de l'objet décrit à l'article 1<sup>er</sup>, l'Université de Haute-Alsace reconnaît son obligation d'avoir à rembourser à m2A la totalité de la subvention. Il en ira de même en cas de non-exécution de l'article 2.

En cas d'exécution partielle ou imparfaite de l'objet, l'Université de Haute-Alsace devra rembourser à m2A la part non justifiée de la subvention versée sauf si elle a obtenu préalablement l'accord de m2A pour toute modification de l'objet.

Les reversements sont effectués par l'Université de Haute-Alsace dans le mois qui suit la réception du titre de recettes émis par m2A.

#### **Article 6 – Avenant**

Toute modification des conditions ou modalités de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

#### **Article 7 – Résiliation**

En cas de non-respect par l'Université de Haute-Alsace des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par m2A à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Si l'une des parties souhaite y mettre fin, elle devra avertir l'autre partie trois mois avant l'expiration de la période annuelle en cours.

Fait à Mulhouse, le .....

Etabli en deux exemplaires originaux.

Pour l'Université de Haute Alsace

Pour Mulhouse Alsace Agglomération

La Présidente,  
Christine GANGLOFF-ZIEGLER

Le Vice-Président,  
Ayoub BILA





Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIÉ CONFORME  
acte exécutoire le 01/10/2014 le  
Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**  
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL  
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Séance du 26 septembre 2014**

69 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)  
Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION HOPLA  
COUVEUSE D'ENTREPRISES (213/8.6/122 C).**

Chaque année, plus de 1 000 porteurs de projets de créations d'entreprises sont accompagnés par les différentes structures ayant leurs bureaux au n° 48, rue Franklin à Mulhouse.

Ces acteurs ont convenu ensemble de l'intérêt de créer une couveuse d'entreprises pour compléter les services disponibles à Mulhouse pour les personnes éloignées de l'emploi souhaitant créer leur entreprise.

Une couveuse s'adresse à des porteurs de projets ayant des besoins importants d'accompagnement.

Elle leur offre un cadre juridique et social leur permettant de tester en « grandeur réelle » l'activité qu'ils souhaitent développer, avant de se mettre à leur propre compte.

Pendant cette période en couveuse, le porteur bénéficie d'un accompagnement individualisé et de formations visant à le préparer au métier de chef d'entreprise.

Cette période de test et d'accompagnement est susceptible d'augmenter la pérennité des entreprises créées.

Installée au cœur de la Zone Urbaine Sensible Briand-Franklin, la couveuse HOPLA accueillera des porteurs de projets issus du territoire de m2A, notamment des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RSA.

Ce dispositif de couveuse est innovant dans le Haut-Rhin. La seule structure de ce type existant à ce jour en Alsace se trouve à Strasbourg et couvre uniquement le territoire du Bas-Rhin. La couveuse complète utilement les dispositifs existants sur le territoire.

L'association HOPLA a été créée fin 2012. L'année 2013 a été consacrée à la consolidation du projet, à la rencontre des partenaires et à la mise en place d'outils techniques pour accueillir et accompagner les porteurs de projets.

Les objectifs de HOPLA pour l'année 2014 sont les suivants :

- Accueillir les premiers entrepreneurs au sein de la couveuse, le but étant de compter 25 « entrepreneurs à l'essai » avant la fin de l'année.
- Mettre en place l'accompagnement et le programme de formations.
- Travailler avec les autres opérateurs de la création d'entreprises pour développer une offre de services plus lisible pour les créateurs.

Le budget prévisionnel de l'association HOPLA pour 2014 s'élève à 69 000 € dont :

- Etat : 18 500 €
- Région : 7 500 €
- Aides privées : 15 000 €

Au titre de l'exercice 2014, il est proposé d'allouer à l'association HOPLA une subvention de 3 000 € pour aider au lancement de sa couveuse.

Cette aide permettra d'accueillir 25 premiers entrepreneurs à l'essai et de développer l'offre de services de manière à pouvoir recevoir davantage de porteurs de projets en 2015.

Le crédit de 3 000 € est disponible au BP 2014 - service gestionnaire et utilisateur 211 - chapitre 65 - Fonction 90 - Ligne de crédit 15519

Le Conseil d'Agglomération :

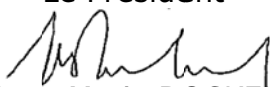
- Décide le versement en 2014 d'une subvention de 3 000 € à l'association HOPLA.
- Autorise le Président ou son représentant à établir et à signer toutes pièces nécessaires.

Pour Extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME  
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 01/10/2014  
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président

  
Jean-Marie BOCKEL



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIÉ CONFORME  
acte exécutoire le 01/10/2014 le  
Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**  
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL  
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Séance du 26 septembre 2014**

68 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)  
Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

**AIRE DE LA THUR/CENTRE DE CREATION ET D'ACTIVITES  
NOUVELLES/CHOIX DU NOUVEAU DELEGATAIRE ET APPROBATION DE LA  
CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC(211/1.2.2/129C)**

Le Centre de Création et d'Activités Nouvelles (CCAN) est une pépinière d'entreprises de 4 034 m<sup>2</sup> constituée de 11 ateliers et de surfaces de bureaux. L'élargissement de la Communauté d'Agglomération en 2004 a permis à cet équipement à vocation économique de venir renforcer l'offre économique de la CAMSA et de Mulhouse Alsace Agglomération aujourd'hui

S'agissant d'un ensemble dont l'animation et la gestion nécessitent une compétence et une expérience professionnelle spécifiques, le conseil d'agglomération a approuvé le principe de délégation de service public en tant que mode d'exploitation du Centre de Création et d'Activités Nouvelles de l'Aire de la Thur lors de la séance du 20 décembre 2013.

Lors de cette séance, le conseil d'agglomération a également désigné les membres de la commission de délégation de service public chargée d'examiner les candidatures et les offres.

Un seul dossier de candidatures a été reçu au terme du délai fixé dans l'avis d'appel public à la concurrence.

Ce candidat est :  
SOGESQUARE  
QUARTIER DES ENTREPRENEURS  
870 rue Denis Papin  
54715 LUDRES

Conformément à la procédure légale, la commission de délégation de service public s'est réunie le 10 mars 2014 pour examiner cette candidature.

Les garanties professionnelles et financières résultant des pièces produites par ce candidat ayant été estimées suffisantes et conformes à la liste des documents figurant dans le règlement de la consultation, la commission a retenu sa candidature et l'a admis à présenter une offre.

La commission a procédé au cours de la même séance à l'ouverture de l'offre et s'est réunie le 18 juin 2014 afin de procéder à l'analyse de cette offre. Elle a émis un avis favorable à l'engagement des négociations avec le candidat.

Après négociations, il s'avère que la société SOGEQUARE présente toutes les conditions financières et techniques pour assurer un service public de qualité exigé par m2A. Par conséquent, il est proposé de désigner cette société pour l'exploitation du Centre de Création et d'Activités Nouvelles de l'Aire de la Thur, pépinière d'entreprises, pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

L'entreprise sera chargée d'une mission générale de gestion et d'animation comprenant en particulier les missions et services suivants :

- mise à disposition des locaux à usages d'ateliers ou bureaux, pour les entreprises résidentes, sans que ces dernières ne puissent revendiquer le statut des baux commerciaux régi par les articles L 145-1 et suivants du code de commerce
- entretien des immeubles mis à disposition ordinairement à la charge du locataire ou de l'occupant
- connaissance du tissu économique local et participation active aux structures de développement permettant de détecter des porteurs de projets
- actions de commercialisation du centre consistant en une prospection, un apport et une génération de projets d'entrepreneurs
- mise à disposition de moyens matériels et de services et optimisation desdits services
- animation du centre propre à favoriser une émulation et une coopération des entreprises implantées.

m2A assurera le contrôle de la mission du délégataire au travers d'un rapport trimestriel et annuel indiquant notamment le taux de remplissage du bâtiment, les actions menées par la société, le plan de financement de l'année suivante.

Dans le cadre de cette délégation, SOGEQUARE va développer les actions de prospection et de développement de partenariats (m2A, CAHR, SERM) pour proposer aux entreprises sortantes des locaux adaptés à leurs besoins.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve le choix de confier la délégation de service public de l'exploitation du CCAN à la SAS SOGEQUARE
- approuve les termes de la convention de délégation de service public
- autorise M. le Président ou son représentant à signer la convention avec la SAS SOGEQUARE.

P.J. :

- Rapport de l'exécutif
- Avis de la commission sur l'offre présentée
- Projet de convention de délégation et ses annexes

Pour Extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME  
DELIBERATION EXECUTOIRE LE  
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)  
Le Président



Jean-Marie BOCKEL

01/10/2014

## **Rapport à la commission de délégation de service public concernant le renouvellement de la délégation de service public du CCAN**

Ce rapport a pour objectif d'éclairer les membres de la commission de délégation de service public dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public du centre de création et d'activités nouvelles de l'Aire de la Thur à Pulversheim au sujet de l'offre déposée par l'entreprise SOGEQUARE SARL, titulaire de l'actuelle Délégation de service public et qui constitue la seule offre présentée

### **1) Rappel des missions**

La m2A confie au délégataire l'exploitation du Centre de Créations et d'Activités Nouvelles de l'Aire de la Thur. Dans le cadre de cette délégation de service public, la Communauté d'agglomération met à la disposition du gestionnaire les locaux du CCAN et des équipements moyennant le versement d'une redevance. Il est rappelé que dans les conventions qui lient le gestionnaire et les entreprises hébergées que les locaux ainsi que les équipements sont propriété de m2A.

Le gestionnaire quant à lui, se rémunérera sur la base des tarifs de location des locaux et des services qu'il propose et acceptés par la collectivité.

Le gestionnaire sera chargé d'une mission générale de gestion et d'animation comprenant en particulier les missions et services suivants :

- Mise à disposition des locaux à usages d'ateliers ou bureaux, pour les entreprises résidentes, sans que ces dernières ne puissent revendiquer le statut des baux commerciaux régi par les articles L 145-1 et suivants du Code de Commerce
- Entretien des immeubles mis à disposition ordinairement à la charge du locataire ou de l'occupant
- Connaissance du tissu économique local et participation active aux structures de développement permettant de détecter des porteurs de projets
- Actions de commercialisation du centre consistant en une prospection, un apport et une génération de projets d'entrepreneurs.
- Mise à disposition de moyens matériels et de services et optimisation desdits services.
- Animation du centre propre à favoriser une émulation et une coopération des entreprises implantées.

### **2) Procédure :**

Lancement le 22 janvier 2014 d'une consultation par Mulhouse Alsace Agglomération pour le renouvellement de la délégation de Service public pour l'animation et la gestion du Centre de Création et d'Activités Nouvelles sis sur l'Aire de la Thur à Pulversheim

La consultation a fait l'objet d'un avis public à la concurrence dans le journal L'ALSACE et la revue l'Usine Nouvelle Le dossier de consultation était consultable et téléchargeable sur la plateforme alsacemarchespublics.eu

Date limite de remise des offres : le 6 mars 2014 à 11 h30

Ouverture des plis le 10 mars 2014 par la Commission DSP CCAN le 10 mars 2014

L'offre sera appréciée selon les critères pondérés suivants tels qu'indiqués dans le règlement de la consultation :

- La qualité du service proposé (20 points)
- L'adéquation des moyens proposés aux objectifs du service (20 points)
- L'intérêt de l'offre sur le plan financier (20 points)

Une seule offre a été remise : il s'agit de celle de la Société SOGEQUARE-QUARTIER DES ENTREPRENEURS

Présentation de la société candidate :

La société SOGEQUARE-QUARTIER DES ENTREPRENEURS est spécialisée, pour le compte de collectivités locales, dans la gestion de centres d'activités dédiés aux très petites et nouvelles entreprises, avec services communs ; pour animer un bassin d'emploi et leur filière économique d'excellence.

Elle a créé en 2010 la marque QUARTIER DES ENTREPRENEURS

### **3) Analyse de l'offre**

L'offre est conforme à ce qu'imposait le règlement de consultation.

Le candidat propose également une variante.

#### **3.1) QUALITE DU SERVICE PROPOSE**

Le cahier des charges impose au candidat des qualités à faire valoir dans le domaine économique et des services à proposer aux entreprises hébergées :

- Connaissance du tissu économique local et participation active aux structures de développement permettant de détecter des porteurs de projets
- Actions de commercialisation du centre consistant en une prospection, un apport et une génération de projets d'entrepreneurs.
- Mise à disposition de moyens matériels et de services et optimisation desdits services.

- Animation du centre propre à favoriser une émulation et une coopération des entreprises implantées.

### **a) Connaissance du tissu local et participation aux structures de développement**

SOGEQUARE présente une bonne connaissance du tissu local et une participation aux structures de développement.

En effet, SOGEQUARE s'est appuyée lors de la précédente délégation sur le service économique de m2A, sur les chambres consulaires de Colmar et Mulhouse, le Technopôle Mulhouse, le CAHR, la SERM pour être reconnu sur les différents territoires comme un acteur professionnel en matière de gestion immobilière à vocation économique. Ces liens lui assurent une bonne connaissance du tissu local et de ses enjeux.

#### **Propositions de SOGEQUARE :**

SOGEQUARE propose de poursuivre le développement des actions suivantes, que le délégataire avait menées dans le cadre de la dernière DSP :

- engagement d'une démarche d'information, en lien avec m2A et son service économique, auprès de chaque mairie membre de l'agglomération ceci afin de présenter le CCAN et le concept de « Quartier des entrepreneurs ».
- développement d'un partenariat actif avec la SERM, afin d'accueillir des nouveaux entrepreneurs ou de les fidéliser sur le territoire à leur sortie de la structure en proposant une offre immobilière variée.
- renforcement des liens avec les acteurs de la création d'entreprises et de l'accompagnement de l'entreprise en création : (Maison du technopôle, le CAHR, Alsace entreprendre, la PFIL, ...)

**Ces actions sont de nature à participer au renforcement des liens entre SOGEQUARE et les acteurs locaux (collectivités, institutions, associations). Les différents partenariats permettront de proposer une offre immobilière aux jeunes entreprises, correspondant à leurs attentes. Mais ils permettront également à m2A de fidéliser les chefs d'entreprises sur son territoire en leur proposant des locaux adaptés lors de leur sortie du CCAN.**

### **b) Actions de commercialisation du centre consistant en une prospection, un apport et une génération de projets d'entrepreneurs.**

De façon générale, la Société SOGEQUARE développe des actions de commercialisation et de communication au travers de divers outils :

- la diffusion de supports de communications tels flyers, plaquettes.



- la mise en place d'un site internet dont l'objectif est de permettre aux locataires de participer à la vie de QE, de mieux connaître ses voisins, leur activité et les synergies possibles avec les activités des uns et des autres au moyen d'un annuaire des entreprises locataires.

Une rubrique *actualités* permet de présenter les nouveaux arrivants, les animations et les actualités concernant les entrepreneurs. Ces informations sont transmises par mail à plus de 1500 contacts deux fois par an. L'objectif est de faire connaître les entrepreneurs hébergés, leurs activités et de faire vivre le réseau QE.

Dans le cadre d'actions nouvelles, Quartier des Entrepreneurs réalisera des vidéos thématiques qui seront diffusées sur le site.

L'objectif poursuivi est d'améliorer la visibilité du site internet, d'augmenter la notoriété de Quartier des Entrepreneurs, de générer des prospects et de mettre en image le quotidien de QE

- organisation de portes ouvertes sur l'ensemble de ses sites.

*De manière spécifique*, SOGEQUARE souhaite poursuivre pour le site de Pulversheim ces actions de communication et les développer dans le cadre du renouvellement de la DSP :

- Réalisation d'une plaquette de présentation, mettant l'accent sur son emplacement stratégique, la diversité de son offre immobilière, la personnalisation de ses services, et ses opportunités de synergie avec les autres entreprises locataires, ainsi que d'un panneau publicitaire destiné à l'identification visuelle des opportunités proposées par le centre.
- diffusion régulière des différents supports de communication dans divers médias locaux ou économiques, et dans divers points d'accueil (m2A, CCI, CMA, CAHR,...)
- insertions dans les pages jaunes (papier, internet)
- entretien d'une relation d'échange d'informations avec les commercialisateurs (SERM, CAHR, Maison du Technopôle, CCI ) afin de promouvoir le CCAN
- travail régulier à l'amélioration du site internet (achat de mots clés pour un référencement optimal du site web, permettant une visibilité de la pépinière d'entreprises)
- participation à des salons de la création et de la reprise d'entreprises organisés par le CCIT 68 tous les ans
- envoi de mailing aux différents prescripteurs de création d'entreprises (experts comptables, avocats)
- animation de la page facebook du CCAN

**Ces actions sont une plus value pour le territoire et contribuent à assurer l'attractivité du CCAN et un bon taux de remplissage des locaux.**

**Un lien avec le service communication de Mulhouse Alsace Agglomération devra être proposé à SOGEQUARE et le recours obligatoire sur tout support – matérialisé ou dématérialisé – du logo m2A.**

**c) Animation du centre propre à favoriser une émulation et une coopération des entreprises implantées.**

Quartier des Entrepreneurs se définit comme un centre d'activités, lieu de vie, d'échanges entre entreprises. Cet aspect se traduit par :

- La mise à disposition d'un espace de détente  
Une des caractéristiques d'un hôtel d'entreprises est la dimension animation. Pour ce faire, Sogequare met à la disposition des locataires un espace détente avec cuisine, machine à café, local photocopie, salle de réunion mutualisée, le tout en vue d'y créer une « vie de quartier ». Cette dimension, outre la convivialité qu'elle suscite, permet la création de réels liens, réseaux et partenariats.
- Une revue de presse sur le site Internet de Quartier des entrepreneurs
- L'organisation régulière de moments conviviaux tels les petits déjeuners ainsi que celle de conférences.
- La facilitation des contacts avec les associations de chefs d'entreprises
- La mise en place d'une démarche de développement durable  
Une démarche développement durable a été également engagée et concerne le tri et le traitement des consommables.

**Le candidat propose la poursuite de ce type d'actions dans le cadre du renouvellement de la DSP**

Tous ces éléments permettent d'indiquer que l'offre déposée par SOGEQUARE correspond aux attentes qu'il est légitime d'avoir concernant l'animation et les services qu'il est souhaitable de proposer dans ce centre.

**Note proposée : 14/20**

**3.2) MOYENS PROPOSES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN SERVICE DE QUALITE**

Pour pouvoir mener à bien ces missions, SOGEQUARE propose des moyens humains et de suivi, ainsi que des services variés.

- 3.2.1-Moyens humains :

Deux salariés à temps partiel dédiés, du lundi au vendredi afin de garantir l'accueil physique et téléphonique aux heures d'ouvertures. Il s'agit des personnes déjà employées à l'heure actuelle par Sogequare.

Une demi-journée en commun est prévue pour la transmission d'informations.

Ces personnes sont encadrées et épaulées au quotidien par la direction de SOGEQUARE

Elles sont chargées de l'accueil physique et téléphonique, de l'encaissement des loyers, de la gestion technique et administrative du bâtiment, de la gestion des contrats et de l'animation du centre en suscitant des synergies entre les entreprises. Leurs missions resteraient inchangées.

Les relations contractuelles s'établissent directement avec la direction de SOGEQUARE

- 3.2.2-Moyens de suivi :

- En application des articles L 1411-3 et R 1411-7 du Code général des collectivités territoriales Sogequare s'engage à fournir à la collectivité un rapport trimestriel ainsi qu'un compte rendu annuel permettant notamment de suivre le taux d'occupation, la liste des entreprises hébergées, l'évolution des effectifs salariés sur le site, la gestion des conventions d'occupation, le compte rendu financier des redevances, le compte rendu technique les actions de prospection et de communication, les préconisations et suivis de chantier.
- Mise en place d'une démarche de qualité pour s'assurer du paiement des loyers, des charges locatives et des services : recherche des difficultés de paiement, accompagnement de l'entreprise.
- Établissement d'un tableau de bord permettant de suivre des prospects ainsi que les fournisseurs

- 3.2.3-Services proposés

SOGEQUARE développe des services traditionnels mais également des services plus spécifiques qu'il se propose de mettre à disposition s'il est retenu.

Services traditionnels :

- |                                  |                                       |
|----------------------------------|---------------------------------------|
| ✓ Accueil physique et téléphonie | ✓ Négociation de prestations externes |
| ✓ Service courrier               | ✓ Saisie comptable                    |
| ✓ Secrétariat                    | ✓ Saisie des fiches de paie           |
| ✓ Bureautique                    | ✓ Traduction de document              |
| ✓ Groupement d'achats            |                                       |
| ✓ Entretien des locaux           |                                       |

Services spécifiques liés au réseau « du quartier des entrepreneurs »

- ✓ Assistance marketing, commerciale et mise en relation entrepreneurs
- ✓ Ingénierie financière et recherche d'investisseurs (business angels) en cohésion avec les acteurs locaux
- ✓ Plateforme internet : mise en réseau et routage permettant des connexions limitées dans le cas d'un accès ADSL /SDSL

**Ces services, que le candidat s'engage à proposer aux entreprises hébergées, font du CCAN une pépinière d'entreprises et sont un élément déterminant pour le choix du candidat. SOGEQUARE a d'ores et déjà développé ces services et s'engage à les développer pour la nouvelle délégation de service public.**

**NOTE :14/20**

### **3/ Approche financière**

a) Concernant les comptes de la SARL SOGEQUARE :

Au 31.12.2012 :

-Résultat net positif : 74 K€ (+88 % /2011 dus essentiellement à des produits exceptionnels

-Résultat d'exploitation : -173 K€ suite à une baisse des produits et à une augmentation des charges (+26 K€ en 2011)

-Montant de la trésorerie disponible : + 179K€ (+65 K€ en 2011)

-Montant des capitaux propres de la société fin 2012 : 147 K€ (+74 K€/2011)

b) Concernant les budgets 2014-2019 relatifs à la DSP CCAN :

• Selon le cahier des charges, la DSP est conclue pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, soit jusqu'au 31 décembre 2020. L'offre du candidat présente donc une incohérence puisqu'il a fourni les budgets pour la période 2014 à 2019. (avec évolution, à partir de 2015 de 2% / an de chaque poste) au lieu de 2015 à 2020.

- Concernant les charges du budget 2014-2019 (cf annexe 1 )

• Montant des charges 2014 : 201 070 € (+ 7.77 % / 2012 , puis de 2 % / an à partir de 2015) :

- Les frais de personnel (+0.32 %/2012) et la redevance versée à m2A sont (-15.98%) sont les principales charges du budget

- Le candidat a introduit deux nouvelles dépenses par rapport 2012 (annonces et insertions + provisions pour clients douteux)
- Augmentation sensible des frais de téléphoniques (+13.4 %) et des frais de services bancaires (+241 %)
- En ce qui concerne la redevance :

SOGEQUARE propose un montant de 48 000 €, sur la base d'un taux d'occupation des locaux de 100 %.

Ce montant correspond à 51 000 moins 3000 € de frais financiers liés au dépôt de garantie de 50 000 €. Lors de la précédente DSP celle-ci avait été négociée à 55 000 € (avec un dépôt de garantie de 10 000 €)

Dans ce cas la présente offre est inférieure de 7 000 € / an à taux plein.

Pour 2014, le budget prévoit un taux d'occupation de 73.9 % soit un loyer de 35 500 € en diminution de 15.98 % par rapport à 2012 avec un taux d'occupation en 2012 de 76.8 %. ( voir proposition de variante)

- Par ailleurs SOGEQUARE souhaite que la redevance soit indexée annuellement au 1<sup>er</sup> janvier sur l'indice du coût de la construction. Toutefois cet indice semble évoluer à la baisse depuis 2013 .
- Le candidat souhaiterait également payer la redevance annuellement à terme échu, soit le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice suivant alors que le cahier des charges prévoit quatre échéances trimestrielles en cours d'année

Enfin en ce qui concerne en particulier le taux d'occupation, la SARL avait budgété en 2009 (DSP précédente) un taux d'occupation de 95 %. En 2013 ce taux s'élevait en moyenne à 73.8 % contre 76.8% en 2012 et 90.1% en 2011. Le taux d'occupation budgété en moyenne pour la DSP est de 73.9 % et est donc proche de celui constaté en 2013. A noter que dans le cas où le candidat réaliserait un meilleur remplissage que celui prévu, la redevance perçue par m2A serait supérieure puisque la variante proposée par le candidat consiste en le paiement d'une redevance en fonction du taux de remplissage.

- Concernant les produits du budget 2014-20019 :

- Montant des produits 2014 : 211 450 € (-2.14 % / par rapport aux produits du compte de résultat 2012, Ils sont principalement composés des redevances locatives pour 198 000 €,(-2 % par rapport à 2012).

- Le candidat propose également une modulation des tarifs en fonction de la durée de la location (majoration si la location est inférieure à 12 mois et réduction si elle est supérieure à 24 mois et création d'un tarif créateur préférentiel durant 6 mois sur un contrat de 24)

c) Concernant le résultat :

Les budgets du candidat sont équilibrés avec un résultat excédentaire d'environ 10 000 à 11 000 € / an (+ 29 506 € en 2012).

- Par ailleurs, en cas de non réalisation des deux nouvelles charges incluses aux budgets (provision client et annonces cf. point sur les charges ci-dessus), les résultats budgétés se verraient augmentés, pour passer de 10 400 €/an à 27 400 € / an à minima..

e) Concernant la variante proposée par le candidat :

Le candidat a proposé une variante de l'offre sans dépôt de garantie avec un dépôt de garantie équivalent à l'ancienne DSP, soit 10 000 € (au lieu de 50 000 € indiqués dans le cahier des charges). Aucun frais financiers ne serait alors déduit de la base de calcul de la redevance : elle s'élèverait à 51 000 € HT X le taux de remplissage (soit 3 000 € de plus que dans l'offre de base, mais encore 4 000 € de moins que la redevance contractualisée dans la DSP actuelle)

f) Sur les tarifs de location des bureaux et ateliers

SOGEQUARE propose trois tarifs

- Un tarif bureau : 110.04€ m2/an hors taxes et hors charges
- Un tarif petit atelier 64.68€ m2/an hors taxes et hors charges
- Un tarif grand atelier : 60.24€ m2/an hors taxes et hors charges Les tarifs proposés correspondent au prix du marché immobilier.

SOGEQUARE prévoit de maintenir pour les clients actuels les tarifs en vigueur, ce aux mêmes conditions

Afin de promouvoir la création d'entreprises SOGEQUARE souhaite instaurer un tarif créateur pendant 6 mois pour toutes les surfaces mises en location avec engagement de 24 mois renouvelable par année avec un préavis de 6 mois

Les tarifs de location proposés par SOGEQUARE sont conformes au prix du marché

**La Société SOGEQUARE présente une situation financière saine, à la condition toutefois que le déficit d'exploitation de 173 K€ en 2012 reste exceptionnel.**

**Dans le cas contraire, sa structure financière (147 K€ de capitaux propres) ne lui permettrait pas de supporter un déficit de cet ampleur. Il est donc impératif qu'elle parvienne à nouveau à équilibrer son cycle d'exploitation. A l'exception des points soulevés ci-dessus, les budgets semblent cohérents.**

**Note :12/20**

**L'offre obtient la note totale de: 13.3 /20 sur les trois critères d'analyse.**

## Conclusion

L'offre déposée par SOGEQUARE correspond à ce que la collectivité attend d'un prestataire auquel elle souhaite confier la gestion et l'animation d'un équipement tel que le CCAN.

Les actions proposées et les moyens pour les mettre en œuvre sont de nature à optimiser l'attractivité de la pépinière d'entreprises et par là celle du territoire de m2A dans le cadre de sa stratégie économique. Ils constituent le point fort de l'offre.

Par contre l'important déficit d'exploitation de la Société en 2012 en est le point faible.

Celui-ci doit rester exceptionnel pour que la société parvienne à rééquilibrer son cycle d'exploitation.

Au regard de l'analyse de l'offre, la Commission préconise l'ouverture de négociations par le Président ou son représentant avec le candidat SOGEQUARE.

A cette fin, il est proposé de solliciter les éléments ou précisions complémentaires suivants du candidat :

- Concernant les actions de promotion qu'il compte mener : préciser les nouveautés par rapport à la précédente DSP

- Concernant les aspects financiers :

**Il conviendra de lui demander :**

- les raisons d'un compte d'exploitation déficitaire en 2012, s'il s'agit d'une année exceptionnelle ? Quelles sont les perspectives ?
- la production des budgets correspondants à la durée de la future DSP : 2015-2021 (budgets produits : 2014-2020)
- des explications quant à l'introduction de nouvelles dépenses (dépenses d'insertion et provisions pour créances douteuses)
- de même en ce qui concerne l'augmentation des frais de téléphonie et des frais bancaires
- sur la redevance : quelles sont les justifications d'une baisse de la redevance de l'ordre de 7 % (55 000 € sur la base d'un taux d'occupation de 100 %)
- **Des explications sur les diminutions tarifaires :** Si l'on compare les prix au m2 / an pratiqués en 2012 et 2013 à ceux qui seront pratiqués durant la nouvelle DSP (en prenant pour hypothèse la grille tarifaire) on constate une évolution moyenne des prix au m2/ an à la baisse, qu'il s'agisse des bureaux des petits ateliers) ou bien des grands ateliers  
En ce qui concerne les modulations tarifaires que propose le candidat en fonction de la durée de location, quelle est la méthode de calcul retenue

**Autres points à aborder :**

- Variante proposée : Nécessité de maintenir une part fixe liée à la valeur locative du bâtiment.
- Paiement de la redevance à terme échu (souhaité par le candidat) ou par versements trimestriels comme c'est le cas dans le contrat en cours
- Indexation annuelle au 1<sup>er</sup> janvier de la redevance sur l'indice du coût de la construction souhaitée par le candidat (cet indice semble évoluer à la baisse)

**Annexes :**

Annexe 1 : comparaison des budgets 2014 à 2019 avec le compte de résultat 2012

Annexe 2 : évolution du prix au m2/an



## Annexe 1 : Comparaison des budgets 2014 à 2019 avec le compte de résultat 2012

NOTA : la DSP est conclue pour 6 années à compter du 1er janvier 2015, soit jusqu'au 31/12/2020. L'offre du candidat présente donc une incohérence puisqu'il a fourni des budgets de 2014 à 2019 au lieu de 2015 à 2020.

Comptes 2012	DSP précédente Budget 2014	Nouvelle DSP						Evolution 2012/2014		Evolution 2015/2016	Evolution 2016/2017	Evolution 2017/2018	Evolution 2018/2019
		Budget 2015	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019	En €	En %					
<b>Dépenses</b>													
Fournitures et petits équipements	3 713,08	3 978,00	4 057,56	4 138,71	4 221,49	4 305,92	186,92	5,03%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	
Fournitures de bureau	1 955,04	2 040,00	2 080,80	2 122,42	2 164,86	2 208,16	44,96	2,30%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	
Loyer m2A	42 251,00	35 500,00	36 934,20	37 672,88	38 426,34	39 194,87	-6 751,00	-15,98%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	
Maintenance informatique	3 917,21	4 000,00	4 080,00	4 161,60	4 244,83	4 329,73	4 416,32	2,11%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	
Assurances	1 234,25	1 350,00	1 377,00	1 404,54	1 432,63	1 461,28	1 490,51	9,38%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	
Annonces et insertions	0,00	1 500,00	1 530,00	1 591,81	1 623,65	1 656,12	1 500,00	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	
Honoraires	26 273,27	27 000,00	27 540,00	28 090,80	28 652,62	29 225,67	29 810,18	2,77%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	
Doc et Sup Pub	5 870,59	5 900,00	6 018,00	6 138,36	6 261,13	6 386,35	29,41	0,50%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	
Cadeaux clientèle	130,27	150,00	153,00	156,06	159,18	162,36	165,61	15,15%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	
Frais de déplacement	2 976,10	3 000,00	3 060,00	3 121,20	3 183,62	3 247,30	23,90	0,80%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	
Réception	444,14	800,00	816,00	832,32	848,97	865,95	883,26	80,12%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	
Frais postaux	2 384,84	2 750,00	2 805,00	2 861,10	2 918,32	2 976,69	3 036,22	15,31%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	
Frais téléphoniques	8 049,90	9 130,00	9 312,60	9 498,85	9 688,83	9 882,61	10 080,26	13,42%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	
Services bancaires	996,31	3 400,00	3 488,00	3 608,11	3 680,27	3 753,87	2 403,69	241,26%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	
Impôts et taxes	949,00	1 000,00	1 020,00	1 040,40	1 061,21	1 082,43	51,00	5,37%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	
Salaires	48 373,83	48 500,00	49 470,00	50 459,40	51 468,59	52 497,96	53 547,92	0,26%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	
Charges sociales	16 235,87	16 490,00	16 819,80	17 156,20	17 499,32	17 849,31	18 206,29	1,57%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	
CP et Charges sur CP	2 762,34	2 599,60	2 651,59	2 704,62	2 758,72	2 813,89	2 870,17	-5,89%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	
Personnel extérieur à l'entreprise	2 892,37	1 500,00	1 530,00	1 591,81	1 623,65	1 656,12	-1 392,37	-48,14%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	
Provision client douteux	0,00	15 500,00	15 810,00	16 126,20	16 448,72	16 777,70	17 113,25		2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	
Frais de siège	15 154,93	15 100,00	15 402,00	15 710,04	16 024,24	16 344,73	-54,93	-0,36%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	
	<b>186 564,34</b>	<b>201 069,60</b>	<b>205 090,99</b>	<b>209 192,81</b>	<b>213 376,67</b>	<b>217 644,22</b>	<b>14 505,26</b>	<b>7,77%</b>	<b>2,00%</b>	<b>2,00%</b>	<b>2,00%</b>	<b>2,00%</b>	
<b>Recettes</b>													
Redevance locative bureau	42 883,52	43 000,00	43 860,00	44 737,20	45 631,94	46 544,58	47 475,47	0,27%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	
Redevances locative cellule	159 125,03	155 000,00	158 100,00	161 262,00	164 487,24	167 776,98	171 132,52	-2,59%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	
Redevance locative à la journée	108,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-100,00%					
Services photocopies	280,66	150,00	153,00	156,06	159,18	162,36	165,61	-46,55%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	
Permanence téléphon., serv. courrier	2 794,60	2 800,00	2 856,00	2 913,12	2 971,38	3 030,81	3 091,43	0,19%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	
Services téléphonie	10 878,63	10 500,00	10 710,00	10 924,20	11 142,68	11 365,54	11 592,85	-3,48%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	
	<b>216 070,44</b>	<b>211 450,00</b>	<b>215 679,00</b>	<b>219 992,58</b>	<b>224 392,42</b>	<b>228 880,27</b>	<b>-4 620,44</b>	<b>-2,14%</b>	<b>2,00%</b>	<b>2,00%</b>	<b>2,00%</b>	<b>2,00%</b>	
<b>Résultat</b>	<b>29 506,10</b>	<b>10 380,40</b>	<b>10 588,01</b>	<b>10 799,77</b>	<b>11 015,75</b>	<b>11 236,05</b>	<b>-19 125,70</b>	<b>-64,82%</b>	<b>2,00%</b>	<b>2,00%</b>	<b>2,00%</b>	<b>2,00%</b>	

Remarque : il est à noter que le budget 2014 est comparé avec l'année 2012, soit une évolution sur 2 ans.

## Annexe 2 : Evolution du prix au m<sup>2</sup> / an

Prix HT et hors charges	Selon l'offre : Prix au m <sup>2</sup> / an pour engagement d'un an	Selon rapport 2012 : Prix au m <sup>2</sup> / an	Ecart offre / 2012	Selon rapport 2013 : Prix au m <sup>2</sup> / an	Ecart offre / 2013
Tarif bureau	110,04 €	110,76 €	-0,72 €	112,41 €	-2,37 €
Tarif créateur	110,04 €	110,76 €	-0,72 €	112,41 €	-2,37 €
Tarif petit atelier	64,68 €	65,16 €	-0,48 €	66,09 €	-1,41 €
Tarif grand atelier	60,24 €	60,72 €	-0,48 €	61,65 €	-1,41 €

	Selon offre			Selon rapport annuel 2012				Selon rapport annuel 2013			
	Surface	Redevance mensuelle théorique	Px m <sup>2</sup> /an	Surface	Redevance mensuelle	Px m <sup>2</sup> /an	Evolution offre / 2012 du px m <sup>2</sup> /an	Surface	Redevance mensuelle	Px m <sup>2</sup> /an	Evolution offre / 2013 du px m <sup>2</sup> /an
Bureau accueil	36,35			36,35	0,00	0,00		36,35	0,00	0,00	
Bureau Créateur 1	15,69	143,88	110,04	15,69	144,82	110,76	-0,65%	15,69	147,02	112,44	-2,14%
Bureau Créateur 2	15,85	145,34	110,04	15,85	146,30	110,76	-0,65%	15,85	148,48	112,41	-2,11%
Bureau Créateur 3	15,85	145,34	110,04	15,85	146,30	110,76	-0,65%	15,85	148,48	112,41	-2,11%
Bureau Créateur 4	15,85	145,34	110,04	15,85	146,30	110,76	-0,65%	15,85	148,48	112,41	-2,11%
Bureau Créateur 5	22,19	203,48	110,04	22,19	204,81	110,76	-0,65%	22,19	207,86	112,41	-2,11%
Bureau Créateur 6	21,96	201,37	110,04	21,96	202,69	110,76	-0,65%	21,96	205,71	112,41	-2,11%
Salle de réunion	45,53	417,51	110,04	45,53	420,24	110,76	-0,65%	45,53	426,62	112,44	-2,14%
Bureau n°1	22,95	210,45	110,04	22,95	211,83	110,76	-0,65%	22,95	214,99	112,41	-2,11%
Bureau n°2	22,95	210,45	110,04	22,95	211,83	110,76	-0,65%	22,95	214,99	112,41	-2,11%
Bureau n°3	23,19	212,65	110,04	23,19	214,04	110,76	-0,65%	23,19	217,23	112,41	-2,11%
Bureau n°4	23,19	212,65	110,04	23,19	214,04	110,76	-0,65%	23,19	217,23	112,41	-2,11%
Bureau n°5	23,19	212,65	110,04	23,19	214,04	110,76	-0,65%	23,19	217,23	112,41	-2,11%
Bureau n°6	23,19	212,65	110,04	23,19	214,04	110,76	-0,65%	23,19	217,23	112,41	-2,11%
Bureau n°7	22,95	210,45	110,04	22,95	211,83	110,76	-0,65%	22,95	214,99	112,41	-2,11%
Bureau n°8	22,95	210,45	110,04	22,95	211,83	110,76	-0,65%	22,95	214,99	112,41	-2,11%
Bureau n°9	23,19	212,65	110,04	23,19	214,04	110,76	-0,65%	23,19	217,23	112,41	-2,11%
Bureau n°10	23,19	212,65	110,04	23,19	214,04	110,76	-0,65%	23,19	217,23	112,41	-2,11%
Bureau n°11	23,19	212,65	110,04	23,19	214,04	110,76	-0,65%	23,19	217,23	112,41	-2,11%
Bureau n°12	23,19	212,65	110,04	23,19	214,04	110,76	-0,65%	23,19	217,23	112,41	-2,11%
Bureau n°13	22,95	210,45	110,04	22,95	211,83	110,76	-0,65%	22,95	214,88	112,36	-2,06%
	<b>453,19</b>	<b>4 155,75</b>	<b>110,04</b>	<b>453,19</b>	<b>4 182,93</b>	<b>110,76</b>	<b>-0,65%</b>	<b>453,19</b>	<b>4 245,33</b>	<b>112,41</b>	<b>-2,11%</b>
Petit atelier 1	144,40	778,32	64,68	144,40	784,09	65,16	-0,74%	144,40	795,30	66,09	-2,14%
Petit atelier 2	144,40	778,32	64,68	144,40	784,09	65,16	-0,74%	144,40	795,30	66,09	-2,14%
Petit atelier 3	146,60	790,17	64,68	146,60	796,04	65,16	-0,74%	146,60	807,44	66,09	-2,14%
Petit atelier 4	145,00	781,55	64,68	145,00	787,35	65,16	-0,74%	145,00	798,61	66,09	-2,14%
Petit atelier 5	143,20	771,85	64,68	143,20	777,58	65,16	-0,74%	143,20	788,71	66,09	-2,14%
Petit atelier 6	140,10	755,14	64,68	140,10	760,74	65,16	-0,74%	140,10	771,63	66,09	-2,14%
	<b>863,70</b>	<b>4 655,34</b>	<b>64,68</b>	<b>863,70</b>	<b>4 689,89</b>	<b>65,16</b>	<b>-0,74%</b>	<b>863,70</b>	<b>4 756,99</b>	<b>66,09</b>	<b>-2,14%</b>
Grand atelier 1	487,14	2 445,44	60,24	487,14	2 464,93	60,72	-0,79%	487,14	2 502,72	61,65	-2,29%
Grand atelier 2	498,74	2 503,67	60,24	498,74	2 523,62	60,72	-0,79%	498,74	2 562,29	61,65	-2,29%
Grand atelier 3	498,74	2 503,67	60,24	498,74	2 523,62	60,72	-0,79%	498,74	2 562,29	61,65	-2,29%
Grand atelier 4	498,74	2 503,67	60,24	498,74	2 523,62	60,72	-0,79%	498,74	2 562,29	61,65	-2,29%
Grand atelier 5	498,74	2 503,67	60,24	498,74	2 523,62	60,72	-0,79%	498,74	2 562,29	61,65	-2,29%
	<b>2 482,10</b>	<b>12 460,14</b>	<b>60,24</b>	<b>2 482,10</b>	<b>12 559,41</b>	<b>60,72</b>	<b>-0,79%</b>	<b>2 482,10</b>	<b>12 751,88</b>	<b>61,65</b>	<b>-2,29%</b>

## **Délégation de service public pour l'exploitation du Centre de Création et d'Activités Nouvelles (CCAN)**

### Rapport de l'exécutif

#### 1- Historique de la procédure

Par délibération en date du 20 décembre 2013, le Conseil d'Agglomération a approuvé le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du Centre de création et d'activités nouvelles de Pulversheim.

Conformément aux articles L 1411-1 et suivants du CGCT, une procédure de mise en concurrence a été engagée.

Suite à la publication du dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation <http://alsacemarchespublics> le 22 janvier 2014, à l'avis paru dans le journal l'Alsace du 26 janvier 2014 et dans la revue « l'Usine Nouvelle » en date du 23 janvier 2014, un seul dossier contenant une candidature et une offre a été remis avant la date limite du 6 mars 2014 à 11h30.

La commission de délégation de service public s'est réunie le 10 mars 2014 en vue d'examiner le dossier de candidature remis par le candidat suivant :

SOGEQUARE SAS  
QUARTIER DES ENTREPRENEURS  
870 rue Denis Papin  
54715 LUDRES

Sa candidature ayant été retenue, il a été procédé au cours de la même séance à l'ouverture de l'offre.

Les pièces produites par le candidat ont été estimées conformes à la liste des documents figurant dans le règlement de la consultation.

La commission s'est réunie le 18 juin 2014 pour examiner l'offre et émettre un avis.

## 2. L'analyse de l'offre

-approche qualitative

Le candidat a accepté la totalité des prescriptions du cahier des charges. Il présente toutes les garanties professionnelles (juridiques, matérielles, et personnelles) pour assurer un service public de qualité.

-approche financière

Le budget prévisionnel de l'exploitation du CCAN affiche des comptes équilibrés avec un produit de 215 679.00 € et des charges d'exploitation de 205 090.99 €, soit un résultat de 10 588,01 € pour 2015 en progression de 2 % par année sur la durée de la convention

-l'avis de la commission

La commission a, dans sa séance du 18 juin 2014 a émis un avis favorable en vue de l'engagement de négociations avec le candidat.

## 3. La phase de la négociation

Le président de la commission a souhaité, dans le cadre de la négociation qui s'est engagée avec SOGEQUARE, éclaircir plusieurs points d'ordre juridique, économique et financier et négocier sur le montant de la redevance.

- Sur les éléments juridiques et comptables:

Les articles L1411-3 et R 1411-7 du CGCT imposent aux candidats la transmission à la collectivité d'informations complètes relatives aux aspects financiers et patrimoniaux. SOGEQUARE s'est engagé à transmettre ces éléments.

- Sur les éléments financiers :

Il a été demandé à la société SOGEQUARE de fournir des éclaircissements sur le résultat d'exploitation 2012. Celui-ci accusait un résultat négatif de 173 K€.

SOGEQUARE a apporté les explications souhaitées.

La Société a également fourni les budgets prévisionnels pour la période 2015-20120.

Elle a également apporté les réponses concernant les charges et l'intégration dans les budgets de nouvelles dépenses.

- Sur la redevance d'occupation du domaine public

Concernant le montant de la redevance d'occupation du domaine public, SOGEQUARE proposait un montant de 51 000 € HT pour un taux d'occupation de 100 %.

Suite aux négociations, il a été convenu entre les parties d'augmenter le montant de la redevance à 57 640 € HT/an pour un taux d'occupation de 100 %, sans clause d'indexation. La collectivité s'engage en contrepartie de prendre en charge le renouvellement de l'autocom de la pépinière, si l'état de celui-ci nécessitait d'être renouvelé pendant la durée du contrat.

#### 4. les motifs du choix du candidat retenu.

Il résulte du règlement de la consultation que le candidat retenu doit présenter les meilleures garanties possibles, à savoir :

- Capacité du candidat à assurer une mission générale de gestion et d'animation du CCAN comprenant en partie les missions et services suivants :
- Mise à disposition des locaux à usages d'ateliers ou bureaux, pour les entreprises résidentes, sans que ces dernières ne puissent revendiquer le statut des baux commerciaux régi par les articles L 145-1 et suivants du Code de Commerce
- Entretien des immeubles mis à disposition ordinairement à la charge du locataire ou de l'occupant
- Connaissance du tissu économique local et participation active aux structures de développement permettant de détecter des porteurs de projets
- Actions de commercialisation du centre consistant en une prospection, un apport et une génération de projets d'entrepreneurs.
- Mise à disposition de moyens matériels et de services et optimisation desdits services.
- Animation du centre propre à favoriser une émulation et une coopération des entreprises implantées.

Les prestations fournies par le candidat sont de nature à développer et à améliorer le service public notamment en ce qui concerne les points suivants :

- L'animation et la gestion de la pépinière
- L'entretien des locaux
- Les actions de commercialisation du centre

-La mise en réseau des entreprises au sein du centre et à l'extérieur via le réseau du Quartier des entrepreneurs

-L'offre de services adaptés aux entreprises

Les moyens matériels et humains affectés par le candidat à l'exploitation du service, permettent d'assurer une exploitation optimale du CCAN et garantissent l'exécution des missions mis à sa charge.

#### 5- L'économie générale du contrat

Le délégataire exploite à ses risques et périls le service public de gestion et d'animation du CCABN de m2A pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

A cette fin, il dispose de locaux adaptés à cette activité d'une surface de 4034 m<sup>2</sup> répartis comme suit :

- bureau équipé (téléphonie, mobilier) réservé à l'usage de la collectivité qui pourra après information de l'exploitant le mettre à disposition de tiers. Aucun loyer ne pourra être demandé pour cette occupation
- 865 m<sup>2</sup> à usage de petits ateliers
- 2 500 m<sup>2</sup> à usage de grands ateliers
- 555 m<sup>2</sup> à usage de bureaux
- des surfaces communes : administration, (locaux communs, sanitaires, salle de réunion, etc...)
- et des services communs (accès haut débit).

En contrepartie de la mise à disposition des biens par m2A, SOGEQUARE verse à la collectivité une redevance de 57 640 € HT sur la base d'un taux d'occupation de 100 %, payable trimestriellement, sans clause d'indexation.

La rémunération du délégataire est assurée par les loyers auprès des entreprises hébergées sur la base des tarifs figurant dans la convention et conformes aux prix du marché.

Le délégataire prend en charge le risque d'impayés.

Pour le Président

L'Assesseur

  
Francis DUSSOURD



MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

**Centre de Création  
et d'Activités  
Nouvelles  
de l'Aire de la Thur**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

**CONVENTION D'AFFERMAGE**

## **ENTRE LES SOUSSIGNES :**

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION,

Etablissement de coopération intercommunale ayant son siège au :

2 rue Pierre et Marie Curie

BP 90019

68948 Mulhouse Cedex 9

Représentée par M. Antoine HOME, Vice-Président en application de la délibération du Conseil d'Agglomération du 26 septembre 2014

Ci-après désignée « m2A » ou « le délégant »

D'une part

## **ET**

La société SOGEQUARE SAS

Société par actions simplifiées au capital de 56 250 € ayant son siège à l'Aéropôle Sud Lorraine- Centre d'Activités 88500 JUVAINCOURT

Présidée par la SARL AURIGA, elle-même représentée par son gérant M. Sylvain BAUDOIN, gérant, en application de l'acte constitutif de la société

Ci-après désignée « SOGEQUARE » ou « le délégataire »

D'autre part



# SOMMAIRE

## PREAMBULE

### CHAPITRE 1 : CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC

ARTICLE 1 : Objet et étendue de la délégation	4
ARTICLE 2 : Durée de la délégation	5
ARTICLE 3 : Dispositions financières générales	5
ARTICLE 4 : Contrôle et suivi de la mission du délégataire	5
ARTICLE 5 : Fixation et évolution des tarifs	7
5.1 Tarif des locations	7
5.2 Tarif des services	8
5.3 Révision des tarifs	10
ARTICLE 6 : Modification de l'équilibre économique du contrat	11
ARTICLE 7 : Animation du site	11
ARTICLE 8 : Personnel affecté au service	12
ARTICLE 9 : Cession et subdélégation du contrat	13

### CHAPITRE 2 : LES BIENS AFFECTES PAR LA COLLECTIVITE AU SERVICE

ARTICLE 10 : Descriptif des biens	13
10.1. CCAN	10
10.2. Espaces extérieurs	11
ARTICLE 11 : Conditions de la mise à disposition des biens	11
11.1. CCAN – Biens immobiliers	14
11.2. CCAN – Biens mobiliers	18
11.3. CCAN – Redevance due à la collectivité	18
ARTICLE 12 Reprise des contrats en cours	18

### CHAPITRE 3 : SANCTIONS , LITIGES ET FIN DU CONTRAT

- ARTICLE 13 : Sanctions et litiges	19
13.1 Sanctions	19
13.2 Litiges	20
- ARTICLE 14 : Fin du contrat de délégation de service public	20
14.1 Dispositions générales	20
14.2 Résiliation par la collectivité	21
14.3 Résiliation par le délégataire	21

## **ANNEXES**

## **PREAMBULE**

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences et pour contribuer au redéploiement économique, Mulhouse Alsace Agglomération s'est engagée dans une politique dynamique visant à faciliter la création, et l'implantation d'entreprises nouvelles.

Le Centre de Créations et d'Activités nouvelles (CCAN) est une pépinière d'entreprises d'une superficie de 4034 m2 sise sur l'Aire de la Thur à Pulversheim.

S'agissant d'un ensemble dont l'animation et la gestion nécessitent une compétence et une expérience professionnelle spécifiques, le Conseil d'Agglomération a, par délibération du 20 décembre 2013, approuvé le principe de la délégation de service public en tant que mode d'exploitation du Centre de Créations et d'Activités Nouvelles.

Par délibération du 26 septembre 2014, il a décidé de confier, par délégation de service public sous forme d'affermage, l'exploitation du CCAN à la SAS SOGEQUARE, selon les modalités définies par la présente convention.

## **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT**

### **CHAPITRE 1 : CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC**

#### **ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA DELEGATION**

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) confie au délégataire l'exploitation du Centre de Créations et d'Activités Nouvelles de l'Aire de la Thur.

Dans ce cadre, il est chargé d'une mission générale de gestion et d'animation comprenant en particulier les missions et services suivants :

- Mise à disposition des locaux à usages d'ateliers ou bureaux, pour les entreprises résidentes, sans que ces dernières ne puissent revendiquer le statut des baux commerciaux régi par les articles L 145-1 et suivants du Code de Commerce
- Entretien des immeubles mis à disposition ordinairement à la charge du locataire ou de l'occupant
- Connaissance du tissu économique local et participation active aux structures de développement permettant de détecter des porteurs de projets
- Actions de commercialisation du centre consistant en une prospection, un apport et une génération de projets d'entrepreneurs.
- Mise à disposition de moyens matériels et de services et optimisation desdits services.
- Animation du centre propre à favoriser une émulation et une coopération des entreprises implantées.

## ARTICLE 2 : DUREE DE LA DELEGATION

La durée de la délégation est fixée à six années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, sous réserve de la signature du contrat d'affermage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité.

## ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES GENERALES

Le délégataire exploitera le service délégué à ses risques et périls. Il se rémunérera essentiellement auprès des usagers par l'encaissement des loyers et par la facturation des prestations qu'il offrira.

En contrepartie de la mise à disposition des locaux et matériels apportés par la collectivité, le délégataire sera tenu d'acquitter une redevance annuelle.

Le délégataire sera tenu de constituer un cautionnement d'un montant de 10 000 €, sauf s'il fournit une caution personnelle et solidaire ou une garantie bancaire du même montant ayant le même objet et obéissant aux mêmes règles de reconstitution que le cautionnement.

Sur ce cautionnement, seront prélevées :

- les sommes dues par le délégataire à m2A en application du contrat et qu'il ne lui aurait pas versées, notamment les pénalités prévues à l'article 13.1.
- les dépenses faites par m2A pour assurer la continuité du service en cas de mise en régie provisoire prévue à l'article 13.1.2 du présent cahier des charges ou pour remettre en état, du fait de la carence du délégataire, les biens immobiliers et mobiliers mis à sa disposition dans le cadre du contrat

Chaque fois qu'une somme quelconque aura été prélevée sur le cautionnement, le délégataire devra la compléter dans un délai d'un mois.

La non-reconstitution du cautionnement, après mise en demeure avec accusé de réception, restée sans effet pendant un mois, ouvrira droit pour m2A à procéder à une résiliation sans indemnité dans les conditions fixées à l'article 14.2.

## ARTICLE 4 : CONTROLE ET SUIVI DE LA MISSION DU DELEGATAIRE

Le suivi des missions confiées au délégataire sera assuré de la manière suivante :

- Elaboration d'un état trimestriel des occupations – entrées, sorties, suivi, etc...
- Elaboration d'un compte annuel de gestion locative comprenant toutes pièces justificatives quant aux charges et à leur ventilation
- Elaboration d'un plan prévisionnel financier pour l'année suivante, détaillé et commenté
- Transmission à la collectivité, avant le 1<sup>er</sup> juin de chaque année, d'un rapport annuel d'activité comprenant notamment, conformément aux dispositions des articles L 1411-3 et R 1411-7 du Code général des collectivités territoriales les éléments suivants :



- **les données comptables suivantes :**

- le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours
- une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre, sauf modification exceptionnelle et dûment motivée
- un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat
- un compte rendu de la situation des biens mobiliers et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité
- un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué
- un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles
- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué
- les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

L'analyse de la qualité du service sera appréciée au regard de ces indicateurs.

- une annexe comprenant un compte rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation :

Au titre du compte rendu financier, seront indiqués :

- en dépenses : le détail par nature de dépenses (*personnel, fonctionnement, entretien,...*) et leur évolution par rapport à l'exercice antérieur
- en recettes : le détail des recettes de l'exploitation selon le type de tarification et le redevable ainsi que toute recette d'activités annexes, et leur évolution par rapport à l'exercice antérieur

L'autorité délégante a le droit de contrôler les renseignements fournis par le délégataire de quelque nature qu'ils soient.

A cet effet, elle peut procéder sur place et sur pièces à toutes vérifications utiles pour s'assurer que la mission est accomplie conformément aux conditions du contrat la liant au délégataire. Elle peut prendre connaissance sur place de tout document technique, comptable ou autre.



## ARTICLE 5 : FIXATION ET EVOLUTION DES TARIFS

Les prestations sont facturées en application des tarifs suivants :

### - 5.1 Tarif des locations

TARIF BUREAU	110.04 €
TARIF PETIT ATELIER	64.68 €
TARIF GRAND ATELIER	60.24 €
TARIF Créateur	

Ces prix s'entendent hors taxes et hors charges au m2/an, pour un engagement d'un an (renouvelable par tacite reconduction avec 3 mois de préavis).

L'évolution des loyers perçus par le délégataire sera indexée au 1<sup>er</sup> février de chaque année sur l'indice du coût de la construction publié trimestriellement par l'INSEE au 3<sup>e</sup> trimestre de l'année précédente.

Frais de gestion locative (gérance et syndic) :  
Montant annuel : 7% sur montant total des charges locatives

### - 5.1.1 Tarifs modulables en fonction de la durée

Les tarifs pourront être modulés selon les conditions ci-dessous :

de 0 à 6 mois

- ✓ Une majoration de 25% sera appliquée au tarif de base
- ✓ Durée ferme
- ✓ Non reconductible
- ✓ Honoraires\*

de 6 à 12 mois

- ✓ Une majoration de 15% sera appliquée au tarif de base
- ✓ Préavis de 11 mois
- ✓ Non reconductible
- ✓ Honoraires
- ✓

De 12 à 24 mois

- ✓ Tarif de base
- ✓ Tacite reconduction par période de 12 mois
- ✓ Préavis de 3 mois
- ✓ Honoraires

24 mois

- ✓ Une réduction de 5% sera appliquée
- ✓ Préavis de 6 mois
- ✓ Tacite reconduction par période de 24 mois
- ✓ Honoraires

\*les honoraires sont relatifs à la préparation du dossier arrivée client, la mise à jour des panneaux signalétiques et du site internet, l'état des lieux d'entrée et de sortie, les formalités comptables et juridiques.

--

- 5.1.2 Tarif créateur

Ce tarif sera appliqué pendant six mois avec un engagement de 24 mois, renouvelable par année avec un préavis de 6 mois.

En cas de départ anticipé et sous réserve de l'accord du délégataire, il sera facturé la différence entre le tarif normal et le tarif créateur, ainsi que 25 % des loyers restant à payer jusqu'à la fin des 24 mois.

	Surface m2	Redevance mensuelle € HT	Tarif créateur	
			Montant de la redevance € HT	Effort mensuel € HT
Bureau	15.85	145.34	99.00	46.34
Bureau	22.95	210.45	164.11	46.34
Bureau	23.19	212.65	166.31	46.34
Petit atelier	140.10	755.14	528.59	226.55
Grand atelier	498.74	2503.67	2050.57	453.10

- 5.2 Tarif des services

• **Domiciliation commerciale**

- Domiciliation commerciale simple :

- 1 site 39.00 € HT/mois
- 2 sites 35.00 € HT/mois/site
- A partir de 3 sites 30.00 € HT/mois/site

- Domiciliation commerciale+ réexpédition courrier 1X/semaine :

- 1 site 51.00 € HT/mois
- 2 sites 47.00 € HT/mois/site
- A partir de 3 sites 42.00 € HT/mois/site

- Domiciliation commerciale+ réexpédition courrier 1X/semaine + transfert d'appel\* :

- 1 site 96.00 € HT/mois
- 2 sites 87.00 € HT/mois/site
- A partir de 3 sites 77.00 € HT/mois/site

\* Les consommations liées au renvoi des appels nécessitent une provision de 50.00€ HT

- Domiciliation commerciale + transfert d'appel\* :

- 1 site 84.00 € HT/mois
- 2 sites 75.00 € HT/mois/site
- A partir de 3 sites 65.00 € HT/mois/site

\* Les consommations liées au renvoi des appels nécessitent une provision de 50.00€ HT

Option location d'une salle ou bureau ½ journée /mois : 20.00€ HT

• **Location de salle de réunion**

- Location de salle de réunion (capacité maxi 20 personnes)



A la demi-journée	95.00 € HT
A la journée	135.00 € HT

- Option ligne téléphonique (consommation en sus tarif France Télécom) :

Demi-journée	9.00 € HT
Semaine ou mois	16.00 € HT

- Option :accès internet

Demi-journée	9.00 € HT
Semaine ou mois	40.00 € HT

- **Location de bureaux**

A la demi-journée	68.00 € HT
A la journée	88.00 € HT
A la semaine	176.00 € HT
Au mois	335.00 € HT

- Option ligne téléphonique (consommation en sus tarif France télécom) :

Journée	9.00 € HT
Mois	15.90 € HT+ 15.00€ HT de frais de mise en service

- Option accès internet :

Demi-journée ou journée	15.00 € HT
Semaine ou mois	40.00 € HT + 15.00 € HT de frais de mise en service

- **Services de secrétariat** (ce tarif est indexé sur la variation du SMIC)

- Secrétariat planifié à J ou J+1 32.00 € HT /heure
- Tarif de base J+5 25.00 € HT /heure
- Secrétariat planifié à J+2 à J+4 22.00 € HT /heure

- **Permanence téléphonique personnalisée**

- A la semaine : 30.00 € HT + 15.00 € HT de frais de mise en service + 0.70 € HT par appel réceptionné
- Au mois : 75.00 € HT + 15.00 € HT de frais de mise en service + 0.70 € HT par appel réceptionné

- **Télécopies**

- Jusqu'à 10 émissions : 1.40 € /émission
- de 11 à 20 émissions par mois 1.20 €/émission
- De 21 à 50 émissions par mois par mois 1.00 €/émission
- De 51 à 70 émissions par mois 0.80 €/émission
- Au-delà de 71 émissions par mois 0.70 €/émission

- **Photocopies noir et blanc :**

- Jusqu'à 200 copies/mois 0.10 €/copie
- De 201 à 500 copies /mois 0.09 €/copie
- De 501 à 1000 copies /mois 0.08 €/copie
- De 1001à 1500 copies/mois 0.06 €/copie



- Au-delà de 1501 copies /mois 0.05 €/copie  
 1recto=1 copie  
 1 recto verso A4 ou 1 recto A3=2 copies  
 1 recto verso A3=4 copies  
 0.03 € HT/copie supplémentaire à partir de 2500

• **Photocopies couleur**

- Jusqu'à 50 copies/mois 0.65 € /copie  
 - De 51 à 100 copies/mois 0.55 €/copie  
 - De 101 à 500 copies /mois 0.45 €/copie  
 - Supérieur à 501 copies/mois 0.40 €/copie

• **Reliures :**

- L'unité 3.00 € HT  
 - De 10 à 15 groupées 2.30 € HT  
 - Au-delà de 15 groupées 1.80 € HT

• **SCAN :**

- Jusqu'à 30 scans/mois offert  
 - Au-delà de 31 scans/mois 0.02 € HT/scan

• **Téléphonie**

- Abonnement ligne téléphonique (consommation en sus au tarif France Télécom) : 15.90 € HT  
 - Abonnement ligne FAX (consommation en sus au tarif France Télécom) :  
 Numéro Sélection Directe à l'arrivée, dit N°SDA 15.90 € HT  
 - Frais de mise ne service ligne 15.00 € HT  
 - Avance sur consommation téléphonique 150.00 € HT

• **INTERNET**

- Accès ADSL 40.00 € HT  
 - Frais de mise en service 15.00 € Ht

Le délégataire s'interdit, sauf accord préalable et exprès de la collectivité, d'apporter toute modification aux tarifs en question. Toute modification des tarifs donnera lieu à l'établissement d'un avenant.

5.3 Révision des tarifs

Pour tenir compte de l'évolution des conditions économiques et techniques et pour s'assurer que les formules de variations demeurent bien représentatives des coûts réels, le niveau des tarifications ci-avant énoncé devra être soumis à réexamen à l'initiative de l'une ou l'autre des parties dans les cas suivants :

- Tous les deux ans
- En cas de modification substantielle des installations
- Si la tarification a varié de plus ou moins 10 % autour de celle constatée au moment de la prise en charge de l'exploitation ou de la dernière révision
- En cas d'évolution ou de modification de la réglementation ayant des répercussions sur l'économie générale du contrat
- En cas de bouleversement de l'équilibre économique du contrat.





## ARTICLE 6 : MODIFICATION DE L'EQUILIBRE ECONOMIQUE DU CONTRAT

S'il apparaissait, en cours d'exercice de la mission, que des circonstances imprévisibles et indépendantes de la volonté des parties devaient remettre en cause l'équilibre économique du contrat de délégation, il sera fait application des dispositions suivantes :

- ↳ les parties se rapprocheront à l'effet d'établir, dans les limites de la réglementation afférente à la délégation de service public, un avenant destiné à adapter les dispositions financières de la délégation (tarifs, redevance...). En tout état de cause, cet avenant ne pourra bouleverser de manière substantielle l'économie générale de la convention,
- ↳ à défaut d'accord, chaque partie aura la faculté de mettre fin au contrat de délégation, sans indemnité. Toutefois, la collectivité est tenue de rembourser au délégataire la part non amortie des investissements qu'il aura réalisés avec l'accord de cette dernière. La résiliation sera effective dans un délai de 6 mois à compter de la notification par lettre recommandée avec accusé de réception qui sera faite à l'initiative de la partie la plus diligente souhaitant se prévaloir de cette disposition.

Il est précisé que toute atteinte à l'équilibre économique du contrat, qu'elle fasse la perte ou le profit du délégataire, sera appréciée par rapport aux comptes de résultats prévisionnels fournis par le délégataire et annexés à la convention (annexe 4).

## ARTICLE 7 ANIMATION DU SITE

Le délégataire s'engage à :

- réaliser une plaquette de présentation du CCAN, mettant l'accent sur son emplacement stratégique, la diversité de son offre immobilière, la personnalisation de ses services et ses opportunités de synergie vis-à-vis d'entreprises locales et exogènes, ainsi que des flyers de présentation.

Il s'engage à soumettre à m2A les plaquettes de présentation du CCAN et s'engage également à utiliser le logo développé par m2A pour ce type de support

- apposer une identification visuelle des opportunités proposées par le centre par le biais d'un panneau publicitaire

- diffuser régulièrement les différents supports de communication dans divers médias locaux ou économiques et dans divers points d'accueil

- organiser des relations presse public

- réaliser des insertions publicitaires dans les pages jaunes

- participer au salons dédiés aux très petites entreprises, via le réseau « Quartier des entrepreneurs »

- entretenir une relation d'échange d'informations avec les commercialisateurs pour la promotion du CCAN
- l'envoi de mailing aux différents prescripteurs de création d'entreprises
- un travail régulier sur son site Web pour un référencement naturel efficace permettant une visibilité de la pépinière d'entreprises
- des achats de mots clés pour un référencement optimal de son site web dans le même but
- animer la page Facebook du CCAN

Il cherchera à développer un partenariat actif avec la SERM et avec tout autre partenaire qui lui paraîtrait nécessaire dans l'exercice de sa mission d'animation.

Le délégataire proposera une animation du centre propre à favoriser une coopération et une émulation des entreprises implantées par le biais notamment de la mise à disposition d'un espace de détente , d'un site internet, par l'organisation de petits déjeuners et conférences ainsi que la mise en place d'une démarche de développement durable.

#### ARTICLE 8 PERSONNEL AFFECTE AU SERVICE

Le délégataire recrute et affecte au fonctionnement du service le personnel en nombre suffisant et en qualification qui lui est nécessaire pour remplir sa mission, en conformité avec la réglementation applicable à l'activité exercée.

En outre conformément à la législation en vigueur et notamment aux articles L 1224-1 du Code du travail, le délégataire s'engage à reprendre les contrats de travail des salariés exclusivement affectés au service public de la Pépinière d'entreprises, dont la liste non nominative figure en annexe 5 de la présente convention.

La date du transfert du personnel est fixée au 1<sup>er</sup> jour d'exécution de la convention , soit au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le délégataire tient à disposition du délégant l'organigramme du service avec les fiches de poste non nominatives de l'ensemble du personnel et les plans de formation de celui-ci.

Le délégataire communique au délégant la convention collective applicable au personnel dans un délai de trente jours calendaires à compter de la mise en exploitation du service.

En cas de résiliation ou à l'expiration de la présente convention de délégation, le cahier des charges qui sera élaboré pour servir de support à une éventuelle nouvelle mise en concurrence mentionnera explicitement que le nouveau délégataire aura obligation à reprendre le personnel exclusivement affecté à la gestion du service public concerné.

A ce titre, dans un délai de 15 jours, à compter de la demande du délégant, le délégataire devra fournir au délégant les informations relatives au personnel affecté à chacun des services délégués par la présente délégation de service public.

La liste des informations à communiquer comprendra au minimum les éléments suivants : masse salariale, nature du contrat, temps de travail, qualification, ancienneté, rémunération, primes et avantages...



A défaut d'avoir communiqué ces éléments dans le délai de 15 jours, le délégataire encourt la sanction pécuniaire prévue à l'article 13.1.1 de la présente convention.

## ARTICLE 9 CESSIION ET SUBDELEGATION DU CONTRAT

Toute cession partielle ou totale du contrat, tout changement de titulaire sous quelque forme que ce soit, ne pourront avoir lieu, à peine de déchéance, et sans indemnité, que sur autorisation préalable et expresse de la collectivité.

La demande de cession devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception 3 mois avant la date de cession présumée.

Le nouveau délégataire devra reprendre à son compte l'ensemble des droits et obligations de la convention initiale et ce depuis l'origine. La convention cédée prendra fin de plein droit conformément à l'article 2 relatif à la durée, sauf résiliation anticipée.

La cession sera refusée s'il était porté atteinte à un élément essentiel de la convention.

La délivrance de l'autorisation est également subordonnée à la présentation par le cessionnaire de garanties professionnelles et financières justifiant de la bonne exécution du service public.

Les opérations non assimilables à une cession – tels que les modifications statutaires, la filialisation, la prise de contrôle par une autre société, le changement du propriétaire du capital social – donneront lieu à une information préalable de la collectivité délégante. Si la modification venait à priver le délégant des garanties essentielles, la résiliation du contrat pourra être prononcée, sans indemnité.

La subdélégation est soumise aux obligations de publicité et de mise en concurrence prévues par les articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et à autorisation préalable du délégant. Cette autorisation est subordonnée à la présentation par le subdélégataire de garanties professionnelles et financières suffisantes et de l'absence de modifications des éléments du contrat. En cas de subdélégation, le titulaire du contrat conserve la responsabilité intégrale de l'exploitation.

## CHAPITRE 2 : LES BIENS AFFECTES PAR LA COLLECTIVITE AU SERVICE

### ARTICLE 10 : DESCRIPTIF DES BIENS

#### 10.1. CCAN

Les biens immobiliers mis à la disposition du délégataire sont précisément définis dans le dossier technique joint aux présentes (annexe n° 1).

Sommairement la pépinière d'entreprises représente une surface totale de 4034 m<sup>2</sup> répartis comme suit :

- bureau équipé (téléphonie, mobilier) réservé à l'usage de la collectivité qui pourra après information de l'exploitant le mettre à disposition de tiers. Aucun loyer ne pourra être demandé pour cette occupation
- 865 m<sup>2</sup> à usage de petits ateliers
- 2 500 m<sup>2</sup> à usage de grands ateliers
- 555 m<sup>2</sup> à usage de bureaux
- des surfaces communes : administration, (locaux communs, sanitaires, salle de réunion, etc...)
- et des services communs (accès haut débit).

## 10.2. Espaces extérieurs

Le délégataire aura en charge d'assurer la gestion (affectation entretien courant des espaces verts, nettoyage, déneigement, etc...) des espaces extérieurs attachés au CCAN.

Ces espaces sont définis au plan joint en Annexe 1.

## ARTICLE 11 : CONDITIONS DE LA MISE A DISPOSITION DES BIENS

Les biens immobiliers et mobiliers constituant le CCAN seront mis directement à la disposition du délégataire pour lui permettre d'exécuter sa mission.

Cette mise à disposition interviendra aux conditions suivantes :

### 11.1. CCAN – Biens immobiliers

#### **DUREE**

Le droit d'occupation du délégataire est consenti pour la durée de la mission confiée par la collectivité prévue à l'article 2 sauf résiliation anticipée de cette mission.

Ce droit d'occupation fait partie intégrante de la délégation de gestion qui lui est consentie.

Le délégataire ne pourra donc prétendre ni au bénéfice des dispositions des articles L 145-1 et suivants du code de commerce relatifs aux baux commerciaux, ni à aucun droit au renouvellement du droit d'occupation indépendamment de la convention de délégation de gestion dont il est indivisible.

#### **DESTINATION**

Les biens mis à disposition devront servir exclusivement à la mission confiée au délégataire.

Le délégataire s'interdit notamment, sauf accord préalable et exprès de la collectivité de sous-louer tout ou partie des biens mis à sa disposition.

Pour l'application de cette clause, les contrats de services qui seront passés entre lui-même et les entreprises constituées ou accompagnées dans le cadre de ses activités ne sont naturellement pas considérés comme sous-location.

### **ETAT DES LIEUX**

Le délégataire prendra les lieux mis à disposition dans leur état au jour de l'entrée en jouissance.

Dans le mois de l'entrée en jouissance, un état des lieux sera dressé contradictoirement entre les parties aux frais du délégataire ; à défaut, le délégataire sera réputé avoir reçu les lieux et équipements mobiliers en parfait état.

### **ENTRETIEN ET REPARATION**

Le délégataire tiendra les lieux mis à disposition de façon constante en parfait état de réparations locatives et de menu entretien ; en cas de doute sur la définition des réparations locatives et de menu entretien, les parties se référeront subsidiairement à celles visées par le Décret n° 87-712 du 26 août 1987.

Le délégataire sera tenu en particulier de souscrire des contrats de maintenance relatifs au contrôle et à l'entretien des équipements suivants :

- chauffage
- installation téléphonique
- installation électrique
- protection incendie
- protection anti intrusion sur le bâtiment principal
- portes sectionnelles
- compresseurs
- haut débit

Le délégataire supportera toute réparation qui deviendrait nécessaire par suite soit du défaut d'exécution des réparations locatives ou de menu entretien, soit des dégradations résultant de son fait, de celui de son personnel ou de sa clientèle.

Toutes les autres réparations incomberont à la collectivité.

En particulier, la collectivité s'engage à prendre en charge le renouvellement de l'autocommutateur si l'état de celui-ci nécessitait d'être renouvelé au cours de la période couvrant la présente convention.

Le délégataire souffrira et laissera faire, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité ni réduction de la redevance d'occupation, toutes les réparations que la collectivité serait amenée à faire en vertu de l'alinéa précédent.

### **AMELIORATIONS**

Le délégataire ne pourra faire dans les lieux mis à disposition, sans l'autorisation préalable, expresse et écrite de la collectivité, aucune démolition, aucune transformation, aucun percement de mur ou de cloison, aucun changement de distribution, ni aucune surélévation.

Dans le cas où des transformations, améliorations ou aménagements seraient imposés par un quelconque règlement existant ou à venir en raison de l'activité ou de l'occupation des lieux par le délégataire, ce dernier en informera la collectivité qui procédera aux travaux dans le respect du Code des Marchés Publics et selon ses possibilités d'investissement.

Les travaux de transformation, d'aménagement ou d'amélioration faits par le délégataire ne donneront lieu à aucune indemnité de la part de la collectivité au départ du délégataire.

En toute hypothèse, le délégataire ne pourra, en fin de jouissance, reprendre aucun des éléments ou matériels qu'il aurait incorporés au bien mis à disposition à l'occasion d'une amélioration ou d'un embellissement, si ces éléments ou matériels ne peuvent être détachés sans être fracturés, détériorés ou sans briser ou détériorer la partie du fonds à laquelle ils sont rattachés ; cette disposition ne fera cependant pas obstacle au droit de la collectivité de demander la remise des lieux en l'état primitif pour le cas où les travaux ou améliorations auraient été exécutés sans son autorisation.

### **CONSTRUCTIONS**

Le délégataire ne pourra édifier sur les lieux mis à disposition aucune construction nouvelle.

La collectivité se réserve le droit de demander tant en cours d'occupation qu'au départ du délégataire la démolition de toutes les constructions qui auraient été édifiées par le délégataire sans son autorisation ; le non exercice par la collectivité de la faculté qui lui est réservée de demander la démolition de telles constructions pendant l'occupation des lieux ne pourra s'interpréter comme une acceptation tacite des constructions édifiées par le délégataire, la collectivité gardant la possibilité de demander la démolition desdites constructions au départ du délégataire et aux frais de ce dernier.

### **OCCUPATION – JOUISSANCE**

Le délégataire devra jouir des biens mis à disposition en bon père de famille suivant leur destination.

Il veillera à ne rien faire ni laisser faire qui puisse apporter un trouble de jouissance au voisinage, notamment quant aux bruits, odeurs et fumées et, d'une façon générale, ne devra commettre aucun abus de jouissance.

Il sera seul responsable, et garantit la collectivité de tout recours afférent aux activités exercées dans les lieux mis à sa disposition.

Il ne pourra rien faire ni laisser faire qui puisse détériorer les lieux mis à disposition et devra, sous peine d'être personnellement responsable, prévenir la collectivité sans retard et par écrit, de toute atteinte qui serait portée à sa propriété et de toute dégradation et détérioration qui viendraient à être causées aux biens mis à disposition et qui rendraient nécessaires des travaux incombant à la collectivité.

Le délégataire s'engage à ne pas faire supporter aux planchers des différents bureaux et ateliers, une charge supérieure à leur résistance. Il devra se faire communiquer par un bureau d'études et de contrôles toutes indications nécessaires à cette fin.

### **CONTRIBUTIONS ET CHARGES DIVERSES**

Le délégataire paiera les contributions personnelles, mobilières, taxe professionnelle, taxes locatives et autres de toute nature, le concernant personnellement ou relatives à son activité. Il devra satisfaire à toutes les charges de ville et règlements sanitaires, de voirie, d'hygiène, de salubrité ou de police, ainsi qu'à celles qui pourraient être imposées par tous plans d'urbanisme ou d'aménagement, de manière que la collectivité ne puisse jamais être inquiétée ou recherchée à ce sujet.

### **RESPONSABILITE ET ASSURANCES**

Le délégataire fera son affaire personnelle de tous risques et litiges pouvant provenir du fait de l'exploitation du service délégué. Dans ce cadre, il sera seul responsable vis-à-vis des usagers, de ses préposés, des tiers et de m2A de tous accidents, dégâts et dommages de quelque nature qu'ils soient.

Le délégataire assure, pour le compte du propriétaire c'est à dire de la Collectivité, les biens immobiliers mis à sa disposition.

Le délégataire sera tenu de contracter auprès d'une ou plusieurs compagnies d'assurances, une ou plusieurs polices d'assurance garantissant notamment les risques d'incendie, d'explosion et de dégât des eaux couvrant le mobilier et le matériel garnissant les lieux mis à disposition, les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers.

Il garantira également les risques de responsabilité civile inhérents à son activité professionnelle et à son occupation des lieux.

Il devra justifier de ces assurances annuellement auprès de la collectivité ainsi que dans le mois qui suit la signature du contrat, en produisant les polices et les attestations d'assurance correspondantes.

Le délégataire ne pourra en aucun cas tenir pour responsable la collectivité de tout vol qui pourrait être commis dans les lieux mis à disposition. Il ne pourra réclamer aucune indemnité ni dommages intérêts à la collectivité de ce chef.

Le délégataire devra laisser la collectivité, tous entrepreneurs, ouvriers et toutes personnes autorisées par elle, pénétrer dans les lieux mis à disposition pour constater leur état quand la collectivité le jugera à propos, sous réserve d'un préavis de deux jours ouvrables.

Il devra laisser visiter les lieux par la collectivité ou d'éventuels locataires en fin de jouissance ou en cas de résiliation, pendant une période de six mois précédant la date prévue pour le départ du délégataire. Ces visites pourront avoir lieu les jours ouvrables de neuf à douze heures et de quatorze à dix huit heures. Il en sera de même pour d'éventuels acquéreurs en cas de mise en



vente des biens mis à disposition. Le délégataire devra souffrir l'apposition d'écriteaux ou d'affiches aux emplacements convenant à la collectivité pendant ces mêmes périodes. Il ne résulte de ce qui précède aucun droit à indemnité pour le délégataire.

### 11.2. CCAN – Biens mobiliers

Le délégataire sera tenu de jouir en bon père de famille des biens mobiliers de toute nature mis à sa disposition, tels qu'ils sont définis dans l'annexe 1 aux présentes.

Il assurera leur entretien courant, procédera aux réparations qui pourraient s'avérer nécessaires.

Le délégataire aura en outre en charge le renouvellement du mobilier et matériel affectés à l'usage des créateurs d'entreprises ainsi que celui affecté directement à son usage.

Le délégataire est tenu de fournir tous les biens et équipements autres que ceux mis à sa disposition et visés en annexe 1, nécessaires à l'exploitation du service.

### 11.3. CCAN – Redevance due à la collectivité

En contrepartie des biens immobiliers et mobiliers mis à sa disposition par la collectivité pour lui permettre d'exercer sa mission, le délégataire sera redevable d'une redevance dont le montant est fixé de la manière suivante :

57 640 € HT/an X le taux d'occupation  
Elle ne fait pas l'objet d'une clause d'indexation.

Elle est versée trimestriellement par acomptes de 10 000 € chacun, en trois échéances les 31 mars, 30 juin, 30 septembre, et le solde devra être réglé au plus tard au 31 décembre de chaque année.

Le délégataire opte pour ces modalités de calcul et prend à sa charge la gestion et les risques éventuels d'impayés des entreprises locataires.

La première redevance sera décomptée prorata-temporis.

## ARTICLE 12 : REPRISE DES CONTRATS EN COURS

La gestion de la Pépinière d'Entreprises est assurée par la Société SOGEQUARE, le Quartier des Entrepreneurs.

Le délégataire aura en charge d'assurer la continuité des contrats de services en vigueur au jour de la prise d'effet de la délégation.

Le dossier joint en annexe n° 2 apporte toutes précisions utiles sur :

➤ la nature des contrats conclus



- la liste des contrats en cours au jour de l'établissement du présent cahier des charges
- l'état d'occupation des locaux de la Pépinière et le montant des redevances correspondantes.

## **CHAPITRE 3 : SANCTIONS, LITIGES ET FIN DEU CONTRAT**

### **ARTICLE 13 : SANCTIONS ET LITIGES**

#### **13.1 Sanctions**

##### **13.1.1 Sanctions pécuniaires**

En cas de manquement à une obligation contractuelle entraînant une perturbation du service public confié par la convention, une pénalité de 150 euros par jour de retard est due par le délégataire à compter de l'expiration du délai de 15 jours imparti par une mise en demeure de la collectivité par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet.

Une pénalité de 150 € par jour de retard est due par le délégataire lorsqu'il ne produit pas, après mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet à l'issue d'un délai de 15 jours, les documents sollicités par le délégant et notamment (liste non exhaustive) :

- le rapport assorti de son annexe dans le délai fixé à l'article 4 de la présente convention
- les autres documents mentionnés à l'article 4
- la justification des assurances souscrites conformément à l'article 11.1
- les éléments demandés par la collectivité dans l'année précédant la fin de la convention dans le cadre de l'article 14.1
- les éléments relatifs au personnel affecté à l'exécution du service, en application de l'article 8

Les sanctions pécuniaires ne peuvent être portées au compte rendu financier visé à l'article 4 de la présente convention.

##### **13.1.2. Sanctions coercitives**

En cas de faute grave du délégataire ou si le service n'est exécuté que partiellement, sauf accord particulier de la collectivité, celle-ci pourra prendre toutes les mesures nécessaires aux frais et aux risques du délégataire et notamment celles permettant d'assurer provisoirement l'exécution du service, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet dans un délai qui ne pourra être supérieur à huit (8) jours.

#### **13.2 Litiges**

Le contrat de délégation est soumis aux règles de droit public et tout litige qui s'élèverait entre la collectivité et le délégataire sera du ressort du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

## ARTICLE 14 : FIN DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

L'achèvement de la mission confiée au délégataire pourra résulter de l'arrivée du terme du contrat ou d'une résiliation anticipée.

### 14.1. Dispositions générales :

Au terme de la mission qui lui sera confiée, qu'elle qu'en soit la raison, le délégataire sera tenu de restituer à la collectivité les biens meubles et immeubles mis à sa disposition en parfait état d'entretien et de réparations locatives.

Un état des lieux sera établi contradictoirement et les remises en état ou réparations qui pourraient s'avérer nécessaires seront mises à la charge du délégataire. La collectivité se réserve expressément la possibilité d'imputer le coût desdites réparations sur les sommes de toute nature dont elle s'aurait redevable à l'égard du délégataire.

En aucun cas, la collectivité ne pourra être tenue de poursuivre l'exécution des contrats de toute nature qu'aura souscrit le délégataire pendant l'exercice de sa mission, à l'exception des contrats de services conclus entre le délégataire et les entreprises dans le cadre de ses activités.

Ce dernier s'interdit en conséquence, sauf accord préalable et exprès de la collectivité, de souscrire tout engagement contractuel excédant la durée de la mission qui lui est confiée, à l'exception des contrats de services conclus entre le délégataire et les entreprises dans le cadre de ses activités.

Le délégataire sera tenu de procéder à la clôture des comptes afférents aux opérations de gestion qui lui ont été confiées dans le cadre de l'exercice de sa mission et versera à la collectivité toute somme dont il serait détenteur à titre de dépôt de garantie, avance sur charges, etc... dans le cadre des contrats dont la collectivité déciderait de poursuivre l'exécution.

La collectivité aura la faculté, sans qu'il en résulte un droit à indemnité pour le délégataire, de prendre pendant la dernière année du contrat, toutes mesures pour assurer la continuité du service public délégué, en réduisant autant que possible la gêne qui en résultera pour le délégataire.

Le délégataire s'engage à fournir à la collectivité tous les documents et renseignements de nature à lui permettre de lancer, dans le respect des principes d'égalité et de mise en concurrence, une procédure de consultation destinée, le cas échéant, à la désignation d'un nouvel exploitant.

La non-communication des documents dans le délai imparti par la collectivité donne lieu à l'application d'une pénalité dans les conditions définies à l'article 11.1.1 de la présente convention.

### 14.2. Résiliation du chef de la collectivité

D'une manière générale, la collectivité aura la possibilité de mettre fin au contrat, à tout moment, pour un motif d'intérêt général, et même en l'absence de faute



du délégataire par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis de six (6) mois. Dans cette hypothèse, le délégataire pourra prétendre à une indemnité correspondant aux pertes et manques à gagner qu'il subit du fait de la résiliation anticipée. Dans ce cadre, la collectivité est tenue d'indemniser le délégataire de l'ensemble du préjudice subi, et notamment des bénéfices qu'il aurait tirés de la convention si celle-ci s'était poursuivie jusqu'à son terme ainsi que de toutes charges et tous préjudices consécutifs à la résiliation tels que notamment la part non amortie des investissements qu'il aura réalisés avec l'accord de cette dernière.

Le montant de l'indemnité sera fixé, à défaut d'accord entre les parties, par voie judiciaire.

En outre, la collectivité se réserve le droit de résilier, sans indemnité, le contrat de délégation dans les hypothèses suivantes :

➤ **de plein droit et sans mise en demeure préalable :**

- en cas de dissolution de la personne morale titulaire de la délégation,
- en cas de liquidation judiciaire de celle-ci ou de redressement judiciaire non assorti d'une autorisation de poursuivre les activités,

Dans cette hypothèse, la résiliation prendra effet au jour de sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception et le délégataire sera tenu de libérer les locaux qu'il occupe dans un délai d'un mois.

➤ **après mise en demeure de s'exécuter sous un mois resté sans effet :**

- en cas de manquement d'une particulière gravité aux obligations résultant de la convention de délégation,
- en cas d'incapacité du délégataire d'assurer les missions qui lui sont confiées,
- en cas de non-respect des conditions de cession totale ou partielle ou de subdélégation visées à l'article 6 du présent cahier des charges
- en cas de fraude ou de malversation du délégataire
- en cas de non-reconstitution du cautionnement prévu à l'article 3 du présent cahier des charges

Dans ces cas, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une quelconque formalité judiciaire, la résiliation prendra effet dans un délai d'un mois après réception de la notification par lettre recommandée avec accusé de réception de la collectivité de sa décision de mettre fin à la délégation et le délégataire devra libérer les locaux qu'il occupe dans ce même délai.

Dans cette hypothèse, le délégataire a droit au remboursement par la collectivité de la part non amortie des investissements qu'il aura réalisés avec l'accord de cette dernière.

### 14.3. Résiliation du chef du délégataire

Sauf application des dispositions de l'Article 6 ci-dessus, le délégataire s'engage irrévocablement à assurer la mission qui lui est confiée pendant toute la durée du contrat de délégation.

Fait à Mulhouse, en un exemplaire original

Le.....

Pour m2A

Le Vice - Président

Pour la SAS SOGEQUARE

La SARL AURIGA

Le Gérant

## ANNEXES

- Annexe 1 :

- . Situation géographique du CCAN
- . Plans masse
- . Répartition des surfaces
- . Equipements mobilier

- Annexe 2 :

- . Contrats de domiciliation
- . Etat d'occupation des locaux
- . Contrats de maintenance

- Annexe 3 :

- . Extrait du Plan Local d'Urbanisme

- Annexe 4 :

- . Comptes prévisionnels d'exploitation

- Annexe 5 :

- . Liste non nominative du personnel devant être repris par le délégataire avec indication des fonctions exercées, du niveau de rémunération et de la durée du temps de travail.



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIE CONFORME  
acte exécutoire le 01/10/2014 le  
Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**  
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL  
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Séance du 26 septembre 2014**

68 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)  
Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

**EMPLOI : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ORGANISATION  
DE L'EDITION 2014 DU MOIS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN  
ALSACE (213/8.6/130C)**

En novembre 2014 aura eu lieu la 7<sup>ème</sup> édition du Mois de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), organisée par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Alsace.

Ce Mois constitue un temps où les coopératives, les mutuelles, les associations, les structures d'insertion par l'activité économique, les fondations et leurs partenaires programment des manifestations destinées à montrer la diversité de leurs champs d'intervention et de leurs activités.

Ce Mois donne également la possibilité aux acteurs de l'ESS de démontrer qu'une autre économie est possible, qu'elle est innovante, créatrice d'emplois de proximité et de lien social.

En 2013, jusqu'à 96 manifestations se sont tenues en Alsace avec des tables rondes, des séances d'information, des ateliers ou encore des spectacles.

Au sein de l'agglomération mulhousienne, des évènements autour de thèmes aussi divers que la santé, l'insertion, l'alimentation, la solidarité, la citoyenneté seront proposés en novembre 2014.

Le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à 31 310 €, financés à hauteur de :

- 14 700 € par des fonds publics
- 14 000 € par des entreprises privées
- 2 610 € par les organismes participants

La CRESS sollicite m2A pour l'octroi d'une subvention. Il vous est proposé de renouveler en 2014 la subvention de 1 000 € accordée en 2013. Les crédits nécessaires sont disponibles au BP 2014:

Chapitre 65 – article 6574 – fonction 90 - Service gestionnaire et utilisateur 211

Ligne de crédit n° 15 519

Le Conseil d'Agglomération :

- Décide le versement d'une subvention de 1 000 € à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Alsace pour l'organisation de l'édition 2014 du Mois de l'Economie Sociale et Solidaire en Alsace,
- Autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires.

Pour Extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME  
DELIBERATION EXECUTOIRE LE  
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président

  
Jean-Marie BOCKEL

01/10/2014



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIÉ CONFORME  
acte exécutoire le 01/10/2014 le  
Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**  
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL  
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Séance du 26 septembre 2014**

68 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)  
Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PARTICIPATION FINANCIERE  
COMPLEMENTAIRE AU PROJET "ECOTREVE" DANS LE CADRE DU POLE DE  
COMPETITIVITE "VEHICULE DU FUTUR" (211/7.5.2/132C)**

**I - LE PROJET**

Le projet "ECOTREVE" a été labellisé en 2013 par les pôles de compétitivité "Véhicule du Futur Alsace/Franche-Comté" et "Fibres Grand Est".

Il consiste en la localisation dans l'ensemble immobilier de la Maison du Technopôle sur le Parc de la Mer Rouge, d'un démonstrateur industriel destiné à lever les verrous scientifiques et techniques et à valider la faisabilité industrielle d'une nouvelle technologie de production de matériaux composites à partir de thermoplastiques.

On observe, depuis plusieurs années, une demande croissante de l'industrie pour des matériaux composites. Réservés dans un premier temps à des marchés de niche tels que l'aérospatial, l'aéronautique ou l'armement, ils se sont depuis démocratisés grâce à leurs avantages en matière de performances mécaniques (résistance, tenue aux chocs), de poids (légèreté), de design (façonnables dans des formes complexes).

On distingue 2 grandes familles de matériaux plastiques: les thermodurcissables et les thermoplastiques. Si les premiers sont encore les plus utilisés, leur part tend à diminuer en raison des nouvelles exigences en matière environnementale. Le principal inconvénient des thermodurcissables est qu'ils ne sont pas recyclables, du moins à des conditions économiques viables. Les thermoplastiques ont un potentiel de recyclabilité bien supérieur à celui des thermodurcissables car ils peuvent être fondus à volonté.



Si le développement des matériaux composites fait déjà l'objet de nombreuses démarches d'étude en France et à l'étranger, la fabrication de composites à partir de thermoplastiques recyclés n'est encore à ce jour que très peu explorée, les gisements étant encore assez modestes.

## **II – LES ENJEUX**

- Il s'agit pour le CETIM-CERMAT de se positionner sur une filière émergente en vue de développer son rayonnement scientifique international et de développer des partenariats industriels et son chiffre d'affaires.

Les partenaires, dans le cadre de ce projet, sont :

- le CETIM-CERMAT, localisé au Technopôle à Mulhouse, porteur du projet et qui va créer et développer le démonstrateur R&D
  - la Société AirEpur Industries localisée à Soultz
  - le laboratoire UHA-CNRS IS2M localisé à Mulhouse
  - le laboratoire UNISTRA-CNRS ICUBE localisé à Strasbourg.
- Il s'agit pour l'Etat et les collectivités alsaciennes de soutenir le CETIM-CERMAT dans cette démarche afin de contribuer à la création en Alsace d'une nouvelle compétence scientifique et d'une filière industrielle de recyclage et de production de matériaux composites.
  - Il s'agit tout particulièrement, pour m2A, de s'assurer de la localisation sur son territoire de cet équipement structurant, un moment envisagé ailleurs. Ce projet est, par ailleurs, parfaitement en cohérence avec la stratégie territoriale "Campus Industrie 4.0" de développement des matériaux composites et constitue un élément essentiel à sa réussite.

## **III – LE FINANCEMENT**

Le budget prévisionnel global du projet pour l'ensemble de ses partenaires est de 3 073 000 € sur 24 mois dont 1 936 000 € pour le fonctionnement et la recherche et 1 137 000 € pour les investissements.

La part du CETIM-CERMAT s'établit à 1 570 949 € dont 1 048 949 € concernant directement la plateforme ECOTREVE (démonstrateur et immobilier) et 522 000 € liés au développement de celle-ci (recherche et formation).

Les différents partenaires publics soutiennent fortement ce projet et entendent l'inscrire dans le prochain Contrat de Plan.

L'Etat, la Région ainsi que le Département (dans le cadre du Contrat de Plan) participeront au projet en concentrant leurs interventions sur les investissements scientifiques et les dépenses de recherche.

Il est proposé, en revanche, de concentrer l'intervention de m2A sur la dimension immobilière du projet, cette intervention valant contrepartie de notre agglomération du futur Contrat de Plan à conclure.

#### **IV - LES MODALITES ET LE FINANCEMENT DE L'OPERATION IMMOBILIERE**

La mise au point de la technologie "ECOTREVE" nécessite l'installation d'un démonstrateur R&D (prototype préindustriel) dans les locaux actuels du CETIM-CERMAT, situés au 25 rue Chemnitz à Mulhouse et propriété de m2A ainsi que l'aménagement de nouveaux espaces dédiés à la recherche et à la formation. Le budget prévisionnel HT des travaux nécessaires à ce projet est le suivant (y compris aléas).

HT	2014	2015	Total
Implantation démonstrateur Ecotreve	101 326 €	54 116 €	155 442 €
Locaux communs (sanitaires, hall d'entrée, couloir)	36 614 €		36 614 €
Espace formation	40 937 €		40 937 €
Espace RDP/IPC		77 788 €	77 788 €
Maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage	10 000 €	3 200 €	13 200 €
<b>Total</b>	<b>188 877 €</b>	<b>135 104 €</b>	<b>323 981 €</b>

La réussite de ce projet repose sur la maîtrise de l'ensemble des contraintes techniques et industrielles. C'est pourquoi, le CETIM-CERMAT assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Par sa délibération du 20 décembre 2013, m2A a d'ores et déjà accordé une subvention de 70 000 € au CETIM-CERMAT qui lui a permis de couvrir les frais de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette délibération prévoyait une aide complémentaire en 2014 ou 2015 pour poursuivre et finaliser les travaux.

Il est proposé de lui accorder, au titre de 2014, une subvention complémentaire de 106 000 € pour le financement de travaux de rénovation.

Le crédit correspondant à cette subvention est disponible au Budget 2014 (Chapitre 65 – Article 6574 – Enveloppe 9472 « Subvention Développement Pôles-projets technologiques collaboratifs »)

Le Conseil d'Agglomération :

- approuve la participation de m2A au projet "ECOTREVE" au titre de la tranche de travaux 2014 au travers du versement d'une subvention de 106 000€ au CETIM-CERMAT pour la réalisation et la finalisation des travaux nécessaires à

l'installation d'un démonstrateur R&D et à l'aménagement d'espaces dédiés de recherche et de formation

- autorise M. le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires.

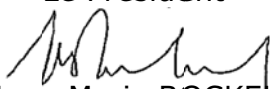
P.J. : 1 convention

Pour Extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME  
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 01/10/2014  
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président



Jean-Marie BOCKEL

**CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION  
AU CETIM CERMAT**

Entre

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération, sise 2 rue Pierre et Marie Curie - B.P. 90019 à 68948 MULHOUSE CEDEX 9, représentée par son Vice-Président Monsieur Olivier BECHT, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 26 septembre 2014, ci-après désignée "m2A",

Et  
d'une part

L'association CETIM-CERMAT, sise Parc d'Activités de la Mer Rouge, 21 rue de Chemnitz - BP 2278 68068 MULHOUSE CEDEX, représentée par son Président, Monsieur Etienne LEROI, ci-après désignée "CETIM-CERMAT",

Il est exposé et convenu ce qui suit :  
d'autre part

**PREAMBULE**

Le CETIM-CERMAT est un centre technique spécialisé dans le domaine des expertises, mesures et essais. Il est le plus important des 6 CRITT (Centre Régional d'Innovation et de Transferts de Technologies) que compte l'Alsace.

Dans le cadre de ses travaux sur le thème des composites et de leur recyclabilité, il porte le projet "ECOTREVE".

"ECOTREVE" traite de l'élaboration de nouveaux matériaux composites thermoplastiques à partir de matières plastiques et composites recyclés. Son objectif est de mettre au point une technique de valorisation noble de ces déchets pour fabriquer des panneaux et profilés aux performances mécaniques élevées.

Pour valider la faisabilité pré-industrielle du procédé "ECOTREVE", le CETIM-CERMAT va concevoir et mettre en place, dans ses locaux au Technopôle situés au 25 rue Chemnitz à Mulhouse, un démonstrateur R&D.

**Article 1 – Objet**

Par sa délibération du 20 décembre 2013, m2A a accordé au CETIM-CERMAT une subvention de 70 000 € pour permettre la mise en œuvre du projet "ECOTREVE". Cette participation a permis, dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> phase du projet, de couvrir les frais de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

La délibération prévoyait une participation complémentaire dans le cadre de la 2<sup>e</sup> phase du projet. Celle-ci fait l'objet de la présente convention.

La maîtrise d'ouvrage de ce projet étant confiée au CETIM CERMAT, celui-ci assumera toutes les obligations du maître d'ouvrage et notamment la gestion du permis de construire, des autorisations administratives, des missions d'assistance etc.

**Article 2 – Subvention de fonctionnement**

La subvention de Mulhouse Alsace Agglomération, objet de la présente convention, est affectée à la réalisation des aménagements nécessaires à l'installation du démonstrateur R&D du projet « ECOTREVE » ainsi qu'à celui des espaces dédiés de recherche et de formation, au sein du Technopôle de Mulhouse.

Le budget prévisionnel HT des travaux nécessaires à ce projet est le suivant (y compris aléas).

HT	2014	2015	Total
Implantation démonstrateur Ecotreve	101 326 €	54 116 €	155 442 €
Locaux communs (sanitaires, hall d'entrée, couloir)	36 614 €		36 614 €
Espace formation	40 937 €		40 937 €
Espace RDP/IPC		77 788 €	77 788 €
Maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage	10 000 €	3 200 €	13 200 €
<b>Total</b>	<b>188 877 €</b>	<b>135 104 €</b>	<b>323 981 €</b>

Sur la base du projet de budget ci-dessus, au titre de l'année 2014, et en complément des 70 000 € déjà accordés par m2A par sa délibération du 20 décembre 2013, m2A alloue au CETIM-CERMAT une subvention plafonnée à 106 000 €.

- Budget prévisionnel total (aménagement immobiliers) : 323 981 € HT
- Dépenses subventionnables au titre de 2014 : 188 877 € HT
- Subvention accordée au titre de 2014 :
  - Tranche 1 (délibération du 20 décembre 2013) : 70 000 €
  - Tranche 2 : 106 000 €

Si un financement complémentaire devait être accordé par m2A au titre des dépenses prévues en 2015, celui-ci ferait l'objet d'une délibération et d'une convention spécifiques.

**Article 3 – Modalités de versement**

Un acompte de 30 % de la subvention sera versé à la demande express du CETIM-CERMAT après signature de la présente convention. Le solde le sera en fonction des aménagements réalisés, sur présentation des factures.

bilan sera réalisé à l'issue de la première année afin de vérifier que la mise en œuvre du projet est conforme aux objectifs de m2A.

Les versements seront effectués selon les procédures comptables en vigueur sur le compte bancaire du bénéficiaire : SOCIETE GENERALE, code banque 30003 – code guichet 02420 – N° compte 00250022465 – clé 67.

#### **Article 4 – Utilisation de la subvention**

Cette subvention doit permettre au CETIM-CERMAT d'aménager ses locaux afin d'y accueillir le démonstrateur R&D du projet "ECOTREVE" ainsi que les activités liées de recherche et la formation.

Le cas échéant, toute modification, quant à la destination de la subvention, sera concrétisée par la signature d'un avenant.

#### **Article 5 – Reddition des comptes, présentation des documents financiers**

Le CETIM-CERMAT s'engage à :

- tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics

- aviser m2A de toute modification concernant ses statuts, ses coordonnées (postales, bancaires ...)

- transmettre à m2A, dans le délai de 3 mois suivant le versement du solde de la subvention, un compte-rendu financier de l'utilisation de la subvention versée

- transmettre à m2A copie des factures correspondant à la dépense subventionnable.

Les modalités de versement et le contrôle de la subvention se feront conformément au règlement financier de m2A et, le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi m2A se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide).

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, m2A pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

#### **Article 6 – Domiciliation**

Le CETIM-CERMAT, ainsi que les équipements pour lesquels les aménagements sont spécifiquement réalisés, devront être domiciliés sur le territoire de m2A pendant une durée de 5 ans minimum.

#### **Article 7 – Transmission d'informations, participation aux réunions de m2A, organisation de visites**

Le CETIM-CERMAT s'engage, en contrepartie de la subvention accordée à m2A :

- à transmettre toutes les informations concernant l'évolution du projet

- à participer aux réunions organisées par m2A pour présenter le projet

- à permettre l'organisation de visites au sein de l'établissement destinées aux élus et techniciens de m2A.

#### **Article 8 – Communication – Publicité – Promotion du territoire**

Le CETIM-CERMAT mentionnera sur les supports de communication liés au projet "ECOTREVE" le concours financier de m2A.

Plus globalement, le CETIM-CERMAT s'engage à communiquer et faire connaître auprès de ses partenaires le territoire et mentionner le rôle de m2A.

m2A pourra elle-même communiquer le projet "ECOTREVE" dans le cadre de sa communication institutionnelle.

#### **Article 9 – Durée**

La durée de validité de l'aide est de 24 mois à compter de la signature de la convention.

#### **Article 10 – Résiliation de la convention**

m2A se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non respect par le CETIM CERMAT de l'une des clauses exposées ci-dessus, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par m2A par lettre recommandée avec accusé de réception, le CETIM-CERMAT n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire ou d'impossibilité pour le CETIM-CERMAT d'achever sa mission.

En cas de changement du statut juridique de l'association, la présente convention s'applique à la nouvelle entité juridique.

#### **Article 11 – Remboursement de la subvention**

Dans les cas visés aux articles 7 et 8, m2A pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés. Il en est de même en cas de non réalisation de l'ensemble de l'opération pour laquelle la participation a été obtenue.

En cas de délocalisation de l'association ou des équipements liés au projet "ECOTREVE" en dehors du territoire de m2A dans un délai de 5 ans à compter de la signature de la présente convention, le CETIM-CERMAT devra reverser 50 % de l'aide perçue à m2A.

**Article 12 - Compétence juridictionnelle**

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort de m2A.

Fait à Mulhouse, le  
En deux exemplaires originaux

Le Président  
du CETIM-CERMAT

Le Vice-Président  
de Mulhouse Alsace Agglomération

Etienne LEROI

Olivier BECHT



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIÉ CONFORME  
acte exécutoire le 01/10/2014 le  
Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**  
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL  
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Séance du 26 septembre 2014**

68 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)  
Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

**CONTRAT DE DESTINATION « TOURISME D'AFFAIRES ALSACE » : PLAN  
D' ACTIONS ET BUDGET 2014 (222/7.5.2 /135C)**

La stratégie touristique de l'agglomération participe au développement de son attractivité en affirmant le positionnement du territoire, au sein de l'Alsace touristique. Activité économique à part entière, le Tourisme, d'agrément et d'affaires, valorise l'image du territoire.

Enjeu de la stratégie territoriale MAE 2020, le tourisme d'affaires génère des retombées économiques importantes pour le territoire, un touriste d'affaires dépensant en moyenne 2,5 à 5 fois plus qu'un touriste d'agrément.

L'agglomération, en collaboration avec l'Office de Tourisme et des Congrès et en partenariat avec les professionnels et les opérateurs locaux du tourisme, s'attache à confirmer le positionnement de Mulhouse comme destination de réceptif urbain capable d'accueillir cette clientèle d'affaires.

La signature du contrat de destination cadre en juillet 2013, a permis de fédérer les acteurs et partenaires clés de la destination autour d'une stratégie partagée et d'un plan d'actions mutualisé, afin d'accélérer le développement de la filière Tourisme d'Affaires en Alsace.

Les plans d'actions annuels 2013 et 2014, indissociables du Contrat de Destination, s'articulent sur la capacité à mieux faire connaître la destination Alsace sur les salons de promotion du tourisme d'affaires (REUNIR et BEDOUX à Paris, IMEX à Francfort, France Meeting HUB à Nantes) et lors de workshops européens.

Pour 2014, le budget dédié aux actions de promotion, cofinancé par les collectivités s'élève 266 000€, réparti comme suit :

Région Alsace	133 000
CUS	66 500
Colmar	33 250
M2A + EAP	33 250
TOTAL	266 000

La contribution du territoire mulhousien se partage entre les signataires du contrat cadre, à savoir l'Euro Airport et Mulhouse Alsace Agglomération. Pour 2014, la participation de l'EAP s'élève à 10 000€.

Les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2014 :

- Chapitre 11/article 6042 /fonction 95
- Service gestionnaire et utilisateur 222
- LC 17 968 « Contrat de Destination – Tourisme d'affaires »

Le Conseil d'Agglomération

- Approuve le plan d'actions et le budget 2014
- Autorise le Président ou son représentant à signer les pièces contractuelles nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions


PJ : Plan d'actions et budget 2014

Pour Extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME  
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 01/10/2014  
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président



Jean-Marie BOCKEL



**CONTRAT DE DESTINATION**  
« TOURISME D'AFFAIRES »  
ALSACE

Contrat de Destination annuel 2014

**Document de travail**

**ENTRE :**

- L'Etat, représenté par Monsieur Stéphane BOUILLON, Préfet de Région Alsace
- La Région Alsace, représentée par Monsieur Philippe RICHERT, Président
- L'Agence d'Attractivité de l'Alsace d'Alsace, représentée par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente
- Le GIE Atout France, représenté par Monsieur Christian MANTEI, Directeur Général
- La Communauté Urbaine de Strasbourg, représenté par Monsieur Robert HERRMANN, Président
- La Communauté d'Agglomération de Colmar, représentée par Monsieur Gilbert MEYER, Président
- Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par Monsieur Jean-Marie BOCKEL, Président et Sénateur du Haut Rhin en partenariat avec l'Euroairport Bâle-Mulhouse-Freiburg, représenté par Monsieur Jürg RÄMI, Directeur Général

Ci-après dénommés Les « Partenaires signataires ».

- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Alsace représentée par Monsieur Jean-Louis HOERLE, Président
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Strasbourg et du Bas-Rhin représentée par Monsieur Jean-Luc HEIMBURGER, Président
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Colmar et du Centre Alsace représentée par Madame Christiane ROTH, Présidente
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Sud Alsace Mulhouse représentée par Monsieur Jean-Pierre LAVIELLE, Président

- Colmar Expo SA, représenté par Christiane ROTH, Président Directeur Général
- Mulhouse Parc Expo SA, représenté par Laurent GRAIN, Directeur

Ci-après dénommés les « exploitants de centre de congrès et structures équivalentes ».

Les Chambres du commerce et d'industrie, les Hébergeurs, les Gestionnaires d'aéroport, les transporteurs, les Agences de développement touristique et les Bureaux des congrès, les exploitants des centres de congrès, sont ci-après dénommés ensemble les « Partenaires ».

Les Partenaires signataires et les Partenaires sont Ci-après dénommés ensemble les « Parties » et/ou individuellement la « Partie ».

**Il est préalablement exposé ce qui suit :**

Les Partenaires signataires ont signé en date du 22 juillet 2013, un contrat cadre de destination (ci-après dénommé le « Contrat Cadre ») afin de se mobiliser pour accélérer le développement de la filière tourisme d'affaires en Alsace et fédérer les énergies des différents acteurs institutionnels et privés autour de 5 volets :

- l'approfondissement de la stratégie et la promotion
- l'accueil et la qualité des prestations
- l'accessibilité et les transports
- l'innovation et le développement durable

Certains volets, impliquant des Partenaires de même nature et ayant des objectifs associés, ont été regroupés dans le présent contrat en 3 grands groupes de travail comme décrit dans l'article 3 des présentes.

Conformément aux dispositions du Contrat Cadre, les Parties qui n'étaient pas signataires de celui-ci mais qui étaient citées comme partenaires privilégiés pour la mise en œuvre des actions prévues pour l'année 2014 se sont rapprochées des Partenaires Signataires dans le cadre des présentes afin de conclure le présent contrat de destination annuel (ci-après dénommé le « Contrat Annuel 2014 ») afin de préciser les actions mises en œuvre pour l'année 2014.

Les Partenaires n'étant pas signataires du Contrat Cadre certifient néanmoins adhérer et s'engager pleinement aux objectifs qui y sont énoncés.

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

**Au vu de ce qui précède, il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet du Contrat Annuel 2014**

Conformément au Contrat Cadre, le présent Contrat Annuel 2014 a pour objet de définir les conditions et modalités de la mise en œuvre des actions par les Parties au titre de l'année 2014.

• L'Etat à travers la DIRECCTE s'engage à favoriser les actions de mutualisation des offres et des actions de promotion, dans un objectif de valorisation de la destination et de développement économique.

• Atout France continuera à participer au groupe de travail « approfondissement de la stratégie et promotion ». Le GIE s'engage à mettre à disposition du groupe de travail toutes les informations qualitatives et quantitatives dont il dispose concernant les entités internationales du tourisme d'affaires. Atout France mettra également en œuvre les actions vers les cibles internationales telles que décrites dans le plan d'actions prévisionnel annexé au présent contrat. Atout France s'engage à mettre en avant la Destination Alsace sur les pages Meeting de rendezvousenfrance.com à travers les contenus qui lui seront fournis par L'Agence d'Attractivité de l'Alsace et les Bureaux des congrès et structures équivalentes des trois villes de Strasbourg, Colmar, Mulhouse. L'Agence d'Attractivité de l'Alsace fournira les contenus à Atout France conformément aux dispositions de l'article 11 des présentes.

### **3.2 Pour les actions relatives à « l'accueil et les prestations de services » pour 2014**

#### **3.2.1 Obligations communes pour « l'accueil et les prestations de services »**

Les Parties conviennent qu'en raison d'intérêts communs et d'actions proches, les actions « accueil et prestations de services » seront gérées par le groupe de travail « innovation et développement durable » et « accessibilité et transport ».

Les Parties conviennent de continuer à participer activement au groupe de travail « Accueil et prestations de services »

Dans le cadre de la démarche Qualité décrite dans le contrat de destination annuel 2013 et suite au bilan mené en 2013, ce groupe travaillera en 2014 prioritairement sur :

- La rédaction d'une charte d'accueil de la destination Alsace pour une signature fin 2014.
- Une réflexion quant aux modalités de mise en place d'un dispositif d'accueil de manifestation dans les aéroports et les gares de la destination Alsace et la définition d'un planning de déploiement pour une mise en application lors de l'événement « France Meeting Hub » en 2015.
- un plan de formation et son application.

#### **3.2.2 Engagements de chaque Partie pour les actions « accueil et prestations de services »**

- L'Etat à travers la DIRECCTE animera le groupe de travail « accueil et prestations de services » en collaboration avec l'Agence d'Attractivité de l'Alsace ainsi que les Chambres du commerce et d'industrie et les Agences départementales de développement touristique.
- Les Hébergeurs, les Gestionnaires d'aéroports, les Transporteurs et Les Bureaux des congrès et structures équivalentes des trois villes de Strasbourg, Colmar, Mulhouse participeront activement à l'élaboration de la charte d'accueil et mettront en place les dispositifs qui auront été décidés ensemble dans le groupe de travail dans le but d'être signataires de cette charte fin 2014.
- Les Bureaux des congrès et structures équivalentes des trois villes de Strasbourg, Colmar, Mulhouse s'engagent à mobiliser les membres ou acteurs de la filière sur leur

seront traitées confidentiellement. Les modalités de transmissions des données seront déterminées ultérieurement d'un commun accord entre les Parties et conformément à l'article 11 des présentes.

- Atout France s'engage à participer à l'analyse du tableau de Bord MICE, à la définition des critères de celui-ci et de l'étude des retombées économiques.
- L'Etat via la DIRECCTE apportera son appui technique au groupe de travail.
- Les Agences de développements touristiques s'engagent à mobiliser les moyens nécessaires pour la mise en place des recommandations de l'étude menée en 2013.
- Les Pôles de compétitivité s'engagent à transmettre les données permettant d'alimenter le tableau de bord MICE.

### **3.4 Pour les actions relatives à l'« accessibilité et transport » en 2014**

#### **3.4.1 Obligations communes pour les actions « accessibilité et transport »**

Les Parties conviennent qu'en raison d'intérêts communs et d'actions proches, les actions « accessibilité et transport » seront gérées par le groupe de travail « accueil et prestations de services » et « innovation et développement durable ».

Ce groupe créé en 2013 travaillera en 2014 prioritairement sur :

- L'analyse des besoins en termes d'accessibilité des marchés ciblés.
- La mise en place des outils identifiés en respectant le planning de déploiement pour une finalisation avant « France Meeting Hub » 2015.
- L'amélioration de l'accessibilité de la destination Alsace pour les marchés ciblés en prenant contact avec les Transporteurs et les acteurs des transports locaux quant pertinent.

#### **3.4.2 Engagements de chaque Partie pour les actions « accessibilité et transport »**

- L'Etat via la DIRECCTE Alsace en collaboration avec le service Transport et Tourisme de la Région Alsace animera ce groupe de travail.
- Les Gestionnaires d'aéroports s'engagent à démarcher les compagnies aériennes en vue d'une augmentation et d'un renforcement de la desserte des aéroports de la destination Alsace. Ils s'engagent à partager les informations pertinentes quant à l'analyse des besoins et à mettre en place les outils sur lesquels ils se sont mis d'accord dans le groupe de travail.
- Atout France s'engage à faciliter les contacts avec les compagnies aériennes.
- Les Transporteurs locaux s'engagent à continuer la mise en œuvre des outils jugés comme nécessaire par le groupe de travail pour faciliter la mobilité vers la destination.
- Les Transporteurs s'engagent à participer à l'analyse des besoins et à mettre en place les outils sur lesquels ils se sont mis d'accord dans le groupe de travail.

### **3.5 Pour les actions « innovation et développement durable »**

#### **3.5.1 Obligations communes pour les actions « innovation et développement durable »**

Chaque action est pilotée et financée par un Partenaire qui refacture au CRT.

Les échéances de facturation seront ultérieurement déterminées d'un commun accord entre les Parties.

#### **4.3 Modalités de règlement**

Les Parties verseront à Atout France les sommes dues conformément à l'annexe 1-b par virement bancaire conformément aux informations figurant sur les factures.

#### **Article 5 : Modifications et ajouts**

Toute modification et / ou ajout au présent Contrat Annuel 2014 fera l'objet d'un avenant écrit signé par toutes les Parties.

#### **Article 6 - Résiliation**

##### **6.1 Inexécution**

Le présent contrat pourra être résilié par anticipation, par l'une des Parties, en cas d'inexécution de l'une des quelconques obligations y figurant et/ou de l'une des quelconques obligations inhérentes à l'activité exercée.

A cet effet, en cas de non respect par l'une des Parties, des engagements réciproques inscrits aux présentes celui-ci pourra être résilié de plein droit par une Partie à l'expiration d'un délai de 30 (quinz) jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, sans qu'il soit besoin de procéder à aucune autre formalité et sans préjudice de tout dommage et intérêts.

##### **6.2 Cessation d'activité**

Le présent contrat pourra également être résilié par anticipation en cas de liquidation ou redressement judiciaire de l'une ou l'autre des Parties dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et, sous réserve, le cas échéant, des dispositions d'ordre public applicables.

##### **6.3 Contrats accessoires**

Il est entendu entre les Parties que dans l'hypothèse où le Contrat Cadre viendrait à être résilié pour quelque raison que ce soit, le présent Contrat Annuel 2014 sera résilié de plein droit conformément aux conditions prévues au Contrat Cadre.

De plus, conformément aux dispositions du Contrat Cadre, il est convenu entre les Parties qu'en cas de résiliation du Contrat Annuel 2014, le Contrat Cadre ne s'en trouverait pas atteint et continuerait à s'appliquer. De plus, un nouveau contrat de destination annuel pourra être conclu entre les Parties à compter de la date d'anniversaire du Contrat Cadre.

#### **Article 11 : Responsabilité**

Chaque Partie est personnellement responsable du respect des législations et réglementations en vigueur pour la réalisation de ses obligations issues du Contrat Cadre et du présent Contrat Annuel 2014.

De plus, chaque Partie déclare détenir l'ensemble des droits nécessaires pour la mise en œuvre de ses obligations dans le cadre des présentes. A ce titre, les Parties se garantissent avoir recueilli au préalable l'ensemble des autorisations nécessaires à la transmission de tout les éléments recueillis dans le cadre de la mise en œuvre de leurs engagements et à leur transmission et leur utilisation dans le cadre des présentes. Ainsi, les Parties se garantissent une utilisation pérenne des éléments qu'elles auront transmis dans le cadre des présentes et contre tout recours ou action de tout tiers à cet égard. A ce titre, les Parties se tiennent quitte et indemne de tous frais, y-compris contentieux susceptibles de résulter de tout recours exercé par tout tiers ayant pour cause les éléments transmis par elles, et se garantissent de toute condamnation.

#### **Article 12 : Confidentialité**

Dans le cadre de l'exécution des présentes, les Parties sont tenues à une obligation de confidentialité. Chacun s'engage à ne divulguer aux tiers, directement ou indirectement, aucun document, connaissances, savoir-faire, renseignement et/ou information concernant l'une des autres Parties et ses modalités de fonctionnement dont il aurait pu avoir connaissance ou accès au cours de l'exécution des présentes, à moins que lesdites informations confidentielles ne soient tombées dans le domaine public ou que leur divulgation soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire.

Les Parties sont tenues à cette obligation pendant toute la durée des présentes et pour une durée de cinq ans après l'expiration de celles-ci.

Les Parties s'engagent également à exiger de la part de leurs préposés et sous-traitants avec lesquels ils seraient amenés à travailler pour la réalisation des actions, la même obligation de confidentialité.

#### **Article 13 : Loi applicable et juridiction compétente**

**13.1** Le présent contrat est soumis au droit français exclusivement.

**13.2** Tout litige né à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation des présentes fera l'objet d'une recherche de conciliation. A défaut de résolution amiable entre les Parties, contrairement aux dispositions prévues au Contrat Cadre, les juridictions compétentes du ressort de la Cour d'appel de Colmar seront saisies.

Le Contrôleur économique et financier de Atout France

Annexe 1 : Groupes de Travail

SIGNATAIRES

Organisme	Signataire	Signature
Etat	Monsieur Stéphane Bouillon, Préfet de la région Alsace	
Région Alsace	Monsieur Philippe Richert, Président représenté par Madame Marie-Reine Fischer, Présidente et Vice Présidente de la Région Alsace	
Agence d'Attractivité de l'Alsace	Madame Marie-Reine Fischer, Vice-Présidente de l'Agence d'Attractivité de l'Alsace	
Atout France	Monsieur Christian Mantei, Directeur Général	
La Communauté Urbaine de Strasbourg	Monsieur Robert Herrmann, Président	
La Communauté d'Agglomération de Colmar	Monsieur Gilbert Meyer, Président	
Mulhouse Alsace Agglomération,	Monsieur Jean-Marie Bockel, Président et Sénateur du Haut-Rhin	
L'Euroairport Bâle-Mulhouse-Freiburg	Monsieur Jürg Râmi, Directeur Général	
La Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Alsace	Monsieur Jean-Louis Hoerlé, Président	
La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Strasbourg et du Bas-Rhin	Monsieur Jean-Luc Heimbürger, Président	
La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Colmar et du Centre Alsace	Madame Christiane Roth, Présidente	
La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Sud Alsace Mulhouse	Monsieur Jean-Pierre Lavielle, Président	

- **Groupe de travail : « l'approfondissement de la stratégie et promotion »**

**Pilote :** L'Agence d'Attractivité de l'Alsace

**Membres :**

Bureaux des congrès et structures équivalentes

- Le Strasbourg Convention Bureau
- La société Colmar Expo,
- L'Office de Tourisme et des Congrès de Mulhouse et sa Région

Atout France

- **Groupe de travail « observation »**

**Pilote :** L'Etat via la DIRECCTE en collaboration avec L'Agence d'Attractivité de l'Alsace et plus spécifiquement l'Observatoire Régional du Tourisme d'Alsace

**Membres :**

Les collectivités territoriales :

- La Communauté Urbaine de Strasbourg
- La Communauté d'Agglomération de Colmar
- Mulhouse Alsace Agglomération

Exploitants de centre de congrès et structures équivalentes

- Strasbourg Evénements
- Colmar Expo SA
- Mulhouse Parc Expo SA

Bureaux des congrès et structures équivalentes

- Le Strasbourg Convention Bureau
- La société Colmar Expo
- L'Office de Tourisme et des Congrès de Mulhouse et sa Région

Hébergeurs :

- Le Groupement des Hôteliers de Chaîne
- L'Union des Métiers de l'Industrie de l'Hôtellerie Alsace (UMIH)

Chambre(s) du commerce et d'industrie

- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Alsace
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Strasbourg et du Bas-Rhin
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Colmar et du Centre Alsace
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Sud Alsace Mulhouse

Agences départementales de développement touristique :

- L'Agence départementale de Développement Touristique du Bas Rhin
- L'Agence départementale de Développement Touristique de Haute Alsace

Atout France

1 Représentation d'une manifestation (à définir)

Plan d'actions et budget Meet In Alsace 2014 (au 8 août)  
Répartition par cofinanceurs

OPERATIONS PILOTEES ET DONT LES FONDS SONT AVANCES PAR

	Prévisionnel TTC	Budget HT	Réal TTC	OPERATIONS PILOTEES ET DONT LES FONDS SONT AVANCES PAR							
				AAA TTC	OTCM / MZA TTC	SCR / CUS TTC	Colmar Expo/CAC TTC	Etat / DIRECCTE	Région Alsace	ATOUT France	
<b>PROMOTION (SALONS)</b>											
Salon REUNIR (19, 20 septembre à Paris)	36 000,00 €		38 652,00 €				38 652,00 €				
Salon IMEX (20 au 22 mai à Francfort)	44 000,00 €		45 513,60 €				45 513,60 €				
Salon BEDOUK (5,6 février à Paris)	60 000,00 €		58 767,61 €				58 767,61 €				
<b>PROMOTION (WORKSHOPS)</b>											
Salon France Meeting Hub (fin septembre à Nantes)	14 040,00 €		14 040,00 €	14 040,00 €							
Roadshow Allemagne + Suisse Atout France	15 787,20 €		15 840,00 €	15 840,00 €							
<b>PROMOTION (EDUCOURS)</b>											
Workshop Doux Business en novembre à Mulhouse	15 000,00 €		15 000,00 €		15 000,00 €						
<b>PROMOTION (SUPPORTS)</b>											
Accueil Couleur Evénements	15 000,00 €		15 000,00 €				15 000,00 €				
Hébergement / maintenance / Mise à jour Site Internet	25 000,00 €		25 000,00 €		25 000,00 €						
<b>PROMOTION (PRESSE)</b>											
Campagne Référencement / Newsletter	5 172,89 €		5 000,00 €				5 000,00 €				
Impression plaquette, goodies	36 000,00 €		36 000,00 €	36 000,00 €							
Relations Presse avec l'agence Sylvie Blin											
<b>BUDGET PROMOTION CO-FINANCEURS</b>	<b>266 000,00 €</b>		<b>268 813,21 €</b>								
<b>OBSERVATION (ETUDE)</b>											
Impact des retombées économiques /avec reliquat 2013			70 000,00 €		5 406,80 €	10 813,59		5 406,80 €	20 145,63 €	28 227,18 €	
<b>Valorisation Actions (Atout France)</b>											
IMEX, conférence de presse (21/05)	1 950,00 €		2 340,00 €								2 340,00 €
France Meeting Hub, Post: E-Newsletter annonce 2015	11 100,00 €		13 320,00 €								13 320,00 €
France Meeting Hub, visibilité sur rendezvousenfrance.com, rubrique Meetin	NC										0,00 €
France Meeting Hub, page de publicité dans le catalogue	800,00 €		960,00 €								960,00 €
Roadshow Allemagne + Suisse, 2 pages Frankreich Meeting Dest.	6 000,00 €		7 200,00 €								7 200,00 €
<b>Valor. Acc. technique (Atout France)</b>											
Volet Accessibilité	5 000,00 €		5 980,00 €								5 980,00 €
Volet Transport	5 000,00 €		5 980,00 €								5 980,00 €
<b>BUDGET GLOBAL</b>			<b>374 593,21 €</b>	<b>65 880,00 €</b>	<b>45 406,80 €</b>	<b>153 746,80 €</b>		<b>25 406,80 €</b>	<b>20 145,63 €</b>	<b>28 227,18 €</b>	<b>35 780,00 €</b>

Budget réel / Actions de Promotion	268 813,21 €
Budget complémentaire Promotion par Atout France	35 780,00 €
Budget Etudes (reliquat des co-financeurs 2013 et Etat)	70 000,00 €
Vérification du budget global (tous les partenaires)	374 593,21 €

Schéma de financement			
		Plan d'actions Promotion	266000,00
		Partic. Etat + atout Fr. 1/2 E	0,00
		Total	266000,00
		Participation Région	50%
50%	Région (promo)	133000,00	Participation des 3 villes Hx50%-I
25%	CUS (promo)	66500,00	CUS Jx50%
12,50%	CAC (promo)	33250,00	CAC Jx25%
12,50%	MZA (Promo)	33250,00	MZA Jx25%
	TOTAL	266000,00	



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIÉ CONFORME  
acte exécutoire le 01/10/2014 le  
Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**  
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL  
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Séance du 26 septembre 2014**

68 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)  
Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

**COMITE SYNDICAL DU SYMBIO : MODIFICATIONS DES STATUTS  
(222/7.5.2/138C)**

Le Comité Syndical du Symbio a été constitué par le Conseil Régional d'Alsace et le Conseil Général du Haut-Rhin pour développer en Alsace, le parc d'animations et de loisirs du Bioscope.

Le projet d'implantation du projet Pierre&Vacances sur le site de l'Ecomusée - Bioscope et d'un centre aqua-ludique, avait conduit la CAMSA dans sa séance du 24 octobre 2008, à déclarer d'intérêt communautaire « l'accompagnement de l'aménagement du site Bioscope-Ecomusée-Carreau Rodolphe » et à ce titre à adhérer au Symbio.

Après la fermeture du Bioscope fin 2012, le Symbio a repris possession du site du Bioscope et lancé un appel à projets concernant son redéploiement. La réouverture du Parc du Petit Prince, géré par Aéroprince, a eu lieu le en juillet 2014.

Aujourd'hui, l'essentiel des missions du Symbio est consacré à l'avenir du site et aux relations entre les acteurs du secteur, notamment entre le Parc et l'Ecomusée.

Les statuts d'origine n'étant plus adaptés à ces nouvelles missions, le projet de modifications a été adopté à l'unanimité en séance du 12 décembre dernier.

Les nouveaux statuts, prévoient un élargissement de l'objet, le Symbio ayant dorénavant pour mission de gérer le patrimoine issu de la résiliation de la délégation de service du Bioscope et d'en assurer son redéploiement.

Les actions qu'il devra mener pour cela, devront permettre l'aménagement d'une zone destinée à accueillir un nouveau pôle touristique dans l'environnement de l'Ecomusée.

A la demande du CG68, l'article 2 a également été modifié, pour mentionner clairement les propriétaires de droits fonciers présents dans la zone touristique contiguë à celle du Symbio, comme initiateurs de la mobilisation du Symbio pour mener à bien l'aménagement du secteur.

Conformément à l'article L5721-2 du Code Général des collectivités territoriales, il appartient à m2A, au titre de collectivité membre, de délibérer sur ce projet d'évolution des statuts du Symbio.

Le Conseil d'Agglomération,

- Approuve cette proposition
- Autorise le Président, ou son représentant à signer les pièces contractuelles nécessaires

PJ : nouveaux statuts

Pour Extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME  
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 01/10/2014  
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président

  
Jean-Marie BOCKEL

# STATUTS DU SYMBIO

## Préambule :

Le SYMBIO a été constitué par la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin pour développer en Alsace un parc d'animations et de loisirs sur le thème de la vie et de la santé, représentant un projet global de développement touristique, éducatif, culturel, économique et social à l'échelle de l'Alsace et du Rhin Supérieur.

Ce parc d'animations et de loisirs, dénommé le Bioscope a fait l'objet d'une délégation de service public qui a été résiliée en raison de la non atteinte des objectifs d'équilibre économique et financier. Le Parc a été fermé définitivement en septembre 2012. L'ensemble du patrimoine constitutif du Bioscope étant revenu au SYMBIO, ce dernier dispose de l'entière maîtrise du site totalement aménagé.

Il incombe désormais au SYMBIO de mener à bien un redéploiement du site qui soit à la fois :

- en phase avec les politiques publiques portées par les Collectivités locales,
- respectueux du site et de son environnement paysager,
- complémentaire avec l'Écomusée d'Alsace, situé à proximité.

Les statuts du SYMBIO et plus particulièrement son objet, ont été modifiés en conséquence.

## Article 1 - Formation du Syndicat Mixte

En application des articles L 1321-1 et suivants et L 5721.1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales :

Il est formé entre :

- le Conseil Régional d'Alsace, le Département du Haut-Rhin et Mulhouse Alsace Agglomération,
- un Syndicat Mixte qui prend la dénomination de SYMBIO.

## Article 2 - Objet du Syndicat Mixte

Le SYMBIO a pour objet de gérer son patrimoine recueilli par suite de la résiliation amiable de la délégation de service du Bioscope et d'assurer un redéploiement pérenne du site dans les domaines les plus variés.

À cet effet, il procède à toutes les actions nécessaires en particulier :

- initier toute étude juridique, financière, patrimoniale utile,
- lancer une large consultation permettant de trouver des solutions de redéploiement efficaces et attractives sur le plan économique, environnemental et social,
- engager toutes négociations avec le porteur de projet retenu,
- conclure toute convention exclusive de délégation de service public en vue de la mise à disposition du site.

- l'aménagement, à la demande des collectivités concernées ou des propriétaires de droits fonciers, d'une zone destinée à accueillir un nouveau pôle touristique à proximité du site et de l'Écomusée par toute mesure appropriée, en coopération avec les Collectivités, et plus généralement de toute personne souhaitant collaborer au projet.

- la gestion du site, ainsi que la réussite de l'implantation et de l'aménagement du futur pôle touristique envisagé, la réalisation et la gestion éventuelles de certains équipements liés à l'aménagement de ce pôle touristique

Pour ces équipements futurs, et par parallélisme à l'article 7 ci-après, des conventions particulières préciseront tant la qualité des personnes associées (publique et/ou privée), que les modalités de construction et de gestion de ces équipements.

Le périmètre géographique d'intervention du syndicat mixte est constitué par les zones et terrains nécessaires à la réalisation de son objet, à l'exception des terrains dont l'association pour l'Écomusée d'Alsace a la maîtrise et qui sont nécessaires au développement de l'Écomusée.

## Article 3 – Sièges du Syndicat Mixte

Le siège du Syndicat est fixé au 20a rue Berthe Molly à Colmar (68000).

## Article 4 – Durée du Syndicat Mixte

Le Syndicat est institué pour une durée illimitée.

## Article 5 - Administration du Syndicat Mixte

Le Syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par chaque assemblée délibérante des collectivités membres.

Les assemblées désignent :

- 5 délégués titulaires et 5 suppléants pour le Conseil Régional d'Alsace,
- 5 délégués titulaires et 5 suppléants pour le Conseil Général du Haut Rhin,
- 2 délégués titulaires et 2 suppléants pour Mulhouse Alsace Agglomération.

Les décisions sont prises à la majorité des  $\frac{2}{3}$  des délégués du Comité syndical.

## Article 6 - Bureau du Syndicat Mixte

Le bureau est composé d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire de sorte que chaque membre soit représenté au sein du bureau.

## Article 7 - Ressources du Syndicat Mixte

Les ressources du Syndicat sont constituées par les contributions des membres, des subventions, de la contribution aux investissements, et toute autre ressource conforme à la législation. Le Syndicat est régi par les règles de la comptabilité publique.

## Article 8 - Contribution aux investissements

Les engagements du syndicat en matière d'investissement se font, sur la base d'une convention intervenant entre SYMBIO et la totalité de ses membres pour une période déterminée. Cette convention fixe les contributions correspondantes des collectivités et des



partenaires directement intéressés aux projets retenus, sans préjudice des conventions conclues précédemment à la présente modification des statuts.

#### **Article 9 - Contribution aux frais de fonctionnement**

La contribution aux frais de fonctionnement administratif du syndicat, et au financement des dépenses d'investissement liées à ce même fonctionnement administratif, déduction faite des autres recettes, est fixée par la clé suivante : 42 % pour le Conseil Régional d'Alsace, 42 % pour le Conseil Général du Haut-Rhin et 16 % pour Mulhouse Alsace Agglomération.

#### **Article 10 – Dissolution du SYMBIO**

Le retour ou la répartition des biens mobiliers et immobiliers sera effectuée entre les seuls membres du syndicat mixte ayant contribué financièrement à la réalisation desdits biens. Aucun bien ne pourra ainsi faire l'objet d'une restitution au profit d'une collectivité n'ayant pas contribué financièrement aux dépenses d'investissement dudit bien, sauf accord contraire exprimé entre les différentes collectivités et EPCI membres du syndicat.

Le retour ou la répartition des biens sera effectuée entre les collectivités membres ayant contribué financièrement à la réalisation desdits biens, au prorata des contributions budgétaires versées par chacune d'entre elles, telles que fixées par les conventions susvisées, à intervenir entre le SYMBIO et ses membres. Les mêmes règles s'appliqueront en cas de cession d'un bien.

À cet effet, il est réalisé un inventaire de l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers concernés. Cet inventaire est réalisé contradictoirement entre les représentants du SYMBIO et chacune des collectivités ou EPCI membres, et annexé au règlement intérieur du SYMBIO. Il fait apparaître la description précise de chaque bien concerné, son emplacement, sa situation juridique (bien propre, de reprise ou de retour), sa valeur, ainsi que les modalités de financement de chacun des membres du SYMBIO. Cet inventaire est réalisé dans un délai d'un an à compter de l'adoption des présents statuts, et fait l'objet d'une réactualisation, dans les mêmes conditions, tous les quatre ans.

#### **Article 11 – Règlement intérieur**

Un règlement intérieur dûment approuvé par le comité syndical précise dans le détail les modalités de fonctionnement du Syndicat, à la majorité des 3/4 des délégués du comité syndical.

#### **Article 12 – Statuts annexés aux délibérations des assemblées des membres**

Les présents statuts seront annexés aux délibérations concordantes des assemblées des collectivités qui les ont approuvés, ou modifiés selon les mêmes règles que celles de la constitution du syndicat mixte.



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIÉ CONFORME  
acte exécutoire le 01/10/2014 le  
Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**  
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL  
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Séance du 26 septembre 2014**

68 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)  
Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE  
LA MANIFESTATION « TERRE DES NOUVEAUX POSSIBLES »  
(211/7.5.2/140C)**

La quatrième édition du festival « Terre des Nouveaux Possibles » se déroulera à Mulhouse du 24 au 28 novembre prochain.

Cette manifestation de grande envergure est dédiée à l'entrepreneuriat : c'est « le festival de l'innovation, du partage et de l'expérience au service de l'entrepreneuriat ».

L'édition 2014 s'articulera autour de 4 thématiques :

- « la ville numérique ou intelligente contribue-t-elle au développement économique et urbain durable de son territoire ? »
- « Arts, culture et patrimoine historique : la friche industrielle comme lieu de médiation artistique ? »
- « L'économie mauve : un objectif, une opportunité »
- « Marketing et innovation avec un zoom sur l'expérience client et le rebond après un échec »

L'édition 2013 a réuni plus de 1000 visiteurs autour de plus de 70 intervenants.

Ce festival participe à la dynamisation de l'image de l'agglomération. Sa pérennité et son ancrage à Mulhouse sont importants en termes d'attractivité du territoire.

Le budget prévisionnel de l'édition 2014 est de 70 000 €. La CCISAM contribue à hauteur de 20 000 €, la Région Alsace de 10 000 €, des partenariats privés sont mobilisés à hauteur de 15 000 €.

Au regard de l'intérêt de ce festival, il est proposé de participer à son financement dans le cadre d'une subvention de 15 000 € attribuée à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de la région mulhousienne, organisatrice de cette manifestation.

Les crédits nécessaires au versement de la subvention sont disponibles au budget 2014 – Chapitre 65 – Compte 6574 – Enveloppe 15519 "Subventions diverses".

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve ce qui précède
- décide l'attribution d'une subvention de 15 000 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de la région mulhousienne
- autorise M. le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires.

PJ : 1 convention

Pour Extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME  
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 01/10/2014  
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président

  
Jean-Marie BOCKEL

## CONVENTION DE FINANCEMENT

Entre

Mulhouse Alsace Agglomération, représentée par son Vice-Président Monsieur Jean ROTTNER, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 26 septembre 2014 et désignée sous le terme « m2A »

d'une part,

Et

La Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de la région mulhousienne, représentée par son Président, Monsieur Philippe MAITREAU et désignée sous le terme « MEF »,

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

### **Article 1 - Objet**

La MEF organise, du 24 au 28 novembre 2014 à Mulhouse, le festival « Terre des Nouveaux Possibles ».

Cette manifestation s'adresse à l'ensemble des acteurs économiques alsaciens. Durant une semaine complète, de nombreuses rencontres et conférences seront organisées. Elles permettront le développement d'échanges, autour d'idées nouvelles véhiculées par les intervenants, favorisant ainsi l'émergence de nouvelles coopérations entre les acteurs économiques.

### **Article 2 – Montant de la subvention**

m2A attribue à la MEF, porteur du festival "Terre des Nouveaux Possibles" une subvention de 15 000 € pour l'organisation de l'édition 2014.

### **Article 3 – Modalités de versement**

Un acompte plafonné à 50 % du montant de la subvention pourra être versé sur demande expresse de la MEF.

Le versement du solde sera effectué sur production d'un état récapitulatif certifié des factures acquittées par la MEF, de la copie des factures et de la présentation du bilan économique et financier de la manifestation.

#### **Article 4 – Mention de l'aide financière**

Il est demandé au bénéficiaire de faire mention du financement de m2A à l'occasion de toute action de communication relative à la manifestation.

#### **Article 5 – Sanctions**

En cas de non-exécution de l'objet décrit à l'article 1<sup>er</sup>, la MEF reconnaît son obligation d'avoir à rembourser à m2A la totalité de la subvention. Il en ira de même en cas de non-exécution de l'article 3.

En cas d'exécution partielle ou imparfaite de l'objet, la MEF devra rembourser à m2A la part non justifiée de la subvention versée sauf si elle a obtenu préalablement l'accord de m2A pour toute modification de l'objet.

Les reversements sont effectués par la MEF dans le mois qui suit la réception du titre de recettes émis par la m2A.

#### **Article 6 – Avenant**

Toute modification des conditions ou modalités de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

#### **Article 7 - Durée**

La présente convention est valable 1 an à compter de la date de signature.

Fait à Mulhouse, le  
Etabli en deux exemplaires originaux

Pour la Maison de l'Emploi et de la  
Formation du Pays de la région mulhousienne

Le Président

Philippe MAITREAU

Pour Mulhouse Alsace Agglomération

Le Vice-Président

Jean ROTTNER



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIÉ CONFORME  
acte exécutoire le 01/10/2014 le  
Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**  
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL  
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Séance du 26 septembre 2014**

68 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)  
Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ASSOCIATION E-NOV CAMPUS –  
ALLOCATION D'UNE BOURSE AUX PROJETS DE CREATION  
D'ENTREPRISES INNOVANTES (211/7.5.2/141C)**

Dans le cadre de sa stratégie territoriale "Mulhouse Alsace Eco 2020", m2A entend renforcer l'innovation en stimulant l'entrepreneuriat notamment étudiant. Il s'agit pour elle d'agir à la fois en amont en stimulant l'émergence de projets et la création d'entreprises et en aval en soutenant les dispositifs d'accompagnement des créateurs d'entreprises.

Ces dernières années, le dispositif aval a fait l'objet d'un renforcement comme en témoigne la création des Pôles de compétitivités, des incubateurs et grappes d'entreprises. Il est aujourd'hui bien structuré tant sur le plan régional que local.

Dans le contexte de crise économique, il apparaît maintenant important de renforcer l'amont en soutenant les démarches favorisant l'émergence de projets et la création d'entreprises. Il s'agit de stimuler le développement économique endogène de notre territoire.

C'est dans cette perspective que m2A soutient l'action « e-nov Campus », qui a trait à l'un des secteurs-clés de l'agglomération, les technologies numériques.

« e-nov Campus » est une association créée en février 2011 par l'UHA et des entreprises du secteur des TIC. Elle est actuellement hébergée dans les locaux de l'UHA à la Fonderie.

En tant que plateforme d'excellence en e-marketing, « e-nov Campus » allie formation universitaire, formation continue avec des grandes entreprises du secteur, échanges et interactions avec des entreprises locales et internationales, coaching à la création d'entreprises. Son objectif est de générer de la croissance économique endogène par de la création d'activité, en implantant de nouvelles

compétences pour les entreprises locales, en adaptant les compétences territoriales à un marché en constante évolution.

L'accompagnement proposé aux e-noveurs, en plus de la formation en Master en e-management et des formations professionnelles spécifiques, est assuré par des coachs "entreprises" et "universitaires" soit 2 coachs pour chacun des e-noveurs. Il a une durée de 10 mois.

En 2014, les ressources de « e-nov campus » sont constituées de prestations de formation, de subventions de la Région Alsace et de la CCI Région Alsace (5000 € chacune) et de mise à disposition de locaux et de matériel par l'UHA. La MEF du Pays de la Région Mulhousienne soutient également l'association dans le montage de dossiers.

L'association a fait l'objet d'un soutien financier de m2A depuis 2011.

Les 3 projets nés de la promotion 2012/2013 sont toujours actifs. Concernant le bilan de la promotion 2013/2014, les 5 projets portés par les e-noveurs devraient tous se poursuivre : une entreprise a déjà été créée et envisage d'embaucher un premier salarié à l'automne ; 2 nouvelles créations devraient intervenir dans les prochains mois ; 2 porteurs de projets poursuivent leur activité en étant accompagnés.

La promotion 2014/2015 est en cours de recrutement et démarrera en octobre.

Concernant m2A, il est proposé de reconduire le versement d'une bourse mensuelle de 500 € par porteur de projet, sur une durée de 10 mois, dans la limite de trois projets par an, soit un montant total de 15 000 €.

Les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2014 – Chapitre 65 – Compte 6574 – Enveloppe 15519 "Subventions diverses".

Le Conseil d'Agglomération :

- décide d'accorder une subvention de 15 000 € à l'association « e-nov Campus »
- charge M. le Président ou son représentant d'établir et de signer toutes pièces nécessaires.

P.J. : 1 convention

Pour Extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME  
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 01/10/2014  
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président

  
Jean-Marie BOCKEL

## **CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE BOURSES A PROJETS**

Entre

La Communauté d'Agglomération "Mulhouse Alsace Agglomération", sise 2 rue Pierre et Marie Curie - B.P. 90019 à 68948 MULHOUSE CEDEX 9, représentée par son Vice-Président Monsieur Jean ROTTNER, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 26 septembre 2014, ci-après désignée "m2A",

d'une part,

Et

L'association « e-nov Campus », sise Campus Fonderie, 16 rue de la Fonderie à 68093 MULHOUSE CEDEX, représentée par son Président, Monsieur Gérard COHEN, ci-après désigné "e-nov Campus",

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

### **PREAMBULE**

Dans le cadre de sa stratégie territoriale « Mulhouse Alsace Eco 2020 », m2A a souhaité faire de l'innovation un axe majeur de sa politique de développement territoriale. Dans cette perspective, m2A soutient le dispositif d'accompagnement des projets de R&D et des entreprises.

Afin de créer, autour du pôle de compétences régional Rhénatic, un écosystème dynamique et générateur de création d'entreprise dans le domaine des TIC, m2A a décidé de participer au financement de projets portés par des étudiants intégrant le dispositif de formation et d'accompagnement mis en place par l'association « e-nov Campus ». Cette dernière a vocation à intégrer la Maison des Clusters, bénéficiant ainsi de l'environnement favorable proposé par la présence des pôles de compétitivité et de compétences et de celle d'une pépinière d'entreprises, et de l'animation du Croissant Technologique Ouest réalisé par le Technopôle.

### **Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de la participation de m2A au projet « e-nov Campus ».

## **I - OBLIGATIONS DE M2A**

### **Article 2 - Subvention de fonctionnement**

L'aide accordée par m2A constitue une bourse mensuelle de 500 € qui est attribuée par porteur de projet, dans la limite de 3 projets par an, sur une durée de 10 mois.

Dans ces conditions, le montant total de ces bourses est plafonné à 15 000 € par an.

Caractéristiques de l'aide :

- 500 € mensuel sur 10 mois
- Aide limitée à trois projets par an
- Montant total de l'aide plafonnée à 15 000 €.

Le cas échéant, toute modification quant à la destination de la subvention sera concrétisée par la signature d'un avenant.

### **Article 3 - Modalités de versement**

Afin de faciliter la gestion de ces bourses, l'aide au porteur de projet sera versée à « e-nov Campus », à charge pour elle de la transmettre au porteur de projet.

Un premier versement de 50 %, au titre du solde pour la promotion 2013/2014, sera effectué après remise du bilan de la ladite promotion.

Un second versement de 50 % sera effectué après le démarrage de la promotion 2014/2015, après présentation des projets et des porteurs retenus par l'association pour bénéficier des bourses.

« e-nov Campus » s'engage à produire auprès de m2A une attestation de versements nominative des bourses concernant le projet permettant de justifier les paiements.

Les versements seront effectués selon les procédures comptables en vigueur sur le compte bancaire du bénéficiaire : Caisse d'Epargne d'Alsace, code banque 16705 – code guichet 09017 – N° compte 08000240203 – clé 95.



## **II - OBLIGATIONS DE LA SOCIETE**

### **Article 4 - Reddition des comptes, présentation des documents financiers**

« e-nov Campus » s'engage à :

- a) Tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les associations subventionnées par des fonds publics
- b) Aviser m2A de toute modification concernant ses statuts, ses coordonnées (postales, bancaires ...).

Les modalités de versement et le contrôle de la subvention se feront conformément au règlement financier de m2A et, le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les associations subventionnées par des fonds publics. Ainsi m2A se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide).

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, m2A pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

### **Article 5 - Sélection des projets**

« e-nov Campus » proposera à m2A une liste de projets et l'accompagnera dans la sélection de ceux-ci au travers de réunions de travail régulières.

### **Article 6 - Gestion des projets**

« e-nov Campus » s'engage auprès de m2A :

- à notifier personnellement au porteur de projet l'intervention financière de m2A, son montant et la nature de cette bourse. Une copie de cette notification sera adressée à m2A par « e-nov Campus »
- à organiser un point d'étape au bout de 5 mois entre m2A et le porteur de projet pour analyser l'état d'avancement du projet
- à informer m2A de la finalisation du projet.

### **Article 7 - Publicité**

« e-nov Campus » mentionnera sur les supports de communication liés aux projets soutenus, le concours financier de m2A.

m2A pourra elle-même communiquer sur le projet « e-nov Campus » dans le cadre de sa communication institutionnelle.

## **III - CLAUSES GENERALES**

### **Article 8 - Durée**

La durée de validité pour chaque bourse est de dix mois à compter du démarrage au 1<sup>er</sup> octobre.

### **Article 9- Résiliation de la convention**

m2A se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non respect par « e-nov Campus » de l'une des clauses exposées ci-dessus, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par m2A par lettre recommandée avec accusé de réception, « e-nov Campus » n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire ou d'impossibilité pour « e-nov Campus » d'achever sa mission.

En cas de changement du statut juridique de l'association, la présente convention s'applique à la nouvelle entité juridique.

### **Article 10 - Remboursement de la subvention**

Dans les cas visés aux articles 5, 6 et 7, m2A pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés. Il en est de même en cas de non réalisation de l'ensemble de l'opération pour laquelle la participation a été obtenue. Le remboursement se fera dans ce cas au prorata temporis.

### **Article 11 - Compétence juridictionnelle**

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort de m2A.

Fait en deux exemplaires,  
A Mulhouse, le

Pour l'association « e-nov Campus »  
Le Président

Pour Mulhouse Alsace Agglomération  
Le Vice-Président

Gérald COHEN

Jean ROTTNER



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIE CONFORME  
acte exécutoire le 01/10/2014 le  
Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**  
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL  
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Séance du 26 septembre 2014**

67 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)  
Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

**CONVENTION PUBLIQUE DE "RENOUVELLEMENT URBAIN PAR LE  
DEVELOPPEMENT DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES" (RUDIE) –  
CESSION DE DMC - AVENANT N° 4 (211/8.4/142C)**

Pour mémoire, l'établissement de la Convention d'Aménagement Publique de « Renouvellement Urbain pour le Développement de l'Immobilier d'Entreprises » (RUDIE) a été approuvé par le Conseil d'Agglomération en décembre 2003.

Cette convention, d'une durée de 25 ans, confiée à la SERM, a pour fonction d'assurer la gestion mutualisée des opérations immobilières d'entreprises de l'agglomération et constitue, compte tenu de son objectif de favoriser le maintien, l'extension ou l'accueil d'activités, une opération d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme. In fine, l'agglomération reste garante de l'équilibre financier de cette convention publique d'aménagement conformément, notamment, aux articles 22 et 30.

Au cours des années 2000, à la suite de la décision du groupe DMC de procéder à la rationalisation de son site mulhousien pour permettre la pérennité de son activité, 10 hectares de terrains et 88 500 m<sup>2</sup> de bâtiments ont été rendus vacants.

La Ville de Mulhouse, la CAMSA, ainsi que leurs partenaires la SERM et ALSABAIL ont dès lors recherché avec le groupe DMC une solution qui permette le maintien de l'activité industrielle et la pérennisation du plus grand nombre possible d'emplois, la préservation et la réutilisation d'une partie du patrimoine bâti du site présentant un grand intérêt architectural et historique, ainsi que l'évolution du site et l'implantation de nouvelles activités économiques dans certains bâtiments.

Par délibération du 15 février 2007, la CAMSA a autorisé l'acquisition de cet ensemble immobilier par la SERM, pour un montant de 6 millions d'euros, et son intégration dans la convention RUDIE.

A partir de 2008, se sont engagés des travaux dans les bâtiments 33 et 48 pour permettre l'accueil de nouvelles activités. L'acquisition et les travaux d'aménagement du bâtiment 48, labellisé « Hôtel d'entreprises » ont bénéficié de subventions du FEDER, du FNADT, de la Région Alsace et du Conseil Général du Haut Rhin.

Fin 2008, le site de l'ex-concession SIAM, représentant une emprise foncière de 2,54 hectares et un bâti de 8 500 m<sup>2</sup>, s'est libéré. Sa proximité avec le site DMC, ainsi que sa localisation proche de l'autoroute, représentait une opportunité pour la CAMSA de compléter son potentiel d'accueil de nouvelles activités sur le secteur.

Par délibération du 27 mars 2009, la CAMSA a autorisé l'acquisition de ce nouvel ensemble immobilier par la SERM, pour un montant de 1,9 millions d'euros et son intégration dans la convention RUDIE.

A ce jour, l'ensemble de ces emprises foncières (DMC + bâtiment 33 + bâtiment 48 + ex-SIAM) est identifié sous le terme « site DMC » et comptabilisé en 4 sous-opérations (35F, 35F33, 35F48, 35G).

Cette intégration dans la RUDIE, dont la vocation est essentiellement immobilière, était toutefois de nature transitoire. En effet s'agissant d'un site de taille particulièrement importante, localisé en milieu urbain et de nature à la fois foncière (12,54 ha) et immobilière (97 000 m<sup>2</sup>), son portage à long terme, dans le cadre de cette convention, s'avérait inadapté à la fois sur le plan juridique et financier.

Il est par conséquent proposé de sortir les emprises foncières liées au site DMC, à l'exception des bâtiments 33 et 48, du périmètre de la RUDIE et de l'intégrer dans le patrimoine de m2A.

Ce transfert conduira à une répartition plus efficiente des rôles entre la collectivité et la SERM permettant à cette dernière de se repositionner davantage sur son rôle de gestion opérationnelle de l'immobilier d'entreprises de la collectivité.

Le Bureau de m2A se prononcera sur l'acquisition de l'ensemble immobilier décrit ci-dessus dans les prochains mois pour une entrée effective dans son patrimoine envisagé à partir de janvier 2015. L'estimation des biens est actuellement en cours de réalisation par France Domaines.

Le Conseil d'Agglomération,

- approuve ce qui précède
- décide la sortie de l'opération DMC, à l'exception des bâtiments 33 et 48, du périmètre de la Convention Publique d'Aménagement de "Renouvellement Urbain par le Développement de l'Immobilier d'Entreprises" (RUDIE) et autorise la SERM à procéder à sa vente
- charge M. le Président ou son représentant d'établir et de signer toutes pièces nécessaires.

PJ : 1 Avenant

Pour Extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME  
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 01/10/2014  
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président

  
Jean-Marie BOCKEL

**Avenant n° 4 à la Convention Publique d'aménagement  
"Renouvellement Urbain par le Développement de l'Immobilier d'Entreprises"**

Entre

La Communauté d'Agglomération "Mulhouse Alsace Agglomération"

Etablissement public dont le siège est 2 rue Pierre et Marie Curie - B.P. 90019 à 68948 MULHOUSE CEDEX 9, représentée par son Président Monsieur Jean-Marie BOCKEL, dûment autorisé par une délibération du Conseil d'Agglomération en date du 26 septembre 2014,

Et

Ci-après dénommée "m2A",

La Société d'Équipement de la Région Mulhousienne

Société d'économie mixte au capital de 1 500 000 €, inscrite au RCS de Mulhouse sous le n° B 378 749 972 dont le siège est 5 rue Lefebvre - B.P 91157 à 68053 MULHOUSE CEDEX 1, représentée par son Directeur Général Monsieur Stephan MUSIKA, nommé par le Conseil d'Administration en date du 1<sup>er</sup> mars 2011,

Ci-après dénommée "la SERM",

Il est convenu ce qui suit :

**PREAMBULE**

Par délibération du 22 décembre 2003, le Conseil d'Agglomération a approuvé l'établissement de la Convention d'Aménagement Publique de "Renouvellement Urbain par le Développement de l'Immobilier d'Entreprises (RUDIE)".

Cette Convention, d'une durée de 25 ans, confiée à la SERM, a pour fonction d'assurer la gestion mutualisée des opérations d'immobilier d'entreprises de m2A et constitue, compte tenu de son objectif de favoriser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités, une action d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme.

In fine m2A reste garante de l'équilibre financier de cette convention publique d'aménagement conformément notamment à ses articles 22 et 30.

m2A dispose ainsi d'une offre immobilière complémentaire à l'offre privée et adaptée aux besoins d'entreprises artisanales comme de PME. Les opérations constitutives de la RUDIE sont les suivantes : "Village artisanal du Drouot", "Village d'entreprises du Parc des Collines" "Village d'entreprises DMC". Sont également concernés deux grands sites : "Village industriel de la Fonderie" et le site DMC.

Le présent avenant a pour objet la sortie du "site DMC" (sous-opérations 35F et 35G) du périmètre de la RUDIE.

**Article 1- Sortie du "site DMC" (sous-opérations 35F et 35G) du périmètre de la RUDIE"**

Conformément à l'article 35 de la convention RUDIE, il est permis aux parties signataires de la présente convention de procéder à la cession totale ou partielle des biens de la convention concourant ainsi aux objectifs de développement économique de la collectivité et de promotion de l'accueil des entreprises.

Conformément à la délibération n° 142C de m2A en date du 26 septembre 2014, les parties conviennent de la sortie du "site DMC" (sous-opérations 35F et 35G) du périmètre de la RUDIE.

**Article 2 - Prise d'effet**

La présente disposition prendra effet à compter de la cession par la SERM à m2A du dit ensemble immobilier.

Fait en deux exemplaires  
A Mulhouse, le

Le Président  
de Mulhouse Alsace Agglomération

Le Directeur Général  
de la Société d'Équipement  
de la Région Mulhousienne

Jean-Marie BOCKEL

Stephan MUSIKA



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIÉ CONFORME  
acte exécutoire le 01/10/2014 le  
Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**  
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL  
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Séance du 26 septembre 2014**

67 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)  
Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE  
LA MANIFESTATION «L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET LES ALTERNATIVES  
MATERIAUX POUR ECO-CONCEVOIR» (211/7.5.2/178C)**

Le secteur de l'aménagement de la maison représente un poids important dans l'économie alsacienne : plus de 150 entreprises, 15 000 emplois et 3 milliards de chiffre d'affaires cumulé.

Pour valoriser et développer ce secteur, l'Etat et la Région Alsace ont soutenu la création du Pôle Aménagement de la Maison en Alsace (PAMA) labellisé grappe d'entreprises en 2010, à l'image de Rhénatic pour ce qui concerne le secteur du numérique.

Le PAMA entend faire des entreprises et de l'Alsace un territoire leader dans le domaine de l'aménagement et de l'agencement des espaces de vie en leur facilitant notamment l'accès aux marchés stratégiques en matière d'habitat :

- le marché des seniors (« silver economy »)
- l'hôtellerie haut de gamme
- la maison pré-industrialisée.

Pour ce faire, le PAMA développe notamment des actions visant à :

- favoriser le développement de nouveaux produits
- favoriser le développement commercial et marketing
- développer des offres groupées en favorisant les synergies
- valoriser le savoir-faire des entreprises membres du PAMA, en s'appuyant notamment sur la matériauthèque, premier centre de ressources de matériaux innovants constitué dans le Grand Est.

Dans ce cadre, le PAMA organise des événements professionnels thématiques, organisés sous l'égide de l'un de ses membres, regroupant des entreprises et experts de la thématique traitée. Ces événements prennent la forme de conférences, de séances de créativité et de rencontres d'affaires. Ceux-ci ont

notamment permis la création d'un consortium dans la construction de maisons préfabriquées en bois répondant aux critères de la BBC et adaptées aux seniors.

Le PAMA, en partenariat avec la société BARRISOL, organise du 22 au 24 septembre 2014, au Musée de l'Impression sur Etoffes, un évènement professionnel sur la thématique de l'économie circulaire avec un focus fort sur les matériaux et leur recyclabilité.

Le pôle de compétitivité Véhicule du Futur et le pôle de compétences Textile Alsace associeront leurs entreprises à cet évènement.

La tenue d'une telle manifestation dans l'agglomération mulhousienne contribue à valoriser les compétences spécifiques de celle-ci dans le domaine des matériaux (fibres et composites) et de leur recyclage, favorise les liens entre entreprises et renforce la visibilité et l'attractivité de notre territoire auprès de celles-ci. Mulhouse Alsace Agglomération et les partenaires locaux de l'innovation (UHA et Cetim-Cermat notamment) seront pour la première fois associés de manière forte dans le déroulement de cet évènement.

Le budget global de cette opération est de 28 000 € HT, financé à 50% par des partenaires publics (FEDER/Région et m2A) et 50% par les entreprises. Le Musée de l'Impression sur Etoffes est également partenaire de l'opération.

Au regard de l'intérêt de cette manifestation, il est proposé de participer à son financement pour un montant de 3 000 €.

Les crédits nécessaires au versement de la subvention sont disponibles au budget 2014 - Chapitre 65 - Compte 6574 - Enveloppe 16549 "Stratégie territoriale ».

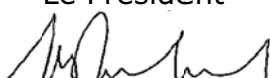
Le Conseil d'Agglomération :

- approuve ce qui précède
- décide l'attribution d'une subvention de 3 000 € pour l'organisation de l'évènement «L'économie circulaire et les alternatives matériaux pour éco-concevoir » à Mulhouse, au Pôle Aménagement de la Maison en Alsace
- charge M. le Président ou son représentant d'établir et de signer toutes pièces nécessaires.

Pour Extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIE CONFORME  
DELIBERATION EXECUTOIRE LE  
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)  
Le Président

  
Jean-Marie BOCKEL

01/10/2014



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2014

Publication : 30/09/2014

CERTIFIÉ CONFORME  
acte exécutoire le 01/10/2014 le  
Président

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION**  
Sous la présidence de Jean-Marie BOCKEL  
Président

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Séance du 26 septembre 2014**

67 Conseillers présents (90 en exercice / 10 procurations)  
Monsieur NAZON est désigné secrétaire de séance

**DSP POUR L'EXPLOITATION DU PARC DES EXPOSITIONS / RAPPORT  
ANNUEL 2013(211/1.2.2.9/163C)**

Par délibération du 22 juin 2012, le Conseil d'agglomération de m2A a confié pour une durée de 10 ans l'exploitation du Parc des expositions à Mulhouse Expo SAEML.

Le nouveau contrat de délégation de service public est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2012. Il a été prolongé pour une durée de trois ans par un avenant n°1 approuvé par le Conseil d'Agglomération du 20 décembre 2013. Il prendra fin le 30 décembre 2025.

2013 est ainsi la première année pleine bâtie sur les engagements du nouveau contrat.

La délégation a principalement pour objet l'exploitation, la gestion, et l'entretien de l'équipement du parc des expositions, la poursuite des manifestations existantes, le développement de nouveaux événements ainsi que le positionnement du parc comme un outil économique majeur du territoire.

Elle porte également sur le maintien en bon état de l'équipement et à son renouvellement.

Dans le cadre de l'exploitation du Parc des expositions, le délégataire

- organise des foires et des salons,
- loue des espaces pour l'accueil de salons, congrès, colloques, etc.
- dispose également de la possibilité d'organiser des spectacles.

Au titre de l'occupation du domaine public, le délégataire verse à la collectivité une redevance annuelle, dont le mode de calcul a été modifié dans le cadre du nouveau contrat et qui est composée :

- d'une part fixe dont le montant est fixé à 300 000€
- d'une part variable représentant 3.20 % du chiffre d'affaires.



Conformément aux articles L.1411-33 et R.1411-7 du Code général des collectivités territoriales, le délégataire a transmis à la collectivité le rapport annuel pour l'exercice 2013.

## **BILAN D'ACTIVITE**

### **- Manifestations et évènements**

Durant l'année 2013, Mulhouse Expo SAEML a accueilli 131 manifestations, nombre en légère diminution par rapport à l'année précédente (-4.5 %). Le nombre de visiteurs, tout public confondu, est estimé à 400 000 (hors foire kermesse, organisée par la Ville de Mulhouse).

Ces manifestations se répartissent entre :

- les manifestations organisées par Mulhouse Expo SAEML d'une part,
- les évènements organisés par l'agglomération et ses communes membres ainsi que les évènements organisés par d'autres organismes (spectacles, salons, réunions privées), d'autre part, et qui font l'objet de l'activité locative et réceptive du délégataire.

Cette dernière activité représente 45 % du chiffre d'affaires total. 40% des évènements relèvent des «institutionnels», dont 59% pour m2A et la Ville de Mulhouse.

Mulhouse Expo SAEML a organisé en propre sept manifestations, soit une de plus qu'en 2012: Festivitas, le Salon de l'Immobilier, la Foire Internationale de Mulhouse, le Salon du Véhicule d'Occasion, les Journées d'Octobre et Folie'Flore, le Salon Positi'vie, les Rencontres et Salon Est Collectivités. Le total des surfaces louées a été de 23 270 m<sup>2</sup> avec la participation de 910 exposants.

Leur fréquentation s'est élevée à **215 613 visiteurs** (54 % du total des visiteurs).

Ces manifestations représentent 43.24 % du chiffre d'affaires total réalisé par le délégataire.

Parmi elles, Festivitas, le Salon de l'Immobilier et les Journées d'Octobre ont répondu aux attentes des différents acteurs avec une progression de leur chiffre d'affaires.

Le salon Festivitas a regroupé 270 exposants générant un chiffre d'affaires en progression de 1% par rapport à 2012.

La 3<sup>è</sup> édition du Salon de l'Immobilier a réuni près de 80 exposants (+25%) et a vu sa fréquentation augmenter.

Les JO avec 240 exposants, et Folie'Flore ont accueilli plus de 135 000 visiteurs. Le chiffre d'affaires a augmenté de 12%.

En revanche, le salon du bâtiment économe en énergie Positi'vie a souffert du changement de dénomination et de la baisse du budget communication suite au désengagement partiel de la Région Alsace. Le chiffre d'affaires est resté stable.

Enfin, en ce qui concerne la Foire Internationale de Mulhouse la baisse du chiffre d'affaires global a été de -3% (-17 % en 2012) alors que le chiffre d'affaires exposant a connu une légère progression (+1%). La fréquentation affiche une augmentation de 3 %.

Le relooking complet de la foire avec de nouveaux univers et la mise en place d'un circuit unique a permis d'améliorer la qualité de l'offre.

L'exposition de Mulhouse à la Lune, créée en partenariat avec le Centre National d'Etudes Spatiales et la Cité de l'espace de Toulouse a rencontré un franc succès auprès des visiteurs

Le nombre d'exposants est passé de 399 à 382 (- 4.2 %). Cette baisse bien que moins importante que celle de l'année précédente se situe dans la baisse tendancielle générale à laquelle la manifestation est confrontée depuis plusieurs années.

C'est ainsi que le poids relatif de la foire ne représente plus que 30 % du chiffre d'affaires hors taxe total, ce malgré les efforts entrepris par la société pour reconfigurer la manifestation.

Par ailleurs le Parc a accueilli d'autres évènements au cours de cette année 2013 dont :

- deux évènements exceptionnels :
  - le concert MAMMA MIA et le spectacle équestre d'envergure nationale ZINGARO
- deux nouveaux évènements récurrents prometteurs:
  - le Mondial de la Bière et le Congrès –Salon AQUATERRITORIAL

#### **- Travaux**

Dans le cadre du nouveau contrat de délégation un plan prévisionnel des travaux d'entretien et de renouvellement a été élaboré pour un montant de 4 000 000 €, à la charge du délégataire.

En 2013 le délégataire a fait réaliser sur le site des travaux pour un montant de 513 000 € permettant une maintenance efficiente de l'équipement en accord avec la collectivité.

Par ailleurs en 2013, m2A a décidé de confier à Mulhouse Parc Expo les travaux de réhabilitation du parking.

Ces travaux seront engagés en 2014.

## BILAN FINANCIER

	2012	2013	+/-
<b>Chiffre d'affaires HT</b>	4 478 330 €	4 882 793 €	+ 9 %
<b>Total des produits*</b>	5 439 474 €	5 070 751 €	- 6.7 %
<b>Total des charges (dont Impôts sur bénéfices)</b>	5 466 470 €	5 050 069 €	- 7.6 %
<b>Résultat opérationnel (exploitation)</b>	-179 739 €	- 50 478 €	+ 72%
<b>Résultat net de l'exercice (après Impôts sur bénéfices)</b>	-26 996 €	20 683 €	+ 176.6 %
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	-155 120 €	123 357 €	+ 179.5 %
<b>Total du bilan :</b>			
<b>-valeurs brutes</b>	4 906 391 €	4 960 386 €	
<b>-valeurs nettes</b>	4 829 136 €	4 809 616 €	

\*La forte différence observée entre le chiffre d'affaires et le montant des produits est liée aux opérations comptables relatives à la remise des biens dans le cadre de l'ancien contrat.

Les résultats enregistrés par Mulhouse Expo SAEML, impactés par la conjoncture, s'inscrivent dans la tendance nationale, caractérisée par une diminution du nombre d'exposants et une baisse de la fréquentation des manifestations.

Le chiffre d'affaires 2013 s'établit à 4 882 793 € dont 1 019 933 € réalisés dans le cadre des conventions règlementées conclues

- d'une part entre Mulhouse Expo SAEML et m2A (483 481 €),
- entre Mulhouse Expo SAEML et la Ville de Mulhouse (536 452 €) d'autre part.

Il enregistre une hausse de 9% par rapport à 2012 et résulte d'un niveau d'activité « moyen » comparable à ceux des quatre dernières années.

Répartition du chiffre d'affaires par type de manifestations.

	CA 2012 €	%	CA 2013 €	%
<b>Manifestations organisées par le délégué</b>	2 154 988	49%	2 192 988	43.24 %
<b>Manifestations organisées par m2A, ses communes membres ou avec une forte implication d'acteurs publics</b>	1 291 815	30%	1 229 590	24.24 %

<b>Autres manifestations représentant + de 2 % du CA</b>	85 644	2%	6 85 172	13.51 %
<b>Autres manifestations</b>	830 890	19%	563 791	11.11 %
<b>TOTAL</b>	4 363 337*		5 070 751*	

\*Il s'agit ici du chiffre d'affaires du délégataire quelque peu inférieur au chiffre d'affaires global, certains produits d'exploitation de Mulhouse Expo SAEML n'y étant pas intégrés.

#### Charges et produits :

Les comptes de l'exercice font apparaître une diminution limitée des charges (-7.6%).

Au nombre de celles-ci figure la redevance versée à m2A, dont le mode de calcul a été modifié lors du renouvellement de la délégation de service public. Le montant de la redevance s'élève pour 2013 à 456 249 € et représente 9.03 % du total des charges.

En ce qui concerne l'ensemble des produits, y compris les produits financiers et exceptionnels, ils font apparaître une baisse de 7.6 %.

Le résultat d'exploitation est meilleur qu'en 2012 (+72 %), mais reste négatif (- 50 478 €).

Les comptes aboutissent à un résultat net de l'exercice de 20 683 €, avec une hausse de 47 679 € par rapport à l'exercice 2012.

Malgré ces difficultés d'exploitation liées à la conjoncture, l'équilibre financier de l'entreprise n'est pas remis en cause, en raison d'un niveau de trésorerie très satisfaisant (2 635 259 €). Il importe cependant que l'activité reparte à la hausse afin de maintenir cet équilibre financier à moyen terme.

#### Le Conseil d'Agglomération :

-prend acte du rapport d'activités 2013 de Mulhouse Expo SAEML.

PJ : Rapport d'activités 2013

Pour Extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Christian NAZON

CERTIFIÉ CONFORME  
DELIBERATION EXECUTOIRE LE 01/10/2014  
(loi du 2.3.1982 mod. ART. 17)

Le Président

  
Jean-Marie BOCKEL

## RAPPORT DU DELEGATAIRE MULHOUSE EXPO SAEML

### CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décret n° 2005-236 du 14 mars 2005  
Articles L. 1411-3 et R. 1411-7

Contrat de Délégation de Service Public  
Chapitre 6, Articles 42, 43, 44 et 45

Exercice 2013

### RAPPEL DES CARACTERISTIQUES DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le contrat de délégation de service public, conclu pour une durée de 10 ans, entre Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) et Mulhouse Expo SAEML, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2012.

#### Objet

La délégation porte notamment sur :

- l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'équipement du parc des expositions
- l'engagement des travaux nécessaires :
  - o au maintien en bon état du niveau de l'équipement et à son renouvellement
  - o à l'amélioration fonctionnelle du bâtiment et à l'acquisition de nouveaux équipements
  - o à l'amélioration thermique du bâtiment.
- la poursuite des manifestations existantes
- le développement de nouveaux événements
- le positionnement du parc expo comme un outil économique majeur du territoire
- la promotion et la communication du parc expo pour contribuer au développement du tourisme d'affaires de la collectivité

#### Répartition du risque investissement et exploitation

Le délégataire exploite les équipements à ses risques et périls. Il prend en charge l'ensemble des dépenses liées à l'entretien et au renouvellement des équipements.

Le délégant prend en charge :

- le renouvellement du clos et du couvert lorsque l'opération couvre une superficie de plus de 100 m<sup>2</sup>
- la voirie, les parkings et les réseaux divers lorsque l'opération couvre une superficie au sol de plus de 1000m<sup>2</sup>.
- les opérations de renouvellement sur le système d'extraction des gaz du sol.

#### Redevance due par le délégataire

Au titre de l'occupation du domaine public, le Délégué verse à la Collectivité une redevance annuelle.

Le présent contrat est consenti et accepté moyennant le paiement par le Délégué d'une redevance annuelle composée de :

- Une part fixe qui est acquise dans tous les cas à la Collectivité fixée à 300 000 € HT.
  - Une part variable représentant 3,20 % du chiffre d'affaires
- La redevance est taxée de TVA.

## PREAMBULE

Le présent rapport a pour objet de retracer pour l'exercice 2013, l'activité de l'équipement délégué par Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) à Mulhouse Expo SAEML, dans le cadre du contrat de délégation de service public signé le 20 juillet 2012.

Le présent rapport répond aux exigences d'informations demandées par l'autorité déléguée et telles qu'elles sont prévues aux articles L. 1411-3 et R. 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, ce rapport comporte trois parties :

- le compte rendu technique qui intègre :
  - o le bilan d'activité
  - o la communication annuelle d'indicateurs de qualité
  - o le bilan d'entretien et des travaux réalisés
  - o la mise à jour de l'inventaire
  - o la situation du personnel
  - o la mise à jour de la liste des sous-traitants
- le compte rendu financier qui intègre :
  - o l'analyse des conditions financières de l'exploitation
  - o le compte d'exploitation
  - o le bilan et le compte de résultat au 31.12.2013 certifiés par le commissaire aux comptes
- les annexes.

#### Répartition du capital social

La répartition du capital n'a pas été modifiée au cours de l'année.

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant	%
<u>1<sup>er</sup> groupe</u>			
<u>Collectivités territoriales</u>			
Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) 2 rue Pierre et Marie Curie 68200 MULHOUSE	56 668	906 688	55,66
Ville de Mulhouse 2 rue Pierre et Marie Curie 68200 MULHOUSE	7 832	125 312	7,69
<b>Total 1<sup>er</sup> groupe</b>	<b>64 500</b>	<b>1 032 000</b>	<b>63,35</b>
<u>2<sup>ème</sup> groupe</u>			
<u>« Autres »</u>			
Chambre de Commerce et d'Industrie Sud Alsace Mulhouse 8 rue du 17 Novembre 68100 MULHOUSE	17 000	272 000	16,70
Banque Populaire d'Alsace 4 quai Kléber 67000 STRASBOURG	6 250	100 000	6,14
Banque Fédérative du Crédit Mutuel 34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG	6 250	100 000	6,14
Association « Journées d'Octobre de Mulhouse » 120 rue Lefebvre 68100 MULHOUSE	4 050	64 800	3,97
Chambre de Métiers d'Alsace (CMA) 3 avenue d'Europe 67300 SCHILTIGHEIM	2 062	32 992	2,02
Caisse d'Epargne d'Alsace 1 route du Rhin 67100 STRASBOURG	750	12 000	0,74
Crédit Agricole Alsace Vosges 1 place de la Gare 67000 STRASBOURG	750	12 000	0,74
Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin 11 rue Jean Mermoz 68127 STE CROIX EN PLAINE	200	3 200	0,20
<b>Total 2<sup>ème</sup> groupe</b>	<b>37 312</b>	<b>596 992</b>	<b>36,65</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>101 812</b>	<b>1 628 992</b>	<b>100</b>
Valeur nominale de l'action : 16 €			

## I. COMPTE RENDU TECHNIQUE

### 1. BILAN d'ACTIVITE

2013 est la première année pleine, construite en fonction des engagements de la nouvelle DSP. Les missions de développement de l'activité, d'entretien du bâtiment et de reporting ont été prises en compte.

Les conventions liant la SAEM à la Ville de Mulhouse et à m2A ont été renouvelées conformément aux engagements pris lors de la signature de la DSP.

Les services rendus à la collectivité ont été nombreux :

Accueil de grands spectacles (Mamma Mia, Zingaro), mise en valeur de Mulhouse Ville Ariane lors de la Foir'Expo, dynamisation d'une communication mulhousienne en direction de l'Allemagne lors de la fête nationale allemande le 3 octobre.

L'engagement d'assurer 400 000 € HT de travaux par an, a non seulement été tenu, mais a été dépassé 512 922€ valorisant ainsi le bâtiment.

Les principaux travaux ont été la remise aux normes complète du système de sécurité incendie, l'isolation thermique des points les plus faibles de la toiture et l'amélioration de l'étanchéité thermique des portes du hall 3000.

La compétition entre les sites étant très forte, les travaux engagés par Mulhouse Expo contribueront à maintenir la structure mulhousienne dans la course malgré sa faible superficie et son manque d'équipement pour l'accueil des congrès.

La société a, malgré la crise, développé son chiffre d'affaires (+9%), contrôlé ses charges (-8%) et retrouvé de ce fait un résultat positif.

Le chiffre d'affaires de l'activité locative a été boosté par la tenue d'événements exceptionnels :

- Un concert de grande ampleur, MAMMA MIA, qui a permis de mieux appréhender le marché du spectacle et les besoins des organisateurs,
- L'accueil pour la première fois en 17 ans d'un événement d'envergure nationale, le spectacle équestre ZINGARO. Cette résidence de près d'un mois a été un moment très valorisant pour le site.

Deux nouveaux événements récurrents, promis à un bel avenir, sont venus enrichir le portefeuille client de la société : le Mondial de la Bière et le Congrès-Salon Aquaterritorial.

Globalement le taux de fidélisation des clients du secteur location a progressé de 10% cette année. Le nombre de nouveaux clients est passé pour sa part de 27 à 12.

Page 5 sur 112

Ce recul conforte la décision prise d'orienter un poste vers le développement de l'activité locative.

Le chiffre d'affaires de l'activité salon a pour sa part progressé de 1%. Ce résultat s'appuie essentiellement sur la stabilisation du chiffre d'affaires de la Foir'Expo. La réussite de la réorganisation complète de la Foire devenue Foir'Expo permet d'espérer un maintien à court terme de sa rentabilité et ouvre la voie au repositionnement de l'événement à travers la création d'un thème ludique.

L'échec relatif de la mutation du salon Energivie.info en un événement plus généraliste baptisé Positive et la difficulté rencontrée à donner un nouveau souffle au salon Est Collectivités démontre combien il est difficile d'installer de nouveaux produits sur un marché local dont le potentiel économique est relativement limité.

Des contacts ont été engagés pour développer de nouveaux salons mais ils n'ont pu aboutir du fait de la dégradation de l'environnement économique général et de l'intensification de la concurrence entre les parcs régionaux.

Malgré ses efforts et la mobilisation des salariés, le résultat opérationnel de la société reste très faiblement négatif.

Mulhouse Expo devra, dans les années à venir, trouver les ressources nécessaires pour maintenir ses activités historiques et satisfaire les attentes de ses clients fidèles, tout en élargissant fortement sa zone de chalandise. La qualité du site et son accessibilité seront en ce sens des critères discriminants.

La réorganisation des services qui a été engagée tout au long de cette année, et qui trouvera son aboutissement au cours de l'année 2014, doit permettre de maintenir le chiffre d'affaires des manifestations phares et de dégager du temps pour la création de nouveaux produits et l'accueil de nouvelles manifestations.

L'application de ces critères a nécessité une profonde réorganisation de la société, générant la révision d'une partie des processus de travail, la réorganisation des services et la redéfinition de l'organigramme général.

Page 6 sur 112

#### 1.1. Nombre total d'événements et de manifestations accueillies sur le site

En 2013, Mulhouse Expo a accueilli 136 manifestations soit 10 de moins qu'en 2012. Le nombre de clients fidèles a progressé (+5) et le nombre de nouveaux clients a régressé du fait de la conjoncture.

Comparatif	2012	2013	Ecart 2013/2012
Nombre de manifestations et autres actions organisées par :	146	136	-10
- Clients fidèles	119	124	5
- Nouveaux clients	27	12	-15
Dont nouveaux produits	10	12	2
Point d'Ex :			
- Evénement sur et hors site	5	10	5
- Locations de matériel	9	8	-1
Manifestations organisées par Mulhouse Expo :			
- Salon de l'Immobilier			
- Festivitas (1 <sup>ère</sup> édition)			
- Foire Internationale			
- Journées d'Octobre			
- Salon Energivie.info			
- Rencontre + Salon + Trophées Est Collectivités			
- Salon VO			
	6	7	1

La liste récapitulative et chronologique des événements organisés en 2013 figure en annexe 1.

Le nombre de visiteurs - tout public confondu - peut être estimé à environ 400 000 hors foire kermesse, manifestation organisée par la Ville de Mulhouse.

Mulhouse Expo a organisé 7 manifestations pour son propre compte soit une de plus qu'en 2012.

Page 7 sur 112

Le nombre de visiteurs, d'exposants et de surfaces louées (m<sup>2</sup>).

Chiffres communiqués à l'Office de Justification des Statistiques des Foires et Salons

Evénements	Durée (Jours)	Fréquentation	Nombre d'exposants	Surface louée
Festivitas	3	12 820	150	4 535
Salon de l'Immobilier	2	1 500	50	430
Foire Internationale de Mulhouse	10	79 934	382	13 615
Salon du Véhicule d'occasion	3	1 200	16	982
Rencontres Salon Est Collectivités	-	-	-	-
Journées d'Octobre et Folie/Flore	11	115 729	248	16 099
Salon Positive	3	4 430	64	1 224
TOTAL	32	215 613	910	23 270

#### 1.2. Analyse du Portefeuille d'activités

Les résultats enregistrés par Mulhouse Expo s'inscrivent dans la tendance nationale avec une forte baisse de l'activité réunions et congrès d'entreprises. Le nombre de manifestations accueillies et des actions réalisées sous Point d'Ex est en légère diminution : 136 (au lieu de 146). Cette année, pour la première fois, il y a eu plus de manifestations au 2<sup>ème</sup> trimestre qu'au 4<sup>ème</sup> trimestre (46 contre 43).

La typologie des manifestations a subi un changement notable : le nombre de réunions d'entreprises a baissé de 30%, soit 16 événements de moins qu'en 2012. On constate également qu'il n'y a eu aucun salon professionnel en 2013.

Le nombre de manifestations ouvertes au public est resté relativement stable alors que le nombre de manifestations privées a chuté.

On remarque également que le nombre de manifestations reconduites reste stable alors que le nombre de manifestations organisées par les collectivités a diminué.

Page 8 sur 112

Type de manifestations	Nombre		Ecart 2013/2012
	2012	2013	
Congrès avec expo	2	3	1
Congrès sans expo	2	5	3
Réunions d'entreprises	55	39	-16
Foires (y compris Foire Kermesse)	3	4	1
Salons grand public	21	22	1
Salons professionnels	4		-4
Formations - examens - concours	3	2	-1
Spectacles, manifestations culturelles, culturelles et sportives	24	23	-1
Point d'EX	5	10	
Autres événements (réunions politiques, réceptions, banquets, fêtes familiales, vœux...)	18	20	2
<b>Total *</b>	<b>137</b>	<b>128</b>	<b>-5</b>

\* Hors location de matériel

Le tableau « Marché » fait ressortir que :

- > 40 % des événements concernent les « institutionnels ». Le soutien des institutions est toujours capital pour l'équilibre du parc expo.
- > Le nombre de manifestations organisées par les entreprises a augmenté.
- > Le nombre de manifestations organisées par les « associations » a chuté passant de 34 à 23. Il s'agit pour la plupart, de clients « historiques » et « fidèles », qui bénéficient du soutien de la collectivité et du parc expo.

	Nombre 2012	%	Nombre 2013	%	Ecart 2013/2012
Associations	34	23,3%	23	17%	-11
Entreprises	46	31,5%	49	36,3%	3
Institutionnels dont collectivités de tutelle	56	38%	53	39%	-3
Personnes privées	10	6,8%	10	7,4%	0
<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>100%</b>	<b>135</b>	<b>100%</b>	<b>-11</b>

Page 9 sur 112

La fréquentation a augmenté de 3% en raison d'une météo favorable et aussi grâce à communication et des actions de trafic adaptées.

Le relooking complet de la Foire, avec ses nouveaux univers et la mise en place d'un circuit unique, qui a permis à chaque exposant d'avoir une chance de contact avec l'ensemble des visiteurs, a permis d'améliorer la qualité de l'offre. Les visiteurs ont été satisfaits par l'accueil des exposants.

#### - Journées d'Octobre et FolieFlore 3 au 13/10

La manifestation a accueilli plus de 135 000 visiteurs comme en 2012. Le spectacle floral a été à la hauteur des attentes du public.

Les Villages traditionnels des Journées d'Octobre regroupaient 240 exposants. Ils ont enregistré une excellente fréquentation à la satisfaction quasi générale des exposants. Cette manifestation, organisée et gérée par Mulhouse Expo, a ainsi enregistré de très bons résultats, et vu son chiffre d'affaires augmenté de 12%.

#### - Salon Positivie (25, 26 et 27/10)

La 7<sup>ème</sup> édition du Salon du Bâtiment Economie en Energie a, cette année, souffert du changement de dénomination et de la baisse du budget communication suite au désengagement partiel de la Région Alsace. Le chiffre d'affaires est resté stable.

#### - Rencontres et Trophées Est Collectivités (11 et 12/10)

L'ensemble des partenaires institutionnels ont soutenu Mulhouse Expo pour l'organisation des réunions. Cette année le concept des rencontres a permis l'organisation d'une journée de travail du syndicat des directeurs généraux des collectivités territoriales pendant les Journées d'Octobre.

La 6<sup>ème</sup> édition des Trophées de l'Innovation a vu la commune de Logelheim succéder à la commune de Berrwiller.

#### 1.4. Actions de promotion, de communication et de marketing menées

La communication varie en fonction de l'importance de la manifestation et du public concerné.

##### - Festivitas

L'effort de communication a été maintenu pour permettre au salon de continuer sa phase de développement.

Le salon de l'immobilier, le budget communication a été augmenté de 30% afin de maintenir le trafic visiteurs.

Page 11 sur 112

#### Qualification de l'affaire

	Nombre 2012	%	Nombre 2013	%	Ecart 2013/2012
Privé	88	60,3%	78	57,4%	-10
Public	58	39,7%	58	42,6%	0
<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>100</b>	<b>136</b>	<b>100</b>	<b>-10</b>

#### 1.3. Bilan des manifestations organisées par Mulhouse Expo

En collaboration avec les acteurs de son environnement (associations, institutions, entreprises) et dans le cadre de multiples partenariats publics, privés, techniques, Mulhouse Expo a maintenu ses propres manifestations.

La liste des partenariats figure en annexe 2

##### - FESTIVITAS (1er, 2 et 3/2)

Ce salon, « 3 en 1 », qui proposait un parcours « gastronomie, vins et voyages », a regroupé 270 exposants générant un chiffre d'affaires en progression de 1 % par rapport à 2012. La fréquentation a faiblement augmenté (+2%). Cette 3<sup>ème</sup> édition a attiré 14249 visiteurs. Les visiteurs ont apprécié le concept et la qualité du Salon qui, cette année, a présenté une prestigieuse exposition culturelle, mise en place par l'Azerbaïdjan.

Le restaurant gastronomique « 3 S » (nouauté) proposait un menu concocté par quatre chefs étoilés.

##### - 3<sup>ème</sup> Salon de l'Immobilier (23 et 24/3)

Cette 3<sup>ème</sup> édition a réuni près de 80 exposants (+25%) et a vu sa fréquentation augmenter et des visiteurs porteurs de projets.

Rappelons que ce salon est réalisé avec le Conseil Régional de l'Immobilier et l'Union des Maisons Françaises - Alsace ainsi que la FNAIM. On déplore le désengagement de la Fédération des Promoteurs Immobiliers ainsi que des Banques.

##### - Fair'Expo (17 au 26/5)

L'objectif de maintenir le chiffre d'affaires de la Foire a été tenu, puisqu'il est en très légère progression de 1%.

Après la tentative échouée de 2012 avec le spectacle « son et lumière » dans sa recherche d'un thème porteur pour la Foire, l'exposition « De Mulhouse à la lune » créée en partenariat avec le CNES (Centre National d'Etudes Spatiales) et la cité de l'espace de Toulouse a rencontré un succès auprès des visiteurs.

Page 10 sur 112

##### - Fair'Expo

Le budget de communication directe a progressé de 10 % afin d'accompagner le développement du concept et de la nouvelle marque Fair'Expo. Après une année 2012 exceptionnelle, le budget événementiel a été ramené au niveau du budget de 2011.

##### - Le salon Positivie

Le désengagement partiel de la Région nous a contraint à réduire le budget salon de 20% alors même qu'il fallait installer une nouvelle marque.

Les plans de communication des manifestations organisées par Mulhouse Expo figurent en annexes 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5

Un effort particulier a été fait concernant la e-communication.

Des sites différenciés par manifestation ont été créés. Ils ont bénéficié d'une bonne fréquentation, totalisant 247 000 visites sur l'année.

Par ailleurs 30 lettres d'informations présentant les manifestations ont été envoyées aux abonnés du site Parc Expo.

Les statistiques informatiques figurent en annexe 4

Page 12 sur 112

## 2. COMMUNICATION ANNUELLE D'INDICATEURS de QUALITE avec ANALYSE

### 2.1. Nombre de contacts « prescripteurs de manifestations et d'événements »

Le tableau portant sur « l'origine des affaires » révèle que :

- 41,2 % des événements ont été reconduits d'une année à l'autre
- 35 % sont issus d'une démarche volontaire du client. Ces demandes résultent en partie des différentes actions de prospection commerciale menées depuis trois ans.

	Nombre 2012	%	Nombre 2013	%	Écarts 2013/2012
Office du tourisme	3	2,1%	2	1,5%	-1
Collectivité de tutelle-Ville	34	23,3%	28	20,6%	-6
Prospect	1	0,7%	2	1,5%	1
Reconduction	57	39,0%	56	41,2%	-1
Spontanée	51	34,9%	48	35,3%	-3
<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>100%</b>	<b>136</b>	<b>100%</b>	<b>-10</b>

Des contacts émanent également de « visiteurs » après consultation du site Internet. Le « bouche à oreille » reste un vecteur de communication essentiel pour promouvoir les équipements et les manifestations de Mulhouse Expo.

### 2.2. Taux de concrétisation/actions engagées en matière de promotion de l'équipement et des modalités de prospection engagées

Le service Locations a établi 454 devis dont :

- 318 n'ont pas été retenus (coût trop élevé, lieu non adapté à l'événement, annulation de dernière minute de la manifestation, problème de dates...)

Mulhouse Expo a maintenu l'activité locative et réceptive et a accueilli :

- > 27 nouveaux clients
- > 12 nouveaux « produits » parmi lesquels :

Page 13 sur 112

- Le carrefour des formations Rencontres de l'Assainissement
- Accueil citoyeneté
- Optihame
- Journée de prévention hygiène et santé
- Spectacle équestre ZINGARO
- Mondial de la Bière
- Aquaterritorial
- La foire aux tissus

### 2.3. Indices de satisfactions des usagers

Depuis l'entrée en vigueur de la DSP, le 1<sup>er</sup> septembre 2012, Mulhouse Expo procède à une évaluation systématique auprès des clients, organisateurs d'événements et des exposants de ses propres manifestations. Auparavant, quelques évaluations ont été faites au moyen d'une fiche non standardisée.

Les questionnaires en vigueur figurent en annexes 5 et 6.

Les résultats des quelques évaluations faites au cours de l'année auprès d'organismes et d'exposants figurent en annexes 7 1, 7 2 et 7 3.

Synthèse des réponses « satisfait et très satisfait » des exposants sur les différentes manifestations

Questions	Réponses : Très satisfait et satisfait					Moy.
	Festivitas	Salon de l'immobilier	Foir'Expo	Journées d'Octobre	Positive	
Contact avec le commercial du Parc Expo (disponibilité, réactivité, réponses à vos interrogations) ?	100%	100%	100%	96%	95,23%	98%
Organisation du montage et du démontage ?	100%	100%	93,38%	94,75%	100%	98%
Votre emplacement répond-il à vos attentes par rapport à sa configuration et sa situation dans le secteur	83,82%	83,33%	83,32%	92%	73,80%	83%
<b>Moyenne</b>	<b>94,61%</b>	<b>94,44%</b>	<b>92,23%</b>	<b>94,32%</b>	<b>89,68%</b>	<b>93,06%</b>

Page 14 sur 112

### Synthèse des enquêtes auprès des clients organisateurs d'événements

Questions	Très satisfait et satisfait
Commercial :	98%
Technique :	90%
Prestations annexes :	96%

Ces deux chiffres confirment :

- la satisfaction des organisateurs quant aux prestations fournies par Mulhouse Expo.

L'exploitation des résultats permet à Mulhouse Expo d'améliorer le cas échéant la qualité de ses prestations, de faire des choix qui répondent davantage aux besoins des visiteurs et usagers, de revoir le positionnement de l'événement...

Une enquête visiteurs réalisée selon la méthode des quotas a été organisée en sortie de foire auprès de 600 personnes. Le questionnaire a été conçu à partir du projet national conseillé par notre syndicat professionnel UNIMEV.

Par ailleurs, la « Foire Internationale de Mulhouse » est référencée "Faires de France", ce qui signifie qu'elle répond aux 74 critères définis dans le référentiel mis en place par la Fédération des Foires, Salons, Congrès et Événements de France (FSCEF).

Le référentiel "Faires de France" définit les caractéristiques fondamentales d'une foire-exposition et les engagements que doivent respecter les organisateurs pour que leur manifestation soit organisée dans les "règles de l'art", définies par la Profession. Ce référentiel, au service de la dynamique des foires-expositions, est l'assurance pour les exposants et visiteurs, d'une foire-exposition organisée selon des critères très précis, contrôlés par un organisme indépendant.

Ce référentiel de qualité s'appuie sur les valeurs portées par les foires-expositions, à savoir :

- Lieu de découvertes
- Convivialité des échanges
- Authenticité et tradition

Le respect des critères fait l'objet d'un contrôle annuel lors de la foire par la visite de représentants de la FSCEF.

Le référentiel « Faires de France » figure en annexe 8.

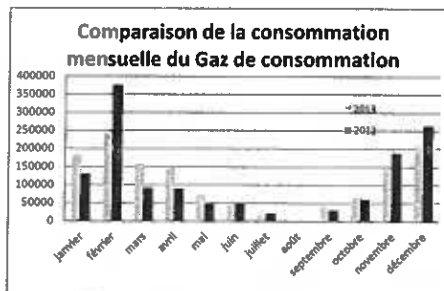
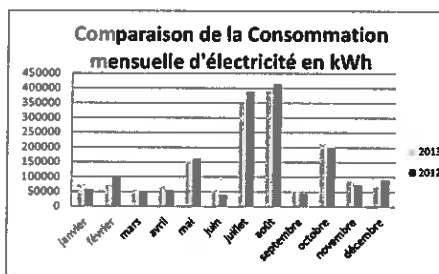
Page 15 sur 112

### 2.4. Indicateurs de suivi technique de l'ensemble bâti

14 types d'installations font l'objet de contrôles périodiques effectués par des sociétés agréées.

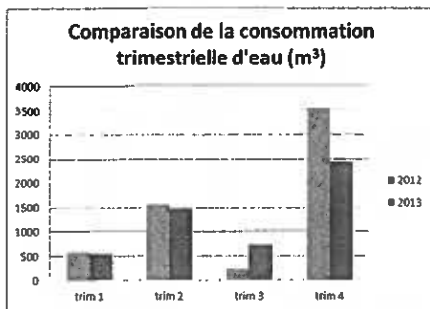
Tableau de synthèse de l'ensemble des contrôles fourni à la commission de sécurité de la Foire 2014 annexe 9.

Par ailleurs, Mulhouse Expo a mis en place un suivi des consommations d'électricité, d'eau et de gaz.



Page 16 sur 112





**2.5. Remarques des contrôleurs sécurité, sanitaires et autres contrôleurs**

**Visite de sécurité préalable à l'ouverture de la Foire de Mulhouse du 17 au 26 mai**

Le 16 mai 2013, les Sous-Commissions Départementales de Sécurité et d'Accessibilité ont effectué une visite de réception en vue de l'ouverture au public de la Foire de Mulhouse. Il a été constaté que cette manifestation répondait aux normes de sécurité en vigueur. Mulhouse Expo a procédé aux aménagements nécessaires pour lever les observations.

**Visite de sécurité préalable à l'ouverture des Journées d'Octobre du 3 au 13**

La Sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite a, au vu du dossier déposé, émis un avis favorable sous réserve des prescriptions suivantes :

- les engagements pris au titre de l'accessibilité devront être tenus
- il est demandé à tous les intervenants (organisateur de la manifestation et exposants) de veiller au respect de la réglementation (cf. cahier des charges et notice d'accessibilité).

L'autorisation d'ouverture de la manifestation a été délivrée par la Ville de Mulhouse, le 2 octobre 2013 au vu :

- du procès-verbal de la Sous-commission Départementale de Sécurité, qui a émis un avis favorable à l'ouverture de la manifestation, motivé par le respect de la réglementation en vigueur relative à la sécurité incendie des établissements recevant du public ;
- du procès-verbal de la Sous-commission Départementale d'Accessibilité, qui a émis un avis favorable à l'ouverture de la manifestation, motivé par le respect de la réglementation en vigueur relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public ;

**3. BILAN d'ENTRETIEN et des TRAVAUX REALISES**

Conformément au plan prévisionnel d'investissement, 513 000€ de travaux ont été effectués en 2013 sur le site permettant une maintenance générale efficiente de l'équipement en accord avec le propriétaire. Le bilan d'entretien porte sur :

- la liste des contrôles périodiques effectués et des entreprises prestataires concernés (cf annexe 9)
- la liste des entreprises chargées de l'exécution des contrats de maintenance (cf annexe 10)
- le suivi du plan prévisionnel de travaux tel que défini à l'annexe 11 du contrat de DSP. Ce document comporte notamment les réalisations du 19 au 31.12.2012 et de l'année 2013 (cf annexe 11)

**4. MISE à JOUR de l'INVENTAIRE**

L'inventaire mis à jour figure en annexe 12

**5. SITUATION du PERSONNEL**

L'organigramme général a été remanié afin de structurer la société pour mieux répondre aux obligations de développement et de gestion définies dans la DSP. Il figure en annexe 13

Pour l'année 2013, l'effectif total moyen a été de 28,56 équivalents temps plein (ETP), réparti de manière suivante

Effectif Moyen Année		
en ETP	2012	2013
CDI	20,34	18,51
Cadres	10,88	10,67
Agents de maîtrise	2	2
Employés	3,38	2,67
Ouvriers	1,91	1,52
Apprentis	2,17	1,65
CDD > 3 mois	1,57	2,81
CDD < 3 mois	3,61	7,24
<b>Total</b>	<b>25,52</b>	<b>28,56</b>

Effectif présent au 31/12		
en ETP	2012	2013
CDI	17,96	19,44
Cadres	10	10
Agents de maîtrise	2	2
Employés	3,38	3
Ouvriers	1,58	1,44
Apprentis	1	3
CDD > 3 mois	3	3
CDD < 3 mois		
<b>Total</b>	<b>20,96</b>	<b>22,44</b>

La répartition du personnel permanent présent au 31/12/2013 est la suivante :

	Année 2012	Année 2013
Directeur Commercial et général	1	1
Chargée d'affaires	2	2
Responsable Commercial Salon grand public		1
Chef de Produit	2	1
Attaché Commercial	1	2
Assistant commercial	1	
Chargée de communication événementielle et institutionnelle	1	1
Chargé de communication	1	
Assistante communication		1
Secrétaire générale	1	
Directeur Administratif et financier	1	1
Secrétaire d'accueil	0,8	1
Secrétaire administrative	0,58	1
Assistante de gestion	1	1
Directeur Technique	1	1
Responsable technicien	1	1
Technicien	2,58	2,44
Technicien SSIAP	1	1
Agent de propreté	1	1
Apprenti Assistant ingénieur		1
Apprenti électricien	1	2
<b>Total</b>	<b>20,96</b>	<b>22,44</b>

**6. MISE à JOUR de la LISTE des SOUS-TRAITANTS**

La liste figure en annexe 14

**II. COMPTE RENDU FINANCIER**

**1. COMPTE d'EXPLOITATION**

Le compte d'exploitation cf annexe 13 du contrat de DSP figure en annexe 15

**2. RAPPORT de GESTION relatif à l'exercice 2013**

**A. CROISSANCE de l'ENTREPRISE, EVOLUTION DES PRODUITS ET DES CHARGES**

**1. Evolution d'ensemble des produits et des charges**

Toutes choses étant égales par ailleurs et après retraitement de certaines opérations de l'exercice 2012 (voir le rapport de gestion 2012) on observe l'évolution suivante du total des produits et des charges (en milliers d'euros)

- Produits : total 2013 = 5 071  
total 2012 = 4 777  
Ecart + 294

- Charges : total 2013 = 5 052  
total 2012 = 4 849  
Ecart + 203

**1.1 Le chiffre d'affaires (CA) hors taxes**

Il s'établit à 4 882 793 € contre 4 478 330 € en 2012 soit une hausse de 9%. Il résulte d'un niveau d'activité « moyen » à un niveau comparable à ceux des 4 dernières années. Le taux de variation de la valeur ajoutée brute (VAB) qui permet mieux d'apprécier la croissance de la société est, par contre en forte hausse (+ 29%) en raison de la stagnation, voire de la diminution des consommations intermédiaires (charges externes, impôts et taxes).

## 1.2. Total des produits et des charges

Le total des produits de l'exercice progressant - légèrement ! - plus rapidement (+ 294 en milliers d'euros) que celui des charges (+ 203) (voir ci-dessus). On note une amélioration des résultats à tous les niveaux :

- Le résultat d'exploitation : - 50 478 en 2013 pour - 179 739 en 2012.
- Néanmoins :
- le cumul des résultats d'exploitation des derniers exercices reste très négatif (autour de 140 000 €)
  - le cycle d'exploitation ne dégage pas suffisamment de ressources pour couvrir les charges d'exploitations
  - le résultat net de l'exercice est de 20 683 en 2013 (y compris le crédit d'impôt) contre - 26 996 en 2012, soit une progression d'environ 47 000 €

En l'absence d'interface entre les deux DSP et des conditions de cession par le délégataire au délégant des immobilisations à leur valeur nette comptable puis de leur « mise à disposition » à compter du 01/09/2012, la comparaison des produits et des charges exceptionnels n'est pas pertinente.

## 2. En détail :

### 2.1. Evolution des produits

2.1.1. Après corrections, on peut considérer que les produits hors exploitation sont d'un faible montant, les produits d'exploitation se confondent pratiquement avec le total des produits.

- Les produits des manifestations commerciales représentent environ 45 %. Cette valeur relative doit toujours être appréciée avec prudence, en raison des modifications fréquentes du périmètre des activités et de leur nature. (Par commodité de vocabulaire, elles sont toutes regroupées sous l'appellation de « manifestations commerciales »).

Ce périmètre d'activités comprend :

- quatre manifestations, dont la SAEM est organisatrice en son nom propre : la Foire de Mulhouse (FdM), le Salon de l'Immobilier, Festivas et le Salon du Véhicule d'Occasion (VO).
- une manifestation co-produite avec d'autres organisateurs : Salon Positive
- le mandat d'organisation des Journées d'Octobre pour le compte de l'Association éponyme,
- les autres manifestations, pour lesquelles Mulhouse Expo joue le rôle d'un prestataire de services.

Le chiffre d'affaires (1 382 856 €) de la Foire 2013 est sensiblement identique à celui de 2012 (1 367 965 €), malgré les efforts de reconfiguration de cette manifestation

entrepris depuis 3 ans par la société. En conséquence, le poids relatif de la foire ne représente plus que 28% du chiffre d'affaires total de la SAEM.

Les autres manifestations commerciales, hors FdM, ont généré un chiffre d'affaires total d'environ 924 000 €, soit 19 % du chiffre d'affaires total. Ce pourcentage est stable depuis 3 ans et traduit la volonté stratégique de la société de compenser par de nouveaux événements la diminution du produit de la Foire.

- Les produits dits de « location » ou des « activités réceptives », qui comprennent :

- l'ensemble des recettes provenant des locations d'espaces (halls, salles, extérieur, restaurant...), ainsi que les prestations de services rattachées,
- le chiffre d'affaires réalisé par l'agence événementielle « Point d'Ex », représentent près de 46 % du chiffre d'affaires total.

- Les autres produits d'exploitation, qui comprennent :

- diverses prestations de services (mandat de gestion de l'Association Journées d'Octobre de Mulhouse essentiellement),
  - les reprises sur provisions d'exploitation et les transferts de charges,
  - les autres produits de gestion courante (négligeables).
- retrouvent leur niveau habituel en valeur relative tout au moins (environ 4% du total des produits) après les « retraitements » effectués en 2012.

En conclusion : la première année « complète » de la nouvelle DSP peut être considérée comme légèrement supérieure à la moyenne des derniers exercices sous revue. Néanmoins, l'absence de rentabilité du cycle d'exploitation persiste et pourrait fragiliser la société, bien que son équilibre financier ne soit pas compromis à court terme.

### 2.1.2. Les produits « hors exploitation »

Ils comprennent les produits financiers et les produits exceptionnels. Leur montant, après retraitement (cf. ci-dessus), ainsi que leur part relative et leur variation par rapport à 2012, n'exigent pas d'analyse détaillée.

Notons que les produits financiers sont en baisse : 69 965 € contre 102 838 € en 2012 en raison de l'absence des produits sur cessions de valeurs mobilières de placement !

### 2.2. Evolution des charges

#### 2.2.1. Les charges externes (cf. tableau N° 2)

Elles s'élèvent à 2 958 467 €, soit 59 % du total des charges et près de 65 % du chiffre d'affaires HT. Ces chiffres appellent le commentaire suivant :

> L'appréciation relative s'avérant délicate en raison des circonstances évoquées ci-dessus, on notera la stabilité du total de ces charges.

> Le poids relatif des charges externes, tant par rapport au total des charges que du chiffre d'affaires HT, met en évidence la forte dépendance de l'entreprise par rapport à ses consommations intermédiaires (d'où l'incidence sur la valeur ajoutée) et l'obligation de réaliser un volume d'affaires suffisamment élevé au risque de créer une spirale de pertes d'exploitation.

Par ailleurs, les contributions versées à la collectivité, ne représentent plus que 9 % du total des charges.

En détail et par rapport à 2012, les postes suivants sont (toutes choses étant égales par ailleurs) :

- en hausse (attention : circonstances exceptionnelles, spectacles) :

- Honoraires (+ 106 %)
- Montage, démontage (+ 79 %)
- Nettoyage (+ 45 %)
- Surveillance (+ 25 %)
- Entretien et réparations (+ 9 %)

- égaux ou à peu près égaux :

- Fluides (+ 1 %)
- Assurances (- 3 %)
- Administration générale (+ 3 %)
- Déplacements et réceptions (- 2 %)

- en baisse :

- Communication (- 36 %)
- Redevance à la collectivité (- 27 %)
- Location de matériel (- 8 %)

Pour mémoire, le total des charges externes est pratiquement stable alors que le chiffre d'affaires HT augmente de 9 %.

2.2.2. Les charges de personnel, y compris le personnel extérieur (cf. tableau n° 2) s'élèvent à 1 698 590 € et représentent 34 % du total des charges.

2.2.3. Les impôts et taxes, d'un montant de 104 255 €, représentent 2 % du total des charges.

2.2.4. Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 261 294 € en hausse par rapport à 2012.

## B. RENTABILITE BRUTE ET NETTE DE L'EXPLOITATION, RESULTAT NET DE L'EXERCICE, CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

### 1. Les résultats

#### 1.1. Le résultat d'exploitation (résultat opérationnel)

Il est négatif : - 50 478 €.

Relevons que, pour la cinquième année consécutive, le cycle d'exploitation ne génère pas suffisamment de produits pour couvrir les charges !

1.2. Le résultat courant est positif : 19 487 € : les produits financiers « compensent » le déficit d'exploitation !

1.3. Le résultat exceptionnel est négatif de près de - 1 268 €.

1.4. Le résultat net de l'exercice (RNE) s'établit à - 20 683 €.

2. La valeur ajoutée brute (VAB), l'excédent brut d'exploitation (EBE), l'excédent net d'exploitation (ENE) (cf. tableaux N° 3)

#### REMARQUE :

L'appréciation des quatre indicateurs : taux de valeur ajoutée brute (VAB), taux de marge brute d'exploitation (MBE), taux de marge nette d'exploitation (MNE) et capacité d'autofinancement (CAF), doit prendre en considération le phénomène suivant : le solde des autres produits d'exploitation (APE), moins les autres charges d'exploitation (ACE), est négatif de près de 22 200 €.

Ainsi, le taux instantané de la valeur ajoutée brute, impôts, taxes et versements assimilés inclus, (VAB/CAHT) est de 37 % : il permet à l'entreprise de couvrir ses charges de personnel.

En conséquence :

- le taux de marge brute d'exploitation (EBE/CAHT) est positif (+ 2,5 %)
- le taux de marge nette d'exploitation est voisin de zéro (- 0,6 %).

### 3. La capacité d'autofinancement (cf. tableau N° 3)

D'un montant de 199 840 €, elle est en forte hausse par rapport à 2012. Il est vrai qu'en 2012 la capacité était à un niveau très faible.

C. L'EQUILIBRE FINANCIER

**REMARQUE :**

En raison des modifications survenues en 2012 (changement de DSP au 31/8), l'analyse du « haut du bilan » et la comparaison avec les exercices précédents s'avèrent délicates (cf. remarque 1 ci-dessus).

C'est pourquoi, nous ne retiendrons dans le présent rapport que les variations significatives et incontestables.

1. Les ressources stables, composées uniquement de capitaux propres, s'élèvent à 2 449 185 €.

2. Au cours de l'année, la SAEM a poursuivi partiellement la réalisation de son programme d'investissements pluriannuel.

**Conséquence :** le fonds de roulement net global (FRNG) est pratiquement stable par rapport à 2012, autour de 1 580 330 €.

3. Comme pour les exercices antérieurs, le besoin en fonds de roulement (BFR) a connu au cours de l'exercice une évolution caractérisée par des situations trimestrielles fortement contrastées (voir les rapports annuels précédents).

La ressource en fonds de roulement de l'entreprise est en hausse de 34 % et s'établit à 1 054 654 €.

4. La trésorerie nette globale (TNG) est en hausse de 12 % et s'élève à 2 634 985 €. Ce montant est très satisfaisant et doit permettre à l'entreprise de faire face à ses engagements actuels et futurs.

Le rapport de gestion complété par 5 tableaux figure en annexe 16.

**3. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT au 31.12.2012 certifiés par le Commissaire aux Comptes**

Ces documents figurent en annexes 17 et 18

**III. Suivi d'activité et du Chiffre d'affaires**

Le détail du chiffre d'affaires présenté selon les critères souhaités dans le DSP (annexes 14) figure en annexe 19

**LISTE DES ANNEXES**

Annexe N°	Intitulé de l'annexe
1	Liste des manifestations réalisées et actions Point d'Ex
2	Liste des partenariats
3.1	Plan de Communication FestiVitas
3.2	Plan de Communication Foire de Mulhouse
3.3	Plan de Communication Positi'Ve
3.4	Plan de Communication Salon de l'Immobilier
3.5	Plan de Communication Journées d'Octobre et Folie'Flore
4	Stats informatiques
5	Fiche d'évaluation d'un salon organisé par Mulhouse Expo
6	Fiche d'évaluation d'un événement organisé par un client extérieur
7.1	Résultat enquête exposant FestiVitas et Foir'Expo
7.2	Résultat enquête exposant Journées d'Octobre et Folie'Flore
7.3	Résultat enquête exposant Positi'Ve et Salon de l'immobilier
8	Référentiel « Faires de France »
9	Liste des contrôles périodiques effectués
10	Liste des entreprises chargées de la maintenance
11	Liste des investissements « Renouvellement - Maintenance »
12	Inventaire au 31.12.2013
13	Organigramme de la Société
14	Liste des sous-traitants
15	Compte d'exploitation (cf. annexe 13 du contrat de DSP)
16	Rapport de gestion complété par les tableaux de 1 à 5 - Tableau 1 : comptes de résultats condensés 2011-2013 - Tableau 2 : comparaison des produits et des charges - Tableau 3 : soldes intermédiaires de gestion et capacité d'autofinancement 2011-2013 - Tableau 4 : tableau financier comparatif 2011-2013 - Tableau 5 : tableau de suivi des investissements
17	Bilan au 31.12.2013 certifié par le commissaire aux comptes
18	Compte de résultat au 31.12.2013 certifié par le commissaire aux comptes
19	Suivi de l'activité et du chiffre d'affaires (cf. annexe 14 du contrat de DSP)

**Annexe 1 : Liste des manifestations réalisées et actions Point d'Ex**

Affaire	Privé	Public	Spéctacles	Point d'EX	Cit. fidèle	Nouv. Cit.	Nouv. Proj.
<b>JANVIER</b>							
Salon du Mariage		1				1	
Voteur du conseil général 2013	1				1		
Ménages Expo 2013		1			1		
m2A Bureau	1				1		
Carrefour des formations		1				1	
Journée des carrières et des formations et orientation 2013		1					
Conseil municipal ville de Mulhouse	1				1		
Loi de finances 2013	1				1		
EDF DPH	1				1		
Total	5	4	0	0	7	2	1
<b>FEBVRIER</b>							
Assemblée Plénière de l'union des caisses	1				1		
Salon FestiVitas		1			1		
Salon Animalis 2013		1			1		
Salon du Parfum 2013		1			1		
m2A Bureau	1				1		
Location de matériel	1				1		
Total	3	3	0	0	6	0	0
<b>MARS</b>							
Réception mariage	1					1	
AG Osmacq 2012	1				1		
Concert Mamma Mia		1	1			1	
m2A Bureau	1				1		
Portes ouvertes Campus 2013		1			1		
AG FDSEA 2013	1				1		
m2A Commissions Réunies	1				1		
68ème Bourse Internationale du Club Mulhouse		1			1		
Accueil Citoyenneté		1			1		
Rencontre diversité		1	1			1	
Actions de sensibilisation à la Sécurité		1			1		
m2A Conseil d'Administration	1				1		
Océanhome	1					1	
Salon Immobilier 2013		1			1		
Commemoration de la mort du Christ 2013		1			1		
Réception mariage	1					1	
Total	8	8	2	1	13	3	2
<b>AVRIL</b>							
Rassemblement du NON	1					1	
AG CNVH Mutual St Etienne 2013	1				1		
Journée de Prévention		1			1		

Affaire	Privé	Public	Spéctacles	Point d'EX	Cit. fidèle	Nouv. Cit.	Nouv. Proj.
<b>Mai</b>							
Hygiène et Santé							
Salon Militaire 2013		1				1	
Fête des enfants CCT 2013		1	1			1	
Bureau Escuff MDA 08.04.13	1					1	
Location de support		1	1				
Théâtre Equestre Zingaro		1	1			1	1
m2A Bureau	1					1	
Marché aux Plantes 2013		1			1	1	
Réunion prévention, sécurité et risques	1					1	
Soirée italienne		1	1			1	
Total	5	7	4	1	15	1	3
<b>Juin</b>							
Week end maigache Zoo 2013		1			1		
Foire du Livre de Saint-Louis 2013		1			1	1	
Fit Vert mois des Jardins		1			1	1	
Conseil participatif m2A	1					1	
Stand CG FM 2013		1			1	1	
Foire internationale de Mulhouse 2013		1			1		
Journée des Maires 2013	1				1	1	
Fit Vert mois des Jardins		1			1	1	
6ème Université Chambres des Maires d'Alsace	1					1	
Réunion AG2R La mondiale	1					1	
Hand'Ve 2013		1				1	
Réunion AG2R La mondiale	1					1	
Fit Vert mois des Jardins		1			1	1	
Location de matériel	1					1	
Total	6	8	0	0	14	0	1
<b>Juin</b>							
Location de matériel	1					1	
Location de matériel	1					1	
Assemblée Générale de la MAVM 2013	1					1	
m2A Bureau	1					1	
Rencontre des Mairiens de l'Est 2013		1				1	
Location de matériel	1					1	
CCSP	1					1	
Réunion Soirée juin 2013	1					1	
EDF DPH	1					1	
Location de matériel	1					1	
m2A Commissions Réunies	1					1	
Salon VD 2013		1				1	
AGE Scapions		1				1	
AG Caisse d'Epargne 2013	1					1	
Expositions de Reptiles 2013	1					1	
Action de sensibilisation à la sécurité	1					1	

Affaire	Privé	Public	Spéctacles	Point d'EX	Clt fidèle	Nouve. Cit
Location de matériel	1					
m2A Conseil d'Agglomération	1					
Réception mariage	1					
Rouary Assemblée Générale de District	1					
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>1</b>
<b>JUILLET</b>						
ACT.J.F 2013		1			1	
m2A Bureau	1					
Foire Kemesse 2013		1			1	
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
<b>AOUT</b>						
Actions de sensibilisation à la Sécurité Routière		1			1	
Réception mariage	1					
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>SEPTEMBRE</b>						
Conférence crédit mutual	1				1	
Moojob 2013		1			1	
Salon Animaux 2013		1			1	
m2A Bureau	1					
Mondial de la Bière 2013		1			1	
Bourse Internationale 2013		1			1	
Réunion Encadrement Systèmes U 16 09 13	1				1	
m2A Commissions Réunion	2				2	
Réception mariage	1					
Aquateritorial 2013		1			1	
m2A Conseil d'Agglomération	1					
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>1</b>
<b>OCTOBRE</b>						
Journées d'Octobre 2013		1			1	
Stand Conseil Général 2013		1			1	
Theatre 2013		1			1	
Location de matériel	1					
Conférence du Crédit Mutual	1				1	
Est Collectivités 2013	1				1	
Journées d'Etude Oren		1			1	
Réception mariage	1					
Salon Chasseurs d'images 2013		1			1	
Réunions Energivie 2013	1				1	
Salon PestiVie 2013		1			1	
Lauréat BERRA		1			1	
Conseil d'Alsérie	1				1	
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>1</b>
<b>NOVEMBRE</b>						
Salon du Marbage		1			1	
Foire aux Tissus 2013		1			1	

Page 29 sur 112

Affaire	Privé	Public	Spéctacles	Point d'EX	Clt fidèle	Nouve. Cit
Exposition Internationale d'Aviculture 2013		1			1	
Concert Cité Jeune 2013		1	1			
Eronk 2013		1			1	
m2A Bureau	1					
<b>AG des Frontaliers 2013</b>						
Concert Maghreb en lire live à 1500 personnes - horaires 18h30 - 00h00		1	1		1	
Réception mariage	1					
Espace Laser	1				1	
Place des Sapins 2013		1			1	
Cocktail NRJ Mobile	1				1	
Concert Irish Celtic - 20h00 / 22h00		1	1		1	
ART 3 F 2013		1			1	
Rallye Jeunes FFSA	1				1	
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>1</b>
<b>DECEMBRE</b>						
m2A Bureau	1				1	
Concert Christophe MAE		1	1		1	
Cérémonie de remise de médailles hospital	1				1	
Forum du financement	1				1	
Concert Sweet People		1	1		1	
Fête de Noël - CE - PEUGEOT 2013	1				1	
Notes d'or 2013	1		1		1	
Forum pour Mulhouse	1				1	
m2A Commissions Réunion	1				1	
Fête de Noël 2013 - Centre Hospitalier	1				1	
Réception Farneilles	1				1	
Fête de Noël des Anciens 2013		2	1		1	
Concert Age tendre et Térés de Bois	1		1		1	
m2A Commissions Réunion	1				1	
Repas Ambulanciers	1				1	
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>1</b>
<b>Total général 2013</b>	<b>77</b>	<b>59</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>124</b>	<b>12</b>
<b>Total général 2012</b>	<b>88</b>	<b>58</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>119</b>	<b>27</b>
<b>Ecart</b>	<b>-11</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>-15</b>

#### Légende

Privé = sur invitation

Public = manifestation ouverte au public

Spéctacle = spectacle grand public (NB : les spectacles non répétitifs sont considérés comme de nouveaux produits)

Point d'Ex = événement ne se déroulant pas sur le site et location de mobilier à l'extérieur

Client fidèle = client revenant chaque année

Nouveau client = client venant pour la 1<sup>ère</sup> fois ou revenant après une absence de plus de 3 ans

Nouveau produit = nouvel événement ou événement reconduit après une absence de plus de 3 ans (sauf réunion, séminaire, journée de formation, réception mariage)

Page 30 sur 112

#### Annexe 2 : liste des partenaires

##### PARTENARIATS 2013

Partenaires qui ont fait confiance à MULHOUSE EXPO en soutenant et en faisant la promotion de ses propres manifestations :

- Foire Internationale de Mulhouse
  - o Mulhouse Alsace Agglomération
  - o Ville de Mulhouse
  - o Conseil Général du Haut-Rhin
  - o Chambre de Métiers d'Alsace
  - o Union des Corporations Artisanales
  - o Crédit Mutuel (District)
  - o Musée Safran
  - o Musée de l'Air et de l'Espace
  - o Le Centre National d'Etudes Spatiales
  - o L'Agence Spatiale Européenne
  - o Cité de l'Espace
  - o Clermessy
  - o L'association des Amis de l'Histoire de l'Aviation en Alsace
  - o Groupe La Poste
  - o L'association Philatéliste
  - o L'association Philatélique Mulhousienne
  - o TSE
  - o Les Editions Benin'Casa
  - o Le Jardin du Bien Etre
  - o Terre Sacrée
  - o Claire Luraire
  - o Be Mac
  - o Rexel
  - o Coralie Concept
  - o La Française Des Jeux
  - o L'Alsace
  - o Tertio
  - o Flor FM
- Salon de l'Immobilier
  - o Conseil régional de l'Immobilier
  - o Union des Maisons Françaises - Alsace
  - o Chambre FNAIM du Haut-Rhin
  - o Chambre des Notaires
  - o Ordre des Géomètres
  - o Rector Lesage
  - o Logic Immo
- FestiVitas
  - o Fédération nationale des Vignerons indépendants de France
  - o EuroAirport
  - o Mulhouse Alsace Tourisme Congrès
  - o Association Départementale du Tourisme
  - o L'Alsace
  - o DNA
  - o Domaine Schlumberger
  - o Lycée hôtelier Joseph Storch
  - o Le Crédit Mutuel
  - o Les partenaires du cook-show : Pillivuit, De Buyer, Journal de Julien Bintz, EDF, Home Equipment, Electricité Foncé, Staub, Lisbeth, Frima, Métro

Page 31 sur 112

#### Suite annexe 2 : liste des partenaires

- Rencontres Est Collectivités
  - o Conseil Général du Haut-Rhin
  - o Association des Maires du Haut-Rhin
  - o Mulhouse Alsace Agglomération
  - o Syndicat des Directeurs Généraux de Service
  - o Groupe La Poste
  - o EDF
- Salon PestiVie
  - o Région Alsace
  - o Mulhouse Alsace Agglomération
  - o Mulhouse Alsace Climat
  - o ADEME
  - o ALME
  - o Le Pôle Alsace Energivie
  - o Corporations artisanales : électriciens et chauffagistes
  - o Fédération Française des peintres d'Alsace
  - o Fédération Française de la construction passive
  - o SAABRE
  - o ONEMILE
  - o Association Les Sheds
  - o Chambre de Commerce et d'Industrie Sud Alsace Mulhouse
- Journées d'Octobre et Folie/Flore organisées dans le cadre du mandat
  - o Région Alsace
  - o Conseil Général du Haut-Rhin
  - o Ville de Mulhouse
  - o La Fédération nationale des Fleuristes de France
  - o Société Nationale des Meilleurs Ouvriers de France et des Meilleurs Apprentis de France
  - o La corporation des fleuristes du Haut-Rhin
  - o L'Association des Fleuristes en Folie
  - o Val'hor
  - o Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin
  - o Star de Céréales - Euromais
  - o Chambre de Métiers d'Alsace
  - o Corporations des Métiers de la Bouche
  - o Corporation des Coiffeurs
  - o Corporation des Esthéticiennes
  - o ERDF
  - o GrDF
  - o Auma Compost
  - o EuroAirport
  - o Système U
  - o TSE
  - o Wolfberger
  - o Charrierie de la Thur et Poutillon
  - o Les CFA Roosevelt et Reville aux Chênes
  - o 29 partenaires techniques
  - o 9 partenaires des concours et fleuristes
  - o 12 communes de la Région

Page 32 sur 112

Annexe 3.1 : plan de communication FestiVitas 2013

**Plan de Communication FestiVitas 2013**

**Affichage :**

- 185 affiches 4 x 3 durant 7 jours dans les secteurs Colmar, Belfort, Mulhouse, Saint Louis, Altkirch, Cernay
- 55 affiches 320 x 240 Decaux Senior durant 7 jours sur le réseau Ville de Mulhouse
- 16 affiches 240 x 160 durant 7 jours dans le secteur de Guebwiller

**Presse quotidienne régionale**

**L'Alsace / Le Pays :**

- 6 insertions publicitaires dans le quotidien
- 2 insertions publicitaires dans le supplément week-end

**DNA**

- 4 annonces jeu concours
- 2 insertions publicitaires dans le quotidien et le magazine Reflet

**Est Républicain**

- 1 annonce dans l'Est Magazine, le BHMog et le quotidien

**Journaux étrangers**

- Rédactionnel dans Badische Zeitung et Dreisamtaler

**Journaux gratuits et spécialisés**

- Journal des spectacles : insertion publicitaire + rédactionnel
- L'Echo Touristique : insertion publicitaire + rédactionnel
- L'Ami Hebdo = rédactionnel
- Sundgau Sans Frontières insertion publicitaire + rédactionnel
- Lecoq Gourmand (national) : rédactionnel

**Radios**

Diffusion de 428 spots positionnés en tête d'écran et actions de promotion sur les radios locales : Virgin Radio, Nostalgie, RTL 2, Dreyeckland, Cerise FM, Flor FM

**Sites Internet**

- Festivitas et Parc Expo : Création d'événements
- Bannière publicitaire DNA
- Bannière publicitaire l'Echo Touristique
- www.julienbinz.com
- www.tourmag.com
- Présence sur Facebook

Page 33 sur 112

Annexe 3.2 : plan de communication Foire de Mulhouse

**Plan de Communication Foire de Mulhouse 2013**

**Affichage :**

- 187 affiches 4 x 3 durant 8 ou 15 jours dans les secteurs Colmar, Belfort, Mulhouse, Guebwiller, Saint Louis, Altkirch, Cernay
- 65 affiches 320 x 240 Decaux Senior sur le réseau Ville de Mulhouse
- 85 affiches 120 x 176 Decaux Tram sur le réseau Ville de Mulhouse

**Presse quotidienne régionale**

**L'Alsace / Le Pays :**

- Encartage du « supplément Foire » dans le Journal destiné aux abonnés du Haut-Rhin Sud + diffusion aux non abonnés (boîtes aux lettres) soit au total 182 000 exemplaires
- 8 insertions publicitaires dans le quotidien -
- 1 insertion dans le supplément week-end

**DNA**

- 4 insertions publicitaires dans le quotidien

**L'Est Républicain**

- 9 insertions publicitaires dans le quotidien

**L'Ami hebdo**

- 1 insertion publicitaire + 1 rédactionnel

**Journaux gratuits et spécialisés**

- Journal des spectacles : insertion publicitaire 4<sup>ème</sup> de couverture + rabat en couverture + bannière sur site Internet comprenant un jeu
- Sundgau sans frontières : 1 insertion publicitaire + 1 page rédactionnel

**Radios :**

- Diffusion de 338 spots positionnés en tête d'écran sur les radios locales : Virgin Radio - Flor FM - Nostalgie - NRJ - RTL 2 - Dreyeckland

Page 34 sur 112

Annexe 3.3 : plan de communication Positi'Ve

**Plan de Communication Positi'Ve 2013**

**Affichage :**

- 140 affiches 4 x 3 durant 8 ou 15 jours dans les secteurs Colmar, Mulhouse, Guebwiller, Saint Louis, Cernay
- 16 affiches 240 x 160 dans le secteur de Saint-Louis
- 65 affiches 320 x 240 Decaux Senior sur le réseau Ville de Mulhouse

**Presse quotidienne régionale**

**L'Alsace :**

- 2 parutions dans le cahier week-end
- 3 parutions dans le journal
- Distribution de 4 400 journaux aux non-abonnés du secteur de Saint-Louis

**DNA**

- 1 parution dans le supplément reflets

**Journaux gratuits et spécialisés**

- 1 parution dans le magazine Terra Cotta du mois d'octobre

**Radios :**

- 150 spots radio en tête d'écran sur Nostalgie Mulhouse, RTL2, Radio Dreyckland, Top Music Colmar, France Bleu Alsace et France Bleu Belfort Montbéliard.

Page 35 sur 112

Annexe 3.4 : plan de communication salon de l'Immobilier

**Plan de Communication salon de l'Immobilier 2013**

**Affichage :**

- 66 affiches 4 x 3 durant 8 jours dans les secteurs Mulhouse et Saint-Louis

**Presse quotidienne régionale**

**L'Alsace / Le Pays :**

- 3 insertions publicitaires dans le quotidien
- 3 insertions dans le supplément week-end
- 2 insertions dans le cahier immobilier

**DNA**

- 4 insertions publicitaires dans le quotidien

**Journaux gratuits et spécialisés**

- Sundgau sans frontières : 1 insertion publicitaire + 1 page rédactionnel
- Terra Cotta : 1 insertion publicitaire + rédactionnel
- Logic Immo : 2 insertions publicitaires + rédactionnel - dans le cadre d'un partenariat
- Tendance habitat : 1 insertion publicitaire + un teaser en une
- Top Tv : 1 insertion publicitaire + un teaser en une

**Radios :**

- Diffusion de 62 spots positionnés en tête d'écran sur les radios locales : Virgin Radio - Cerise FM - RTL2

**Internet :**

- Une bannière Salon de l'immobilier sur le site internet Le Bon Coin dans les rubriques ventes et locations immobilières dans le Haut-Rhin

Page 36 sur 112

## Plan de Communication Journées d'Octobre 2013

## Affichage :

- 323 affiches 4 x 3 durant 8 ou 15 jours dans les secteurs Colmar, Belfort, Mulhouse, Guebwiller, Saint Louis, Altkirch, Cernay, Montbéliard
- 65 affiches 320 x 240 Decaux Senior sur le réseau Ville de Mulhouse
- 85 affiches 120 x 176 Decaux Tram sur le réseau Ville de Mulhouse

## Presse quotidienne régionale

## L'Alsace :

- 3 insertions publicitaires dans le journal l'Alsace
- encartage du supplément Journées d'Octobre
- 1 insertion publicitaire dans le magazine Fémina
- 2 insertions publicitaires dans le guide week-end
- Distribution de 19 000 journaux aux non abonnés du secteur de Saint-Louis

## DNA

- 4 insertions publicitaires en une du cahier région
- 1 insertion publicitaire dans le supplément reflets
- Encartage du supplément Journées d'Octobre

## L'Est Républicain

- 3 insertions publicitaires dans le journal éditions Montbéliard, Belfort et Haute-Saône
- 1 insertion publicitaire dans Est magazine éditions Belfort et Montbéliard
- 1 insertion publicitaire dans le BHmag
- Diffusion de 10 000 journaux aux non abonnés

## L'Ami hebdo

- 1/3 de page dans le journal et dans le supplément Lorraine
- rédactionnel

## Journaux gratuits et spécialisés

- une page publicitaire et du rédactionnel dans le magazine Sundgau Sans Frontières
- 4<sup>ème</sup> de couverture et rabat du Journal des Spectacles
- Une page publicitaire dans le magazine Terra-Cotta

## Radios :

- Diffusion de 204 spots positionnés en tête d'écran sur Nostalgie Mulhouse, Virgin Mulhouse, RTL2 Mulhouse et radio Dreyeckland.

## Fréquentation du site Internet

Month	Site parcxpo.fr		
	Unique visitors	Number of visits	Pages
Jan 2013	10 543	16 361	71 207
Feb 2013	7 648	10 538	36 550
Mar 2013	7 637	10 332	29 518
Apr 2013	7 961	17 740	40 130
May 2013	18 187	36 060	101 610
Jun 2013	7 116	10 149	21 586
Jul 2013	4 502	6 898	8 733
Aug 2013	4 914	6 249	27 474
Sep 2013	14 074	21 214	89 633
Oct 2013	16 340	23 652	98 557
Nov 2013	5 046	6 902	29 698
Dec 2013	2 190	3 526	14 366
<b>Total</b>	<b>106 158</b>	<b>169 621</b>	<b>275 779</b>

## Site Journees-octobre.fr

Month	Site Journees-octobre.fr		
	Unique visitors	Number of visits	Pages
Jan 2013	98	102	645
Feb 2013	86	98	348
Mar 2013	92	201	687
Apr 2013	96	225	874
May 2013	89	211	818
Jun 2013	91	178	278
Jul 2013	118	139	661
Aug 2013	264	339	2 197
Sep 2013	3 687	4 698	31 505
Oct 2013	9 687	12 600	90 897
Nov 2013	213	256	1 200
Dec 2013	127	181	550
<b>Total</b>	<b>14 648</b>	<b>19 228</b>	<b>130 740</b>

## Site foliefflore.fr

Month	Unique visitors	Number of visits	Pages
Jan 2013	91	104	289
Feb 2013	86	116	275
Mar 2013	102	123	415
Apr 2013	92	108	314
May 2013	118	141	518
Jun 2013	116	128	521
Jul 2013	73	105	516
Aug 2013	235	339	1 611
Sep 2013	4 490	5 747	30 457
Oct 2013	5 747	7 335	48 610
Nov 2013	210	249	1 274
Dec 2013	115	145	407
<b>Total</b>	<b>11 475</b>	<b>14 640</b>	<b>85 207</b>

## Site positifv.com

Month	Unique visitors	Number of visits	Pages
Jan 2013	160	221	362
Feb 2013	165	223	317
Mar 2013	158	245	347
Apr 2013	165	189	275
May 2013	201	298	328
Jun 2013	68	101	146
Jul 2013	102	130	342
Aug 2013	139	189	484
Sep 2013	408	541	1 415
Oct 2013	3 932	5 243	15 873
Nov 2013	322	381	695
Dec 2013	143	204	388
<b>Total</b>	<b>5 963</b>	<b>7 965</b>	<b>20 972</b>

## Site foiredemulhouse.fr

Month	Unique visitors	Number of visits	Pages
Jan 2013	342	418	1 014
Feb 2013	268	401	1 263
Mar 2013	491	547	2 457
Apr 2013	1 641	1 911	4 302
May 2013	11 320	18 632	106 183
Jun 2013	1 012	1 214	4 204
Jul 2013	1 850	2 044	3 181
Aug 2013	1 125	1 219	2 212

Month	Unique visitors	Number of visits	Pages
Sep 2013	423	552	1 430
Oct 2013	679	981	2 577
Nov 2013	324	473	1 361
Dec 2013	205	262	863
<b>Total</b>	<b>19 680</b>	<b>28 654</b>	<b>131 847</b>

## Site estcollectivites.fr

Month	Unique visitors	Number of visits	Pages
Jan 2013	71	116	248
Feb 2013	76	120	178
Mar 2013	56	96	124
Apr 2013	72	112	142
May 2013	68	108	133
Jun 2013	101	213	528
Jul 2013	61	76	139
Aug 2013	65	91	156
Sep 2013	96	133	205
Oct 2013	110	152	274
Nov 2013	87	99	130
Dec 2013	60	103	120
<b>Total</b>	<b>923</b>	<b>1 419</b>	<b>2 377</b>

## Nombre d'opérations générées l'envoi de newsletters :

- 1 x Spectacle « The Rabats »
- 1 x Spectacle « Mama Mia »
- 6 x Salon FestiVitas (dont 1 x invitation à l'inauguration)
- 2 x Salon de l'Immobilier (dont 1 x invitation à l'inauguration)
- 1 x Envois « livre des recettes »
- 6 x Foir'Expo (dont 1 x invitation à l'inauguration)
- 2 x Salon de la voiture d'occasion (dont 1 x invitation à l'inauguration)
- 1 x Est Collectivités
- 1 x Mondial de la Bière
- 1 x Formation CCI
- 1 x Les événements de la rentrée
- 4 x Journées d'octobre + Folie'Flore (dont 1 x invitation à l'inauguration)
- 2 x Salon Positivie
- 1 x Vœux de fin d'années

## Utilisation du service de routage de billets en ligne :

- Salon FestiVitas
- Foir'Expo
- Mondial de la Bière

**Annexe 5 : Fiche d'évaluation d'un salon organisé par Mulhouse Expo**

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE  
**JOURNÉES D'OCTOBRE MULHOUSE DU 2 AU 12 OCTOBRE 2014**

Statut, Nom et Prénom : .....

Afin d'améliorer la qualité de notre salon, nous souhaitons connaître vos remarques et suggestions. Merci de remplir quelques minutes pour répondre à ce questionnaire.

Raison sociale : .....

Nom : .....

VOTRE SECTEUR :  Commerce intérieur  Commerce extérieur  Commerce public  
 Commerce de gros  Commerce de détail

Pour tous les sujets suivants, merci de nous donner votre avis :

	5	4	3	2	1
Contact avec le commercial du Parc Expo ? (réactivité, disponibilité, réponses à vos interrogations)	Très satisfait <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Insatisfait <input type="checkbox"/>
L'accueil administratif ?	Très satisfait <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Insatisfait <input type="checkbox"/>
L'organisation du montage ?	Très satisfait <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Insatisfait <input type="checkbox"/>
L'organisation du démontage ?	Très satisfait <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Insatisfait <input type="checkbox"/>
L'emplacement de votre stand ?	Très satisfait <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Insatisfait <input type="checkbox"/>
La restauration sur le salon ?	Très satisfait <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Insatisfait <input type="checkbox"/>
La qualité des visiteurs ?	Très satisfait <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Insatisfait <input type="checkbox"/>
La qualité de la communication ?	Très satisfait <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Insatisfait <input type="checkbox"/>
La qualité de la signalétique ?	Très satisfait <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Insatisfait <input type="checkbox"/>
La qualité de la restauration ?	Très satisfait <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Insatisfait <input type="checkbox"/>
La qualité des animations ?	Très satisfait <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Insatisfait <input type="checkbox"/>
Le show floral ?	Très satisfait <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Insatisfait <input type="checkbox"/>

Pensez-vous participer à la prochaine édition des Journées d'Octobre en 2015 ?  
 OUI  NON  PEUT-ÊTRE

FATEZ NOUS PART DE VOS SUGGESTIONS ET OBSERVATIONS

.....

.....

**Annexe 6 : fiche d'évaluation d'un événement organisé par un client extérieur**



**APPRECIATIONS DE L'ORGANISATION DE VOTRE EVENEMENT AU PARC EXPO**

Nous souhaitons recueillir un certain nombre d'éléments relatifs à l'organisation de votre événement et les perspectives de développement. A cet effet, nous vous remercions de bien vouloir remplir cette fiche d'appréciations.

Dénomination de votre événement : .....

Date : .....

Société : .....

Nom : ..... Qualité : .....

Nombre de visiteurs accueillis : .....

	Très satisfait	Satisfait	Pas satisfait	Pas satisfait du tout
<b>Commercial</b>				
- Accueil commercial				
- Délai de réponse à vos demandes				
- Contenu et façon de proposition				
- Suivi du dossier				
- Formulation de l'offre de service (envoi devis, contrat, facturation)				
<b>Technique</b>				
- Qualité des installations livrées				
- Réactivité de l'équipe technique				
<b>Restitutions annexes</b>				
- Disponibilité du chargé de sécurité				
- Efficacité de la surveillance				
- Qualité du nettoyage				
<b>Qualité de l'information fournie via :</b>				
- Site internet et les réseaux sociaux				

Observations - Axes d'amélioration

.....

.....

.....

Date : ..... Signature : .....

**Annexe 7.1 : Résultat enquête exposant FestiVitas et Foir'Expo**

**FestiVitas 2013**  
**Résultats enquête exposants**

Question	très Satisfait	Satisfait	pas Satisfait	pas du tout Satisfait	Total
Contact avec le commercial du Parc Expo du Parc Expo (réactivité, disponibilité et réponses à vos interrogations) ?	63,63%	36,36%			100%
Organisation du montage et du démontage ?	47,83%	52,17%			100%
Votre stand : emplacement et aménagement ?	30,88%	52,94%	10,30%	5,88%	100%
Qualité de la restauration ?	15,25%	69,49%	15,25%		100%
Qualité des visiteurs ?	14,70%	63,25%	17,64%	4,41%	100%
De façon globale vous êtes ?	18,84%	65,22%	11,60%	4,35%	100%
Navette et horaire des navettes ?	54,05%	40,54%	2,70%	2,70%	100%
Hôtels avec l'offre de la nuit offerte et tarifs ?	65,22%	32,60%	2,17%		100%

**Foir'Expo 2013**  
**Résultats enquête exposants**

Questions	Très satisfait	Satisfait	Pas satisfait	Pas satisfait du tout	Total
Contact avec le commercial du Parc Expo (disponibilité, réactivité, réponses à vos interrogations) ?	66,66%	33,34%			100%
Organisation du montage et du démontage ?	55,55%	44,45%			100%
-> Accueil administratif	45,55%	41,20%	8,80%	4,40%	100%
Votre emplacement répond-il à vos attentes par rapport à sa configuration et sa situation dans le secteur	38,88%	44,44%	16,66%		100%
Qualité de la restauration ?	8,33%	75,00%	16,66%		100%
Qualité de la communication ?	17,20%	51,50%	29,00%	6,25%	100%
Qualité des visiteurs		88,20%	5,90%	9,90%	100%
De façon globale vous êtes ?	5,55%	83,33%	11,11%		100%

	OUI	Non	Peut-être
Pensez-vous participer à la prochaine édition de la Foir'Expo (2014)	57,40%	4,90%	37,70%

**Annexe 7.2 : Résultat enquête exposant Journées d'Octobre et Foie'Flore**

**Journées d'Octobre et Foie'Flore 2013**  
**Résultats enquête exposants**

Questions	Très satisfait	Satisfait	Pas satisfait	Pas satisfait du tout	Total
Contact avec le commercial du Parc Expo (disponibilité, réactivité, réponses à vos interrogations) ?	51,80%	44,44%	3,80%		100%
Organisation du montage et du démontage ?	53,80%	46,20%			100%
-> Accueil administratif	42,10%	47,40%	10,50%		100%
Votre stand ?					
-> Conformité du stand livré par rapport à votre commande	48%	52%			100%
-> Votre emplacement répond-il à vos attentes par rapport à sa configuration et sa situation dans le secteur	32%	52%	12%	4%	100%
Qualité de la communication ?					
-> Publicité	29,60%	66,60%	3,70%		100%
-> Signalétique	25%	66,60%	8,20%		100%
Qualité des différentes animations ?					
-> Place des fêtes	25%	68,75%	6,25%		100%
-> Scène Alsacienne	26,60%	60,00%	13,30%		100%
-> Vitrine des métiers	28,50%	71,40%			100%
De façon globale Qualité des visiteurs	20,80%	75,00%	4,20%		100%
D'un point de vue contact client vous êtes ?	15,40%	57,70%	23,10%	3,80%	100%
Votre avis sur le Show Floral 2013	42,80%	52,40%	4,80%		100%

	OUI	Non	Peut-être
Pensez-vous participer à la prochaine édition des Journées d'Octobre (2014)	68,00%		12,00%

Annexe 7.3 : Résultat enquête exposant Positi'Vie et Salon de l'immobilier

Positi'Vie 2013  
Résultats enquête exposants

Questions	Très satisfait	Satisfait	Pas satisfait	Pas satisfait du tout	Total
Contact avec le commercial du Parc Expo (disponibilité, réactivité, réponses à vos interrogations) ?	52,40%	33,30%	14,30%		100%
Accueil administratif	22,72%	68,20%	4,50%	0,045	100%
Organisation du montage	27,70%	72,20%			100%
Organisation du démontage	23,50%	76,40%			100%
Votre stand	10,50%	63,20%	21,00%	5,20%	100%
Qualité de la communication ?		52,40%	38,10%	9,50%	100%
-> Publicité	7,10%	57,10%	35,70%		100%
Qualité des différentes animations ?	22,22%	61,10%	16,60%		100%
De façon globale Qualité des visiteurs	4,80%	52,40%	28,60%	14,30%	100%

	Oui	Non	Peut-être
Pensez-vous participer à la prochaine édition du Salon Positi'Vie (2014)	22,72%	18,18%	59,10%

Salon de l'immobilier 2013  
Résultats enquête exposants

Questions	Très satisfait	Satisfait	Pas satisfait	Pas satisfait du tout	Total
Organisation avant le salon, contact avec le commercial du Parc Expo (disponibilité, réactivité, réponses à vos interrogations) ?	66,67%	33,33%	0,00%	0,00%	100%
Organisation du montage et du démontage	55,56%	44,44%	0,00%	0,00%	100%
Votre stand, emplacement et aménagement	38,89%	44,44%	16,67%	0,00%	100%
La restauration	8,33%	83,33%	8,33%	0,00%	100%
Qualité des visiteurs	0,00%	88,24%	5,88%	5,88%	100%
De façon globale la qualité des visiteurs	5,56%	83,33%	11,11%	0,00%	100%

Annexe 8 : Référentiel « Foires de France »



RÉSULTATS DU RÉFÉRENTIEL "FOIRES DE FRANCE"  
Mis à jour en 2013

Référent 1 : L'offre commerciale		Justifications
1-1 La Foire Exposition est un acteur important de la vie locale et régionale	Discriminant	Réunion des maires du Haut-Rhin, Université de Printemps de la Chambre de Métiers d'Alsace - Assemblée Générale des Corporations durant la Foire.
1-2 L'offre commerciale grand public propose un niveau de choix rencontré habituellement dans la région (sauf pour des raisons dûment justifiées). L'organisateur se rapproche si besoin est des acteurs économiques de la région pour identifier avec précision cette offre commerciale.	Standard	Co-production avec la Chambre de Métiers d'Alsace, la Cité de l'Habitat à Lutcherbach, le Quartier des Entreprises familiales = 67 % d'exposants régionaux
1-3 Cette offre est complétée, dans la mesure du possible, dans les secteurs majeurs par une offre complémentaire inhabituelle à la région	Standard	33 % d'exposants nationaux ou internationaux
1-4 L'offre commerciale est composée d'un nombre suffisant de secteurs au regard de la multi-spécialité qui caractérise la Foire Exposition	Discriminant	6 univers : Plaisirs gourmands et shopping, passion déco, solutions propriétaires, innovations et astuces, Cité des Artisans d'Alsace, Vivre au Naturel L'espace de la Cité de l'Habitat 2 salons flash : Handivie et Bien-être et Vivre
1-5 Dans chaque secteur, l'offre est suffisamment représentative de la diversité et de la concurrence. L'organisateur a le souci de la qualité et de la compétitivité des exposants	Discriminant	
1-6 L'organisateur incite ses exposants à proposer des bonnes affaires ou des services ajoutés à l'occasion de la Foire Exposition. Il rappelle aux exposants leurs obligations en matière d'information du consommateur.	Discriminant	Cf Charte de l'exposant
1-7 L'organisateur se réfère, pour l'offre de ces exposants, aux trois grandes familles de la nomenclature d'une foire élaborée par FSC'EF et qui sont : • Confirmer de vie • Style de vie • Vie et société	Standard	Les univers cités plus haut sont parfaitement bien délimités, lisibles et compréhensibles. Certains secteurs exposant les mêmes produits se sont toutefois retrouvés dans différents univers. Ce fut notamment le cas des exposants de tuiles de toit, réparés sur différents univers. S'agit-il d'une volonté des exposants ou de l'organisateur ? Cette répartition est susceptible de semer la

1 Dans la colonne « justifications » : en bleu, l'autoévaluation de la Foire de Mulhouse ; en noir, les commentaires de l'équipe d'évaluation.

Référent 1 : L'offre commerciale		Justifications
1-8 L'organisateur s'engage à promouvoir une restauration de qualité dans chaque gamme de prix	Standard	confusion chez les visiteurs. 6 restaurants + vente à emporter
<b>Référent 2 : L'ambiance</b>		
2-1 L'organisateur a la volonté d'une ambiance générale vivante et animée en interagissant sur ses éléments constitutifs (Thème attractif annuel, animations, sonorisation, démonstrateurs, stands animés)	Standard	Thème : Expo de Mulhouse à la Lune Une animation par univers Animation générale de la Foire Animations en nocturne
2-2 Chaque édition de la Foire - exposition comporte un thème annuel ou une actualité annuelle qui peut être culturel, touristique, festif ou dédié à un secteur de la Foire Exposition	Standard	Exposition : de Mulhouse à la Lune dans le cadre de la présidence de la communauté des villes Ariane assurée par Mulhouse Alsace Agglomération en 2013
2-3 Un programme d'animations contribue au climat vivant et détendu sur l'ensemble de la foire et de sa durée.	Discriminant	Programme en annexe
<b>Référent 3 : Agencement et mise en scène</b>		
3-1 L'organisateur facilite, par tout moyen qu'il juge adéquat, la lisibilité, de l'offre de la foire-exposition (commerciale, divertissements) afin de permettre au visiteur de « constituer » sa visite en fonction de ses centres d'intérêt.	Standard	Document remis aux visiteurs à l'entrée de la Foire, document 4 pages encarté dans le quotidien régional - communication dans la PQR
3-2 L'organisateur facilite l'orientation des visiteurs par la juste combinaison des différents supports de signalétique en vue de répondre à la diversité des comportements des visiteurs : 3-2-1 Signalétique directionnelle et de situation claire et spécifique (secteurs, attraction, animations, sorties, toilettes, point secours, points informations) 3-2-2 Panneaux plan de site (Vous êtes ici) pour les Foires de plus de 15 000 m <sup>2</sup> de surfaces facturées 3-2-3 Points d'information	Discriminant	Mise en place d'un cheminement conseillé 7 plans répartis sur la foire Deux bornes informatiques permettant la recherche d'exposants Liste des exposants par ordre alphabétique au dos d'un plan reprenant tous les numéros de stand Accueil et distribution du document visiteurs par des bénévoles à l'entrée
3-3 L'organisateur soigne l'aménagement des espaces communs.	Standard	Oui
3-4 L'organisateur livre des infrastructures de stands de qualité aux exposants	Discriminant	Oui
3-5 L'organisateur traite les entrées du site et la Foire en général, de façon conviviale et festive afin d'en favoriser l'impact événementiel sur le visiteur	Plus	Oui
3-6 L'organisateur adopte des éléments de décors renouvelés et en cohérence avec les éléments majeurs de communication.	Plus	Oui,
3-7 L'organisateur incite les exposants à améliorer la qualité de leurs stands. Au besoin, il les conseille dans cette démarche	Discriminant	Incitation des exposants à l'exposition de nouveautés
<b>Référent 4 : Accueil visiteurs</b>		
4-1 L'organisateur facilite l'accès des visiteurs à la Foire par des moyens appropriés au regard du site où la manifestation se tient : dessertes en transport collectif, places de parking en nombre suffisant, signalétique dans la ville et dans	Discriminant	Partenariat avec SOLEA, transports en commun bus + tram ville de Mulhouse 2500 places de parking 4x3 à l'arrêt de Bâle-Mulhouse - en ville Réseau Doux aux lignes Tram Fléchaque en ville

Référent 1 : L'offre commerciale		Justifications
les gares.		
L'organisateur met à disposition des visiteurs :		
4-2 Des toilettes (standards et handicapés) réparties sur toute la surface d'exposition et en nombre suffisant. Elles seront entretenues en permanence durant toute la manifestation	Discriminant	Oui
4-3 Des espaces de repos	Standard	Oui
4-4 Un espace dédié aux enfants	Plus	Oui - planche des enfants
4-5 Des points d'accueil et d'informations judicieusement répartis au sein de la manifestation.	Discriminant	Bornes INFO + accueil du Parc Expo
4-6 Un point rencontres.	Plus	Oui
4-7 Des caisses en nombre suffisant en vue de limiter l'attente.	Discriminant	Oui - 4 caisses
4-8 Un guide de la Foire Exposition (papier ou sur internet) comprenant au moins : la liste des exposants (alphabétique et/ou par secteurs), le programme des animations, un plan du site détaillé faisant figurer l'emplacement du commissariat général, du point rencontres, du poste de secours, des distributeurs automatiques, des toilettes et de l'éventuel « service consommateur » de la Foire ou des Associations de consommateurs présents sur la Foire.	Discriminant	Oui
4-9 L'organisateur s'engage à garantir l'accessibilité de l'intégralité du site aux handicapés	Discriminant	Oui
4-10 L'organisateur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour favoriser le règlement de tout conflit ou litige qui surviendrait entre visiteurs et exposants sur les ventes réalisées pendant la foire		
<b>Référent 5 : Gestion et accueil des exposants</b>		
5. L'organisateur favorise la recherche d'efficacité de ses clients partenaires et exposants en les sensibilisant à la nécessité de préparer en amont leur participation par : - la définition d'objectifs - la mise en place d'un plan d'actions correspondant - permettant de mesurer, a posteriori, si les objectifs de participation ont été atteints ou non (indicateurs de performance) Cette sensibilisation peut se faire par tout moyen : courrier, internet, formations, réunions commerciales, etc.	Standard	Réunion générale avec les exposants et réunions avec les partenaires
5-1 L'organisateur confirme systématiquement par écrit son inscription effective à la Foire à chaque exposant dont le dossier a été définitivement validé	Discriminant	Oui
5-2 L'organisateur conçoit un guide de l'exposant lui permettant d'optimiser sa participation (liste d'adresses, rapport de ses obligations au point de vue réglementaire et de la sécurité, informations pratiques relatives à la manifestation...)	Discriminant	Oui sur Site Internet « foiredemulhouse.fr »



Référent 1 : L'offre commerciale		Justifications
5-3 L'organisateur propose des services complémentaires à l'exposant pour qu'il rentabilise sa participation à la foire. Ces services peuvent éventuellement se décliner d'après les travaux de FSCEF en matière de mesure de l'efficacité (guides conseils, système expert).	Plus	-
5-4 L'organisateur organise la présence sur la foire exposition d'un service « consommateur animé par l'organisateur lui-même ou par des représentants d'associations de consommateurs ou autres.	Plus	Voir commentaires pages précédentes
5-5 L'organisateur informe chaque exposant de son emplacement précis et des dates de montage suffisamment à l'avance pour lui permettre d'organiser son montage	Discriminant	Oui
5-6 L'organisateur envoie à l'exposant les cartes d'invitations suffisamment à l'avance pour être exploitables sous réserve de paiement des factures à l'échéance prévue ; les badges exposants peuvent être envoyés à l'avance ou remis aux exposants lors de leur arrivée pour le montage de la foire.	Discriminant	Oui – ainsi que possibilité d'envoi d'invitations électroniques illimitées
5-7 Le stand est livré à l'heure prévue par le contrat avec les prestations demandées par l'exposant, sous réserve de paiement des factures à l'échéance prévue	Discriminant	Oui
5-8 Dès le début du montage		
5-8-1 Les sanitaires sont ouverts	Discriminant	Oui
5-8-2 La sonorisation générale est en état de fonctionner	Discriminant	Oui
5-8-3 Les heures d'ouverture et de fermeture des halls sont communiquées à chaque exposant	Discriminant	Oui
5-8-4 Chaque stand reçoit un mot de bienvenue ou est accueilli par du personnel de l'organisateur	Plus	Oui
5-8-5 L'organisateur met à disposition sur site du personnel propre à gérer les difficultés de derniers minutes	Discriminant	Oui
5-9 L'organisateur met en place un gardiennage	Discriminant	Oui
<b>Référent 6 : Communication</b>		
6-1 Communication Exposants : la foire est présentée comme une plate-forme d'échanges qui met en contact des produits, des services et des marques, avec les consommateurs	Discriminant	Oui
6-2 Communication Visiteurs : elle est le reflet d'un subtil équilibre entre une promesse commerciale et une promesse de divertissement	Discriminant	Oui
6-3 L'organisateur s'engage à informer les visiteurs notamment par son site Internet et sur les supports distribués au public, sur les conditions dans lesquelles s'effectuent les achats sur la manifestation en insérant la mention suivante : "Les achats effectués sur la foire, à	discriminant	Oui, sur site Internet et sur les billets et Invitations

Page 49 sur 112

Référent 1 : L'offre commerciale		Justifications
<i>l'exception de ceux faisant l'objet d'un contrat de crédit à la consommation, et de ceux résultant d'une invitation personnelle à se rendre sur un stand pour venir y chercher un cadeau, ne sont pas soumis aux articles L 311-10 et L 311-15 (délai de rétractation de sept jours) du code de la consommation.</i>		
6-4 Un plan de communication précise le dispositif média et hors média déployé sur la zone de chalandise en amont et durant la manifestation (affichage, presse, radio, TV, marketing direct, Web, Relations presse, communication événementielle...)	Discriminant	Oui
6-5 Le budget de communication (hors animations) représente au minimum 8 % du budget global de la manifestation	Discriminant	Oui
6-6 L'organisateur mène au moins sous les deux ans une enquête portant sur les visiteurs à partir d'un tronc commun de questions et une méthodologie fournis par FSCEF. Il communiquera ses résultats à FSCEF	Discriminant	Oui
6-7 L'organisateur mène au moins tous les deux ans une enquête portant sur les exposants à partir d'un tronc commun de questions et une méthodologie fournis par FSCEF. Il communiquera ses résultats à FSCEF	Discriminant	Voir commentaires pages précédentes
6-8 L'organisateur suit régulièrement l'évolution de sa zone d'influence et les attentes de la population concernée	Discriminant	Oui
6-9 L'ensemble des outils de communication décline de façon coordonnée l'axe retenu, afin d'optimiser la cohérence et donc la lisibilité du message	Discriminant	Oui
6-10 L'organisateur communique sur le Web le contenu détaillé de la Foire Exposition via un site individuel ou collectif et l'indique dans sa communication	Discriminant	Oui
6-11 L'organisateur communique son appartenance à FSCEF auprès des exposants et via son site Internet	Discriminant	Oui
6-12 L'organisateur participe à la promotion du label « Foires de France » en : > faisant mention du label sur la plupart de ses documents de communication > par l'intermédiaire d'au moins un des supports suivants : - affichage (8 à 10% du parc d'affichage doit être réservé aux affiches Foires de France fournies par FSCEF) - courrier adressé aux exposants expliquant ce qu'est le label Foires de France (modèle de lettre fourni par FSCEF) - présentation du label sur leur site internet - présentation du label auprès des médias (presse, TV) Cette promotion du label Foires de France concerne les exposants comme les visiteurs	Discriminant	Oui  Non – voir commentaires pages précédentes  Oui Oui

Page 50 sur 112

Référent 1 : L'offre commerciale		Justifications
6-13 Lorsque l'organisateur communique sur sa manifestation, il s'appuie sur les chiffres officiels dans le cadre du contrôle légal. L'utilisation du chiffre de la fréquentation doit être assortie de la définition des termes employés	Standard	Oui
6-14 L'organisateur s'engage à participer à l'élaboration des statistiques nationales de la filière.	Standard	Oui
<b>Référent 7 : Règlementation, usages de la profession</b>		
7-1 L'organisateur doit respecter la sûreté des personnes, les conditions d'hygiène et la sécurité des biens et des personnes conformément à la réglementation en vigueur	Discriminant	Oui
7-2 L'organisateur s'engage à appliquer les usages de la profession reconnus au sein de FSCEF	Discriminant	Oui
7-3 L'organisateur s'engage à faire contrôler les résultats chiffrés de sa manifestation (exposants, surfaces, visiteurs, fréquentation) par un organisme certificateur conformément à la réglementation des foires et salons en vigueur.	Discriminant	Oui
7-4 L'organisateur se doit de vérifier l'existence légale de chaque exposant	Standard	Oui
7-5 Les techniques de vente à la poste sont prioritaires	Discriminant	Oui
7-6 L'organisateur a le souci des méthodes de vente des exposants et les sensibilise notamment pour les secteurs considérés comme à risques, par tout moyen (réunion d'information, guide exposant, lettres, rendez-vous) sur le respect du règlement général en matière de conditions commerciales de vente et sur les sanctions qu'il prendra à leur encontre en cas de non-respect.	Discriminant	Oui
7-7 L'organisateur doit prendre des mesures pour lutter contre la vente des titres d'accès à la sauvegarde	Standard	Oui
7-8 L'organisateur s'engage à prendre toutes les mesures pour faire respecter la réglementation relative à l'interdiction de fumer dans les établissements recevant du public.	Standard	Oui
7-9 L'organisateur respecte la Charte professionnelle prévue par FSCEF sur l'hygiène et la sécurité des salariés en situation de coactivité pendant les opérations de montage et de démontage des foires et salons	Standard	Oui
<b>Référent 8 : Développement durable</b>		
8-1 Sur les différents aspects de l'organisation de la manifestation, l'organisateur s'engage à avoir une démarche en phase avec les exigences de protection de l'environnement et à inciter les différents publics (fournisseurs, prestataires,	Plus	- Collecte de l'huile des restaurateurs - gratuit - Collecte de verre - Déchèterie pour les prestataires du Parc Expo

Page 51 sur 112

Référent 1 : L'offre commerciale		Justifications
partenaires, exposants et visiteurs) à suivre cette démarche		
8-2 L'organisateur s'engage à être attentif au caractère recyclable des matériaux utilisés pour l'aménagement, la décoration, la signalétique... et à veiller aux économies d'énergie et de matières	Plus	-
8-3 L'organisateur s'engage à mettre en place des dispositions particulières visant au tri et à la valorisation des déchets	Plus	Oui
8-4 L'organisateur doit favoriser l'utilisation des transports en commun	Plus	Oui – via le supplément « Foire » encadré dans le quotidien local + pub + dossier de presse + site internet
8-5 L'organisateur doit proposer de larges amplitudes horaires de livraison pour faciliter les tournées des prestataires quand cela est possible et que les circuits de livraison n'ont pas d'incidence sur la circulation des visiteurs	Plus	Oui, dans la mesure où la sécurité des visiteurs n'est pas mise en cause
8-6 L'organisateur doit désigner un responsable des questions de développement durable	Plus	Monsieur Arnaud Rollin, Directeur Technique
8-7 Pour la restauration dont il est à l'origine, l'organisateur doit privilégier les menus de saison et les produits locaux ou ceux issus du commerce équitable	Plus	-
8-8 L'organisateur doit proposer un maximum de support de communication sous format numérique et proposer une solution d'inscription en ligne pour les exposants. Pour les éditions « papiers », lorsqu'elles sont indispensables, l'organisateur s'engage à privilégier les « éco-produits » (papier recyclé, sacs réutilisables ou 100 % biodégradables...) et les « éco-labels » (Imprim'vert...)	Plus	Non

Page 52 sur 112

Annexe 9 : Liste des contrôles périodiques effectués

CONTROLES PERIODIQUES EFFECTUES au 16/04/2014

Types d'installation	Vérification réglementaire	Avant Dernière Vérification	Dernière Vérification	Vérificateur	Rapport
1 Ascenseurs AS 9	5 ans personne ou organisme agréé	Contrat annuel 03/09/12	10/04/14 26/02/14	Schindler Veritas	Contrat n° 40034722
2 Portes de types spéciaux CO 48 5e	Contrat d'entretien	Contrat annuel 02/05/13	Contrat annuel 10/04/14	Schindler	Contrat n° 40034724
3 Electricité EL 19	1 an Technicien compétent déclaré	13/02/13	3/03/14	Veritas	OUI
4 Eclairage EC 15	1 an Technicien compétent déclaré	13/02/13	3/03/14	Veritas	OUI
5 Extincteurs	1 an Technicien compétent	06/05/13 Réserve 04/04/13	11/04/14 Réserve 11/04/14	Dubernard	Contrat
6 R.I.A	1 an Technicien compétent	15/05/13	11/04/14	Dubernard	Contrat
7 Chauffage CH 58	1 an Technicien compétent	Planning mensuel 5-6/05/14	Planning mensuel 13/05/14	AXIMA	Contrat
8 Désenfumage DF 8	1 an Technicien compétent	26/10/11	23/09/13	Veritas	Contrat oui
9 Système de Sécurité Incendie NS 73	1 an technicien 3 ans Personne ou Organisme	Contrat annuel 16/09/11	23/09/13 Contrat annuel	SIEMENS	Contrat N°56006718.3 IR
10 Grandes Cuisines GC 19	1 an Technicien compétent	07/09/12	17/09/13	Veritas	OUI
11 GAZ GZ 30	1 an Technicien compétent	07/09/12	17/09/13	Veritas	Oui
12 Groupe Electrogène EL 18	Tous les 15 jours Tous les mois	Contrat annuel Le 26/08/13	Contrat annuel Dernière visite Le 3/02/14	B.E.S	Contrat n° CEP9V3083
13 Onduleur EL 18	1 an Technicien compétent	Contrat annuel Dernière visite Le 26/04/13	Contrat annuel Dernière visite Le 4/03/14	SOCOMEK	Contrat n° A5542
14 Installation électrique Temporaire	Vérification installation temporaire			Veritas	OUI

Page 53 sur 112

Annexe 10 : Liste des entreprises chargées de la maintenance

CONTRATS DE MAINTENANCE  
Liste des entreprises

désignation	titulaire
<b>CONTRATS TRAITES EN COURS</b>	
vérification de l'installation électrique	VERITAS
vérification périodique des palans (mobile et fixe)	VERITAS n°1
vérification périodique annuelle étréques et manilles	VERITAS n°2
vérification périodique semestriel de 3 chariots élévateur	VERITAS n°3
vérification périodique semestriel 3 nacelles	VERITAS n°4
vérification de l'installation électrique FIM	VERITAS n°5
vérification périodique annuelle harnais de sécurité	VERITAS n°6
vérification périodique annuelle gradins (Zulán)	VERITAS n°7
vérification de l'installation électrique JO	VERITAS n°8
vérification périodique annuelle ouvrants désenfumage	VERITAS n°9
vérification périodique triennale SSI	VERITAS n°14
vérification quinquennale de 2 paratonnerres	VERITAS
vérification périodique quinquennale asc+handicapé	VERITAS
vérification périodique annuelle des installations gaz générales	VERITAS n°12
vérification périodique annuelle des installations gaz cuisine	VERITAS n°12
ligne directe pompiers	SDIS
maintenance groupe électrogène de secours	B.E.S
maintenance onduleur A2S 3047 SOCOMEC T/T	SOCOMEK
maintenance extincteurs + RIA	DUBERNARD
maintenance extincteurs de réserve	DUBERNARD
maintenance ascenseur public A300 UHYD630	SCHINDLER
maintenance tourelles 1, 2 et 3	SCHINDLER
maintenance monte charge handicapé MH TABL. ELEV	SCHINDLER
maintenance monte plat du vestiaire AKN 50kg	SCHINDLER
	AUTOMATISME MAINTENANCE
maintenance porte automatique	AXIMA
maintenance CVC - contrat P2	AXIMA
maintenance CVC - contrat P3	AXIMA
maintenance extracteurs de drains - avenant contrat P2-P3	AXIMA
maintenance climatisation des bureaux	COLOMBA
régle assistance GTB (50h)	WVALE
maintenance contrat informatique + antivirus	OCI
régle informatique	OCI
contrat assistance logiciel PAYE	OCIEL
maintenance assist. Logiciel (GSM, GPS, SAGE)	UBICUS
contrat assistance juridique	SVP
contrat de location TPE	EURO INFORMATION
maintenance+location machine à affranchir	NEOPOST
location Balance Machine à affranchir	NEOPOST
location Copieur C350 accueil	BNP LEASE GROUP
maintenance imprimantes C350 accueil	DYCTAL

Page 54 sur 112

désignation	titulaire
location Fax 5560 IT1	BNP LEASE GROUP
location Copieur C352 IT2	BNP LEASE GROUP
maintenance imprimante C352 IT2	DYCTAL
location Copieur EP1054 IT3	DYCTAL
maintenance imprimante EP 1054 IT3	DYCTAL
location copieur C10	GRENKELOCATION
maintenance imprimante C10	DYCTAL
maintenance détection incendie	SIEMENS
télésurveillance + gestion alarme incendie	OMNI
maintenance détection anti-intrusion	APIS
contrat de location d'1 bouteille de gaz poste à souder	SCHMERBER
contrat location maintenance véhicule de fonction	DIAC
maintenance+ location nacelle Manitou 120AETJ3D	ALTODIS
maintenance nacelle SKY HIGH	ALTODIS
maintenance nacelle Manitou 150 AETJ L	ALTODIS
maintenance + location chariot électrique TOYOTA Manitou	ALTODIS
maintenance chariot élévateur CLARK	ALTODIS
maintenance chariot élévateur NISSAN	ALTODIS
maintenance balayeuse 1 + 2	SERVEN
maintenance autoaveuse	SERVEN
maintenance toiture	SMAC
dérialisation	HMS
maintenance aménagement extérieur espaces verts	EPICEA
contrat de vérification des 300 serrures du site	FLECK Sécurité
maintenance du système de téléphonie	ORANGE
location et maintenance du système WIFI	CLEMESY TELECOM
hébergement noms de domaines- site- relai messagerie	OCI
BIV - abonnement téléphonie + internet	ORANGE
ligne secours + protectline + fax	ORANGE
liaison télésurveillance	ORANGE
forfait téléphones portables	ORANGE
liaison Gestion Technique de Bâtiment	ORANGE
réparations diverses serrurerie	FLECK Sécurité
maintenance poste transfo	SCHNEIDER ELECTRIC
maintenance sono	TOA / TSE
maintenance sanitaires	ERCS
maintenance conduits cheminées	AXIMA
maintenance extraction cuisine	APTE
maintenance équipement cuisine (AZ - office - restaurant)	TONELLO
maintenance murs mobiles des halles	ACOPLAN
maintenance murs mobiles salles de conférence	ACOPLAN / DFB
entretien des parquets mezzanine	PARQUET SERVICE
entretien des parquets salles de conférence	PARQUET SERVICE
entretien des parquets restaurant	PARQUET SERVICE
plate-formes extérieures comprises dans la limite de propriété	PONTIGGIA
réseaux extérieurs et intérieurs (AEP EU EP EV EPT EPV)	LYONNAISE
vidange bacs à graisse et séparateurs	LYONNAISE
enlèvement des huiles alimentaires usagées	VEOLIA
maintenance des 4 portes camion et portes sectionnelles stock	FLECK Sécurité

Page 55 sur 112

Annexe 11 : Liste des investissements « Renouvellement - Maintenance »

TRAVAUX PRÉVUS EN 2012	Unité	Quantité	Coût unitaire HT (coût hors taxes et hors TVA)	Plafond du 10 au 31/12/2012	Réactif 2013
1 Déplacement des mts d'éclairage vers la façade	ens.	1	100 000 €		15 748 €
2 Amélioration des éclairages de la façade du hall d'accueil	ens.	1	31 000 €		
2.1 Création d'un réseau d'éclairage pour les entrées en fonction de leur utilisation	ens.	1	18 000 €		
2.2 Création des accroches et signalétique	ens.	1	15 000 €		
3 Amélioration halls 3000 + isolation et étanchéité du bâtiment	ens.	1	833 000 €		
3.1 Équipement scénique pour l'accrochage de lumières et de spots et accessoires	ens.	1	81 000 €		7 650 €
3.2 Isolation et étanchéité du bâtiment	ens.	1	742 000 €		
4 Installation d'un système de ventilation mécanique contrôlée (VMC)	ens.	1	22 000 €		
5 Réajustement d'une ligne d'extraction de hottes dans les halles	ens.	1	22 000 €		
6 Mise en place de rideaux d'air chaud dans les sas des halles	ens.	1	50 000 €		
7 Amélioration de la signalétique et le marquage dans le bâtiment et sur le parking d'entrée	m2	1250	80 000 €		2 040 €
8 Réparation de la clôture d'enceinte	ens.	1	11 000 €		
9 Création d'un préau au droit des tourelles pour protéger les clients	ens.	1	2 000 000 €		54 821 €
10 Aménagement du parvis	ens.	1	2 220 000 €		77 819 €
<b>Total</b>			<b>3 220 000 €</b>	<b>2 040 €</b>	<b>158 988 €</b>
Désignation des travaux prévus par le candidat "Valeur € 2012"	Unité	Quantité			
Dotations pour matériel	ens.	1	30 000 €		15 900 €
Dotations pour matériel	ens.	1	320 000 €		30 000 €
<b>Total</b>			<b>340 000 €</b>	<b>15 900 €</b>	<b>45 900 €</b>
<b>Total général</b>			<b>3 670 000 €</b>	<b>17 900 €</b>	<b>204 888 €</b>

Page 56 sur 112



réf	désignation	date d'achat	valeur historique	qté	dimensions (m)	qté*dim.	couleur	observations	état	endroit	famille
	câble 566mm² éclaté avec P17/32A prise femelle			2	45	90		câbles H07-RN-F			
	câble 566mm² éclaté avec P17/32A prise femelle			1	50	50		câbles H07-RN-F			
	câble 566mm² éclaté avec P17/32A prise femelle			2	5	10		câbles H07-RN-F			
	câble 566mm² éclaté avec P17/32A rallonge M/F			2	20	0		câbles H07-RN-F			
	câble 566mm² éclaté avec P17/32A rallonge M/F			2	25	50		câbles H07-RN-F			
	Total câble 566mm² éclaté avec P17/32A		9 700 €		635			câbles H07-RN-F			
	câble 5616mm² éclaté avec P17/63A prise femelle							câbles H07-RN-F			
	câble 5616mm² éclaté avec P17/63A prise femelle							câbles H07-RN-F			
	câble 5616mm² éclaté avec P17/63A rallonge M/F							câbles H07-RN-F			
	câble 5616mm² éclaté avec P17/63A rallonge M/F							câbles H07-RN-F			

Page 63 sur 112

réf	désignation	date d'achat	valeur historique	qté	dimensions (m)	qté*dim.	couleur	observations	état	endroit	famille
	Total câble 5616mm² éclaté avec P17/63A		2 723 €					câbles H07-RN-F			
	rallonges "minéral expo" 3m			13							
	rallonges "minéral expo" 10m			17							
	rallonges "minéral expo" 15m			15							
	rallonges "minéral expo" 20m			17							
	rallonges "minéral expo" 25m			13							
	rallonges "minéral expo" 30m			4							
	rallonges "minéral expo" 35m			8							

Page 64 sur 112

réf	désignation	date d'achat	valeur historique	qté	dimensions (m)	qté*dim.	couleur	observations	état	endroit	famille
	câble 5635mm² sur tourets			0	45	0		câbles H07-RN-F			
	câble 5635mm² sur tourets			2	50	100		câbles H07-RN-F			
	câble 5635mm² sur tourets			2	55	110		câbles H07-RN-F			
	Total câble 566mm²		9 981 €			2025		câbles H07-RN-F			
	câble 5616mm²		218 €								
	câble 5616mm²										
	câble 5616mm²										
	Total câble 5616mm²		658 €					câbles H07-RN-F			
	câble 5635mm² sur tourets			1	6	6					
	câble 5635mm² sur tourets			1	10	10					
	câble 5635mm² sur tourets			1	11	11		câbles H07-RN-F			
	câble 5635mm² sur tourets			1	12	12					
	câble 5635mm² sur tourets			1	12,5	12,5		câbles H07-RN-F			
	câble 5635mm² sur tourets			1	13	13		câbles H07-RN-F			
	câble 5635mm² sur tourets			2	15	30		câbles H07-RN-F			
	câble 5635mm² sur tourets			1	18,5	18,5		câbles H07-RN-F			
	câble 5635mm² sur tourets			2	20	40		câbles H07-RN-F			
	câble 5635mm² sur tourets			1	25	25		câbles H07-RN-F			
	câble 5635mm² sur tourets			2	27	54		câbles H07-RN-F			

Page 61 sur 112

réf	désignation	date d'achat	valeur historique	qté	dimensions (m)	qté*dim.	couleur	observations	état	endroit	famille
	câble 5635mm² sur tourets			1	28	28		câbles H07-RN-F			
	câble 5635mm² sur tourets			2	30	60		câbles H07-RN-F			
	câble 5635mm² sur tourets			1	33	33		câbles H07-RN-F			
	câble 5635mm² sur tourets			1	40	40		câbles H07-RN-F			
	câble 5635mm² sur tourets			1	42	42		câbles H07-RN-F			
	câble 5635mm² sur tourets			2	50	100		câbles H07-RN-F			
	câble 5635mm² sur tourets			1	59	59		câbles H07-RN-F			
	Total câble 5635mm² sur tourets		16 400 €			594		câbles H07-RN-F			
	câble 566mm² éclaté avec P17/32A prise mâle							câbles H07-RN-F			
	câble 566mm² éclaté avec P17/32A prise femelle			2	5	10		câbles H07-RN-F			
	câble 566mm² éclaté avec P17/32A prise femelle			5	10	50		câbles H07-RN-F			
	câble 566mm² éclaté avec P17/32A prise femelle			2	15	30		câbles H07-RN-F			
	câble 566mm² éclaté avec P17/32A prise femelle			2	20	40		câbles H07-RN-F			
	câble 566mm² éclaté avec P17/32A prise femelle			1	25	25		câbles H07-RN-F			
	câble 566mm² éclaté avec P17/32A prise femelle			8	35	280		câbles H07-RN-F			

Page 63 sur 112

Suite annexe 12 : Inventaire au 31.12.2013 - Eclairage

réf	désignation	date d'achat		qté	dimensions	couleur	observations	état	endroit	famille
		historique	actuel							
PAR64	PAR 64 long			12		noir		bon	local élec	light
PAR56	PAR 56 long			4		noir		bon	local élec	light
DEC	décoque zoom 54 25-50"			1		noir		bon	local élec	light
PARLED	PAR56 à leds trichro/DNIX			7		noir		bon	local élec	light
PAR56CN	PAR56 court 300W			7		noir		bon	local élec	light
PAR56CC	PAR56 court 300W			56		chromé	pas de réglage banane	bon	local élec	light
PAR16	PAR 16 50W			15		noir	dans un fly avec un	bon	local élec	light
MULPAR	multipar showtec S75W			24		noir	dans un fly case décalé	bon	local élec	light
BLAGUIN	projecteur blackgan			2		noir		bon	local élec	light
BARQUA	barre équipée de 4 proj			4		noir	dans un fly case décalé	bon	local élec	light
PC	haut-gaine 500W			4		noir		bon	local élec	light
MAN	piéd manfroto			4		noir		bon	local élec	light
BLOC	gradateur 12 x 2kw			4		noir	dans un fly case décalé	bon	local élec	light
SWE	boîtier de commande sweetlight			1		chromé	dans un fly avec un gradateur	bon	local élec	light
CRD	crochet à projecteur			73		noir		bon	local élec	light
PLA	planches de sol pour projecteur			19		noir		bon	local élec	light
ELI	élingue de sécu			73		noir		bon	local élec	light
HOIN	lampe HQJ 400W			20		noir		bon	local élec	light
HOIG	lampe HQJ 400W			34		gris	2 x 4 lampes sur 2 mâts	bon	local élec	light

réf	désignation	date d'achat	valeur historique	qté	dimensions	couleur	observations	état	endroit	famille
	Barre de 4 hauts-parleurs			18			ligne 100V réf. TOA wide range			
	Quadruplette son (fiches suisses)			1			speaker modèle CS-64			
	ampli CSC 800 watts			1			ligne 100V - 4 fiches suisses			
	ampli de 120 watts			1			local courant faible			
	table analogique			3			YAMAHA réf. M6216/A			
	table numérique			1			YAMAHA réf. D1V156 (lire en salle de cont. 3)			
	micro filaire SHURE SM57			2			SHURE réf. SM57			
	micro filaire SHURE SM58			9			SHURE réf. SM58			
	micro filaire SENNHEISER			3			SENNHEISER réf. BA05 avec interrupteur			
	micro fil col de signe sur pupitre pied			2						
	kit micro HF casque SENNHEISER			1			SENNHEISER réf. G3			
	kit micro HF casque SENNHEISER			1			SENNHEISER réf. EW 300G2			
	kit micro HF SENNHEISER			2			SENNHEISER réf. EW 300G2			
	kit micro HF SENNHEISER			1			SENNHEISER réf. BF 1051			
	kit micro HF cravatte SENNHEISER			1			réf. BF 1053			
	kit 2 micros HF + fly SENNHEISER			1			réf. EW 300			
	kit micro HF AKG longue distance			1			AKG longue distance réf. HT 4000			

réf	désignation	date d'achat	valeur historique	qté	dimensions	couleur	observations	état	endroit	famille
	piéd de micro avec support sur table			10						
	piéd de micro position debout			7			KOENIG et MEYER			
	Haut-Parleur JBL			4			JBL réf. EON			
	Haut-Parleur DAS			4			DAS réf. DS 115A DYNAMICS			
	piéd Haut-Parleur			6			KOENIG et MEYER			
	enregistreur audio numérique			1			MARANTZ réf. PMD671			
	égaliseur BBS			1			BBS réf. FCS 966			
	compresseur			1			DBX réf. Project 1 gate 266			
	lecteur CD PHILIPS			1			PHILIPS réf. CDG 752			
	lecteur CD SONY			1			SONY réf. ST-5261			
	lecteur cassette SONY			1			SONY réf. TC-W365			
	DI-Box			2			BSS audio AR.133 active			
	câble XLR 15m			15						
	enrouleur avec câble XLR 50m			4						
	micro pupitre président			2			CBAF VCS 3000			
	micro pupitre conseiller			73			CBAF VCS 3000			
	base de communication	14/12/2009	62551,2	1			CBAF VCS 3000			

Suite annexe 12 : Inventaire au 31.12.2013 - Son

réf	désignation	date d'achat		qté	dimension	couleur	observations	état	endroit	famille
		historique	actuel							
	câble 12G1,5mm² sur tourret			200			ligne 100V - HQ7 RNF			
	câble 19G1,5mm²			50			ligne 100V - U1000 RO2V			
	câble 3G1mm²			8	5	40	gris	gris	bon	local élec
	câble 3G1mm²			14	20	280	gris	gris	bon	local élec
	câble 3G1mm²			10	30	300	gris	gris	bon	local élec
	câble 3G1mm²			8	40	320	gris	gris	bon	local élec
	câble 3G1mm²			4	50	200	gris	gris	bon	local élec
	câble 3G1mm²			1	100	100	gris	gris	bon	local élec
	total câble 3G1mm²					1460				
	Haut-parleur sur pupitre			3			ligne 100V réf. TOA wide range speaker modèle CS-64			
	barre de 2 haut-parleurs			6			ligne 100V réf. TOA wide range speaker modèle CS-64			
							observations			

Suivie annexe 12 : Inventaire au 31.12.2013 - Spectacle

réf	désignation	date d'achat	qté	dimensions	couleur	observations	état	endroit	famille
	Niveau laser	31/07/2004	1230,29						
PRS	praticables à ciseaux "semilas"		28	2 x 1m	bois	réglables de 0,20 à 0,90m / à réparer	moyens	stock	scène
PIA	praticables	05/01/2010	17 290,00	2 x 1m	bois	40 dans la salle 3	bon	stock	scène
PIP20	piéds praticables 20	05/01/2010	187,50	h 0,175	alu	permettent de monter 10 praticables (20m²)	bon	stock	scène
PIP40	piéds praticables 40		1 395,00	h 0,375	alu	permettent de monter 64 praticables (128 m²)	bon	stock	scène
PIP60	piéds praticables 60		675,00	0,575	alu	permettent de monter 19 praticables (38 m²)	bon	stock	scène
APR	attache praticable		80		alu		bon	stock	scène
EPPI40	escalier pour praticable		254,00	h 0,40	bois	sur la scène de la salle 3	bon	petit stock	scène
	géné corps 1m	05/01/2010	202,50	2					
	géné corps 2m	05/01/2010	1 860,00	15					
	chariot de stockage	05/01/2010	735,00	2					
	PA S200 / 2m		4			Matériel en mauvais état, bon pour occultations			Ponts / Structures / Accrochages
	PA S200 / 2,50m		2						Ponts / Structures / Accrochages
	PA S200 / 3m		4						Ponts / Structures / Accrochages

réf	désignation	date d'achat	qté	dimensions	couleur	observations	état	endroit	famille
	PA S200 / 4m		6						Ponts / Structures / Accrochages
	PA G30 / 0,50m		1						Ponts / Structures / Accrochages
	PA G30 / 1m		2						Ponts / Structures / Accrochages
	PA G30 / 2m		2						Ponts / Structures / Accrochages
	PA G30 / 2,50m		2						Ponts / Structures / Accrochages
	PA G30 / 3m		2						Ponts / Structures / Accrochages
	PA G30 / 4m		13						Ponts / Structures / Accrochages
	G30 / 300 / 2m		2						
	G30 / 300 / 3m		30						
	embases lourdes G30		4						
	embases légères G30		7						
	angle pied droit G30		7						
	angle pied gauche G30		8						
	te (pointe en bas) G30		10						
	départ 4 directions / pied G30		1						
	angle magique G30		4						
	Plince pour PE 3T / 80-		8						

réf	désignation	date d'achat	valeur historique	qté	dimension	couleur	observations	état	endroit	famille
	roll rack 6U			1			CBAF VCS 3000 - 1 alim + 4 récepteurs + 1 patch connec. Ligne ext. + 1 lect entreg. Num.			
	meuble mobile de charge/rangement 37x			2			CBAF VCS 3000			
	housse transport microphone 37x			2			CBAF VCS 3000			
	logiciel de gestion de parole			1			CBAF VCS 3000			
	émetteur UHF fixe CT 800			1			CBAF VCS 3000 système pour mal-entendant			
	récepteur UHF centrale C8711			2			CBAF VCS 3000 système pour mal-entendant			
	écouleur contour d'oreille EC-18			2			CBAF VCS 3000 système pour mal-entendant			
	chargeur double à poser DC 302			1			CBAF VCS 3000 système pour mal-entendant			
	boîtier de voix			204			CBAF VS-5000M			
	bac de rangement			3			CBAF VS-5000M			
	logiciel de gestion de vote			1			CBAF VS-5000M			
	système de conférence			1			SIG-3000cu			
	Sennheiser SD-C3000 Cu			1			SIG-3000cu			
	micro			55			SIG-3000cu			

Suivie annexe 12 : Inventaire au 31.12.2013 - Vidéo

réf	désignation	date d'achat	valeur historique	qté	dimension	couleur	observations	état	endroit	famille
	Ecran vidéo à monter en toile 4 x 3m	24/09/2008	1173	1	4 x 3m					
	Ecran sur pied avec dérouleur en toile			1	1,5 x 2m					
	Ecran sur pied avec dérouleur en toile	27/12/2008	220	1	1,95 x 1,95 m					
	Ecran LCD 26"9ème avec pied sur roulettes			2	40 pouces		SAMSUNG REF:R00DX			
	Ry case et 2 écran plasma support tablette écran plan EUMEX	13/01/2009	571,9	1	1125x855x45					
	Vidéo-projecteur	27/01/2009	990	1						
	Vidéo-projecteur epon	28/02/2007	2523	1						
	Vidéo-projecteur epon	14/01/2011	840	1			PANASONIC réf. PT-L71LE HITACHI réf. CP-2605 EPSON réf. EBH4 EPSON réf. EB-G5500			
	Vidéo-projecteur S500 lumens	13/10/2009	1380	1						
	Vidéo-projecteur	30/07/2012	3980	2						
	Vidéo-réseau EXPLORER S80x40x230 mm	30/07/2012	490	2						
	Ecran vidéo fast-fold taille max	09/04/2010	1070	1	240x180 cm					
	Ecran vidéo fast-fold taille réduite	09/04/2010	1355	1	240x180 cm					
	Rétroprojecteur	28/02/1997	2736,46	1						
	Réteur DVD			3						
	câbles VGA M/M 10m			1	10 m					
	câbles VGA M/M 20m			1	20 m					

réf	désignation	date d'achat	qté	dimensions	couleur	observations	état	endroit	famille
	Spanset 1T / 1m								Ponts / Structures / Accrochages
	Spanset 1T / 2m		4						Ponts / Structures / Accrochages
	Spanset 1T / 3m		4						Ponts / Structures / Accrochages
	Planchiers 1,22x1,22		226						Scène / Rampes / Praticables / Lathier
	Ferme		141						Scène / Rampes / Praticables / Lathier
	1/4 Ferme								Scène / Rampes / Praticables / Lathier
	Traverse		60			Dont 2 à crochet			Scène / Rampes / Praticables / Lathier
	1/4 Traverse		119			Dont 1 à crochet			Scène / Rampes / Praticables / Lathier
	Pied h=0,80m		55						Scène / Rampes / Praticables / Lathier
	Pied h=1,20m/1,60m		77						Scène / Rampes / Praticables / Lathier
	Pied h=1,20m/1,80m		12						Scène / Rampes / Praticables / Lathier
	Escalier h=0,80m/1,30m		2						Scène / Rampes / Praticables / Lathier
	Escalier h=1,30m		2						Scène / Rampes / Praticables / Lathier
	Garde-corps		38						Scène / Rampes / Praticables / Lathier
	1/4 Garde-corps		40						Scène / Rampes / Praticables / Lathier

Page 75 sur 112

réf	désignation	date d'achat	qté	dimensions	couleur	observations	état	endroit	famille
	Fusil garde-corps		30						Scène / Rampes / Praticables / Lathier
	1/4 Fusil angle garde-corps		1						Scène / Rampes / Praticables / Lathier
	Double Fusil garde-corps		1						Scène / Rampes / Praticables / Lathier
	Pied réglé h=0,40m		9						Scène / Rampes / Praticables / Lathier
	Ferme réglé h=0,40m		9						Scène / Rampes / Praticables / Lathier
	1/4 Ferme réglé h=0,40m		3						Scène / Rampes / Praticables / Lathier
	Ferme rampe basse		2						Scène / Rampes / Praticables / Lathier
	Ferme rampe haute		2						Scène / Rampes / Praticables / Lathier
	Garde-corps rampe		4						Scène / Rampes / Praticables / Lathier
	Plancher rampe		8						Scène / Rampes / Praticables / Lathier
	1/4 Traverse rampe		4						Scène / Rampes / Praticables / Lathier
	Tôle d'accès		1						Scène / Rampes / Praticables / Lathier
	Tôle jonction		1						Scène / Rampes / Praticables / Lathier
	Pied lathier		8						Scène / Rampes / Praticables / Lathier

Page 76 sur 112

réf	désignation	date d'achat	qté	dimensions	couleur	observations	état	endroit	famille
	320mm								Ponts / Structures / Accrochages
	PA 507		3						Ponts / Structures / Accrochages
	PA 514		5						Ponts / Structures / Accrochages
	PA 521		1						Ponts / Structures / Accrochages
	PA 528		41			plus 13 rouge			Ponts / Structures / Accrochages
	PA 500 / angle 40		4						Ponts / Structures / Accrochages
	Elingues 2T5 / 1m		10			Petit oeil (orange)			Ponts / Structures / Accrochages
	Elingues 2T5 / 1,50m		7			Petit oeil (bleu)			Ponts / Structures / Accrochages
	Elingues 2T5 / 1,50m		12			Grand oeil (vert)			Ponts / Structures / Accrochages
	Elingues 2T5 / 1,90m		27			Grand oeil (rouge)			Ponts / Structures / Accrochages
	Elingues 2T5 / 2m		11			Petit oeil (jaune-vert)			Ponts / Structures / Accrochages
	Elingues 2T5 / 4m		9			Petit oeil (noir)			Ponts / Structures / Accrochages
	Elingues 1T / 4m		23			Grand oeil (gris)			Ponts / Structures / Accrochages
	Elingues 1T / 5m		9			Grand oeil (rouge / bleu)			Ponts / Structures / Accrochages
	Elingues 1T / 6m		5			Grand oeil (blanc)			Ponts / Structures / Accrochages
	Elingues 1T5 / 1,90m		6			Grand oeil (jaune)			Ponts / Structures / Accrochages

Page 73 sur 112

réf	désignation	date d'achat	qté	dimensions	couleur	observations	état	endroit	famille
	Elingues 1T5 / 4m		0						Ponts / Structures / Accrochages
	Elingues 1T5 / 5m		0						Ponts / Structures / Accrochages
	Elingues 1T5 / 6m		0						Ponts / Structures / Accrochages
	Elingues pas de CMU / 7,5m		5			Grand oeil (maron)			Ponts / Structures / Accrochages
	Manilles 1T5		2						Ponts / Structures / Accrochages
	Manilles 2T		52						Ponts / Structures / Accrochages
	Manilles 3T250		93						Ponts / Structures / Accrochages
	Manilles 4T250		8						Ponts / Structures / Accrochages
	Manilles 4T750		5						Ponts / Structures / Accrochages
	Moteur C104 / 1T		10			4m/min			Ponts / Structures / Accrochages
	Moteur SM 5 / 0,5T		7			8m/min			Ponts / Structures / Accrochages
	Rallonges moteur								Ponts / Structures / Accrochages
	Commande 8 moteurs		1						Ponts / Structures / Accrochages
	Commande 4 moteurs		2						Ponts / Structures / Accrochages
	Spanset 2T / 2m		1						Ponts / Structures / Accrochages
	Spanset 2T / 3m								Ponts / Structures / Accrochages

Page 74 sur 112

ref	désignation	qté	dimensions	couleur	observations	état	endroit	famille
	Pendillon CG noir 3m/9m	16	3 X 9		5 sacs			rideau coton
	rideau coton	1	7 X 7		2 sacs			rideau coton
	rideau coton	4	4 X 4		1 sac			rideau coton
	rideau coton	775	3 X 7		1 sac			rideau coton
	Pendillon CG noir 3m/7m + porte *	3	3 X 7 (portes)		2 sacs			rideau coton
	rideau coton	594,17	23	10 X 7	28 sacs			rideau coton
	rideau coton	5500	7	10 X 9	9 sacs			rideau coton
	rideau coton	2	5 X 9		1 sac			rideau coton
	rideau coton	2	9 X 9		1 sac			rideau coton
	rideau coton	3300	7 X 5		5 sacs			rideau coton
	rideau coton	1	18 X 1		1 sac			rideau coton
	rideau coton	1	16 X 2					rideau coton
	rideau coton	1	13 X 1					rideau coton
	Rideau CG noir 5m/7m	8						Rideaux
	Pendillon velours noir 3m/9m	2	4 X 9		1 sac	Crochet à 7m		Rideau velour
	rideau velours noir 10m/7m	3	10 X 7		3 sacs			Rideau velour
	Rideau velours noir 10m/9m	2	10 X 9		2 sacs	Crochet à 7m		Rideau velour
	Frise velours noir 10m/3m	1	10 X 3		1 sac			Rideau velour
	Frise velours noir 10m/2m	1						Rideau velour
	rideau vert		10 X 7		6 sacs			

ref	désignation	date d'achat	qté	dimensions	couleur	observations	état	endroit	famille
	Eso 2m		24						Scène / Rampes / Praticables / Lühner
	Eso 1m avec goujon		2						Scène / Rampes / Praticables / Lühner
	Eso 1m sans goujon		6						Scène / Rampes / Praticables / Lühner
	Eso 0,50m avec goujon		45						Scène / Rampes / Praticables / Lühner
	Molte		24						Scène / Rampes / Praticables / Lühner
	Diagonale		4						Scène / Rampes / Praticables / Lühner
	Support traverse à plancher		10						Scène / Rampes / Praticables / Lühner
	Traverse à plancher		4						Scène / Rampes / Praticables / Lühner
	Plancher bois		4						Scène / Rampes / Praticables / Lühner
	Plancher acier galvanisé anti-dér/perf 0,19*2,57m	16/05/2013	109,38						Scène / Rampes / Praticables / Lühner
	Plancher acier galvanisé anti-dér/perf 0,32*2,57m		829,92						Scène / Rampes / Praticables / Lühner
	Plancher - joint de sécurité long 2,57m		184,6						Scène / Rampes / Praticables / Lühner
	GAUDIN 1455 places	01/01/1998	1575,30						gradin
	palette métalliques avec tube pour rangement matériel scénique	15/12/2008	1917						gradin
	cerceuse	03/07/2000	1231,78	1990x1240					gradin
	marches 1er rang (marche)	12/03/2013	3375						gradin

ref	désignation	qté	dimensions	couleur	observations	état	endroit	famille
	rideau vert	1	4 X 4		1 sac			
	rideau vert	2	7 X 7					
	Rideau CG	1	205					
	Rideau CG	1	4,6x3,6					
	Rideau CG	1	8x6					
	Rideau CG	2	4x3,5					
	Rideau CG	1	4x3					
	Rideau CG	1	4,90x4,6					
	Rideau CG	2	7x4,5					
	Rideau CG	1	5x3,3					
	Frise CG	3	7,6x0,6					
	Rideau CG	3	10x3,5					
	Rideau CG	1	6x3,5					
	Rideau CG	2	10x4,5					
	Rideau CG	1	4,2x2,9					
	Rideaux	1	4,5x4					
	Rideaux	4	5x7					

ref	désignation	date d'achat	valeur historique	qté	dimensions	couleur	observations	état	endroit	famille
	Bac à fleur									
	Bac avec arbutus/salles de conférence									
	Arrangement/salle de conférence	ans-11	820,98	16						
	plantes avec pot (pifs roulettres/ fraile)	ans-11	3 621,14	18						safe de conf
	jacuzzi	ans-10	6 090,00	6						pot gris 43cmx10cm
	plantes exotiques pot bleu 120cmx120cm									pot bleu stoneware

ref	désignation	date d'achat	qté	dimensions	couleur	observations	état	endroit	famille
	piéd avant du gradin								
	supports (marche pied avant du gradin)	12/03/2013	22						gradin
	contremarches intermédiaires (marche pied avant du gradin)	12/03/2013	21						gradin
	Crash barrières			sur 4 chariots					Accessoires
	Passage de câble								Accessoires
	Collier tournant								Accessoires
	Griffe accrochage								Accessoires
	Tube acier 3m								Accessoires
	plateau tournant	30/04/2003	4936						Accessoires
	machine à glaçons	01/01/1999	639,17						Accessoires
	caisse cables 701x70x60	29/05/1998	439,4						Accessoires
	caisse cables 100x50x51	29/05/1998	914,68	4					Accessoires
	flight caisse 1800x600x460	08/12/2006	834,4	2					Accessoires
	flight caisse 1500x800x410	08/12/2006	501,2	1					Accessoires
	rack en L avec porte arrière et roulettes	08/12/2006	340,05	1	12U pro				
	caisse à câble pro	08/12/2006	1039,46	4					
	60x60x500	08/12/2006	191,39	1					
	rack pro 4u double capot	08/12/2006	355,85	2					



Suite annexe 12 : Inventaire au 31.12.2013 - Strands

réf	désignation	dimensions	couleur	observations	état	endroit	famille
	poceaux	1630	noir décor				
	poceaux 2,25m	29	noir décor				
	traverses 1m	2669	noir décor	dont 182 à réparer			
	traverses 1,37m	11	noir décor				
	traverses 1,37m avec bequille	20	noir décor	système sans verrou	neuf	stock	
	traverses 2m	128	noir décor				
	traverses 2,7m	19	noir décor	système sans verrou	neuf	stock	
	traverses 3m	135	noir décor				
	traverses 4m	48	noir décor				
	traverses 5m	20	noir décor	système sans verrou	neuf	stock	
	bandeaux 1m	156	noir décor				
	bandeaux 2m	33	noir décor				
	bandeaux 2m poinçonné carré	39	noir décor				
	bandeaux 3m	286	noir décor				
	bandeaux 3m poinçonné carré	141	noir décor				
	bandeaux 4m	80	noir décor				
	bandeaux 4m poinçonné carré	41	noir décor				
	bandeaux 5m	20	noir décor				
	portes poussant droit belge	6	belge clair rosé	dont 1 à réparer			
	portes belge clair rosé gauche	6	belge clair rosé	dont 1 à réparer			
	portes poussant droit blanc	4	blanc				
	portes poussant gauche		blanc				

réf	désignation	dimensions	couleur	observations	état	endroit	famille
	caisse acier/bois superposable (T1)	2,55*1,15*1,00					
	caisse acier/bois superposable (T1)	2,55*1,14*1,32					
	caisse acier/bois superposable (T2)	2,55*1,15*1,03					
	caisse acier/bois superposable (T2)	1,15*1,02*1,02					
	caisse acier/bois superposable (T2)	3,00*1,15*1,03					
	caisse acier/bois superposable (T3)	2,55*1,15*0,97					
	caisse acier/bois superposable (T3)	2,55*1,15*1,15					
	caisse acier/bois superposable (T3)	4,05*1,12*0,97					
	caisse menuiserie bois	2,10*0,94*0,45					
	caisse menuiserie bois	2,00*0,83*0,45					
	caisse menuiserie bois	1,14*0,80*0,50					
	caisse menuiserie bois	1,20*0,80*0,52					
	caisse menuiserie bois sur roulette	4,03*0,80*0,55					
	caisse menuiserie bois	4,05*1,04*0,96					
	caisse menuiserie bois	2,50*1,08*0,75					
	caisse menuiserie bois	3,05*0,80*1,07					
	caisse menuiserie bois	1,20*0,80*0,60					
	caisses pour comptoirs pliables	1,20*0,80*0,85					

réf	désignation	dimensions	couleur	observations	état	endroit	famille
	caisses pour spots et rails séparés						
	caisses à roulettes pour spots et rails assemblés	1,2m x p 0,6m x h 1,80m	bois	mesures à vérifier	neuf	stock	
CSO	comptoir sodem	L 4,07 x 10,57m x h 1,12m	blanc	faire des plateaux	bon	stock	comptoir
CSOPRM	comptoir sodem handicapé	L 4,07 x 10,57m x h 0,92m	blanc		bon	stock	comptoir
CSOR	comptoir sodem avec roulettes		blanc	2 avec portes	bon	hall d'accueil	comptoir
CSORPM	comptoir sodem handicapé avec roulettes		blanc		bon	hall d'accueil	comptoir
CSPB	comptoir sodem pliable blanc	L 1,22 x 10,62 x h 112,5	blanc	manque 1 plateau	bon	stock	comptoir
CSPP	comptoir sodem pliable peint	L 1,22 x 10,62 x h 112,5	peint/ier	manquent 3 vis	bon	stock	comptoir
CCSO	cliche coffrets sodem	L 0,75m x l 0,46m x h 0,865m	blanc		bon	stock	comptoir

réf	désignation	dimensions	couleur	observations	état	endroit	famille
	porte poussant droit noir/blanc		blanc				
	portes poussant droit/gauche		poitier				
	portes poussant gauche noir						
	portes doubles n/n						
	panneaux belge clair rosé	714	belge clair rosé				
	panneaux belge clair rosé	17	belge clair rosé				
	panneaux poitiers	91	poitier	dont 10 mauvais état			
	panneaux plexi	83	plexi				
	panneaux plexi lege conf	8	blanc	dont 28 mauvais état			
	panneaux blancs	780	blanc	dont 52 rayés			
	panneaux pvc noirs	132	noir				
	panneaux noirs 0,5 x 2,5m	17	blanc				
	panneaux blancs 0,5 x 2,5m	40	blanc				
	pléd rond pour poteau	28					
	pléd en té pour poteau	35					
	équerre pour étagère	35	noir décor				
	rideau de stand Noir	25	noir				
	rideau de stand Rouge	4	rouge				
	rideau de stand Bleu	1	bleu				
	porte enseignes	207	blanc				
	caisse acier/bois superposable (T1)	13	2,55*1,15*0,75				
	caisse acier/bois superposable (T1)	2	2,55*1,15*0,81				

réf	désignation	date d'achat	val. Historique	qté	dimensions	couleur	observations	état	endroit	famille
2	coffrets forts	01/01/1997								

Suite annexe 12 : Inventaire au 31.12.2013 - Matériel roulant

réf	désignation	date d'achat	val. Historique	qté	dimensions	couleur	observations	état	endroit	famille
	Chaudi Minuteur chant	02/06/1999	29 063,30					hs		
	Chaudi débruteur néon			1						
	Chaudi débruteur gaz	30/05/2013	13 805,00	1						
	Chaudi débruteur électrique	30/05/2013	10 065,00	1						
	JAL'OODS fourche cheval	30/05/2008	1 500,03	1						
	sky high nacelle	01/10/1987	5 481,02					hs		
	AL'OODS nacelle maitibu	30/05/2008	37 700,00	1						
	SEVEREY nettoyeur haute pression 11 100	30/01/2008	9 510,00	1						
	SEVEREY nettoyeur haute pression	30/05/2002	10 664,45	1						
	Servon automatique BA 45 freinade	31/10/2007	4 489,60	1				hs		
	Servon automatique freinade	21/03/2012	115,00	1						
	apporteur d'eau	29/11/2005	831,20	1						
	apporteur refroideur	30/04/2010	1 060,00	1						
	Chaudi de chauffage			4						

Suite annexe 12 : Inventaire au 31.12.2013 - Bureaux

réf	désignation	date d'achat	val. Historique	qté	dimensions	couleur	observations	état	endroit	famille
	bureaux	11/197 à 8/2/01	54 989,75	26						
	Armoire grande			17	h 1,9m					
	Armoire moyenne			11	h 1,3					
	Armoire petite			9	h 0,7m					
	serveur netflex	13/03/2008	4 865,00					hs		
	serveur norm & secu	06/08/2008	8 090,95					hs		
	serveur tse	23/12/2008	2 068,95					hs		
	serveur HP	16/09/2011	10 022,86	1						
	Sauvegarde NAS	16/09/2011	2 737,04	1						
	PC fixe	28/05/2008	1 201,07					cv		
	PC fixe	23/12/2008	921,21	1				al		
	PC fixe	26/02/2010	1 345,19	1				m2a		
	PC fixe	10/03/2010	3 061,95	5				chaux		
	PC fixe	20/06/2011	732,11	1				fm		
	PC fixe	31/05/2012	6 678,74	6				Administratif		
	PC portable	23/12/2008	1 859,72	13						
	PC portable	10/03/2010	1 686,36	1				H3		
	PC portable	10/03/2010	744,89	1				LG		
	PC portable	27/12/2010	2 080,42	2				PK		
	PC portable	27/12/2010	3 355,98	2				SALLE-STAG		
	PC portable	27/12/2010	1 534,64	1				ARR-MPW		
	PC portable	27/12/2011	1 915,69	1				M2A		

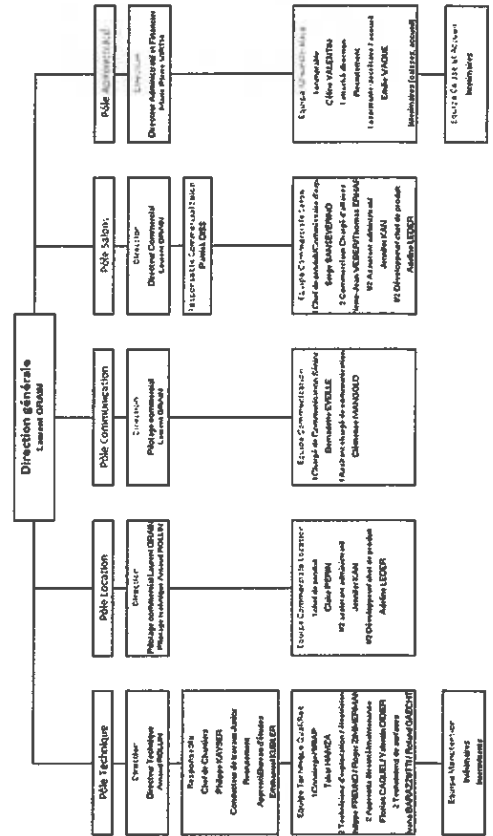
Suite annexe 12 : Inventaire au 31.12.2013 - Cuisine

réf	désignation	date d'achat	val. Historique	qté	dimensions	couleur	observations	état	endroit	famille
	four mixte type/modèle : 10N1/1			1						
	four mixte type/modèle : 20N1/1			1						
	fourneau, 6 feux + 1 plaque			1						
	dessous 2 fours à gaz			1						
	sautreuse			1						
	éléments reuteurs			3						
	frézeux, 2 bacs			1						
	bain-marie type/modèle : 1001			2						
	grill à air électr.			1						
	coupe-pain électr.			1						
	lave-vaiss			1						
	meuble neutre type/modèle : 2000/70			1						
	hotte centrale en inox			1						
	ensembles de 5 boîtes en inox			2						
	plongeurs en inox, 2 bacs type/modèle : 1900/700			2						
	bacs en inox			1						
	ens. d'éclairés à battenes inox			1						
	éplucheuse à légumes			1						
	panier d'essorage			1						
	tables en inox capacité/puissance : 1400/70 1750/70 2000/70			4						
	coupe-légumes marque : TRS			1						
	armoire réfrigérée du jour			1						

réf	désignation	date d'achat	val. Historique	qté	dimensions	couleur	observations	état	endroit	famille
	PC portable	28/12/2011	2 017,24	1						
	PC portable	08/04/2013	4 345,74	2				pef/cp		
	PC portable Total			12						
	écran tactile	30/12/2009	2 272,00	1						
	imprimante hpccera 3700	08/10/1999	1 585,47	1	kyocera hp laser jet			bon	local	
	imprimante hp laser jet 4200			3	4200LN			bon	courant faible	
	Imprimante/photocop en loc			3						
	couleur ep1054	19/12/2005	1 400,00	1						
	fax sagem mt 3440	27/01/2006	590,00	1						
	Comptoir accueil	18/08/2010	3 608,95	1		brun				
	armoire basse	20/09/2010	610,61	3	186086 wengue	brun				
	table basse gris alu avec plateau en verre	18/08/2010	236,61	1	580x580x400					
	siège d'accueil coussinage orange-pillement gris alu	18/08/2010	840,00	3		vert				
	Placard I1	02-mars	1 365,65	1		vert				
	Meuble suspendu	22/06/2000	1 793,95	1		vert			lit	
	Meuble bas de rangement sur mesure	01/01/1997	5 758,30			vert			lit+lit2	
	Installation téléphonique avec 24 postes 4020BS+ 3 postes 4028PG2 + 1 poste 4039Pack module 100BS	juil/11	12 000,00	1						
	Armoire forte	01/01/1997	7 151,00							

réf	désignation	déte d'achat	val. Historique	quantité	dimensions	couleur	observations	état	endroit	famille
	trancheuse à viande : WIKT type/modèle : 1000		1	1						
	lave-vaisselle marque : WIKT type/modèle : 1000		1	4						
	tables en inox (entrée et sortie L.V.) chariots à plateaux		2	3						
	chauffe-plats marque : WILKES		1	1						
	machine à glissons marque : RENEVA		1	1						
	machine à café marque : ICE type/modèle : FINGERS		1	2						
	robots coupe type/modèle : CL 50 & EP 15		1	4						
	armaires basses en inox, 2 portes		1	1						
	hachoir marque : HOBART		1	1						
	compteur de restauration capacité/puissance : L = 6,00 (robinet à bière, bac à inox, compartiments froids) marque : ROLESCO		1	1						
	chambre froide à boissons (18 m³)		1	1						
	chambre froide à viandes (18 m³)		1	1						
	chambre froide à légumes (18 m³)		1	1						
	chambre froide à déchets (18 m³)		1	1						
	équipements de production froid		1	1						
	chambre froide négative		1	1						
	capacité/puissance : 15 m³ - équipement de production froid		1	1						
	ens. de menus ustensiles et matériels de cuisine		1	1						
	Armoire réfrigérée 2 portes inox	16/07/2013	1899	2			Cuillines 1 et 2	neuf		

Annexe 13 : Organigramme de la société



Annexe 14 : liste des sous-traitants 2013

LISTE DES SOUS-TRAITANTS 2013

- 3MA FABRICATION
- 3MA GROUP
- A.P.C. FLECK
- A.Z RECEPTIONS
- ABC ALSACE
- ABC LOCATION
- ABC TEXTILE
- ACOPLAN
- AGENCE DE PRESSE ALSACIENNE
- ALITHI
- ALITHY
- ALTDODIS
- ANFF
- ANTARGAZ
- ANTEAGROUP
- APTE
- ARCANES MINOTAURE
- ARS
- Ass. MEDECINE DU TRAVAIL
- ASSISTEOS
- ASSOCIATION LES SHEDS
- ASSO'DROIT MULHOUSE
- ATES
- AUBERGE DE JEUNESSE
- AUBERGE DU BOUCHER
- AXIMA
- BADISCHE ZEITSCHRIFTEN GMBH
- BEAULIEU REAL NV
- BEMAC
- BERNARD MASTERCOOK
- BES Bealax Energie Services
- BINZ Julien
- BIOKIMBO SAS
- BLAND MEDIEN
- BLIND & Associés
- BLOCH Guillaume-Valéry
- BRELET Centre Europe
- BRINGEL BERNARD SARL
- BROBECKER
- Bureau VERITAS
- CAD'INDUS
- CARON SECURITE
- CBS OUTDOOR
- CEREJA IMPRESSIONS
- CESCA EGIDIO
- CITE DE L'ESPACE
- CLAIRE LUMIERE
- CLAUDE SCHAUB
- CLEAR CHANNEL
- CLEMESSY TELECOM
- COLAS EST
- COLOMBA
- COLOMBO MAURICE
- CONCEPT MULTIMEDIA
- COPILOTE
- CORALIE CONCEPT
- COVED
- CREASAVEURS FREDERIC JAUNAU
- CRIT INTERIM
- CROCE CORINNE
- D.D.S.I.S. ligne pompiers
- DACTYL BURO
- DECO RE MAJEUR EURL
- DELICE DECO DESIGN
- Dernières Nouvelles d'Alsace
- DESENFUM EST
- DEYA SOLUTIONS AUDIOVISUELLES
- DF TOURISM CONSULTING
- DIAC LOCATION
- DISPANO
- DISTEL
- DOMAINE SCHLUMBERGER
- DS IMPRESSION
- DTA Sarl
- DUBERNARD L.C.I.
- DYCTAL
- E.D.F.
- E.R.C.S.
- ECHAMAT KERNST
- ECO WASSER
- ECOTER GEORGES WERNY SAS
- EDIMETA SAS
- EDVIG
- ELECTIS
- EMCH-BERGER STRASBOURG
- ENDERLIN Stores
- ESPACE DEVILLE
- ESPACE DOLFUS ET NOACK
- EST Républicain
- EVEILLE Jean-Marc
- EVENT SYSTEM
- EXPO MARKETING KROMMER
- EXPO'STAT
- F E B Services
- FEDERATION DES EPL
- FIRST EXCLUSIVE TRANSFER
- FIX BLOC
- FLORIS
- GL METALLERIE FERRONNERIE
- Foires Salons & Congrès de France
- FRAIKIN France
- FRANCAISE DES JEUX
- FREYBURGER RENE
- FRIMA NATIONAL France
- FUNKHAUS FREIBURG GMBH
- GAZONNIERES D'ALSACE
- G-ELEC SARL
- GILBERT PRODUCTION
- GISSINGER PEPINIERES
- GUIDON ISOLATION
- HATTENBERGER ARTENREEL
- HCI
- Henri ELLENBACH
- HM ELECTRICITE
- HOLDER MANUTENTION
- HOME MULTI-SERVICES
- HUSSON Collectivités SA
- ICAT spect
- INNOCENTI & MANGONI PIANTE
- INTERPROF FRUITS&LEGUMES ALS
- JARDIN DU BIEN ETRE
- JC DECAUX Services
- JEKER BONSAI GENKYO SARL

- JFB HORTI SERVICES
- JK DECO
- JOBSECU
- Journal "SPECTACLES"
- KANGOUROU
- KIEFFER THEO
- LA BELLE AU BOIS CATERING
- LA FAITURE
- LA PALETTE
- LA POSTE
- LAGARDERE METROPOLES
- L'ALSACE LE PAYS
- L'AMI DU PEUPLE HEBDO
- L'ATELIER SONORE
- LE CHAT'PIRE COMPAGNIE
- LEASE GROUP
- LEVIEUX PATRICK sarl
- LIBRECOMME...
- LOISIRS PARK SAS
- LOSBERGER
- LYCEE STORCK
- LYONNAISE DES EAUX
- MA PETITE ENTREPRISE BINDER
- MACK IMPRIMERIE
- MANITOU FINANCE SAS
- MANUPA
- MENDI-CAHN
- METEO France
- METRO
- MG INDUSTRIE
- MICHEL MARSEGLIA PRODUCTION
- Minéral concepts
- Mulhouse Alsace Agglomération
- MULTISOLS
- NAMIXIS
- NASTI
- NEELSON ACCOMPAGNEMENT
- NEOPOST France
- OCI INFORMATIQUE
- OFB TIR TECHNOLOGIES
- OFFICE DEPOT BS SAS
- OFFICE NATIONAL DES FORETS
- OJS Office Justif. Statistique
- OKIDOK
- OMNI PROTECTION SARL
- ONEDIRECT
- ORANGE BUSINESS SERVICES
- OKEMIS
- PARQUET SERVICE
- PASSIFLORA
- PLAISIR DE TABLE
- PLUME D'EXPRESSION
- POINT P
- PONTIGGIA
- POULAILLON
- PRECONIS SECURITE
- PRESSEBURO MATT WILLMATT
- PREVELSIGNALISATION
- PRIMAGAZ / PRIMACYL
- PRITSCALOFF CHARLINE FLEURISTE
- PRO-SECOURS
- PUBLIMAT SAS
- PUBLIVAL zingaro
- QUETUDE SECURITE
- R PROD
- RADIO ECN
- RADIO FRANCE
- RASCETTI TRANSPORT
- REGIE NETWORKS
- REGISCALEGIE TECH
- RINDER SARL
- SAMISIC S.A.S.
- SANEST
- SARL TRAITEUR DE LA THUR
- SCHINDLER
- SCHMERBER
- SCHNEIDER ELECTRIC
- SCHOENIG Dominique Graphiste
- SCM LOCAL
- SERVEN
- SESAB
- SHRED-IT
- SIEMENS / CERBERUS
- SM SERIGRAPHIE MODERNE
- SMAC Acierod
- SOCOMEK
- SOCOTEC
- SODEM SYSTEM
- SOFLAC 13012 verres
- SOLEAX Saeml
- SPIE EST
- STAGE ENTERTAINMENT FRANCE
- SAS
- Sté de Peintures Européennes
- STEPEC
- STRASBOURG EVENEMENTS SAEML
- SVP
- TASTE Michel
- TECHNISCIENCE FORMATION
- TEREVA
- TERRA COTTA
- TERRE SACREE
- TERTIO S.A.
- THOLY
- TOP TV
- TOURMAG.COM
- TSE Son & Eclairage
- UBIQUUS EVENT SOFTWARE
- Verlaghaus JAUMANN
- VERLINGUE
- VILLE DE MULHOUSE
- VITRI ECLAIR
- WIEST CLAUDE
- WOLFBERGER
- WURTH FRANCE
- ZENNER DANIEL

## Annexe 15 : compte d'exploitation

Compte de résultat du service		
	2012	2013
<b>Total des produits du délégataire</b>	<b>5 039 751</b>	<b>5 070 751</b>
Manifestations organisées par le délégataire	2 154 987	2 192 988
Manifestations agglomération et acteurs publics	1 291 816	1 229 590
Manifestations accueillies + de 2% du CA	85 643	685 172
Autres manifestations accueillies	830 891	563 791
Point d'Ex	87 576	104 503
Autres produits (1)	988 561	294 706
<b>Total des charges du délégataire</b>	<b>5 070 751</b>	<b>5 050 699</b>
Locations de matériels, petit équipement et stockage	332 456	310 955
<i>dont location du hall de stockage</i>		
Communication et promotion	547 444	347 830
Montage, démontage, installations	275 148	493 230
Fluides, entretien, réparation et maintenance	534 097	563 278
<i>dont système de dépollution</i>		
Surveillance et nettoyage	202 174	261 369
Impôts et taxes	149 226	104 255
Charges administratives et diverses (2)	1 038 806	555 483
Personnel du délégataire	1 563 385	1 698 590
Dotations aux amortissements (3)	181 116	199 611
Amortissement du rachat des biens sur 10 ans	20 561	61 683
Charges financières		
Redevance versée à la collectivité	625 791	456 249
<i>dont redevance fixe</i>		
	580 621	300 000
<i>dont redevance variable 3,2%</i>		
	45 170	156 249
<b>Résultat avant IS</b>	<b>30 770</b>	<b>18 218</b>
Impôts sur les bénéfices (IS)	-3 733	
<b>Résultat net après IS</b>	<b>-6 996</b>	

(1) Redevance restaurant, refacturation de frais divers, autres produits d'exploitation, produits financiers et produits exceptionnels  
 (2) Administration, honoraires et frais, déplacements et missions, divers, assurance, autres charges d'exploitation, charges exceptionnelles, provisions pour risques et charges  
 (3) uniquement les dotations aux amortissements ou les provisions pour renouvellement

Page 93 sur 111

## Annexe 16 : Rapport de gestion complété par les tableaux de 1 à 5

Tableau 1  
COMPTES DE RESULTATS CONDENSES  
2011-2013

PRODUITS	2011	%	2012	%	2013	%
Chiffre d'affaires HT	4 817 517	97%	4 478 330	88%	4 882 794	96%
Autres produits,	98 203	2%	195 120	4%	118 896	2%
reprises, transferts de charges						
<b>TOTAL des produits d'exploitation</b>	<b>4 915 720</b>	<b>99%</b>	<b>4 673 451</b>	<b>92%</b>	<b>4 999 690</b>	<b>99%</b>
Produits financiers	37 743	1%	102 839	2%	69 965	1%
Produits exceptionnels	2 981		663 185	13%	1 097	0%
<b>TOTAL des PRODUITS</b>	<b>4 956 444</b>	<b>100%</b>	<b>5 439 474</b>	<b>107%</b>	<b>5 070 751</b>	<b>100%</b>
<b>CHARGES</b>						
Achat marchandises et mat. premières					10 893	0%
Charges externes	3 001 252	61%	2 971 353	59%	3 043 646	60%
Impôts et taxes	146 373	3%	149 226	3%	104 255	2%
Charges de personnel	1 547 300	31%	1 518 445	30%	1 598 517	32%
DAP (amort-prov)	214 353	4%	201 677	4%	261 294	5%
Autres charges d'exploitation	11 638	0%	12 488	0%	27 562	1%
<b>TOTAL des charges d'exploitation</b>	<b>4 920 917</b>	<b>100%</b>	<b>4 853 189</b>	<b>98%</b>	<b>5 050 167</b>	<b>100%</b>
Charges financières						
Charges exceptionnelles	3 925		617 014	12%	2 365	0%
Impôts sur les bénéfices	6 302		- 3 733		- 2 464	
<b>TOTAL des CHARGES</b>	<b>4 931 144</b>	<b>100%</b>	<b>5 466 470</b>	<b>108%</b>	<b>5 050 688</b>	<b>100%</b>
<b>RESULTATS</b>						
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 197</b>		<b>- 179 738</b>		<b>- 56 478</b>	
<b>RESULTATS CUMULES</b>	<b>90 374</b>		<b>- 89 364</b>		<b>- 139 842</b>	
<b>Résultat financier</b>	<b>37 743</b>		<b>102 839</b>		<b>69 965</b>	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>944</b>		<b>46 171</b>		<b>1 268</b>	
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>25 300</b>		<b>- 26 696</b>		<b>20 863</b>	
<b>RESULTATS CUMULES</b>	<b>619 957</b>		<b>592 962</b>		<b>613 645</b>	

Page 94 sur 112

Tableau 2  
COMPARAISON DES PRODUITS ET DES CHARGES  
(Extrait du tableau de bord)

PRODUITS	2013	%	2012	%	2011	%
Manifestations commerciales	2 386 558	45%	2 217 842	41%	2 451 418	49%
Activités locales, réceptives + "Point d'EX"	2 337 286	46%	2 175 274	40%	2 251 030	45%
Spectacles	210 831	4%	57 078	1%	78 169	2%
Autres produits (1)	216 095	4%	989 280	18%	175 627	4%
<b>TOTAL</b>	<b>5 070 751</b>	<b>100%</b>	<b>5 439 474</b>	<b>100%</b>	<b>4 956 444</b>	<b>100%</b>

(1) Redevance restaurant, refacturation de frais divers, autres produits d'exploitation, produits financiers et produits exceptionnels

CHARGES	2013	%	2012	%	2011	%
Locations de matériels, petit équipement et stockage	310 955	6%	332 457	6%	555 398	11%
Communication	347 830	7%	547 444	10%	309 641	6%
Redevance Ville de Mulhouse / m2A	456 249	9%	625 791	11%	720 931	15%
Montage, démontage, installations	493 230	10%	275 148	5%	301 323	6%
Fluides, entretien, réparation et maintenance	563 278	11%	534 097	10%	431 022	9%
Surveillance et nettoyage	261 369	5%	202 174	4%	220 979	4%
Charges administratives (1) et assurances	525 556	10%	409 304	7%	392 176	8%
<b>Total des charges externes</b>	<b>2 958 467</b>	<b>59%</b>	<b>2 926 415</b>	<b>54%</b>	<b>2 931 470</b>	<b>59%</b>
Personnel	1 698 590	34%	1 563 385	29%	1 617 082	33%
Dotations aux amortissements et aux provisions (2)	261 294	5%	201 677	4%	214 353	4%
Autres (3)	134 182	3%	778 728	14%	161 936	3%
Impôts sur les bénéfices (IB)	- 2 464		- 3 733		6 302	
<b>TOTAL</b>	<b>5 050 689</b>	<b>100%</b>	<b>5 486 471</b>	<b>100%</b>	<b>4 931 143</b>	<b>100%</b>
Résultat après IB	20 863		26 997		25 301	

(1) Administration, honoraires et frais, déplacements et missions, divers  
 (2) y compris provisions pour risques et charges  
 (3) Impôts et taxes (hors IB), autres charges d'exploitation, charges financières et charges exceptionnelles

Page 95 sur 112

Tableau 3  
SOLDES INTERMEDIAIRES de GESTION et  
Capacité d'autofinancement 2011-2013

	2011	2012	2013	Variation % 2013/2012
Ventes de marchandises			2 640	2 649
Achats de marchandises			6 506	6 506
Variation de stocks			4 950	- 4 950
Coût d'achat marchandises			1 556	1 556
MARGE COMMERCIALE(MC)			1 084	1 084
Production vendue (Biens)			49 149	49 149
Production vendue (Services)	4 817 517	4 478 330	4 831 004	352 674
Production stockée				
Production immobilisée				
PRODUCTION TOTALE (P)	4 817 517	4 478 330	4 880 153	401 823
CHIFFRE D'AFFAIRES	4 817 517	4 478 330	4 882 794	404 463
Subvention d'exploitation (SE)	7 406	5 575	1 875	- 3 700
<b>TOTAL MC+P+SE</b>	<b>4 824 923</b>	<b>4 483 905</b>	<b>4 883 112</b>	<b>399 207</b>
Charges externes	3 001 252	2 971 353	3 058 984	87 630
Personnel extérieur	69 782	44 840	102 073	57 134
CHARGES EXTERNES retraitées (CE)	2 931 471	2 926 414	2 956 911	30 496
Impôts et taxes (IT)	146 373	149 226	104 255	- 44 971
<b>TOTAL CE + IT</b>	<b>3 077 844</b>	<b>3 075 640</b>	<b>3 061 166</b>	<b>- 14 475</b>
<b>VALEUR AJOUTÉE BRUTE</b>	<b>1 747 079</b>	<b>1 408 265</b>	<b>1 821 947</b>	<b>413 682</b>
Charges de personnel	1 547 300	1 518 445	1 598 517	78 072
Personnel extérieur	69 782	44 840	102 073	57 134
<b>TOTAL "TRAVAIL"</b>	<b>1 617 082</b>	<b>1 563 385</b>	<b>1 698 590</b>	<b>135 205</b>
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>129 997</b>	<b>- 155 120</b>	<b>123 357</b>	<b>278 477</b>
Transferts de charges exploitation(+)	66 364	73 394	27 529	- 45 865
Amortissements exploitation (-)	145 755	127 493	75 787	- 51 767
Provisions exploitation y compris risques et charges (-)	68 598	74 183	185 507	111 324
Reprises sur provisions exploitation (+)	13 891	86 843	82 138	- 4 806
<b>TOTAL CHARGES MAINTIEN</b>	<b>132 988</b>	<b>41 346</b>	<b>151 627</b>	<b>110 288</b>
<b>EXCEDENT NET D'EXPLOITATION</b>	<b>- 3 991</b>	<b>- 198 466</b>	<b>- 28 271</b>	<b>168 189</b>
Autres produits exploitation(APE)	10 433	29 208	5 355	- 23 854
Autres charges exploitation(ACE)	11 638	12 488	27 562	15 074
<b>SOLDE APE-ACE</b>	<b>- 1 205</b>	<b>- 19 280</b>	<b>- 22 207</b>	<b>- 39 028</b>
Produits financiers	37 743	102 839	69 965	- 32 873
Charges financières				
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>37 743</b>	<b>102 839</b>	<b>69 965</b>	<b>- 32 873</b>
Produits exceptionnels	2 981	663 185	1 097	- 662 088
Charges exceptionnelles	3 925	617 014	2 365	- 614 649

Page 96 sur 112

Tableau 3 (Suite)

2011 2012 2013 Variation %  
2013/2012

RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 944	46 171	- 1 288	- 47 439
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	31 602	30 729	18 219	48 949 ns
Impôts sur les bénéfices	6 302	3 733	2 464	1 269
RESULTAT NET après impôt	25 300	26 996	20 683	47 680 ns

E.B.E	129 997	155 120	123 357	278 477 ns
-------	---------	---------	---------	------------

Solde APE-ACE (+)	1 298	16 721	22 207	38 928
Transfert de charges exploitation (+)	66 384	73 294	27 529	45 865
Solde financier (+)	37 743	182 839	89 965	32 873
Solde exceptionnel (+)	944	48 171	1 288	47 439
Impôts sur les bénéfices (-)	6 302	3 733	2 464	1 269

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	225 672	87 737	199 840	112 102 ns
----------------------------	---------	--------	---------	------------

Dotations Amortissements (-)	145 755	127 493	76 787	51 787
Dotations Provisions (-)	68 998	74 183	185 287	111 324
Plus ou moins valeurs cessions d'actifs				
Reprises sur Provisions (+)	13 981	86 943	82 138	4 886

RESULTAT NET après impôt	25 300	26 996	20 683	47 680 ns
--------------------------	--------	--------	--------	-----------

Taux de variation de la Valeur ajoutée	9%	-19%	29%
Taux de Valeur ajoutée (VAB/CA ht)	38%	31%	37%
Taux de marge brute exploitation (EBE/CA ht)	2,70%	-3,45%	2,53%
Taux de marge nette exploitation (ENE/CA ht)	-0,1%	-4,4%	-0,8%

Tableau 4  
TABLEAU FINANCIER COMPARATIF  
2011 - 2013

	2011	2012	2013	2013/2012	%
CAPITAL SOCIAL	1 628 992	1 628 992	1 628 992		
dont capital souscrit appelé non versé					
RESERVE LEGALE	53 500	54 800	54 800		
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 524 130	77 255	150 770		73 515
RESULTAT NET EXERCICE (avant IMPOT)	25 300	26 996	20 683		47 680
REPORT A NOUVEAU	443 401	467 401	440 405		26 996
PROVISIONS REGLEMENTEES	1 044	-	-		-
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	69 327	47 893	153 534		105 641
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	3 745 695	2 249 346	2 449 185		199 840
DETTES FINANCIERES STABLES					9%
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET CR					
TOTAL DES DETTES FINANCIERES STABLES					
TOTAL DES RESSOURCES STABLES <sup>(1)</sup>	3 745 695	2 249 346	2 449 185		199 840
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	102 017	-	-		-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 022 456	654 780	868 855		214 075
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	30 490	30 490	-		30 490
TOTAL DES IMMOBILISATIONS (NBI)	2 154 963	685 269	868 855		183 565
FONDS DE ROULIMENT NET GLOBAL	1 590 732	1 564 076	1 580 330		16 254
STOCKS ET EN COURS			4 950		-
CREANCES D'EXPLOITATION	1 718 565	1 730 521	1 414 691		315 830
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (CCA)	123 120	139 077	36 632		102 446
TOTAL STOCKS-CREANCES-CCA	1 841 685	1 869 599	1 456 273		413 328
AVANCES ET COMPTES RECUS					-22%
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (PCA)	173 194	172 370	313 604		141 234
DETTES FOURNISSEURS ET CR	1 338 938	1 394 334	1 439 141		44 808
DETTES FISCALES ET SOCIALES	919 465	855 874	728 554		127 320
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	278 746	234 223	29 627		204 586
TOTAL DES DETTES D'EXPLOITATION-PCA	2 710 343	2 656 801	2 510 927		145 874
BESOIN EN FONDS DE ROUL. EXPLOITATION	868 659	787 202	1 054 654		267 452
CREANCES HORS EXPLOITATION					34%
DETTES HORS EXPLOITATION	2 413	-	-		-
BESOIN EN FONDS DE ROUL. hors EXPL.	2 413	-	-		-
TOTAL DES BESOINS EN FONDS DE ROUL.	868 659	787 202	1 054 654		267 452
TRÉSORERIE NETTE GLOBALE	2 464 764	2 351 523	2 635 259		283 736
V.M.P ET DISPONIBILITES	2 061	245	274		12%
CONCOMITES BANCAIRES COURANTES	2 461 804	2 351 278	2 634 985		282 706

<sup>(1)</sup> Avant retraitement des dettes (plus d'un an, moins d'un an)

Tableau 5  
TABLEAU DE SUIVI DES INVESTISSEMENTS  
à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012  
(Nouvelle dsp)

	Valeurs brutes		Augmentations-cessions		Valeurs brutes	
	au 1/1/2013		2013		au 31/12/2013	
Immobilisations incorporelles	-		411		411	
Immobilisations corporelles <sup>(1)</sup>	68 436		183 175		251 611	
Immobilisations mises à dispo	616 833		-		616 833	
Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	30 490		30 490		-	
<b>TOTAL</b>	<b>715 759</b>		<b>153 096</b>		<b>868 855</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>715 759</b>		<b>153 096</b>		<b>868 855</b>	

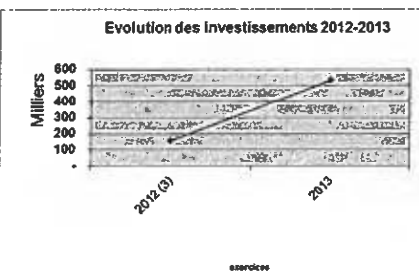
<sup>(1)</sup> Installations techniques, outillages etc...

<sup>(2)</sup> Cautionnement en application de l'article 31 du traité d'affermage, 1996-2012

Tableau récapitulatif des "investissements" (2012/2013)

	Montants	Montants cumulés
2012 <sup>(1)</sup>	158 593	158 593
2013	375 013	533 606

<sup>(1)</sup> dont 68 436€ du 1/9 au 31/12/12



Annexe 17 : Bilan au 31.12.2013 certifié par le commissaire aux comptes

MULLHOUSE EXPO SAEM Exercice clos le : 31 Décembre 2013

BILAN ACTIF

	31-12-2013		Euros	
	Brut	Net	31-12-2012	Net
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Coûts de développement de logiciels et de logiciels				
- Autres immobilisations incorporelles				
- Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations matérielles, matériel et outillage industriels				
- Autres immobilisations corporelles				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières (2)				
- Participations				
- Créances rattachées à des participations				
- Autres immobilisations financières				
- Autres immobilisations financières				
- Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
- Matières premières et autres approvisionnement				
- Produits de production (cours et services)				
- Produits immobilisés en cours				
- Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
- Créances (3)				
- Créances et comptes rattachés				
- Autres créances				
- Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
- Actions propres				
- Autres titres				
- Instruments financiers				
Disponibilités				
- Charges constatées d'avance (4)				
- Créances et reports sur exercices antérieurs				
- Trésorerie et équivalents de trésorerie				
- Cash et équivalents de cash				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>4 968 386,27</b>	<b>1 587 648,5</b>	<b>4 899 616,42</b>	<b>1 829 136,51</b>



	délegataire		
consommation M2A	30 116 €		30 717 €
consommation Ville de Mulhouse			
<b>Salon de l'immobilier</b>	86 543		76 079
Salon de l'immobilier	Organisateur	SEM	SEM
Salon de l'immobilier	Type	Foire-Salon	Foire-Salon
Salon de l'immobilier	Commentaires		
Salon de l'immobilier	Mois concerné		mars
Salon de l'immobilier	Durée	2	2
Salon de l'immobilier	Montage/démontage	4	4
Salon de l'immobilier	Nbre. m² loués	514	430
Salon de l'immobilier	Nbre. exposants	53	50
Salon de l'immobilier	Nbre. visiteurs		1 500
Salon de l'immobilier	Chiffre d'affaires délégué	86 543 €	76 079 €
Salon de l'immobilier	consommation M2A		
Salon de l'immobilier	consommation Ville de Mulhouse		
<b>Festivas</b>	243 953		244 183
Festivas	Organisateur	SEM	SEM
Festivas	Type	Foire-Salon	Foire-Salon
Festivas	Commentaires		
Festivas	Mois concerné	février	février
Festivas	Durée	3	3
Festivas	Montage/démontage		
Festivas	Nbre. m² loués	3516	4535
Festivas	Nbre. exposants	202	150
Festivas	Nbre. visiteurs	16 506	14 289
Festivas	Chiffre d'affaires délégué	243 953 €	244 183 €
Festivas	consommation M2A		
Festivas	consommation Ville de Mulhouse		
<b>Congrès sur la Viabilité Hivernale</b>	0		0
<b>Salon Véhicules d'Occasion</b>	0		31 588
Salon Véhicules d'Occasion	Organisateur	SEM	
Salon Véhicules d'Occasion	Type	Foire-Salon	
Salon Véhicules d'Occasion	Commentaires		
Salon Véhicules d'Occasion	Mois concerné	juin	
Salon Véhicules d'Occasion	Durée	3	
Salon Véhicules d'Occasion	Montage/démontage		
Salon Véhicules d'Occasion	Nbre. m² loués		900
Salon Véhicules d'Occasion	Nbre. exposants		16
Salon Véhicules d'Occasion	Nbre. visiteurs		500
Salon Véhicules d'Occasion	Chiffre d'affaires délégué		31 588 €
Salon Véhicules d'Occasion	consommation M2A		
Salon Véhicules d'Occasion	consommation Ville de Mulhouse		

		0	154 829
<b>Mamma mia</b>			
Mamma mia	Organisateur		Mulhouse Expo
Mamma mia	Type		Spectacle
Mamma mia	Commentaires		
Mamma mia	Mois concerné		mars
Mamma mia	Durée		1
Mamma mia	Montage/démontage		
Mamma mia	Nbre. m² loués		
Mamma mia	Nbre. exposants		
Mamma mia	Nbre. visiteurs		
Mamma mia	Chiffre d'affaires délégué		154 829 €
Mamma mia	consommation M2A		
Mamma mia	consommation Ville de Mulhouse		
<b>Nouvelles manifestations</b>		0	0
<b>Mulhouse 00</b>		162 910	0
Journées d'Octobre	Organisateur	549 566	560 558
Journées d'Octobre	Type	Foire-Salon	Foire-Salon
Journées d'Octobre	Commentaires		
Journées d'Octobre	Mois concerné	Octobre	Octobre
Journées d'Octobre	Durée	12	11
Journées d'Octobre	Montage/démontage	54	40
Journées d'Octobre	Nbre. m² loués	14 513	16 099
Journées d'Octobre	Nbre. exposants	240	248
Journées d'Octobre	Nbre. visiteurs	116 905	115 729
Journées d'Octobre	Chiffre d'affaires délégué	549 566 €	560 558 €
Journées d'Octobre	consommation M2A		
Journées d'Octobre	consommation Ville de Mulhouse		
<b>Foire Kermesse</b>		208 021	217 517
Foire Kermesse	Organisateur	Ville de mulhouse	Ville de mulhouse
Foire Kermesse	Type	Foire-Salon	Foire-Salon
Foire Kermesse	Commentaires	Extérieur mais mobilise tout le parc	Ville de mulhouse
Foire Kermesse	Mois concerné	juillet	juillet
Foire Kermesse	Durée	60	60
Foire Kermesse	Montage/démontage		
Foire Kermesse	Nbre. m² loués	52 000	52 000
Foire Kermesse	Nbre. exposants		
Foire Kermesse	Nbre. visiteurs		

<b>Fête de Noël des Anciens</b>			
Fête de Noël des Anciens	Nbre. m² loués	7 560	7 560
Fête de Noël des Anciens	Nbre. exposants		
Fête de Noël des Anciens	Nbre. visiteurs	3 300	
Fête de Noël des Anciens	Chiffre d'affaires délégué	67 110 €	67 385 €
Fête de Noël des Anciens	consommation M2A	22 480 €	
Fête de Noël des Anciens	consommation Ville de Mulhouse	53 294 €	66 236 €
<b>Activités administratives M2A (yc prestation)</b>		110 539	118 639
Activités administratives M2A (yc prestation)	Organisateur	M2A	M2A
Activités administratives M2A (yc prestation)	Type	Congrès-Séminaire	Congrès-Séminaire
Activités administratives M2A (yc prestation)	Commentaires		
Activités administratives M2A (yc prestation)	Mois concerné		
Activités administratives M2A (yc prestation)	Durée		
Activités administratives M2A (yc prestation)	Montage/démontage		
Activités administratives M2A (yc prestation)	Nbre. m² loués		
Activités administratives M2A (yc prestation)	Nbre. exposants		
Activités administratives M2A (yc prestation)	Nbre. visiteurs		
Activités administratives M2A (yc prestation)	Chiffre d'affaires délégué	110 539 €	118 639 €
Activités administratives M2A (yc prestation)	consommation M2A	110 539 €	112 668 €
Activités administratives M2A (yc prestation)	consommation Ville de Mulhouse		871 €
<b>Vœux du conseil général</b>		0	71 194
Vœux du conseil général	Organisateur	Ville de mulhouse	Ville de mulhouse
Vœux du conseil général	Type	Foire-Salon	Foire-Salon
Vœux du conseil général	Commentaires		
Vœux du conseil général	Mois concerné	janvier	janvier
Vœux du conseil général	Durée	1	1
Vœux du conseil général	Montage/démontage	4 Jours	4 Jours
Vœux du conseil général	Nbre. m² loués	7 603	
Vœux du conseil général	Nbre. exposants		
Vœux du conseil général	Nbre. visiteurs		
Vœux du conseil général	Chiffre d'affaires délégué	124 690 €	153 753 €
Vœux du conseil général	consommation M2A	59 720 €	72 741 €
Vœux du conseil général	consommation Ville de Mulhouse		
<b>Fête du monde</b>		0	0
<b>Nous les enfants</b>		54 356	0
<b>Fête de Noël des Anciens</b>		67 110	67 385
Fête de Noël des Anciens	Organisateur	Ville de mulhouse	Ville de mulhouse
Fête de Noël des Anciens	Type	Spectacles manif. Culturelle	Spectacles manif. Culturelle
Fête de Noël des Anciens	Commentaires		
Fête de Noël des Anciens	Mois concerné	décembre	décembre
Fête de Noël des Anciens	Durée	1	1
Fête de Noël des Anciens	Montage/démontage	2	2

<b>Manifestations ville de Mulhouse (yc prestations)</b>		14 623	45 544
Manifestations ville de Mulhouse (yc prestations)	Organisateur	Ville de mulhouse	Ville de mulhouse
Manifestations ville de Mulhouse (yc prestations)	Type	Congrès-Séminaire	Congrès-Séminaire
Manifestations ville de Mulhouse (yc prestations)	Commentaires		
Manifestations ville de Mulhouse (yc prestations)	Mois concerné		
Manifestations ville de Mulhouse (yc prestations)	Durée		
Manifestations ville de Mulhouse (yc prestations)	Montage/démontage		
Manifestations ville de Mulhouse (yc prestations)	Nbre. m² loués		
Manifestations ville de Mulhouse (yc prestations)	Nbre. exposants		
Manifestations ville de Mulhouse (yc prestations)	Nbre. visiteurs		
Manifestations ville de Mulhouse (yc prestations)	Chiffre d'affaires délégué	14 623 €	45 544 €
Manifestations ville de Mulhouse (yc prestations)	consommation M2A		
Manifestations ville de Mulhouse (yc prestations)	consommation Ville de Mulhouse	14 416 €	45 544 €
<b>Salon de l'érotisme</b>		68 381	80 767
Salon de l'érotisme	Organisateur	one step event	one step event
Salon de l'érotisme	Type	Foire-Salon	Foire-Salon
Salon de l'érotisme	Commentaires		
Salon de l'érotisme	Mois concerné	novembre	novembre
Salon de l'érotisme	Durée	3	3
Salon de l'érotisme	Montage/démontage	3	3

Salon de l'évotisme	Nbre. m <sup>2</sup> loués	6 480
Salon de l'évotisme	Nbre. exposants	
Salon de l'évotisme	Nbre. visiteurs	
Salon de l'évotisme	Chiffre d'affaires délégué	60 767 €
Salon de l'évotisme	consommation MZA	181 €
Salon de l'évotisme	consommation Ville de Mulhouse	
130 <sup>e</sup> anniversaire Crédit Mutuel		0
Salon Société Industrielle Minérale		0
Place des méders		0
SAITAS		0
Dîner spectacle point P		0
Congrès Solmar		0
Salon du mariage / Salon "OUI"		17 463 €

Salon du mariage / Salon "OUI"	Organisateur	GLOBAL EXPO France	Y ORGANISATION
Salon du mariage / Salon "OUI"	Type	Foire-Salon	Foire-Salon
Salon du mariage / Salon "OUI"	Commentaires		
Salon du mariage / Salon "OUI"	Mois concerné	février	janvier
Salon du mariage / Salon "OUI"	Durée	2	2
Salon du mariage / Salon "OUI"	Montage/démontage	3	3
Salon du mariage / Salon "OUI"	Nbre. m <sup>2</sup> loués	2 160	2 160
Salon du mariage / Salon "OUI"	Nbre. exposants		
Salon du mariage / Salon "OUI"	Nbre. visiteurs	2 000	800
Salon du mariage / Salon "OUI"	Chiffre d'affaires délégué	17 463 €	17 000 €
Salon du mariage / Salon "OUI"	consommation MZA		
Salon du mariage / Salon "OUI"	consommation Ville de Mulhouse		

Mondial de la Bière	Organisateur	Association Mondiale de la bière	
Mondial de la Bière	Type	Salon grand public	
Mondial de la Bière	Commentaires		
Mondial de la Bière	Mois concerné	septembre	
Mondial de la Bière	Durée	4	
Mondial de la Bière	Montage/démontage	4	
Mondial de la Bière	Nbre. m <sup>2</sup> loués	3 843	
Mondial de la Bière	Nbre. exposants	50	
Mondial de la Bière	Nbre. visiteurs	11 324	
Mondial de la Bière	Chiffre d'affaires délégué		81 504 €
Mondial de la Bière	consommation MZA		
Mondial de la Bière	consommation Ville de Mulhouse		

Aquaterritorial	Mulhouse	0	68 648
Aquaterritorial	Organisateur		IDEAL CONNAISSANCE
Aquaterritorial	Type		Salon grand public
Aquaterritorial	Commentaires		
Aquaterritorial	Mois concerné		Septembre
Aquaterritorial	Durée		2
Aquaterritorial	Montage/démontage		1
Aquaterritorial	Nbre. m <sup>2</sup> loués		4 610
Aquaterritorial	Nbre. exposants		
Aquaterritorial	Nbre. visiteurs		600
Aquaterritorial	Chiffre d'affaires délégué		68 648 €
Aquaterritorial	consommation MZA		163 €
Aquaterritorial	consommation Ville de Mulhouse		

Spectacle ZINGARO	Organisateur		457 254
Spectacle ZINGARO	Type		La filature
Spectacle ZINGARO	Commentaires		Spectacle
Spectacle ZINGARO	Mois concerné		avril
Spectacle ZINGARO	Durée		20j
Spectacle ZINGARO	Montage/démontage		14j
Spectacle ZINGARO	Nbre. m <sup>2</sup> loués		7 967
Spectacle ZINGARO	Nbre. exposants		
Spectacle ZINGARO	Nbre. visiteurs		
Spectacle ZINGARO	Chiffre d'affaires délégué		457 254 €
Spectacle ZINGARO	consommation MZA		
Spectacle ZINGARO	consommation Ville de Mulhouse		

Nouveaux dossiers location		0	0
Nouveaux dossiers location		0	0
Spectacles	Nombre de manifestations	89 034	87 251
Spectacles	Type		
Spectacles	Spectacles manif. Culturelle	10	8
Spectacles	Nbre. visiteurs		
Spectacles	Chiffre d'affaires délégué		
Spectacles	consommation MZA	89 034 €	87 251 €
Spectacles	consommation Ville de Mulhouse		
Spectacles	Chiffre d'affaires délégué	28 933 €	28 183 €
Congrès / séminaires	Nombre de manifestations	105 092	40 646
Congrès / séminaires	Nombre de manifestations	7	4

Congrès / séminaires	Type	Congrès-Séminaire	Congrès-Séminaire
Congrès / séminaires	Nbre. visiteurs		
Congrès / séminaires	Chiffre d'affaires délégué	105 092 €	40 646 €
Congrès / séminaires	consommation MZA	21 824 €	20 927 €
Congrès / séminaires	consommation Ville de Mulhouse	29 494 €	
Foires-Salons	Nombre de manifestations	339 925	212 814
Foires-Salons	Type	Foire-Salon	Foire-Salon
Foires-Salons	Nbre. de participants		
Foires-Salons	Chiffre d'affaires délégué	339 925 €	212 814 €
Foires-Salons	consommation MZA	46 343 €	6 494 €
Foires-Salons	consommation Ville de Mulhouse	20 297 €	41 313 €

Mariages / réunions privées	Nombre de manifestations	296 839	223 080
Mariages / réunions privées	Type	Mariages-Réunions privées	Mariages-Réunions privées
Mariages / réunions privées	Nbre. de participants	59	43
Mariages / réunions privées	Chiffre d'affaires délégué	296 839 €	223 080 €
Mariages / réunions privées	consommation MZA	4 877 €	
Mariages / réunions privées	consommation Ville de Mulhouse	22 474 €	16 891 €

Foire du Livre de Saint-Louis	50 900	52 760	
Foire du Livre de Saint-Louis	Organisateur	Ville de St Louis	Ville de St Louis
Foire du Livre de Saint-Louis	Type	Foire-Salon	Foire-Salon
Foire du Livre de Saint-Louis	Commentaires		
Foire du Livre de Saint-Louis	Mois concerné	mai	mai
Foire du Livre de Saint-Louis	Durée		
Foire du Livre de Saint-Louis	Montage/démontage		
Foire du Livre de Saint-Louis	Nbre. m <sup>2</sup> loués		
Foire du Livre de Saint-Louis	Nbre. exposants		
Foire du Livre de Saint-Louis	Nbre. visiteurs		
Foire du Livre de Saint-Louis	Chiffre d'affaires délégué	50 900 €	52 760 €
Foire du Livre de Saint-Louis	consommation MZA		
Foire du Livre de Saint-Louis	consommation Ville de Mulhouse		

Autres manifestations PDX	Nombre de manifestations	36 676	51 743
Autres manifestations PDX	Type		
Autres manifestations PDX	Nbre. visiteurs	6	7

Autres manifestations PDX	Chiffre d'affaires délégué	36 676 €	51 743 €
Autres manifestations PDX	consommation MZA		
Autres manifestations PDX	consommation Ville de Mulhouse		
TOTAL du	Chiffre d'affaires délégué	4 450 913	4 770 026
TOTAL du	consommation MZA	419 707	483 381
TOTAL du	consommation Ville de Mulhouse	618 037	536 459



# Compte d'Exploitation

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Compte de résultat du service</b>						
<b>Total des produits du délégataire</b>	<b>5 198 069</b>	<b>5 094 677</b>	<b>4 740 997</b>	<b>4 956 484</b>	<b>5 439 474</b>	<b>5 070 751</b>
Manifestations organisées par le délégataire	2 338 827	2 100 397	2 258 850	2 476 064	2 154 987	2 192 988
Manifestations agglomération et acteurs publics	1 211 343	1 132 406	1 350 468	1 186 702	1 291 816	1 229 590
Manifestations accueillies + de 2% du CA	502 490	231 905	145 404	85 831	85 643	685 172
Autres manifestations accueillies	694 558	573 524	603 033	747 982	830 891	563 791
Point d'Ex	184 077	180 508	140 269	128 803	87 576	104 503
Autres produits (1)	266 774	875 937	242 973	331 062	988 561	294 706
<b>Total des charges du délégataire</b>	<b>5 162 130</b>	<b>5 150 471</b>	<b>4 667 677</b>	<b>4 924 841</b>	<b>5 470 203</b>	<b>5 052 532</b>
Locations de matériels, petit équipement et stockage	749 146	629 784	677 171	555 398	332 456	310 955
<i>dont location du hall de stockage</i>	29 130	29 130	29 130	29 130		
Communication et promotion	229 354	211 917	246 679	309 641	547 444	347 830
Montage, démontage, installations	263 559	241 592	246 992	301 323	275 148	493 230
Fluides, entretien, réparation et maintenance	298 575	774 457	382 420	431 022	534 097	563 278
<i>dont système de dépollution</i>	12 960	12 960	12 960	12 960	12 960	12 960
Surveillance et nettoyage	205 448	237 164	228 981	220 979	202 174	261 369
Impôts et taxes	182 500	187 820	141 960	146 373	149 226	104 255
Charges administratives et diverses (2)	428 234	507 977	386 388	407 739	1 038 806	555 483
Personnel du délégataire	1 702 717	1 493 420	1 482 452	1 617 082	1 563 385	1 698 590
Dotations aux amortissements (3)	381 666	145 409	153 703	214 353	181 116	199 611
Amortissement du rachat des biens sur 10 ans					20 561	61 683
Charges financières	0	0	0	0		
Redevance versée à la collectivité	720 931	720 931	720 931	720 931	625 791	456 249
<i>dont redevance fixe</i>	720 931	720 931	720 931	720 931	580 621	300 000
<i>dont redevance variable</i>	0	0	0	0	45 170	156 249
<b>Résultat avant IS</b>	<b>35 939</b>	<b>-55 794</b>	<b>73 320</b>	<b>31 603</b>	<b>-30 729</b>	<b>18 219</b>
Impôts sur les bénéfices (IS)	14 980	-4 528	3 962	6 302	-3 733	
<b>Résultat net après IS</b>	<b>20 959</b>	<b>-51 266</b>	<b>69 358</b>	<b>25 301</b>	<b>-26 996</b>	

(1) Redevance restaurant, refacturation de frais divers, autres produits d'exploitation, produits financiers et produits exceptionnels

(2) Administration, honoraires et frais, déplacements et missions, divers, assurance, autres charges d'exploitation, charges exceptionnelles, provisions pour risques et charges

(3) uniquement les dotations aux amortissements ou les provisions pour renouvellement

Fait à Mulhouse, le 30 juin 2014

Laurent GRAIN  
Directeur Général

## Détail du chiffre d'affaires HT

sélection :	Chiffre d'affaires délégataire	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Manifestations organisées par le délégataire</b>							
<b>Foire internationale</b>							
Foire intern	Organisateur	SEM	SEM	SEM	SEM	SEM	SEM
Foire intern	Type	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon
Foire intern	Commentaires						
Foire intern	Mois concerné					mai	mai
Foire intern	Durée	10	10	12	10	12	10
Foire intern	Montage/démontage	75	75	75	75	60	39
Foire intern	Nbre. m² loués	19 175	18 468	18 332	19 129	16 104	13 615
Foire intern	Nbre. exposants	605	613	592	519	399	382
Foire intern	Nbre. visiteurs	115 107	97 786	97 180	86 186	91 161	91 293
Foire intern	Chiffre d'affaires délégataire	2 115 527 €	1 912 647 €	2 020 263 €	1 860 253 €	1 532 913 €	1 484 724 €
Foire internati	consommation M2A	0 €	0 €	152 137 €	103 666 €		100 000 €
Foire internati	consommation Ville de Mulhouse	12 387 €	42 440 €	75 446 €	168 260 €	154 000 €	1 894 €
<b>Salon Est Collectivités</b>							
Salon Est Co	Organisateur	SEM					SEM
Salon Est Co	Type	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	
Salon Est Co	Commentaires			trophée	trophée	trophée	trophée
Salon Est Co	Mois concerné						
Salon Est Co	Durée	1,5				2	
Salon Est Co	Montage/démontage	5				9	
Salon Est Co	Nbre. m² loués	600				4145	
Salon Est Co	Nbre. exposants	40				50	
Salon Est Co	Nbre. visiteurs	1000				1000	
Salon Est Co	Chiffre d'affaires délégataire	100 714 €		1 000 €	83 210 €	81 862 €	4 572 €
Salon Est Colle	consommation M2A	25 357 €	0 €	0 €	11 870 €	11 870 €	1 228 €
Salon Est Colle	consommation Ville de Mulhouse						
<b>Salon Energie Vie//habitat economie en energie</b>							
Salon Energ	Organisateur	SEM	SEM	SEM	SEM	SEM	SEM
Salon Energ	Type	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon
Salon Energ	Commentaires						Positive (changement de nom)
Salon Energ	Mois concerné						oct
Salon Energ	Durée	2	3	3	3	3	3
Salon Energ	Montage/démontage	5	5	5	5	5	4
Salon Energ	Nbre. m² loués	800	950	940	940	940	984
Salon Energ	Nbre. exposants	75	103	82			64
Salon Energ	Nbre. visiteurs	5000	6 000	6 000	6 000	6 500	4 430
Salon Energ	Chiffre d'affaires délégataire	122 586 €	187 750 €	162 652 €	194 439 €	209 717 €	197 013 €
Salon Energie	consommation M2A	25 368 €	29 715 €	30 618 €	30 116 €	30 116 €	30 717 €
Salon Energie	consommation Ville de Mulhouse						
<b>Salon de l'immobilier</b>							
Salon de l'ir	Organisateur			SEM	SEM	SEM	SEM
Salon de l'ir	Type			Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon
Salon de l'ir	Commentaires						
Salon de l'ir	Mois concerné						mars
Salon de l'ir	Durée			2	2	2	2
Salon de l'ir	Montage/démontage			4		4	4
Salon de l'ir	Nbre. m² loués			420		514	430
Salon de l'ir	Nbre. exposants			35		53	50
Salon de l'ir	Nbre. visiteurs			3 500			1 500
Salon de l'ir	Chiffre d'affaires délégataire			53 977 €	56 034 €	86 543 €	76 079 €
Salon de l'imm	consommation M2A						
Salon de l'imm	consommation Ville de Mulhouse						
<b>Festivitas</b>							
Festivitas	Organisateur	SEM	SEM	SEM	SEM	SEM	SEM
Festivitas	Type	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon
Festivitas	Commentaires						
Festivitas	Mois concerné				janvier	février	février

sélection :	Chiffre d'affaires délégataire	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Festivas	Durée				3	3	3
Festivas	Montage/démontage						
Festivas	Nbre. m² loués				2 075	3516	4535
Festivas	Nbre. exposants				157	202	150
Festivas	Nbre. visiteurs				15 515	16 506	14 289
Festivas	Chiffre d'affaires délégataire				224 977 €	243 953 €	244 183 €
Festivas	consommation M2A						
Festivas	consommation Ville de Mulhouse						
<b>Congrès sur la Viabilité Hivernale</b>		0	0	20 958	57 150	0	0
<b>Salon Véhicules d'Occasion</b>		0	0	0	0	0	31 588
Salon Véhic	Organisateur						SEM
Salon Véhic	Type						Foire-Salon
Salon Véhic	Commentaires						
Salon Véhic	Mois concerné						juin
Salon Véhic	Durée						3
Salon Véhic	Montage/démontage						
Salon Véhic	Nbre. m² loués						900
Salon Véhic	Nbre. exposants						16
Salon Véhic	Nbre. visiteurs						500
Salon Véhic	Chiffre d'affaires délégataire						31 588 €
Salon Véhic	consommation M2A						
Salon Véhic	consommation Ville de Mulhouse						
<b>Mamma mia</b>		0	0	0	0	0	154 829
Mamma mi	Organisateur						Mulhouse Expo
Mamma mi	Type						Spectacle
Mamma mi	Commentaires						
Mamma mi	Mois concerné						mars
Mamma mi	Durée						1
Mamma mi	Montage/démontage						
Mamma mi	Nbre. m² loués						
Mamma mi	Nbre. exposants						
Mamma mi	Nbre. visiteurs						
Mamma mi	Chiffre d'affaires délégataire						154 829 €
Mamma mia	consommation M2A						
Mamma mia	consommation Ville de Mulhouse						
<b>Nouvelles manifestations</b>		0	0	0	0	0	0
<b>Manifestations organisées par l'agglomération, ses communes membres ou avec une forte implication d'acteurs publics</b>							
<b>Mulhouse 00</b>		130 536	0	171 904	0	162 910	0
<b>Journées d'Octobre</b>		524 332	533 863	542 599	546 065	549 566	560 558
Journées d'	Organisateur	Asso des JO	Asso des JO	Asso des JO	Asso des JO	Asso des JO	Asso des JO
Journées d'	Type	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon
Journées d'	Commentaires						
Journées d'	Mois concerné	Octobre	Octobre	Octobre	Octobre	Octobre	Octobre
Journées d'	Durée	10	10	10	12	12	11
Journées d'	Montage/démontage	52	52	52		54	40
Journées d'	Nbre. m² loués	10 834	10 429	14 146	13 069	14 513	16 099
Journées d'	Nbre. exposants	214	226	239	240	240	248
Journées d'	Nbre. visiteurs	85923	103 92	111 189	121 056	116 905	115 729
Journées d'	Chiffre d'affaires délégataire	524 332 €	533 863 €	542 599 €	546 065 €	549 566 €	560 558 €
Journées d'Oct	consommation M2A						
Journées d'Oct	consommation Ville de Mulhouse	0 €	0 €	34 000 €			
<b>Foire Kermesse</b>		81 566	114 120	175 612	187 796	208 021	217 517
Foire Kerm	Organisateur	Ville de mulhouse	Ville de mulhouse	Ville de mulhouse	Ville de mulhouse	Ville de mulhouse	Ville de mulhouse
Foire Kerm	Type	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon
Foire Kerm	Commentaires	Exterieur mais mobilise tout le parc	Exterieur mais mobilise tout le parc	Exterieur mais mobilise tout le parc	Exterieur mais mobilise tout le parc	Exterieur mais mobilise tout le parc	Ville de mulhouse
Foire Kerm	Mois concerné	Juillet	Juillet	Juillet	Juillet	Juillet	Juillet
Foire Kerm	Durée	60	60	60	60	60	60

sélection :	Chiffre d'affaires délégataire	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Foire Kermesse	Montage/démontage						
Foire Kermesse	Nbre. m² loués	52 000	52 000	52 000	52 000	52 000	52 000
Foire Kermesse	Nbre. exposants						
Foire Kermesse	Nbre. visiteurs						
Foire Kermesse	Chiffre d'affaires délégataire	81 566 €	114 120 €	175 612 €	187 796 €	208 021 €	217 517 €
Foire Kermesse	consommation M2A	28 715 €	4 792 €	127 270 €	101 941 €	133 159 €	132 520 €
Foire Kermesse	consommation Ville de Mulhouse	52 851 €	109 328 €	48 342 €	85 855 €	74 862 €	82 071 €
Journées carrières		91 278	99 072	104 668	113 065	124 690	153 753
Journées carrières	Organisateur	Ville de mulhouse	Ville de mulhouse	Ville de mulhouse	Ville de mulhouse	Ville de mulhouse	Ville de mulhouse
Journées carrières	Type	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon
Journées carrières	Commentaires						
Journées carrières	Mois concerné	janvier	janvier	janvier	janvier	janvier	janvier
Journées carrières	Durée	1	1	1	1	1	1
Journées carrières	Montage/démontage	4j	6 jours	4 jours	4 jours	4 jours	4 jours
Journées carrières	Nbre. m² loués	7 603	7 603	7 603	7 603	7 603	
Journées carrières	Nbre. exposants						
Journées carrières	Nbre. visiteurs						
Journées carrières	Chiffre d'affaires délégataire	91 278 €	99 072 €	104 668 €	113 065 €	124 690 €	153 753 €
Journées carrières	consommation M2A			35 259 €	57 720 €	59 190 €	72 741 €
Journées carrières	consommation Ville de Mulhouse	51 420 €	52 849 €	21 350 €			
Vœux du maire de Mulhouse		145 192	45 019	46 089	0	0	0
Vœux du conseil général		0	0	53 803	73 264	0	71 194
Vœux du conseil général	Organisateur	Conseil général	Conseil général	Conseil général	Conseil général		
Vœux du conseil général	Type						
Vœux du conseil général	Commentaires						
Vœux du conseil général	Mois concerné			janvier	janvier		janvier
Vœux du conseil général	Durée			2			2
Vœux du conseil général	Montage/démontage			3 jours			3 jours
Vœux du conseil général	Nbre. m² loués			7 560			3 240
Vœux du conseil général	Nbre. exposants						
Vœux du conseil général	Nbre. visiteurs			2 000			
Vœux du conseil général	Chiffre d'affaires délégataire			53 803 €	73 264 €		71 194 €
Vœux du conseil général	consommation M2A						
Vœux du conseil général	consommation Ville de Mulhouse						
Fête du Monde		0	129 313	0	0	0	0
Nous les enfants		53 878	49 953	50 500	53 476	54 356	0
Fête de Noël des Anciens		59 733	61 648	62 098	64 401	67 110	67 385
Fête de Noël	Organisateur	Ville de mulhouse	Ville de mulhouse	Ville de mulhouse	Ville de mulhouse	Ville de mulhouse	Ville de mulhouse
Fête de Noël	Type	Spectacles manif. Culturelle	Spectacles manif. Culturelle	Spectacles manif. Culturelle	Spectacles manif. Culturelle	Spectacles manif. Culturelle	Spectacles manif. Culturelle
Fête de Noël	Commentaires						
Fête de Noël	Mois concerné	décembre	décembre	décembre	décembre	décembre	décembre
Fête de Noël	Durée	1	1	1	1	1	1
Fête de Noël	Montage/démontage	3	3	3	3	2	2
Fête de Noël	Nbre. m² loués	7 560	7 560	7 560	7 560	7 560	7 560
Fête de Noël	Nbre. exposants						
Fête de Noël	Nbre. visiteurs	3300	3 300	3 300	3 300	3 300	
Fête de Noël	Chiffre d'affaires délégataire	59 733 €	61 648	62 098 €	64 401 €	67 110 €	67 385 €
Fête de Noël	consommation M2A					12 480 €	
Fête de Noël	consommation Ville de Mulhouse	58 445 €	60 289 €	60 669 €	62 996 €	53 294 €	66 236 €
Activités administratives M2A (yc prestation)		42 050	64 262	127 159	132 606	110 539	113 639
Activités administratives	Organisateur	M2A	M2A	M2A	M2A	M2A	M2A
Activités administratives	Type	Congrès-Séminaire	Congrès-Séminaire	Congrès-Séminaire	Congrès-Séminaire	Congrès-Séminaire	Congrès-Séminaire
Activités administratives	Commentaires						
Activités administratives	Mois concerné						
Activités administratives	Durée						
Activités administratives	Montage/démontage						

sélection :	Chiffre d'affaires délégataire	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Activités ad	Nbre. m² loués						
Activités ad	Nbre. exposants						
Activités ad	Nbre. visiteurs						
Activités ad	Chiffre d'affaires délégataire	42 050 €	64 262 €	127 159 €	132 606 €	110 539 €	113 639 €
Activités adm	consommation M2A	42 050 €	63 684 €	127 159 €	132 606 €	110 539 €	112 668 €
Activités adm	consommation Ville de Mulhouse						971 €
<b>Manifestations ville de Mulhouse (yc prestation)</b>		<b>32 778</b>	<b>35 157</b>	<b>16 036</b>	<b>16 028</b>	<b>14 623</b>	<b>45 544</b>
Manifestati	Organisateur	Ville de mulhouse	Ville de mulhouse	Ville de mulhouse	Ville de mulhouse	Ville de mulhouse	Ville de mulhouse
Manifestati	Type	Congrès-Séminaire	Congrès-Séminaire	Congrès-Séminaire	Congrès-Séminaire	Congrès-Séminaire	Congrès-Séminaire
Manifestati	Commentaires						
Manifestati	Mois concerné						
Manifestati	Durée						
Manifestati	Montage/démontage						
Manifestati	Nbre. m² loués						
Manifestati	Nbre. exposants						
Manifestati	Nbre. visiteurs						
Manifestati	Chiffre d'affaires délégataire	32 778 €	35 157 €	16 036 €	16 028 €	14 623 €	45 544 €
Manifestation	consommation M2A						
Manifestation	consommation Ville de Mulhouse	32 778 €	35 157 €	16 036 €	16 028 €	14 416 €	45 544 €
<b>Manifestations accueillies représentant + de 2% du CA (50 k€)</b>							
<b>Salon de l'érotisme</b>		<b>133 709</b>	<b>115 989</b>	<b>63 243</b>	<b>63 220</b>	<b>68 181</b>	<b>60 767</b>
Salon de l'é	Organisateur	prova expo	prova expo	one step event	one step event	one step event	one step event
Salon de l'é	Type	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon
Salon de l'é	Commentaires						
Salon de l'é	Mois concerné	novembre	novembre	novembre	novembre	novembre	novembre
Salon de l'é	Durée	3	3	3	3	3	3
Salon de l'é	Montage/démontage	5		3		3	3
Salon de l'é	Nbre. m² loués	9 720	7 560	6 912			6 480
Salon de l'é	Nbre. exposants						
Salon de l'é	Nbre. visiteurs	10000	10 000	10 000			
Salon de l'é	Chiffre d'affaires délégataire	133 709 €	115 989 €	63 243 €	63 220 €	68 181 €	60 767 €
Salon de l'érot	consommation M2A						
Salon de l'érot	consommation Ville de Mulhouse						
<b>110<sup>e</sup> anniversaire Crédit Mutuel</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>57 649</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Salon Société Industrielle Minérale</b>		<b>0</b>	<b>88 806</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Place des métiers</b>		<b>64 870</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SAITAS</b>		<b>62 976</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dîner spectacle point P</b>		<b>52 242</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Congrès Colmer</b>		<b>144 423</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Salon du mariage (Salon LOU)</b>		<b>44 270</b>	<b>27 111</b>	<b>24 512</b>	<b>22 611</b>	<b>17 463</b>	<b>17 000</b>
Salon du m	Organisateur	AM PRODUCTION	AM PRODUCTION	AM PRODUCTION	AM PRODUCTION	GLOBAL EXPO France	Y ORGANISATION
Salon du m	Type	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon
Salon du m	Commentaires	historiquement organisée par la SEM					
Salon du m	Mois concerné	janvier	janvier	février	janvier	février	janvier
Salon du m	Durée	3	2	2		2	2
Salon du m	Montage/démontage	4	5	4		3	3
Salon du m	Nbre. m² loués	3 153	4 320	2 592		2 160	2 160
Salon du m	Nbre. exposants						
Salon du m	Nbre. visiteurs	2850	1 302	994		2 000	800
Salon du m	Chiffre d'affaires délégataire	44 270 €	27 111 €	24 512 €	22 611 €	17 463 €	17 000 €
Salon du mari	consommation M2A						
Salon du mari	consommation Ville de Mulhouse						
<b>Mondial de la Bière</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>81 504</b>

sélection :	Chiffre d'affaires délégataire	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Mondial de	Organisateur						Association Mondial de la bière
Mondial de	Type						Salon grand public
Mondial de	Commentaires						
Mondial de	Mois concerné						septembre
Mondial de	Durée						4
Mondial de	Montage/démontage						4
Mondial de	Nbre. m <sup>2</sup> loués						3 843
Mondial de	Nbre. exposants						50
Mondial de	Nbre. visiteurs						11 324
Mondial de	Chiffre d'affaires délégataire						81 504 €
Mondial de la	consommation M2A						
Mondial de la	consommation Ville de Mulhouse						
<b>Aquaterritorial</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>68 648</b>
Aquaterrito	Organisateur						IDEAL CONNAISSANC E
Aquaterrito	Type						Salon grand public
Aquaterrito	Commentaires						
Aquaterrito	Mois concerné						Septembre
Aquaterrito	Durée						2
Aquaterrito	Montage/démontage						1
Aquaterrito	Nbre. m <sup>2</sup> loués						4 610
Aquaterrito	Nbre. exposants						
Aquaterrito	Nbre. visiteurs						600
Aquaterrito	Chiffre d'affaires délégataire						68 648 €
Aquaterritoria	consommation M2A						16 375 €
Aquaterritoria	consommation Ville de Mulhouse						10 424 €
<b>Spectacle ZINGARO</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>457 254</b>
Spectacle ZI	Organisateur						La filature
Spectacle ZI	Type						Spectacle
Spectacle ZI	Commentaires						
Spectacle ZI	Mois concerné						avril
Spectacle ZI	Durée						20j
Spectacle ZI	Montage/démontage						14j
Spectacle ZI	Nbre. m <sup>2</sup> loués						7 967
Spectacle ZI	Nbre. exposants						
Spectacle ZI	Nbre. visiteurs						
Spectacle ZI	Chiffre d'affaires délégataire						457 254 €
Spectacle ZING	consommation M2A						
Spectacle ZING	consommation Ville de Mulhouse						240 916 €
<b>Nouveaux dossiers location</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres manifestations accueillies</b>							
<b>Spectacles</b>		<b>75 227</b>	<b>103 111</b>	<b>83 963</b>	<b>107 304</b>	<b>89 034</b>	<b>87 251</b>
Spectacles	Nombre de manifestations	5	6	7	10	10	8
Spectacles	Type	Spectacles manif. Culturelle	Spectacles manif. Culturelle	Spectacles manif. Culturelle	Spectacles manif. Culturelle	Spectacles manif. Culturelle	Spectacles manif. Culturelle
Spectacles	Nbre. visiteurs	13000	11 040				
Spectacles	Chiffre d'affaires délégataire	75 227 €	103 111 €	83 963 €	107 304 €	89 034 €	87 251 €
Spectacles	consommation M2A						
Spectacles	consommation Ville de Mulhouse	26 960 €	69 751 €	30 191 €	29 797 €	28 933 €	30 183 €
<b>Congrès/séminaires</b>		<b>140 787</b>	<b>44 561</b>	<b>8 712</b>	<b>111 250</b>	<b>105 092</b>	<b>40 646</b>
Congrès / sé	Nombre de manifestations	6	5	1	5	7	4
Congrès / sé	Type	Congrès- Séminaire	Congrès- Séminaire	Congrès- Séminaire	Congrès- Séminaire	Congrès- Séminaire	Congrès- Séminaire
Congrès / sé	Nbre. visiteurs						
Congrès / sé	Chiffre d'affaires délégataire	140 787 €	44 561 €	8 712 €	111 250 €	105 092 €	40 646 €
Congrès / sé	consommation M2A					11 934 €	10 927 €
Congrès / sé	consommation Ville de Mulhouse	1 793 €	5 695 €	5 768 €	15 495 €	29 494 €	

sélection :	Chiffre d'affaires délégataire	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Foires-Salons</b>		198 485	197 435	241 155	200 828	339 925	212 814
Foires-Salons	Nombre de manifestations	15	19	18	15	17	16
Foires-Salons	Type	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon
Foires-Salons	Nbre. de participants						
Foires-Salons	Chiffre d'affaires délégataire	198 485 €	197 435 €	241 155 €	200 828 €	339 925 €	212 814 €
Foires-Salons	consommation M2A	198 485 €	5 733 €		9 229 €	46 341 €	6 304 €
Foires-Salons	consommation Ville de Mulhouse	5 637 €	32 926 €	28 817 €	22 090 €	20 297 €	41 323 €
<b>Mariages / réunions privées</b>		280 060	228 418	269 203	328 600	296 839	223 080
Mariages /	Nombre de manifestations	48	51	46	54	59	43
Mariages /	Type	Mariages- Réunions privées			Mariages- Réunions privées	Mariages- Réunions privées	Mariages- Réunions privées
Mariages /	Nbre. de participants						
Mariages /	Chiffre d'affaires délégataire	280 060 €	228 418 €	269 203 €	328 600 €	296 839 €	223 080 €
Mariages /	consommation M2A	2 508 €	2 718 €	2 508 €	4 822 €	4 077 €	
Mariages /	consommation Ville de Mulhouse	20 894 €	16 420 €	12 892 €	39 664 €	25 474 €	16 891 €
<b>Point d'Ex</b>							
<b>Foire du Livre de Saint-Louis</b>		75 093	70 953	72 096	72 533	50 900	52 760
Foire du Liv	Organisateur	Ville de St Louis	Ville de St Louis	Ville de St Louis	Ville de St Louis	Ville de St Louis	Ville de St Louis
Foire du Liv	Type	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon	Foire-Salon
Foire du Liv	Commentaires						
Foire du Liv	Mois concerné	mai	mai	mai	mai	mai	mai
Foire du Liv	Durée						
Foire du Liv	Montage/démontage						
Foire du Liv	Nbre. m <sup>2</sup> loués						
Foire du Liv	Nbre. exposants						
Foire du Liv	Nbre. visiteurs						
Foire du Liv	Chiffre d'affaires délégataire	75 093 €	70 953 €	72 096 €	72 533 €	50 900 €	52 760 €
Foire du Livre	consommation M2A						
Foire du Livre	consommation Ville de Mulhouse						
<b>Autres manifestations PDX</b>		108 984	109 556	68 173	56 270	36 676	51 743
Autres man	Nombre de manifestations	12	35	25	10	6	7
Autres man	Type						
Autres man	Nbre. visiteurs						
Autres man	Chiffre d'affaires délégataire	108 984 €	109 556 €	68 173 €	56 270 €	36 676 €	51 743 €
Autres man	consommation M2A						
Autres man	consommation Ville de Mulhouse	28 210 €	15 962 €	8 810 €	3 800 €		
<b>TOTAL du</b>	<b>Chiffre d'affaires délégataire</b>	<b>4 931 295</b>	<b>4 218 740</b>	<b>4 498 024</b>	<b>4 625 382</b>	<b>4 450 913</b>	<b>4 776 045</b>
	dont consommation M2A	322 483	106 641	479 102	459 619	419 707	483 481
	dont consommation Ville de Mulhouse	719 841	665 100	610 815	497 462	618 037	536 452

Fait à Mulhouse, le 30 juin 2014

Laurent GRAIN  
Directeur Général